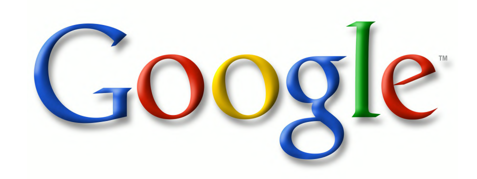
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.





https://books.google.com



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

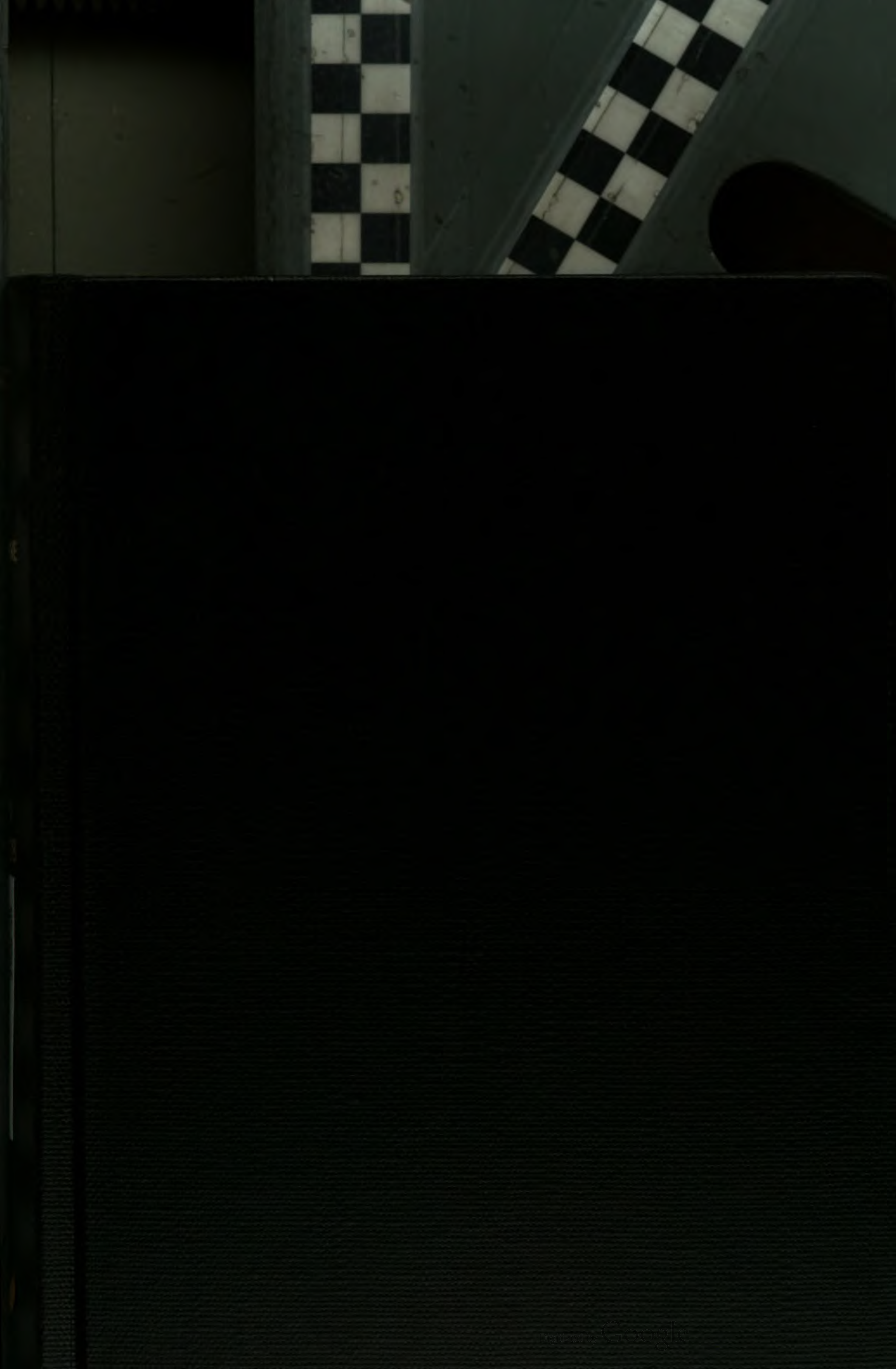
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

68me Année 1927 1er Semestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ANNECY
Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs
1927

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PLUS FIN

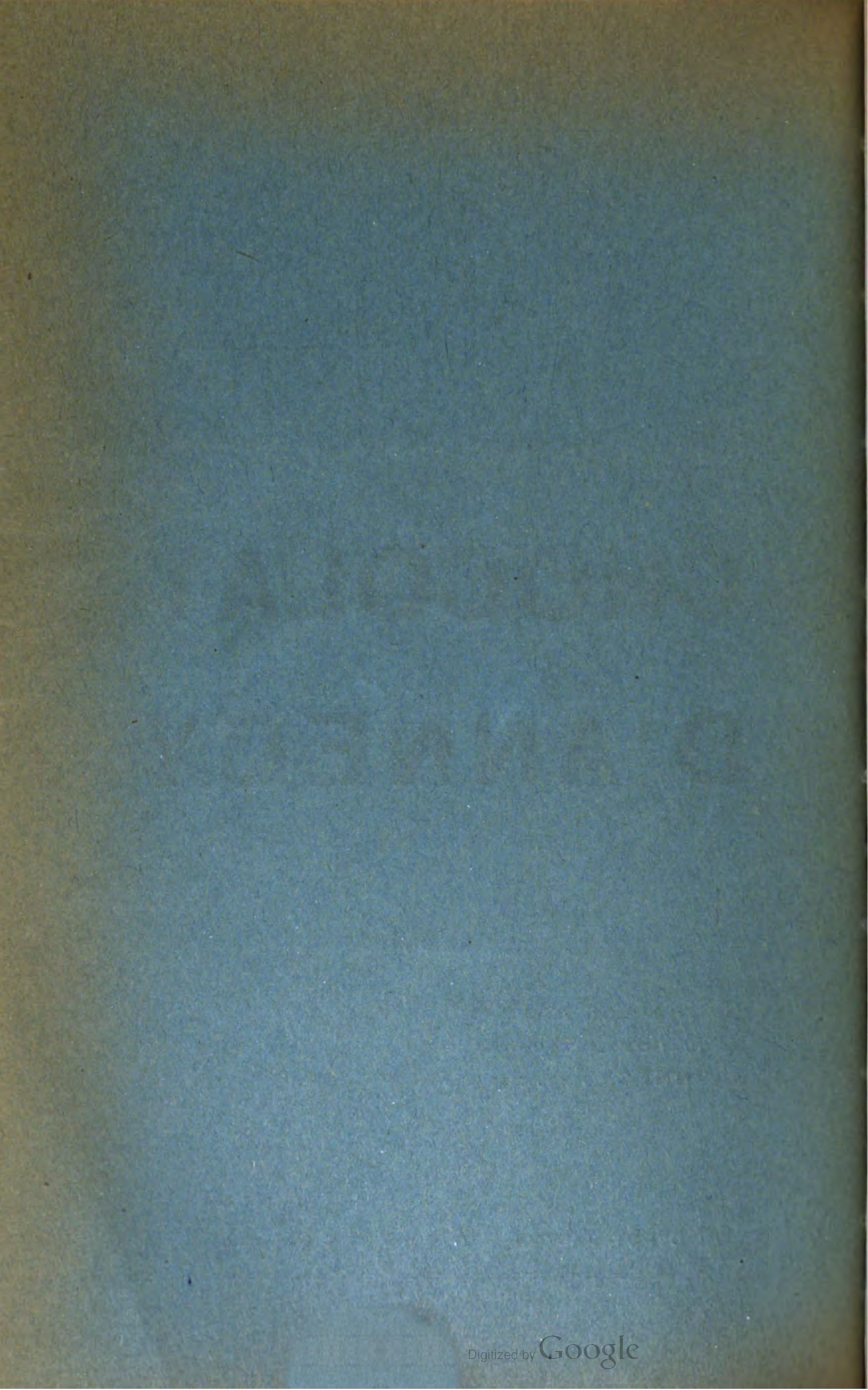
LE MEILLEUR

CHOCOLAT D'ANNECY

CHARLES RUPHY
QUAI DE LA TOURNETTE
ANNECY (HAUTE-SAVOIE)

DÉPOT A LYON : 59, RUE PIERRE CORNEILLE

Digitized by Google



Digitized by Google

La Revue

Savoisienne

Digitized by Google

L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Digitized by Google

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(Cicéron · *De Officiis*, lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1806

1927

Soixante-huitième Année



ANNECY
Imprimerie J. Abry et Cie, Editeurs
1927

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819†1908).
Etienne Mcahard (1824†1887).
Jules Philippe (1827†1888).
Eloi Serand (1826†1891).

BIENFAITEURS :

Léon MARÈS 1854†1916

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802†1879).
Dr F. DAGAND (1815†1886).
MELVILLE-GLOVER (1824†1897).
Aimé CONSTANTIN (1831†1900).
Dr THONION (1830†1917).
F. GARDIER (1854†1919).
ASGHIL FAVRE (1877†1920).
Isidore NANCHE (1850†1922).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE
Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.


Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ✪ I, professeur agrégé en retraite ; Max BRUCHET ✱ ✪ I ✠ ✠, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).

COMITÉ

Président : M. F. MIQUET ✪ I, receveur honoraire des finances.
Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, ingénieur, ancien député ; J. DÉSORMAUX ✪ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; M. Louis BALLEYDIER, ✱ ✪ I, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Grenoble.
Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ✪ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, diplômé notaire, organiste de la Cathédrale.
Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie, en retraite.
Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.
Membres du Comité : MM. F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, Mgr C. REBORD, F. SERAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue* : M. LE ROUX.
Comité de rédaction: Section historique et archéologique: MM. MIQUET, AVEZOU, BALLEYDIER, chanoine GAVARD.
Section scientifique : MM. FLAMARY, LE ROUX, Léon MORET.
Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX, G. MARTIN, LEVITTE.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Conservateur du château : M. J. SERAND.
Econome du domaine : M. F. SERAND.
Econome honoraire ; M. Ch. RUPHY.

Digitized by Google

MEMBRES D'HONNEUR

DATES d'admission

MM.

1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C ✻ ✠, à Lyon.
1913 BORDEAUX Henry O ✻ ✠ C ✠, de l'Académie Française.
1892 BRUCHET Max ✻ ✪ I ✠ ✠, archiviste départemental, à Lille.
1920 CHARLÉTY Sébastien C ✻ ✪ I, recteur de l'Université de Paris.
1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.
1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1921 DINA A., ingénieur, château des Avenières, par Cruseilles.
1915 DONNET Fernand C ✻, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.
1924 GROS Adolphe, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1906 GUINIER Philibert, O ✻ ✪ I, inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1923 MARGOT O ✻, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
1916 MARTIN Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 MORET Alexandre ✻, professeur au Collège de France, membre de l'Institut.
1911 MURET Ernest ✻, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 PARISET Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 PÉROUSE Gabriel ✪ I, archiviste départemental de la Savoie, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr PETIT Louis ✻, ancien archevêque d'Athènes à Rome.
1881 REVIL Joseph ✻ ✪ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 REVON Michel ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 RITTER Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève.
1911 VAN GENNEP ✻, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.
1919 ANDRÉ Léon ✪ I, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 BALLEYDIER Louis ✻ ✪ I, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 BARUT Jules O ✻, industriel à Annecy.
1907 BLANDIN Henri ✪ A, receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1896 BUTTIN Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).
1905 CATTIN Benoît, notaire, à Annecy.
1890 CROLARD Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, à Veyrier-du-Lac.
1897 CROSET François ✠, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 DÉPOLLIER Louis ✪ I, imprimeur, à Annecy.
1896 DÉSORMAUX J. ✪ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 DESSERVÉTAZ Alfred, comptable, à Annecy.
1910 DUBETTIER Ernest ✪ A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1909 DUNAND Alexis, rentier, à Annecy.
1915 FALLETTI Eugène, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.


Digitized by Google

1921 FAURE Claude Q I ♦ méd. col., archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1901 FERRERO Marius ✻, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 FLAMARY Antoine Q I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 FONTAINE Antoine Q A, architecte, à Annecy.
1924 GAILLARD Luc, Q I, professeur d'Ecole supérieure en retraite à Annecy.
1906 GALLET Claudius ✻ ♦ Q A, doct. en méd., sén. de la Hte-Sav., à Annecy.
1883 GALLIARD Louis, Q A, docteur en médecine, à Annecy.
1913 GAVARD Adrien (le chanoine), aumônier à Annecy.
1904 GENEVOIS Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 GRABER, ✻ ♦, Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts à Annecy.
1906 HÉRISSON Jean Q I, imprimeur, à Annecy.
1921 LACHAT Louis ♦, Inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Annecy.
1921 LACOMBE Joseph, notaire à Rumilly.
1916 LANGLOIS Pierre, compositeur de musique, à Nice.
1901 LAYDERNIER Léon ✻ Q I ♦, banquier, à Annecy.
1891 LE ROUX Marc Q I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 LETONNELIER Gaston ♦ Q I, archiviste départemental, à Grenoble.
1923 LEVITTE J., Q I, professeur honoraire, à Annecy.
1891 MARTEAUX Charles Q I, professeur agrégé en retraite, à Annecy.
1910 MARTIN Georges ✻ Q I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy
1906 MICHEL Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 MILLET François Q I ♦, ing. hon. des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 MIQUET François Q I, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 MURGIER Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 OGIER J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 ORLYÉ Jean (d') ♦, licencié ès-sciences, à Annecy.
1906 ORLYÉ Philibert (d') ✻ ♦ ♦, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 PAUL-DUBOIS, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1915 PFISTER Louis, diplômé notaire, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 PFISTER Hubert, directeur départemental d'Assurances, à Annecy.
1894 PICCARD L.-E. (Mgr) Q I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 RAILLON Fleury Q I, architecte départemental, à Annecy.
1913 REBORD Charles (Mgr), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 REVIL Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 RIBATTO Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 RICHARD Jean, ♦ ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 RITZ François-Maurice ♦, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1894 ROBERT Victor ♦, à Annecy.
1906 RUPHY Charles, industriel, à Annecy.
1912 RUPHY Louis, architecte, à Annecy.
1897 SAUTHIER-THYRION, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 SERAND François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 SERAND Joseph, archiviste-adjoint en retraite, à Annecy.
1904 VARAY François ✻ ♦, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 ABRY Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1924 ANGELLOZ, professeur agrégé au Lycée de Laon.
1911 ANTHONIOZ Alfred, ✻ O. ✠ Q A. ♦, industriel à Genève.
1911 ANTHONIOZ Charles ✻ ♦ Q A, sculpteur, à Evian.



1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1927 Avezou Robert, archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1921 Bartholoni René ✻, ancien député, à Paris.
1910 Blanc ✻ ✠, capitaine détaché à l'Ecole de Guerre.
1924 Blanchard Camille, architecte, Annecy.
1912 Bouchet Claudius ✠, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1920 Brand Charles, industriel, à Neydens.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1903 Carle Henri ✻ ✚, capitaine en retraite, à Chambéry.
1895 Carnot François ✻ ✠, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 Carrier Maurice, ancien avoué, à Chambéry.
1926 Cattin Charles, docteur-médecin, à Annecy.
1913 Cholley A. ✠, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres de Lyon.
1922 Chevrier Pierre ✠, négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte) Olivier, ✻ ✠, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel Q A, d^r^ du Syndicat agricole de la H^te^-Savoie, à Annecy.
1921 Cholard Louis ✠, à Lyon.
1906 Croyn A. ✻ Q I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, sénateur de la Haute-Savoie, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps ✠, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O ✻ ✠, commandant de chasseurs, Paris.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) Q A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ✻, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1920 Favre d'Anne Pierre ✻ ✠, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J. ✻, président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ✠, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1924 Gayet, négociant, à Annecy.
1920 Girod Paul ✻, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1922 Guy Lucien ✻, éditeur à Lyon.
1920 Laeuffer Frédéric ✻, notaire, à Paris.
1911 Marchand Francis, avoué, à Annecy.
1916 Marquet Fernand ✠, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Menthon ✻ ✠ ✠ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1925 Menthon (comte Henri de), député de la Haute-Saône.
1916 Michaud François, rentier, Castelnau-le-Sez (Hérault).
1899 Monnet Marie (Mlle), à Annecy.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 Morand Joseph-Marie (le chanoine), vicaire général, à Annecy.
1916 Moret Léon ✠, maître de Conférences à la Faculté des Sciences, à Grenoble.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.

Digitized by Google

1916 PATURLE Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1902 PÉRILLAT Emile ✻, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
1911 PERNOUD Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 PERNOUD Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 PERRET Henri, avocat, à Bonneville.
1912 PERRIER DE LA BATHIE Ernest, ingénieur agricole E. N. A., à Ugine.
1919 PERRISSIN-FABERT, maire du Grand-Bornand.
1911 PISSARD Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1923 PISSARD Pierre, enseigne de vaisseau.
1916 POCHAT-BARON François, chanoine, supérieur du collège de Thônes.
1911 REPLAT Jacques, directeur de l'assurance « L'Union », à Annecy.
1903 REY Emile Q A (N-I), avocat général, à Grenoble.
1912 ROBERT Louis, agent d'assurances, à Annecy.
1925 ROULLET André, colonel du 99e régiment d'Infanterie, à Lyon.
1916 ROUSSY DE SALES ✻ ✠ (le comte de), à Thorens, conseiller général.
1925 RUPHY Fernand ✻ ✠, avocat, à Annecy-le-Vieux.
1922 SERAND Jules, Q maître de phare principal, à Tamara (Guinée Française).
1926 SOUCHIER Q A., professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1923 SUCHARD François, Juge au Tribunal d'Annecy.
1902 TERRIER Auguste C ✻ Q A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1912 TISSOT-DUPONT André, à Paris.
1914 TRÉSAL (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 VINIT A., docteur en médecine, Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1927 ARPIN, chimiste à Paris.
1926 BERGER, ingénieur à Ugine.
1923 BERNARD Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1916 BOILLOT (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1925 BORDEAUX Jules, ingénieur, à Vincennes.
1927 BROISE, archéologue à Annecy.
1926 CROLARD Albert, chef d'exploitation des Automobiles des Alpes Françaises.
1926 DESPINE Paul, propriétaire à Hauteville.
1923 DIJOUD, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1927 DOMENJOUD Roger, architecte à Annecy.
1916 DUNOYER Norbert Q, à Juvigny.
1922 DUPUPET, architecte, à Thonon.
1916 EMPRIN (l'abbé), à Moûtiers (Savoie).
1924 GRUFFAZ Auguste, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 4, rue de la Gerbe, Lyon.
1926 LORTSCH Adolphe (Baron de), à Nice.
1923 MAILFERT André ✻ ✠, architecte-décorateur, à Orléans.
1923 MAREUSE, membre de la Commission du Vieux Paris, à Paris.
1925 MONNET Henri, capitaine d'artillerie, à Grenoble.
1922 PERNET-SOLLIET Q, rue Pache, à Paris.
1927 REVEL, commandant en retraite à Besançon.
1327 ROUPIOZ Francis, négociant à Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1926 TERRIER Léon, imprimeur à Etampes.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue du Lyonnais.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VIENNE. Revue archéologique « La Rhodania ».

ETRANGER

AOSTE. « Augusta Praetoria », revue valdôtaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.


Digitized by Google

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Genava.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
NEUCHATEL et ZURICH. Glossaire des Patois de la Suisse romande.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes (*don*).
PARIS. Le Savoyard de Paris.

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 2 février 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le PRÉSIDENT s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière réunion, deux de nos membres d'honneur ont obtenu des plus hautes situations qu'ils pouvaient atteindre : M. Alexandre MORET, égyptologue, a été nommé membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 4 décembre 1916) et M. CHARLÉTY, recteur de l'Académie de Strasbourg, est devenu recteur de l'Académie de Paris.

« La Florimontane, qui depuis longtemps suit avec un intérêt croissant la brillante carrière de MM. Moret et Charléty (voir *Revue Savoisienne* 1913, p. 270 ; 1919, p. 128 ; 1923, p. 46 ; 1926, p. 4) présente ses plus chaudes félicitations à ces deux éminents compatriotes qui font honneur à leur pays.

« Mais, dans la vie, une joie est presque toujours compensée par une peine : la Savoie a perdu une de ses illustrations, en la personne de M. Antoine PILLET, professeur de droit international à la Faculté de Paris.

« Ce n'était pas une de ces célébrités tapageuses dont les exploits remplissent les colonnes des journaux. Professeur à la Faculté de Grenoble, appelé en 1896 à faire partie du jury de l'agrégation de droit, il avait su faire apprécier ses brillantes qualités et l'Université de Paris avait tenu à se l'attacher. Depuis le 5 décembre 1896, il occupait avec la plus grande distinction la chaire de droit international public, et il avait

(1) Sont présents : MM. André, Aussedat, Blandin, Buttin, Croset, Dépollier, Désormaux, Falletti, Flamary, Gayet, Lachat, Laydernier, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, Morand, Ph. d'Orlyé, J. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Revil, Ribatto, Richard, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Graber, Lacombe, Martin, Ritz, Ch. Ruphy, F. Serand.

Digitized by Google

acquis une notoriété du meilleur aloi, soit par son enseignement, soit par ses ouvrages, qui font autorité. A la veille d'être mis à la retraite, il se proposait de se retirer à Chambéry, sa ville natale. La mort l'a surpris, mais il a voulu être inhumé dans cette ville.

« Au cours de notre séance du 7 juillet 1926, M. Le Roux a fait part des succès remportés par M. le docteur Léon Moret qui a obtenu de l'Académie des Sciences le prix Fontanes, de 2.000 fr., pour sa « *Contribution à l'étude des spongiaires siliceux du crétacé supérieur français.* » C'est dans la séance du 13 décembre que ce prix lui a été décerné. »

Le Président donne la parole à M. H. Pfister, trésorier, pour la lecture du compte rendu financier de l'exercice 1926 et du projet de budget pour 1927.

SITUATION FINANCIÈRE DE 1926

RECETTES :

Intérêts des rentes 5 % et Ouest-Etat	139 75
Intérêts des fonds placés	31 35
Cotisations de 1926	3.080 00
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	210 00
Annonce dans la *Revue Savoisienne*	100 00
Ventes d'ouvrages divers	100 00
Subvention allouée à M. Le Roux par le Ministère pour l'impression de l'ouvrage sur « Le lac du Bourget »	2.000 00
	6.412 10

DEPENSES :

Impression de la *Revue Savoisienne* (1er semestre 1926 et reliquat 4e trimestre 1925).........	3.863 05
Notes Société Photogravure	387 50
Recouvrements et correspondance	262 05
Frais de Bureau et Matériel	351 00
Assurance	53 55
Souscription pour le monument Kilian	100 00
Souscription pour l'épée d'Académicien de M. Albert Besnard................................	50 00
Achat de livres	63 30
Entretien des tombes des membres du Comité...	40 00
	5.170 45
Excédent des recettes	1.241 65
	6.412 10

Digitized by Google

SITUATION AU 2 FÉVRIER 1927

2 Obligations Ouest-Etat 4 %	520 00
1 Titre de 14 fr. de rente 5 %	196 00
1 Titre de 28 fr. de rente 5 %	392 00
1 Titre de 65 fr. de rente 5 % amortissable	1.025 00
En numéraire y compris capital inaliénable	4.220 60
	6.352 60

PROJET DU BUDGET POUR 1927

RECETTES :

Intérêts des rentes	137 60
» des fonds placés	50 00
Cotisations	3.100 00
Abonnements	200 00
Publicité	100 00
Vente de publications	100 00
Subvention du Musée Léon Marès	500 00
	4.187 60

DÉPENSES :

Impression de la *Revue*	3.500 00
Correspondance et recouvrements	250 00
Matériel et divers	100 00
Assurance	60 00
Achat de livres	100 00
Entretien des tombes	40 00
Dépenses imprévues	77 60
Gratification à l'appariteur	60 00
	4.187 60

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. J. SERAND donne lecture de la situation financière et morale résultant de l'exploitation du domaine de Montrottier et du musée Léon Marès et expose le projet de budget pour 1927.

En terminant son rapport, M. J. SERAND cite les nombreuses personnes qui ont fait, pendant le cours de la belle saison, une utile propagande en faveur du musée Léon Marès.

Au nom de l'Académie Florimontane il leur adresse de sincères remerciements ainsi qu'au dévoué personnel du Château de Montrottier.

Après approbation par l'Assemblée, de ces comptes, le

Digitized by Google

président félicite M. SERAND de son zèle infatigable et de son dévouement.

Sur la proposition du comité, le titre d'*économe honoraire* du domaine de Montrottier est décerné à M. Charles RUPHY et cette fonction est désormais confiée au conservateur adjoint M. François SERAND.

On procède ensuite aux élections :

Mgr REBORD est élu *membre du comité* en remplacement du chanoine LAVOREL, décédé.

Sont nommés *membres effectifs*, MM. GAILLARD, professeur en retraite et GRABER, inspecteur des Eaux et Forêts.

M. Ph. GUINIER, directeur de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts de Nancy, est élu *membre d'honneur*.

Sont nommés *membres associés*, MM. AVEZOU, archiviste départemental, R. MOSSU, homme de lettres, POCHAT-BARON, directeur du Collège de Thônes.

Membres correspondants, MM. ARPIN, chimiste, BROISE, archéologue, R. DOMENJOUD, architecte, commandant REVEL, percepteur, à Besançon, Fr. ROUPIOZ, négociant.

Vérificateurs des comptes, MM. Ph. d'ORLYÉ, E. RIBATTO, L. LAYDERNIER.

Membres du Comité de rédaction de la *Revue Savoisienne*, MM. MIQUET, M. LE ROUX, DÉSORMAUX, BALLEYDIER, G. MARTIN, FLAMARY, LÉVITTE, Chanoine GAVARD, AVEZOU, Léon MORET.

M. LÉVITTE donne lecture de son très remarquable rapport *(V. article séparé)* sur le concours de poésie de 1926. Après approbation des conclusions du jury, il est procédé à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des concurrents. Les récompenses sont alors décernées dans l'ordre suivant : Prix ex-œquo, chacun 300 francs :

Gaston CHARBONNIER, avocat, à Nice :

Maurice VALETTE, au Mans.

M. J. SERAND fait part de la mort récente, à l'âge de 90 ans, du poète Achille MILLIEN, ancien membre correspondant de l'Académie Florimontane, plusieurs fois lauréat des concours Andrevetan, et il rappelle que notre compatriote, François BULOZ, fondateur de la *Revue des Deux Mondes*, dont l'on vient de commémorer, à Paris, le cinquantenaire de la mort, fut également membre de l'Académie Florimontane, de 1858 à 1877.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se sépare et le

Digitized by Google

Comité restant en séance procède à l'élection de son bureau pour 1927. Tous les membres sortants sont réélus.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 2 mars 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et approuvé.

Le président souhaite la bienvenue à M. Broise, nouvellement élu.

Il annonce, avec une vive satisfaction que notre éminent compatriote, Mgr Petit, précédemment archevêque d'Athènes, vient d'être appelé à Rome, où il est pourvu d'un poste de choix, avec le titre d'archevêque de Corinthe, titre abandonné par le nouveau nonce à Paris.

M. Miquet lit des comptes rendus bibliographiques d'ouvrages qui ont paru récemment. (V. *Revue bibliog. savoisienne.*)

Le Même complète et rectifie la liste des *Intendants de Savoie* qu'il a publiée dans la *Revue Savoisienne* de 1918, pages 42, 43 et 44. *(Voir article séparé.)*

M. Le Roux résume un important travail du Dr Léon Moret sur les *Algues des neiges.* (Voir le présent fascicule.)

M. Le Roux signale le mémoire d'un Alsacien, M. Wickersheimer, sur un médecin-chirurgien, Jean Gispaden, établi à Annecy à la fin du xve siècle. Il contient de curieux détails et cite un grand nombre de noms des habitants de la ville à cette époque. Ce mémoire a été offert par l'auteur à la bibliothèque florimontane.

M. Flamary fait don d'un plan-projet de galerie dans les Gorges du Fier sur la rive droite du torrent, dû à l'architecte Porreau.

(1) Sont présents : MM. André, Broise, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gaillard, Graber, Lachat, Levitte, Le Roux, Marteaux, Miquet, Chan. Morand, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Revil, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Serand.
Excusé : M. F. Serand.


Digitized by Google

Mgr Rebord fait une nouvelle lecture sur l'histoire de l'hôpital d'Annecy et des œuvres de bienfaisance faisant partie de son important travail sur cet établissement.

M. Désormaux donne connaissance des nouvelles trouvailles effectuées par un de ses élèves, le jeune P. Broise, dans la plaine des Fins. Il a recueilli ainsi, sur l'emplacement de Boutae, surtout des débris de poteries rouges avec sujets de chasse, des estampilles sur vases noirs des potiers *Sextus* et *Martinus* ; son camarade Bernard Tissot a trouvé un fragment de jatte avec la marque *urso fecit*.

Sur la proposition de M. J. Serand, qui fait ressortir que l'un des buts de l'Académie Florimontane est d'encourager les sciences, les arts et les métiers, il est décidé que la somme de 600 fr. de la fondation Andrevetan sera affectée de la manière suivante, en 1927 :

200 francs à la poésie ;

400 francs à un concours de dessins et modèles industriels, ouvert entre les élèves de nationalité française, des cours du soir et ceux de l'Ecole pratique de la Ville d'Annecy.

A ce sujet, M. Serand donne lecture de l'article 10 des statuts de 1606, rédigés par saint François de Sales et le président Favre, qui vient à l'appui de sa proposition : « *On admettra aux assemblées générales tous les braves Maistres des arts honnestes, comme peintres, sculpteurs, menuisiers, architectes et semblables.* »

L'Académie Florimontane nomme une commission composée de MM. Serand, Flamary, Falletti, Gaillard qui sera chargée d'établir les modalités de ce concours.

Le Même présente un exemplaire d'une médaille de l'ancienne Ecole des Mines du département du Mont-Blanc, fondée sous le Consulat, en 1802, à Pesey, puis transférée à Moûtiers, où elle cessa d'exister vers la fin du Ier Empire.

Cette médaille, peu commune, fait partie des collections du musée Léon Marès.

Elle est en fonte grossière, à l'effigie de Napoléon Ier, par Andrieu, d'après Denon. Le revers est occupé par un personnage accroupi représentant un mineur ou le dieu Saturne, par allusion, probablement, au plomb argentifère exploité à Pesey. Dans le bas se trouve la légende suivante : « *Ecole des Mines du Mont-Blanc.* »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Digitized by Google

Séance du 6 avril 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

LE PRÉSIDENT signale ensuite que dans sa séance solennelle du 27 mars dernier, la Société nationale d'acclimatation a décerné une médaille d'argent grand module à M. Marc LE ROUX, conservateur du musée d'Annecy, pour son important travail sur la *biologie lacustre et les poissons des lacs d'Annecy et du Bourget.*

En même temps, le ministère de l'Agriculture, grâce à l'intervention de M. Fernand David et de M. Lachat, inspecteur principal des Eaux et Forêts, a accordé à l'Académie Florimontane une subvention de 3.800 francs pour permettre à cette Société de faire imprimer le beau travail de M. LE ROUX.

Il adresse ses plus chaudes félicitations à notre très méritant collègue, et nos remerciements à ceux qui ont obtenu ces résultats.

LE PRÉSIDENT donne lecture d'une communication de M. l'abbé Boillot, membre correspondant, curé de Lesle (Doubs), à qui il adresse ses félicitations pour sa nomination de chanoine honoraire de Besançon.

M. le chanoine Boillot a pris la peine de copier, pour nous en faire part, le discours prononcé le 10 juillet 1872 à Béthoncourt, en l'honneur des mobiles de la Savoie, par M. l'abbé Besson, alors supérieur du collège Saint-François-Xavier de Besançon et plus tard évêque de Nîmes. Ce discours complète heureusement les récits de Frédéric Sassone et de François Descotes.

M. MIQUET lit un compte-rendu bibliographique de l'*Histoire de la Suisse* par William Martin (1926).

LE MÊME donne des renseignements inédits sur la famille

(1) Sont présents : MM. André, Avezou, Broise, Crozet, Désormaux, Falletti, Flamary, Fontaine, Gaillard, Chne Gavard, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Ribatto, F.-M. Ritz, Robert, F. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, J. Serand.

Digitized by Google

Vinit, originaire d'Argentine, dont un membre, Charles-Léon, architecte, peintre et publiciste, fut pendant trente ans, agent puis secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts. Décédé à Paris le 30 avril 1862, chevalier de la Légion d'honneur, Charles-Léon Vinit a laissé un fils Pierre-Alphonse, artiste peintre de grand talent.

M. Miquet donne encore des précisions sur Louis-Charles-Thomas Savoye, ancien député d'Yvetot, né en 1836, à Saint-Valéry-en-Caux, dont le trisaieul Noël Savoye était né le 8 avril 1702, à Valloires.

Mgr Rebord, qui avait exposé dans la dernière séance un chapitre de son histoire de l'hôpital Notre-Dame de Liesse en ce qui concerne les secours et les œuvres de bienfaisance, s'étend maintenant sur l'organisation des soins donnés aux malades, des fondations de messes et de legs pour l'institution de pratiques pieuses, pendant le cours du XVIIe siècle.

M. Flamary donne lecture du rapport suivant :

« La Commission que vous avez formée dans la séance du 2 mars 1927 en vue d'une meilleure utilisation des ressources de la fondation Andrevetan, a examiné la proposition de notre excellent confrère M. J. Serand.

« Les intentions du Dr Andrevetan sont clairement exprimées. Le philanthrope a voulu encourager les Lettres et les Arts dans notre ville par l'attribution de récompenses que l'Académie Florimontane est chargée de décerner et il a exprimé la volonté que les bénéficiaires soient des Français. C'est là l'origine de nos concours de poésie, d'histoire locale, de dessin et de peinture. Mais tandis que les concours de poésie brillent tous les ans par le nombre et la valeur des concurrents, les concours de dessin et de peinture sont ternes et presque délaissés. Il est visible que ces derniers, sous leur forme actuelle, ne donnent aucun résultat utile. Si les amateurs d'art et les artistes sont peu sollicités par un concours triennal pauvrement doté, nous sommes persuadés qu'il est possible de trouver dans le monde du travail un public plus sensible à nos encouragements. L'ouvrier d'aujourd'hui, plus instruit et moins surmené que celui d'autrefois, nous paraît, pour ces raisons, plus accessible à un enseignement capable d'élever son niveau d'une manière singulière. Adressons-nous donc résolument à l'ouvrier, à l'apprenti et aussi à l'écolier qui, pendant les deux ou trois dernières années de scolarité, reçoit les notions techniques destinées à faciliter son appren-

Digitized by Google

tissage. Montrons-leur à tous, aussi bien à ceux qui travaillent le bois qu'à ceux qui forgent le fer ou taillent la pierre, que la première connaissance à acquérir, pour se perfectionner dans un métier, est celle de la langue universelle des artisans, c'est-à-dire le dessin entendu dans le sens le plus large du mot et complété par le modelage. Aucun discours n'égale en clarté et en précision, pour le mécanicien, un simple croquis coté de la pièce à construire, pour le menuisier, une vue par plan, élévation et détails d'exécution du meuble demandé. Enfin, le dessin permet l'analyse des chefs-d'œuvre des maîtres. Il met l'ouvrier en contact intime avec l'œuvre d'art et lui communique sinon toute l'émotion de l'artiste, au moins un reflet de son état d'âme. Des cours, compléments des travaux habituels de l'atelier ou du chantier, ainsi compris, deviennent des cours de *Perfectionnement ouvrier*. A la connaissance du métier qui, par la répétition monotone des mêmes gestes, forme l'œil et assouplit la main, ils ajoutent une pénétration plus grande de l'esprit et une délicatesse de la sensibilité qui développent le goût. Former la main de l'ouvrier est certes une œuvre utile, cependant mettre un peu plus de lumière dans son cerveau et de chaleur dans son cœur est une œuvre plus haute qui l'élève au-dessus de la lourde tâche matérielle, le conduit au seuil du domaine du Beau et le rend apte à se construire un noble idéal.

« Ne craignez pas que le but ainsi fixé aux *Cours de perfectionnement ouvrier* soit trop élevé. Il n'est pas impossible de l'atteindre : nous en voyons la preuve dans le jugement de l'Illustre Fondateur de notre Académie, rappelé par M. J. Serand, et dans les résultats obtenus par les *Cours du soir* qui furent créés par la Ville d'Annecy à la demande de *Paul Cabaud*. Votre Commission vous propose donc de remplacer les concours de peinture et de dessin par des prix et des subventions aux établissements d'instruction et aux cours spéciaux qui entrent dans la voie du *Perfectionnement ouvrier* dont nous venons de parler, sans faire d'autre distinction entre eux que celle de leurs efforts vers le but indiqué.

« Les arts féminins de la dentelle, de la broderie, de la tapisserie occupent de nombreuses ouvrières dans notre ville et demandent une connaissance approfondie du dessin et de l'aquarelle pour la création et pour la reproduction des modèles artistiques ; mais, pour cette première année 1927, nous vous proposons de réserver vos encouragements aux seuls

Digitized by Google

ouvriers et apprentis hommes et d'attribuer 200 fr. à l'*Ecole municipale du soir* et 200 fr. à la section industrielle de l'*Ecole pratique d'Annecy*.

: En adoptant ces conclusions vous confirmerez le vote de principe émis dans votre dernière séance et vous exprimerez en même temps des intentions qui étaient dans la pensée de tous. »

L'Assemblée approuve à l'unanimité les termes de ce rapport.

Il est donné ensuite lecture d'une lettre de la Société de Saint-Hubert d'Annecy, remerciant l'Académie Florimontane d'avoir bien voulu lui accorder des facilités, à Montrottier, pour l'installation d'un parc de réserve pour les lièvres et lui annonçant qu'en témoignage de reconnaissance elle lui a donné le titre de membre bienfaiteur. L'assemblée est très sensible à ce témoignage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc LE ROUX.

Séance du 4 mai 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le PRÉSIDENT prend la parole :

« Messieurs, dit-il, l'Académie Florimontane vient de perdre un de ses membres les plus distingués, M. Edouard FALLETTI, directeur honoraire des Tabacs, décédé dans notre ville le 1er mai. Né le 21 février 1866, il avait été vérificateur de culture en 1888, contrôleur en 1892, contrôleur principal en 1906, rédacteur principal à la rédaction générale en 1909, sous-chef de bureau en 1910, chef de bureau en 1916 et directeur des tabacs à Chambéry en 1920. C'est là qu'il prit sa

(1) Sont présents : MM. Avezou, Croset, Désormaux, Flamary, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, Robert, Ritz, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. André, Gavard, Lachat, Le Roux, L. Pfister, Mgr Rebord, Ribatto.


Digitized by Google

retraite pour venir se reposer dans sa cité natale en 1926 ; mais il profita très peu de cette retraite et vient d'être emporté par une maladie incurable, laissant d'unanimes regrets.

« Nous présentons nos plus vives condoléances à sa famille, et entre nous à notre collègue Eugène Falletti, qui était son frère.

« J'adresse les félicitations de l'Académie à M. Pierre Pissard, enseigne de vaisseau du port de Toulon, qui vient d'être nommé chevalier du Mérite naval espagnol, à M. Léon Laydernier, banquier, nommé commandeur du Nicham-Iftikar, par le bey de Tunis, pour services rendus à la colonisation tunisienne, et à M. Alfred Anthonioz, promu officier du Mérite agricole. »

Le Secrétaire donne lecture du programme du concours d'histoire et d'archéologie ouvert par l'Académie Salésienne, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation et auquel est affecté un prix de 400 fr.

M. Miquet lit deux notices bibliographiques. (Voir *Revue bibliogr. Savoisienne.*)

Le Même remet pour la bibliothèque, de la part de M. le général Bordeaux, deux numéros de la « *Sabretache* », contenant une notice du donateur sur le général Baron de Perron.

M. Désormaux offre à l'Académie, qui l'accepte avec reconnaissance pour le conserver dans ses archives, un recueil ou livre d'or, artistiquement relié, des plaquettes publiées à l'occasion du millénaire de Saint Bernard de Menthon, accompagnées de 36 lettres autographes d'adhésions des membres du Comité.

L'Académie Florimontane s'associe à M. Désormaux pour exprimer sa reconnaissance au Conseil municipal d'Annecy, à l'occasion du choix qu'il vient de faire, pour la dénomination de nouvelles rues de la ville, des noms de deux de ses anciens et regrettés membres : Gustave Geley et Jean Ritz.

M. Désormaux fait l'historique du mot *moraine*. C'est l'un des rares termes franco-provençaux qui aient acquis droit de cité dans la langue usuelle. (Voir plus loin article séparé : *Notices lexicologiques savoisiennes.*)

Parmi les publications de linguistique parues cette quinzaine, M. Désormaux signale particulièrement à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre langue : les *Mélanges d'étymologie française*, de M. Antoine Thomas, seconde édition, revue et enrichie de remarques nouvelles (chez

Digitized by Google

Champion), ainsi que le tome IX de l'*Histoire de la Langue française*, due à M. F. Brunot : *La Révolution et l'Empire*, 1re partie ; *Le français langue nationale* (chez A. Colin). Une analyse critique de ces grands ouvrages sera insérée dans la bibliographie de la *Revue Savoisienne*, 1927, 2e fasc.

M. Marteaux fait une communication sur l'origine du mot *écherène* :

Dans leur ouvrage, le *Prieuré de Chamonix* (Acad. de Savoie, doc. III, IV, 1879), A. Bonnefoy et A. Perrin ont publié des chartes traitant de la délimitation des mandements de Chamonix et de Montjoie (montagne de Voza) où est mentionné le mot *écherène* dont le sens, que je sache, n'a pas encore été bien défini. Il se présente sous une forme latinisée, en 1264, *descendendo per caput et sommitatem ruynarum et escharenas* ; en 1297, *escherenes, loca que dicuntur eschereynes* ; en 1300, *per cacumen ruinarum echeyrenarum o. c.* I, p. 24, 138, 161 ; les auteurs lui donnent le sens d'éboulis sans autre explication. En 1457 fut rédigé le procès-verbal d'une délimitation entre ces deux mandements dont nous avons une copie du xviie siècle ; il s'agissait de spécifier le sens précis de ce même mot noté le plus souvent sous la forme *exerenae*. M. Joseph Désormaux, après avoir ici même étudié et contrôlé les réponses des témoins lesquels sont unanimes pour n'en pas connaître le sens exact, le rattache avec doute à *serenum*, celui-ci ayant pu passer du sens de *serein* à celui de cime, avec *ex*, idée de contraire ; v. RS., 1912, 161, avec le texte latin. M. P. Massia (*Boll. storico subalp.*, Torino, xxvi, 397, 1924) explique ce mot par *scalina*, dérivé de *scala*, d'où le sens de pente raide d'une montagne avec un chemin en escalier. Le suffixe *ina* aboutit en effet à *ène* en patois, comme *tina, tène, spina, epena* ; mais, d'après le contexte cité plus haut, *écherène* paraît non pas désigner un sentier en escalier, mais s'appliquer à un aspect particulier, du sol rocheux d'un sommet dominant des précipices et des éboulis, et que suit normalement la ligne des limites. Finalement, peut-être pourrait-on voir en ce mot un dérivé du grec *eskhara*, foyer, par le latin *eschara* du iiie siècle, fr. *eschare* ou *escarre*, croûte, mais ayant aussi le sens ancien de brèche dans un mur, d'après le *Dictionnaire de la Langue française*. Ainsi, *escharina*, terme alpin, désignerait une fracture naturelle de la ligne rocheuse de faîte accompagnée d'éboulis, les formes médiévales *exerenae* n'étant que la traduction de la prononciation patoise *éçherène*. Ce mot, du

Digitized by Google

reste, n'est pas spécial au Haut-Faucigny ; on le retrouve, en Savoie, dans le nom du village commune de Lescheraines, aux XIIIe-XIVe siècles, *Excherena, Echereyna, les Cherenes* (J. J. Vernier, *Dict. topo.*, et Morand, *Hist. des Bauges*, I, 502, 503), et au sud, jusque dans les Hautes-Alpes sous la forme l'Echarène. En ancien français, Godefroid cite deux mots qui paraissent de la même famille : *escharalle* (= suff. *elle* ?), chair molle et puante d'une blessure, et *excharenier*, écorcheur.

Le Même signale dans la *Revue de Paris*, A. R. Hamelin, *Douze ans de ma Vie*, 1796-1808, deux pages intéressantes sur Monge (1er Janv. 1927, p. 48-50.)

M. J. Serand signale la découverte récente, de 16 à 18 squelettes d'humains, dans une gravière située à environ 600 mètres au nord-est du chef-lieu de Lathuille, en amont du pont du ruisseau de Bornette. Aucun mobilier funéraire n'accompagnait ces corps dont plusieurs étaient assez bien conservés.

Le Même présente un tableau, à l'huile, exécuté par M. Marc Le Roux, de la partie principale du très beau panorama que l'on découvre du sommet du donjon de Montrottier, où il sera placé prochainement.

Les membres présents se font un plaisir d'adresser des félicitations à l'auteur.

A l'issue de la séance, levée à 18 h. 30, le Comité décide que le montant du prix de rachat de la cotisation de membre de l'Académie Florimontane est porté, dès ce jour, à 300 fr.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 1er *juin* 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le Président souhaite la bienvenue à MM. Brand et

(1) Sont présents : MM. Balleydier, Brand, Croset, Désormaux, Domenjoud, Falletti, Chne Gavard, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Avezou, Buttin, Crolard, Flamary, Lachat.


Digitized by Google

Domenjoud, qui assistent pour la première fois à nos séances.

Il dépose sur le bureau :

1° Une carte d'ensemble du Massif du Mont-Blanc, par Charles Vallot et de Larminat, offert par la librairie Dardel ;

2° *Chambéry il y a cinquante ans*, par M. Philibert Falcoz, don de l'auteur.

Remerciements aux donateurs.

M. Miquet fait part de la correspondance.

Une circulaire de M. le Préfet de la Haute-Savoie recommande les Pupilles de la Nation à toutes les Sociétés et associations diverses de la Haute-Savoie.

Il sera fait état de cette circulaire au moment de l'établissement du budget de 1928.

Notre collègue, M. Lucien Guy, précédemment à Sallanches, informe qu'il a quitté la Savoie pour se fixer à Lyon, la Demi-Lune, 3 *bis*, route de Saint-Bel, où il entreprend l'édition de toutes publications.

Il se recommande aux auteurs désireux de faire éditer des ouvrages et il promet d'accorder les conditions les plus avantageuses aux membres de l'Académie Florimontane.

M. Désormaux expose les réflexions suivantes à propos des *Monographies locales* :

Ce fut une mode jadis de dédaigner les monographies de communes ou de paroisses. De nos jours on apprécie avec plus d'équité ces travaux ingrats. Ils exigent de patientes recherches, une compétence très étendue. Quant à leur utilité, nul ne saurait la contester. Tel est, ou tel devrait être le fondement solide d'une histoire régionale.

Il est peu de « pays » en France où ces monographies soient plus nombreuses qu'en Savoie. Je m'en suis rendu compte en dressant la liste des principales pour ma *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie*. J'ai complété ce petit répertoire. En attendant qu'il soit publié, je le tiens à la disposition de nos Collègues florimontans.

Remarquons, en passant, que ce genre de recherches est principalement en honneur à l'Académie Salésienne. Il convient de l'en féliciter. Souhaitons en même temps que toute commune de la Savoie ait tôt ou tard son historien.

Je crois bien avoir lu, ou du moins parcouru, toutes, ou presque toutes ces monographies. Je comptais en tirer grand profit pour ma future *Histoire du Langage en Savoie*. Or, je suis frappé d'une omission regrettable. C'est pour qu'une


Digitized by Google

telle lacune soit comblée désormais que je me permets de la signaler ici.

Un fait d'importance primordiale, c'est le langage, ce qu'on est convenu d'appeler le parler local. Nulle part je n'ai trouvé consacré à cette question, un chapitre ayant l'étendue que devrait comporter un tel sujet. Les auteurs de ces monographies, pour la plupart enfants de la commune, ou installés depuis longtemps dans la région, ont dû s'intéresser au langage usuel. Ils sont tout qualifiés pour recueillir d'intéressantes observations. Ils ne reculent pas devant le travail. Pourquoi donc cette fâcheuse omission ? Je pressens bien la réponse : C'est, dira-t-on, affaire aux linguistes de métier, aux dialectologues. Et d'ailleurs où trouver un modèle ? Mais, à défaut d'étude approfondie, pourquoi ne pas signaler des faits caractéristiques ? Quant aux exemples, ils ne manqueraient pas depuis Gilliéron. Si l'on désire, afin de s'initier, consulter une notice moins étendue que *Le patois de Vionnaz,* et plus récente, voici le travail le plus nouveau que je connaisse. J'emprunte ce « modèle » au Bugey, région voisine, qui a longtemps suivi les destinées de la Savoie.

Un érudit bugiste, M. Janichon, vient de publier une monographie de Cerdon. Il en étudie la vie historique, économique et sociale. Cet ouvrage est accompagné d'une brève notice sur le patois de Cerdon, due à M. Antonin Duraffour, professeur à l'Université de Grenoble, directeur de l'Institut de phonétique. Cet aperçu débute par un « coup d'œil général sur l'histoire de nos patois. » Ces pages prêteront matière à d'intéressantes comparaisons. On les trouvera dans le dernier *Bulletin de la Société des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain* (XXXe année, nº 41 [janvier 1927], p. 117-142). Voilà un bon exemple à suivre.

L'auteur espère que son étude « suscitera quelque intérêt pour les questions linguistiques ». Souhaitons-le du moins. Avec lui, nous convions de nouveau les chercheurs « à relever, avec les précautions d'usage, et à serrer soigneusement, comme on ferait pour une espèce biologique sur le point de s'éteindre, tout ce qui dans les patois présente quelque intérêt, ou offre la moindre originalité ». (Fascicule cité, p. 118).

M. Duraffour rappelle très justement que « rien n'est plus fécond en observations de toute nature que le lexique d'un parler ». (1).

Sous ce titre : *Onomastique diabolique* (Le *diable* et les rites

Digitized by Google

diabôliques dans les Parlers de Savoie, M. Désormaux vient d'écrire une étude destinée à la *Revue française de Prague*, le périodique si répandu, qui fait mieux connaître la France et l'esprit français en Tchéco-Slovaquie. (Son distingué directeur, M. Daniel Essertier, ancien professeur au Lycée d'Annecy, a soutenu brillamment ses thèses en Sorbonne. Elles ont été très remarquées et ont valu au jeune docteur la mention très honorable et les félicitations du jury.) M. Désormaux donne lecture d'un chapitre de son travail. Il est consacré au terme « *Synagogue* en Savoie ». L'auteur suit ce mot et ses congénères à travers chroniqueurs et légistes Savoyards, dans les actes ou documents d'archives, notamment dans les nombreux procès de sorcellerie, dans la littérature dramatique, enfin dans les parlers de Savoie, dans la toponymie et l'anthroponymie, dans la flore et la faune, comme dans les récits des lettrés et dans les traditions populaires. Rien de plus curieux que l'histoire de *synagogue* (*sandgoga*, *sandgouga*, *goga*, *gogant*, etc.). Il y a sur ce « thème diabolique » de jolis récits : tels la *Sandgouga de l'Esser*, et la *Gouga du Fayet*. On sait que le mot *synagogue* est devenu synonyme de sabbat. Il désigne les réunions de « sorciers » dont les documents médiévaux et ceux du XVI[e] siècle notamment évoquent si fréquemment le triste souvenir.

M. Broise offre à la Florimontane de fort belles photographies qu'il a exécutées de l'inscription et de la voie romaine de Dingy-Saint-Clair. Ce sont des documents archéologiques très précieux dont l'Académie est reconnaissante à notre collègue.

M. Brand fait don d'une admirable hache polie néolithique en cupholide trouvée à Pers-Jussy ; le même ajoute un lot de photographies qu'il a faites des divers aspects du nouveau pont en construction sur les Usses.

Parmi les ouvrages offerts à signaler : un article dû à M. Jules Serand sur les *Iles de Los*, paru dans la revue la

(1) Dans ce même numéro figure précisément un article de M. A. Trolliet (p. 263), intitulé : « Pour les Monographies communales. » L'auteur propose un plan de recherches pour les publications de ce genre. On pourra compléter ses indications rapides. Elles ne seront pas inutiles aux « travailleurs locaux » qui, pour leurs débuts, auraient besoin d'un guide.

Ce guide pourrait être, en tout ce qui concerne l'étude générale des patois, le nouveau volume de M. A. Dauzat, qui vient de paraître (Librairie Delagrave) : *Les Patois* ; évolution, classification, étude. Une analyse critique en sera donnée par M. Désormaux dans notre *Bibliographie savoisienne* (*Revue Savoisienne*, 11[e] fascicule de 1927).

Digitized by Google

Géographie ; un travail de M. Ch. Buttin publié dans la *Gazette des Beaux-Arts* sur l'Epée offerte par la ville de Paris au Comte de Paris en 1835. Remerciements sincères aux donateurs.

M. Désormaux donne connaissance des trouvailles faites dans les Fins par M. Bernard Tissot : divers fragments de vases rouges à reliefs et une monnaie d'Auguste.

L'Académie Florimontane est heureuse d'adresser ses encouragements aux jeunes gens qui veulent bien s'intéresser aux recherches archéologiques locales.

M. J. Serand annonce qu'il a reçu de M. Louis Blondel, architecte et archéologue cantonal de Genève, sept photographies d'anciens plans et dessins de Montrottier, antérieurs à la restauration du château.

Ces documents, dont les originaux sont la propriété de Mesdames de Beaumont, petites-filles du général Dufour, qui ont bien voulu autoriser M. Blondel à les photographier pour l'Académie Florimontane, présentent un très grand intérêt historique. Ils donnent, en effet, un aperçu des dispositions intérieures des appartements, avant 1839, date de la vente du château, par le général Dufour, au chevalier Jules de Rochette.

Le Président se fait l'interprète de tous les membres présents, vivement intéressés par la vue de ces photographies, en adressant à M. Blondel ainsi qu'à Mesdames de Beaumont, les sincères remerciements de l'Académie Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire.
Marc Le Roux.

MENUS FAITS DE L'HISTOIRE DE SAVOIE

L'émigration savoyarde et le droit d'aubaine

Qu'une foule de Savoyards aient quitté leurs vallées pour chercher fortune, ou simplement pour vivre ailleurs : voilà un fait bien mis en lumière. Il suffit de rappeler ici le récent travail de M. G. Letonnelier. On a recherché et trouvé les causes principales de cet exode. On a de même insisté sur le retour


Digitized by Google

des émigrants dans leur ville ou dans leur village : pieux attachement à la famille, au clocher, à la terre natale (1). Autre fait, non moins connu que le précédent. Toutefois il est un motif, peut-être secondaire (mais on aurait tort de le négliger), qui dut inspirer au Savoyard vieilli sur un sol étranger le plus vif désir de revoir ses montagnes. Je veux parler du *droit d'aubaine.*

Qu'était-ce que l'*aubain* ? On appelait ainsi tout étranger qui passait un an et un jour sur le fief d'un seigneur. Il devenait son homme. C'était, a-t-on dit, comme une « épave » jetée sur la terre féodale. Si cet étranger mourait, ses biens appartenaient au seigneur. Tel était le droit d'*aubaine*, ou *aubenage* (*jus albanagii*). « *Epaves*, dit une vieille coutume de Laon, citée par Chéruel, ceux qui sont natifs hors du royaume et demeurant au dit royaume. » Cette coutume s'appliquait, par réciprocité, à peu près à tous les pays. Au Moyen-Age, pour le « déraciné », sauf quelques exceptions, qui allèrent croissant, « ni justice, ni pitié ». Montesquieu constate le fait, et s'en indigne.

Avec les progrès du pouvoir royal, le sort de l'*aubain* devient en France moins précaire. Que fut-il exactement en Savoie, à travers les âges ? Il y aurait lieu de le rechercher, en analysant édits et lettres patentes des comtes, ducs et rois, qui présidèrent aux destinées de ce pays. En France, on a rappelé qu'un édit d'Henri IV (1608) interdisait aux procureurs fiscaux de s'emparer pour le roi, en vertu du *droit d'aubaine*, des biens des Genevois qui mouraient sur les terres de Sa Majesté. Mais les autres *aubains* ? ceux du moins qui n'étaient pas exemptés de l'*aubenage* par des lettres patentes, pour avoir introduit dans le royaume quelque industrie nouvelle, ou pour toute autre raison. Après avoir longuement et

(1) Voici, par exemple, l'appréciation curieuse du Préfet du Mont-Blanc, de Verneilh, en 1807. (*Statistique générale de la France* : Département du Mont-Blanc, p. 287) :

« L'attachement à la patrie a toujours été le même chez le Savoyard : il semble qu'en parcourant des contrées riches et belles, il devrait oublier ses rochers et ses âpres montagnes ; il en est autrement ; et quelle que soit la fortune qu'il s'est acquise en parcourant le monde, il est bien rare qu'il ne vienne pas finir ses jours sur le sol qui l'a vu naître. Les distances ne changent rien à ces affections ; peut-être ne font-elles que les rendre plus vives. »

Notons en chemin que, pour M. le préfet de Verneilh, la Savoie ne passait pas pour une contrée « riche et belle » : trop de rochers ! trop d' « âpres montagnes » ! Au fond, c'est le jugement de Chateaubriand, dans son *Voyage au Mont-Blanc*, qui date à peu près de la même époque.

Digitized by Google

durement peiné pour amasser un petit pécule, un émigrant devait avoir hâte de soustraire ses économies à la main-mise des procureurs fiscaux, en retournant au « pays ».

L'*aubenage*, avons-nous dit, existait également en Savoie. En voici un exemple, choisi parmi les plus récents. Il intéresse Annecy. Le document qui le constate est conservé aux Archives départementales de la Haute-Savoie (Série E, 30) (1).

Une dame Charlotte de Franken, fille de feu Jean-Bernard de Franken, baron du Saint Empire, née à Dusseldorff, dans le Palatinat, avait épousé un bourgeois d'Annecy nommé Jacques Cardinal. Elle devint veuve, et mourut sans enfant, à Annecy (1780). En vertu du droit d'*aubaine*, il y eut main-mise sur la succession.

Ce cas est, il est vrai, moins caractéristique, car il n'y avait pas d'héritiers en ligne directe (2).

Que pensaient nos concitoyens du *droit d'aubaine* exercé dans sa stricte rigueur ? Je l'ignore. En France, les philosophes du XVIIIe siècle s'élevèrent contre pareil usage. Il blessait les sentiments de famille : les héritiers légitimes étaient injustement dépouillés. Ce droit n'était pas moins contraire aux intérêts bien compris du commerce et de l'industrie. « Droit insensé », proclame Montesquieu. Aussi l'Assemblée Constituante, le 6 août 1790, abolit-elle ce droit médiéval, devenu tout à fait impopulaire. Pourtant, le Code civil le rétablit, à titre de réciprocité, frappant les étrangers ressortissants des pays où l'*aubaine* existait encore. Il fallut attendre une loi du 14 juillet 1819 pour que le *droit d'aubaine* fût en France définitivement périmé. Le droit plein et entier de

(1) Aux mêmes Archives départementales, E 163, on trouve une requête, datée de 1751, d'un habitant de Chambéry, nommé Joseph Vincent, qui sollicite la main levée du séquestre mis sur les biens de sa femme, Marie Salomé La Cour. Ces biens avaient été saisis par droit d'aubaine, la défunte étant originaire de Brisach. Les conclusions de la Chambre des Comptes mentionnent des arrêts relatifs à la jurisprudence suivie en matière de droit d'aubaine en Autriche, en Piémont et en Savoie. *Cf.* Max BRUCHET, *Inventaire des archives départementales*, Haute-Savoie, série E, p. 66.

(2) En diverses régions d'Allemagne et en Alsace, les Savoyards émigrés avaient cependant le droit d'hériter. La preuve en est attestée par des pièces concernant la succession du général Balayra. Celui-ci était « mort à Turin, possesseur de grands biens situés à Vienne, que le gouvernement autrichien, sous prétexte d'appliquer le droit d'aubaine, refusait de livrer à l'héritier du défunt ». Les 139 pièces de cette procédure (1754-1767) offrent de « nombreux exemples relatifs aux usages suivis dans divers pays pour les successions recueillies par des étrangers. » *Ibid.*, E 8, p. 4.

Digitized by Google

recevoir legs et successions fut désormais reconnu à tous les étrangers, qu'ils fussent domiciliés ou passagers.

Quand la Savoie fut devenue française par l'occupation de Montesquiou, nos lois s'appliquèrent naturellement à son territoire. Déjà auparavant, peut-être (mais je ne saurais l'affirmer), sous la pression de l'opinion publique, les rois de Sardaigne avaient pris des mesures concernant le *droit d'aubaine.* Ainsi une convention fut signée avec l'empereur d'Allemagne, le 31 août 1763. Elle sera plus tard confirmée (1825) par un manifeste qui étendra le bénéfice de cette convention aux pays réunis dès lors aux deux monarchies. En 1797, un accord est établi avec le roi de Prusse. Il sera renouvelé en 1820.

Après la Restauration, les conventions réciproques supprimant le *droit d'aubaine* se multiplient. Je note successivement : 1817, accord avec le duc de Modène, avec la Suisse et Genève, avec Parme et Plaisance. En 1818, c'est le tour de la Toscane, des duchés de Massa et Carrara. Mêmes stipulations avec le Pape Pie VII. En 1822, conventions avec les Pays-Bas, avec le roi des Deux Siciles. Puis, c'est la Saxe (1826) qui signe avec le roi de Sardaigne un accord « pour l'abolition du *droit d'aubaine* et de *détraction*, et pour la réciprocité des successions ». La même année Lucques agit de même. Enfin c'est le Wurtemberg (1827), Hambourg, le Danemarck, la Bavière (1831) (4).

Ainsi, il y a moins d'un siècle (exactement 96 ans), un sujet bavarois expatrié mourait-il en Savoie, les biens qu'il possédait sur ce territoire — sauf exceptions — étaient attribués au roi de Sardaigne. Inversement, un Savoyard émigré à Nuremberg, par exemple, ou à Munich, risquait de voir les biens qu'il avait acquis dans cette ville échapper à ses hoirs naturels. Législation vétuste. Combien de nos contemporains songent à un état de choses qui semble déjà « enseveli dans la nuit des âges » ?

J. Désormaux.

(4) Des conventions ultérieures, s'échelonnant entre les années 1839 et 1841, furent encore signées par le roi de Sardaigne avec le Hanovre, les princes de Hohenzollern-Sigmaringen et Elchingen, le grand-duc de Saxe-Weimar, l'électeur de Hesse, le roi des Belges, le grand-duc de Hesse ; avec le roi de Grèce, « pour l'abolition des droits d'*aubaine* et de *détraction*, de l'impôt d'*émigration* », et autres semblables ; enfin avec « Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, à l'effet de déclarer réciproquement la non-existence, dans leurs Etats respectifs, des droits connus sous le nom de *droits d'aubaine, droits de détractions*, etc. (Voir le *Répertoire des Edits, Lettres-patentes, billets royaux, manifestes, ordonnances, règlemens, instructions, circulaires et autres actes du gouvernement, émanés depuis le mois de mai* 1814.)

Digitized by Google

Rapport sur le Concours de Poésie de 1926

L'Académie Florimontane a reçu 7 envois, ainsi classés par ordre de réception :

1º Epigraphe « Ama et fac quod vis » *Le poète au Village*, triptyque.

2º « Laisse faire le temps, l'endurance et tes juges » *Aimer*, etc., 7 pièces.

3º « Fac et spera » *Pastorales*, 11 pièces.

4º « Pax » *O la douce pensée*, etc... 12 pièces.

5º « Par plain chemin » *Nostalgie*, 1 poème.

6º « Ouvre tes yeux sur la beauté du monde », 8 pièces.

7º « O poésie, oubli des maux, douceur profonde », *la Veillée*, etc., 14 pièces.

Les recueils nos 2 et 4 ne portent pas la mention que les vers en sont inédits et n'ont été présentés à aucun concours ; ils ont dû être écartés de celui-ci. Au reste, l'examen bénévole de leur contenu nous permet d'atténuer les regrets de leurs auteurs. L'expérience de la vie que dénote le nº 4 n'a d'égale que l'inexpérience technique et verbale ; et la virtuosité expéditive dont fait preuve le nº 2, tout en retenant l'attention, n'aurait pu se mesurer avec l'effort plus soutenu et plus heureux des meilleurs candidats.

Il ne reste que 5 concurrents. Comme toujours, leurs mérites sont fort inégaux ; en voici la gradation.



Le triptyque du nº 1, *Le Poète au Village*, nous présente, dans un premier tableau, le retour du poète à la terre natale, pour la cultiver avant de la chanter ; dans le deuxième, la majesté de la Nuit et ses bienfaits pour ceux qui en observent la trêve ; dans le troisième, l'adieu du Village aux estivants qu'il n'a pas reconquis et la prière du poète pour que Dieu bénisse ses chants prochains.

Si bienfaisante que soit la cure de travail rural, qu'approuverait sans doute M. Louis Mercier, le poète ne semble pas en avoir tiré tout le profit qu'il s'en promettait, car sa pensée, assez claire et ornée au début et vers la fin, s'obscurcit — effet de couleur locale peut-être, mais vraiment trop poussé — dans sa peinture de la Nuit qui « obombre » « le repos rituel »

Digitized by Google

des humains « perdus dans sa forêt sans longueur ni milieu » ? L'auteur a d'excellentes intentions, le sens du rythme, la couleur ; qu'il tienne son imagination en bride, qu'il revienne à la simplicité si convenable à la poésie des champs, et il pourra réussir dans ce genre.



La pensée, diluée ici en un symbolisme laborieux, reste très maîtresse d'elle-même dans les deux recueils suivants, mais sans se donner la parure, à la fois neuve et naturelle, qu'exige la poésie.

La Nostalgie du n° 5 est une nostalgie héréditaire, qui a passé du père au fils. L'auteur, né hors de Savoie de parents savoyards, évoque le souvenir de son père et du pays paternel, Samoëns, dont ce père aurait pu être le « Camoëns ». Soyons indulgents à cette rime trop riche, de sonorité et de gloire : l'attrait des consonnances est si fort, l'admiration filiale est si digne de respect et devient si rare ! Ce père, jeune alors et heureux, avait dû quitter le chalet natal — amoureusement décrit par l'auteur — à la mort désastreuse du chef de famille. Il peina toute sa vie à élever la sienne, sans pouvoir jamais revoir sa petite patrie ; mais il y pensait toujours et en parlait si éloquemment que son fils la chante et espère y dormir son dernier sommeil.

Le thème est de nature à réjouir les ombres de Soumet et de Guiraud ; il prête au pittoresque et au lyrisme. Il est développé avec correction — sauf un énorme lapsus — avec chaleur, çà et là avec quelque bonheur. Mais, autant le récit serait honnête en prose, autant, transposé en poème par la seule grâce du mètre et de la rime, il provoque notre sévérité en trompant notre attente d'une forme que la poésie veut personnelle et rare et qui apparaît trop souvent molle et banale.

Plus variées sont les sources d'inspiration du n° 6 : « Ouvre tes yeux sur la beauté du monde ». L'auteur chante abondamment, mais assez faiblement, *Choses et Gens*, *l'Oiseau*, le *Village*, la *Fille du potier*, avec plus d'émotion *Botrel* et surtout *Loti*, l'enchanteur toujours désenchanté. Il termine par deux thèmes qui sont peut-être les plus heureuses trouvailles du concours : les *Trois mères*, celles des deux larrons et celle du divin Crucifié, tragique sujet seulement esquissé, et le *Poète inconnu*, frère du soldat inconnu, obscur martyr du beau comme celui-ci le fut du droit. Il mériterait une stèle en un

Digitized by Google

vallon discret et, s'il ne l'obtient pas, consolons-nous. Le plus humble serviteur de l'art n'a-t-il pas ses intimes satisfactions, pour lesquelles il bénit la vie ? La conviction aidant, la forme égale ici, ou peu s'en faut, l'idée et il y a des strophes qui, comme quelques-unes à Loti, se lisént avec un réel plaisir.

Mais en général l'auteur paraît se contenter trop facilement ; un goût plus exigeant obtiendrait vraisemblablement d'un effort plus soutenu le plein succès.



Après les versificateurs, les poètes : ce sont les auteurs des envois nos 3 et 7, l'un du genre impersonnel et plastique, l'autre du genre personnel et lyrique.

C'est la campagne antique et une humble humanité qui se reflètent dans les *Pastorales* du no 3. Parfois la nature fait seule les frais de la pièce. Un essaim vient habiter un tronc desséché et lui rendre une vie adventice, mais innombrable (*Résurrection*). Une nappe d'eau offre la moisson de joncs et d'osiers de ses bords à des enfants qu'on n'aperçoit même pas (*l'Oseraie*). Le paysage se complète ailleurs par une figure humaine : un chevrier fait d'un roseau une flûte et les sons qu'il en tire charment ses boucs (*l'Etang*), un bouvier se baigne au gué où il vient d'amener son troupeau (*Baignade*). Plus souvent, il y a deux personnages et c'est l'idylle classique, la leçon de danse et de chant (*Bucolique*), ou l'entrelacement de deux noms sur l'écorce d'un érable (*Eglogue*), ou l'orgueil attendri de la jeune mère (*Maternité*) ou, ironique contraste, l'apostrophe un peu amère du défunt sous la dalle au passant (*Epitaphe*). Enfin, le groupe s'accroît un peu : c'est le cercle de famille ouvert à l'étranger pour ses devoirs et les rites de l'hospitalité (*Pèlerin*, *Hospitalité*), ou bien une troupe de vendangeurs dans la joie débordante de leur tâche (*Bacchanales*).

La matière est modeste, mais elle est traitée de main de maître. Le coin de nature choisi est attentivement observé, bêtes et gens sont amoureusement décrits, on dirait sculptés. La perception est, çà et là, transfiguration : l'essaim se fixe

Pour qu'un manteau royal vête l'arbre béant.

Une lueur d'infini élargit parfois l'étroit paysage, se reflète par exemple dans la nappe d'eau :

L'invisible berger des pâturages bleus
Vient y baigner, ce soir, son blanc troupeau de nues.

Digitized by Google

Le vers très-ferme a quelquefois une extrême fluidité, pour peindre la « mollesse limpide » du ruisseau et

La sinuosité flâneuse de ses eaux,

ou de fines sonorités, pour rendre, auprès des joncs,

Comme un chuchotement de vagues confidences.

Le rythme est sûr, la rime impérieuse. C'est un travail d'une incontestable valeur.

***

L'auteur du recueil nº 7, *La Veillée*, etc., 14 pièces inspirées par la Provence, n'est pas étranger à la poésie objective : témoin le réalisme ému de *la Veillée*, le réalisme badin de *Rainette*, et la chaude couleur locale de mon *Village*. Mais au lieu de soumettre sa personnalité aux choses, il ne leur demande, d'ordinaire, qu'une chiquenaude pour faire vibrer sa sensibilité, des couleurs et des formes pour en exprimer les fantaisies et les émotions.

Un jet d'eau ensoleillé aux prises avec le vent devient un prestigieux valseur (*Danseur irisé*). *Le Grillon* est, l'été, l'amant de la lune et, l'hiver, le petit dieu du foyer. Les *Cigales* deviennent, métamorphose hardie,

Fileuses de lumière, aux lyriques fuseaux,

les pins, les « lyriques compagnons » du poète : ils chantent, comme lui, malgré leurs blessures. Des gouttes de rosée sur des fleurs lui révèlent les menues peines de leurs âmes falotes (*Regrets de fleurs*), et les brefs chagrins des enfants trouvent en lui un interprète subtil et attendri (*Larmes d'enfants*). Novembre lui rappelle les morts aimés, « étendus au plus doux de nous-mêmes ». Les cloches sèment, avec leurs sons et leurs rythmes divers, les souvenirs d'enfance émerveillée, des Noëls radieux, des générations disparues (*Semeuses de lumière*). Un beau soir lui fait sentir, en des songes ravissants,

Le flux paisible, intime et discret du bonheur *(Tisser des songes)*.

Enfin il a

Tous les essors, tous les élans, toutes les joies
Qu'exaltent la lumière et le chant des couleurs,

et il les a encore, sans cette magie des choses, par la magie intérieure de la jeunesse d'âme (*Riche*). Et cette allégresse généreuse s'exprime, on a déjà pu en juger, en une langue souple, colorée et chantante.

***


Digitized by Google

Ce rapport toucherait à sa fin à la satisfaction de tous, sans l'exceptionnelle valeur de ces deux œuvres nos 3 et 7, qui se sont d'abord disputé et partagé à égalité les suffrages du jury. C'est attester le haut mérite des candidats et la conscience des juges que de résumer les discussions soulevées par leur classement. Elles pourraient bien être un écho lointain de la querelle des classiques et des romantiques, de la règle et de la liberté, qui d'après M. Lanson (1), dans un article d'après-guerre, domine encore notre littérature. La préface de *Cromwel*, qui ouvrit le feu, est de 1827 : notre débat coïncide donc avec le centenaire de l'évènement, rencontre qui vaudra, au besoin, à ma rallonge les circonstances atténuantes.

Il a porté sur les défauts, les mérites et les modèles probables des deux ouvrages.

A) On a relevé dans les 494 vers du nº 7 une douzaine de rimes douteuses (brille-filles, soies-joie...) La plus hardie est : étoiles-moelles, qui s'autorise de Samain. Mais on peut en découvrir une demi-douzaine dans les 230 vers du nº 3 (échut-déchu, toit-toi...) la proportion est donc la même et la pécadille négligeable.

Il y a bien trois ou quatre impropriétés ou autres défaillances verbales dans le recueil 7 ; seulement le nº 3 en recèle une ou deux (voir fin de *Baignade*). Passons.

Le nº 7 est « inégal », a-t-on dit : de fort jolies strophes alternent avec des passages trop faciles. Ces jolies strophes, qui embrassent souvent le morceau entier, donneraient l'équivalent de « *Pastorales* » et le reste résiste, gagne même à une lecture répétée, si fatale aux séductions superficielles. Il n'y a pas un quart de page esthétiquement indifférent. De la redondance, çà et là, dont on trouverait aussi des traces dans *Baignade* et *Bacchanales* du nº 3 ; de l'insignifiance, jamais. Combien peu de jeunes poètes, même connus, mériteraient ce témoignage !

La comparaison des défauts ne tranche donc pas le débat.

B) Que donne celle des qualités ? Comme les toiles de Téniers, disent les uns, les brefs poèmes du nº 3 contiennent beaucoup de vie dans un petit cadre ; il y a en eux accord parfait du fond et de la forme. Le second offre-t-il le même équilibre ?

1º Le *fond*, observent les autres, l'emporte incontesta-

(1) « Réflexions d'un vieux critique sur la jeune littérature ». *Revue des Deux-Mondes*, novembre 1921.

Digitized by Google

blement dans l'œuvre du second. Il se réduit chez le premier à un minimum de nature et d'humanité ; des personnages rustiques, dans un milieu rustique, éprouvent plus qu'ils n'expriment des sentiments très simples : l'enchantement de l'heure, l'amour caprice, l'amour maternel, les devoirs de l'hospitalité. Encore le « pèlerin » — on dirait mieux le chemineau — d'une indulgence attendrie pour les enfants de son hôte, confesse-t-il qu'il descend « Sa pente sans espoir et son chemin sans but » pessimisme sceptique qu'exprime aussi l'*Epitaphe* :

Un vin terne emplissait ma coupe : je l'ai bu ;

en y ajoutant quelque misanthropie, car le passant reçoit en somme ce double avis ; à bientôt ton tour ; adieu, je ne te retiens pas.

Notre chanteur provençal, au contraire, également épris de la nature, à l'amour-caprice substitue l'amour vrai, de ses vieux,

Car pour partir ensemble ils voudraient bien s'attendre,

et lui-même ne regrettera que de laisser un « cœur inconsolé ». Au lieu d'un scepticisme désenchanté, il exprime l'allégresse vaillante qui brave la maussaderie des choses et fait chanter même la douleur ; au lieu de la misanthropie, l'amour de la petite patrie, la sympathie la plus attendrie pour les vieillards et les enfants et l'intime fidélité à la mémoire des morts. Le registre de ce chanteur est donc plus étendu.

Le genre impersonnel du n° 3, dira-t-on, exclut le lyrisme. Mais ce genre fut une réaction violente de l'intelligence contre l'excès du lyrisme romantique, réaction qui suscita bientôt celle de la sensibilité pure, attachée à la musique des mots, plus qu'à leur sens, et qui fut le symbolisme, en attendant l'introuvable « poésie pure » de M. l'abbé Brémond. — On suit ici l'évolution de la fameuse querelle du classicisme et du romantisme. — Il est temps de chercher la poésie entre ces exclusions intransigeantes. « L'art impersonnel, selon M. Lanson, est essentiellement pittoresque ou scientifique, et l'art personnel, essentiellement poétique. » La poésie est donc essentiellement personnelle et lyrique.

2° Le fond est de meilleure qualité dans le n° 7. Mais *la forme* demandera-t-on ? Distinguons la langue et les images qu'elle reflète. La langue du n° 3 est nuancée, pleine et très sûre. Peut-être celle du n° 7, souple et brillante, est-elle d'une structure moins soignée.

Digitized by Google

Pour les images dont les mots sont imprégnés, elles sont, de part et d'autre, très variées et curieusement associées, ce qui fait la vie et l'imprévu du langage poétique. Une différence toutefois est à noter. Les images visuelles et auditives s'appuient souvent, dans *Pastorales*, à des images tactiles — de solidité, de poids, etc... « la grappe lourde d'un essaim, » « le poids des cous musclés et des cornes trapues », etc. — qui nous imposent la sensation du réel ; tandis que, chez l'autre, la plupart gravitent autour des images lumineuses, ce qui donne à la langue quelque chose de plus aérien et de plus chatoyant. Il excelle à traduire les carillons en dentelles, les couleurs en chant et, plus souvent les sons en lumière physique (les cigales sont « fileuses de lumière ») ou intellectuelle (les cloches sèment de radieux souvenirs) ; il ne cesse de filtrer, filer, tisser les rayons et les songes. De ces rayons multicolores en effet, que lui prodigue la nature ou son imagination visuelle, il tisse à sa pensée de l'heure le vêtement étincelant ou délicatement nuancé qui lui convient. D'où cette « joliesse », cette « grâce » — plus belle encore que la beauté, selon le fabuliste, — que lui reconnaissent ses juges les plus sevères. Et cette grâce n'exclut pas le souffle et la vigueur ; *Riche* l'atteste, ni les hautes pensées ; vous lirez *Semeuses de lumière.*

Si le poète est « chose légère, ailée et sacrée », comme le définissait poétiquement Platon, l'auteur l'est incontestablement, et plus peut-être que son rival. Du moins, lyrisme à part pour tenir compte de la différence des genres, il a une plus riche palette, et il l'emporte par la couleur, si l'autre l'emporte par le dessin.

Seulement, comme ce sont là deux qualités fondamentales et complémentaires du peintre et du poète, les avantages se compensent, et les lacunes aussi : la question n'est pas résolue.

3° l'auteur de *Pastorales*, fait-on remarquer, essaie dans *Bacchanales, Eglogue...*) des « dispositions rythmiques originales » : il déploie parfois son développement, non pas en stances régulières, mais en éventail pour ainsi dire, en groupes de vers d'un nombre imprévu, généralement croissant, et il entrelace alors curieusement les rimes, les projetant quelque fois à 5 ou 6 vers de leur sœur jumelle.

Le goût des innovations est louable. Observons toutefois que tous les vers de l'auteur sont des alexandrins, et ceux-ci, selon Verlaine, se prêtent moins que le nombre impair des pieds à la nouveauté rythmique. Le principal mérite de la

Digitized by Google

strophe semble sa régularité même, qui en fait le rythme fondamental du poème. D'autre part, les rimes trop éloignées échappent à l'oreille, sinon à l'œil, cessent de se faire valoir, de soutenir la pensée et la mémoire.

D'ailleurs si le n° 7 est étranger à ces tentatives, il paraît bien innover dans son interprétation heureuse, hardie quelques fois — mais la surprise initiale pourra bien céder à une nouvelle habitude d'esprit — des sensations en fonction de la lumière. Il ne sacrifie, du reste, pas l'oreille à l'œil, puisqu'il obtient, dans *Grillon*, les *Chanteurs* provençaux, etc..., de notables effets d'harmonie imitative.

***

C) Nous restons perplexes entre ces essais divers de procédés nouveaux, entre la langue plus sûre de l'un, plus brillante et plus neuve de l'autre, entre la poésie plastique du premier et le lyrisme si allègre du second. Est-ce le prestige de leurs maîtres qui va trancher le débat ?

L'auteur de « *Pastorales* », a-t-on remarqué, est disciple d'André Chénier (voir surtout la première pièce) et de Hérédia (cf. *Eglogue*). Sans doute il rappelle Chénier par le détail pittoresque et par une mythologie toujours vivace, non pour le programme :

> Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques,

Sa devise serait plutôt :

> Sur des sujets antiques faisons des vers nouveaux,

c'est-à-dire parnassiens. Précisément, ajoutent ses partisans : il a la forme pleine et saillante de Hérédia — sans en avoir la prédilection pour le sonnet, ni l'éclat ni la densité historique ou scientifique, telle que les *Trophées* attendent encore un commentaire égal à leur érudition.

Le même paraît aussi avoir emprunté à Samain — (cf. le *Bonheur* dans *Aux flancs du vase*) le sujet de *Maternité*, et à H. de Régnier des symétries faciles d'hémistiches et de développement (rapprocher les « Voici », les « Laisse » de *Baignade*, et les « voici », les « je t'apporte » de l'*Amie*, dans les *Jeux rustiques et divins*).

On pourrait dire, de même, le n° 7 disciple de Théophile Gautier, dont il s'inspire dans le *Grillon* et dans *Chanteurs Provençaux* (voir le *Pin des Landes*) et de Samain auquel il emprunte (voir *Forêts*) certaines expressions de la même pièce et le sujet de *Rainette* (cf. *la Grenouille*), dont le badinage, les


Digitized by Google

strophes grêles et les rimes amusantes rappellent plutôt Th. de Banville. L'auteur a bien de Th. Gautier le coloris, mais non le dédain du sentiment et un peu de la subtilité de Samain — plus dans l'expression que dans la pensée — et de sa sensibilité, sans en avoir la profondeur ni l'acuité quelquefois morbide.

Que conclure de tous ces rapprochements ? Quelques-uns peuvent n'être que des coïncidences, les autres — que nous ne connaissons pas tous — attestent de la lecture, de la culture et des emprunts *très partiels*, de ton, de sujet, d'expressions, etc. ; ils impliquent donc affinité plus que docilité, émulation plus qu'imitation.

Les modèles ont suggéré « la scène à faire » en montrant la scène à ne plus faire, parce que définitivement faite, ils ont aiguillé l'invention et affranchi la personnalité par leur multiplicité même. Il y a du vrai dans le vers paradoxal :

Qui faut-il imiter pour être original ?

Le classement des maîtres, subjectif au surplus et révisable, ne peut donc servir à celui de disciples si éclectiques.



Au terme de cette longue confrontation du réaliste, aux thèmes et à la forme si classiques, avec l'idéaliste plus libre, plus épris de la vie et de la lumière, les juges savaient un peu moins lequel des deux l'emporte, et un peu mieux la nature et la vigueur de ces deux talents. Les opinions s'étaient rapprochées, et le Président renonçait à user de sa voix prépondérante : ne rappelle-t-elle pas un peu « le fait du prince » anachronisme dans la république des lettres ?

Aussi la commission fut-elle finalement unanime à admettre l'égale valeur des deux œuvres et à leur accorder le 1er rang.

M. Lanson nous annonce que la fameuse querelle du Classicisme et du Romantisme s'achemine à une large et équitable conciliation : nous sommes donc dans le mouvement.

L'impression d'ensemble du Jury est plutôt favorable. Les lauréats confirment ce jugement du « Vieux critique sur la jeune littérature » : « Elle imagine un art plus riche, plus subtil, plus complexe, plus souple que celui des classiques ». Et les ajournés, qui pourraient bien avoir pâti du voisinage des premiers, justifient cette autre observation du même que les jeunes ne prennent plus l'indiscipline, le relâchement de la

Digitized by Google

forme et l'incohérence pour les signes irrécusables du talent.

Une dernière remarque de bon augure, s'impose : sur les cinq concurrents, quatre chantent leur village et le 5e la campagne. Ils éprouvent cette nostalgie — trop platonique — de la terre natale et de la vie simple, qui est propre aux sociétés raffinées : témoin Théocrite s'évadant de la civilisation alexandrine, ou fatiguées par de longs troubles : témoin les *Georgiques* de Virgile au siècle d'Auguste. Puissent nos jeunes poètes conquérir le public rural, pour lui faire connaître enfin son bonheur et assurer le nôtre avec notre équilibre économique et social !

***

Concluons. Les envois n° 2 « Laisse faire le temps... » et n° 4 « Pax » n'ont pu être retenus : ils ne portent pas la mention règlementaire que « l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. »

Les recueils n° 1 « *Ama et fac quod vis* », n° 5 « *Par plain chemin* », et n° 6 « *Ouvre tes yeux sur la beauté du monde* », développent des thèmes recommandables avec conscience et chaleur, mais le 1er à l'aide d'un symbolisme nébuleux et oratoire, les deux autres en une langue trop voisine de la prose : ils n'atteignent pas au diapason poétique ou y atteignent trop rarement pour être récompensés.

Au contraire, les ouvrages n° 3, « *Fac et spera* » et n° 7 « *O poésie, oubli des maux...* » dénotent de vrais artistes et présentent deux ensembles remarquables et sensiblement équivalents de qualités diverses en des genres opposés. Aussi votre jury leur a-t-il attribué un premier prix *ex aequo* et vous propose-t-il de leur partager par moitié les 600 francs affectés au présent concours.

J. LEVITTE.


Digitized by Google

RÉSURRECTION

Ce tronc mort, silhouette informe et renfrognée
Que la mousse tapisse et que le lierre ceint,
Ne le vouais-tu pas au fer de la cognée ?

Pan l'a voulu soustraire à ton fer assassin.
Regarde : il était pauvre et voici qu'il est riche !
Sans sève à ses moignons, sans ombrage à son fût,
Il reconquiert l'orgueil du chêne altier qu'il fut !
Un sang nouveau gonfle l'écorce dédaignée...
Regarde : l'Aube fraîche a blotti dans son sein,
Comme un nid d'hirondelle au creux d'une corniche,
La grappe bruissante et lourde d'un essaim !

Ta hache, aveuglément, convoitait cette bûche :
Le caprice d'un Dieu — rends grâce à son dessein —
Daigna l'endormir souche et la réveille ruche !

L'espace d'une aurore a suffi pour qu'échut
Cette faveur insigne à l'ancêtre déchu ;
Pour que ton ciel, drapé d'un azur identique,
Change ton humble clos en verger bleu d'Attique ;
Pour qu'un manteau royal vête l'arbre béant ;
Pour que, du cœur des lys au suc ambré des treilles,
Se hâte le labeur joyeux d'un vol d'abeilles ;
Pour qu'un nimbe sans prix couronne le géant
Et pour que la tiédeur d'un soleil clair y mette
Tout le bourdonnement radieux de l'Hymette !

EGLOGUE

Vers le bois mauve où grimpe une route en lacets,
Téléas et Myrtho cheminent enlacés.
Déjà l'ombre y pénètre et le silence y tombe.

Le vent tiède du soir baise leurs fronts jumeaux.
Leur présence effarouche à peine une colombe
Arquant comme un fruit lourd la cime des rameaux...

Ils vont, le cœur en fête et la marche légère.
Ils vont vers la forêt secrète où le sentier,
Frangé d'abord d'ajoncs, de menthe et de ciguë,
Se retrécit, s'égare et s'efface à moitié,
Rongé de mousse dense, envahi de fougère.

Un arbre y croît : un arbre rude, un arbre altier,
Gonflé de sève ardente, éployant avec force

Digitized by Google

Un branchage noueux sur le taillis entier.
Pour Myrtho, Téléas a, d'une pointe aiguë,
Pareil à l'artisan qui donne à son métier
Tout son soin, tout son zèle et toute sa tendresse,
Marqué d'un double nom la cuirasse d'écorce.

Et, naïve, Myrtho s'émerveille.
Et Myrtho,
Blanche au pied du géant dont le fût noir se dresse,
Tend sa bouche au graveur qui vint, d'un lent couteau,
Tailler en les mêlant ces deux noms dans l'érable
— Sans songer au jour proche où les lierres mettront,
O gage d'un amour qui paraissait durable,
Leur vert manteau d'oubli sur l'écorce du tronc...

LE PÈLERIN

Voyageur dont la route a poudré les sandales,
Je rends grâce au hasard qui m'amène à ton seuil
Puisque l'hospitalière usure de ses dalles
S'offre à mes pas meurtris comme un gage d'accueil.

Je suis celui qui vient, qui fait halte et qui passe,
Celui que nul n'attend ou que nul ne retient...
Reçois du moins les vœux que ma vieillesse lasse
Forme, étant sans foyer, pour le bonheur du tien.

N'apprête point pour moi l'amphore avec la coupe :
N'allège point la treille où pend le raisin mûr,
Ni le figuier verni dont l'ombre se découpe
Et tend des arceaux noirs sur la blancheur du mur.

N'écarte pas non plus cette enfance étonnée
De voir mon bâton rude et mes pieds poussiéreux ·
Rien n'est doux à mon Soir comme une Matinée
Et mon déclin sans joie aime le rire heureux.

C'est un tel don, surtout, que mon cœur te réclame.
Garde ta vaine amphore et tes fruits jaunissants.
Mais frais comme leur voix, mais blanc comme leur âme,
Doux comme le collier de leurs bras innocents,

Avant de dévaler, Pèlerin solitaire,
Ma pente sans espoir et mon chemin sans but,
Je ne désire rien, dans la jatte de terre,
Qu'un peu du lait mousseux que tes petits ont bu...

Maurice VALETTE.

(Le Mans.)


Digitized by Google

DANSEUR IRISÉ

Nuancé d'arc-en-ciel, dans un scintillement,
Du marbre rose clair le jet d'eau svelte fuse.
Perles, saphirs, béryls dont il jongle et s'amuse
Forment l'écrin qu'il pille inépuisablement.

Libertin comme un prince et fou comme un amant,
La brise le séduit et, pour lui plaire, il ruse,
Chatoie, ondule, fuit, à ses jeux se refuse,
Eparpillant au loin son fin ruissellement !

Avec la nuit il perd ses couleurs, une à une,
Ou s'habille d'argent parmi les pleurs de lune
Qui frissonnent au fond du bleu jardin rêveur...

Puis, pour bercer un peu son âme musicienne,
Sur un rythme très doux, mélodieux danseur,
Languissamment il flûte une chanson ancienne !

RICHE

Je suis un pauvre hère ; on me croit sans pécune :
De fait nul sol ne tinte en ma poche sans fond ;
Mais j'ai l'or du soleil et l'argent de la lune,
Et suis riche de tout le plaisir qu'ils me font.
Dédaigneux à loisir du luxe faux des princes,
Habits de cour, châteaux, diamants et piqueurs,
Hochet d'un vain orgueil donnant des bonheurs minces,
Moi, j'ai mon cœur, fleuri de rêves pour dix cœurs,
Par lui je puis étreindre ou cueillir ce qui passe,
Suivre de rose en lys l'abeille des chemins,
Cette musique d'or vivante de l'espace,
Prendre à l'air lumineux des rayons dans mes mains,
Et, par les bois, peuplés de rires d'églantines,
Sentir au frisson neuf des haleines de mai,
Avec sa sève ardente, et sa fougue enfantine,
Se mêler à mes sens le printemps parfumé.
J'adore ce qui vit, vole, jaillit ou brille,
L'eau mouvante et légère aux courants onduleux,
L'humide éclair qui luit sur les lèvres des filles,
La neige d'un beau lys, le sang des raisins bleus,
L'effleurement divin, les caresses de soie
Des brises, des oiseaux, des feuilles et des fleurs
Tous les essors, tous les élans, toutes les joies,
Qu'exaltent la lumière et le chant des couleurs.

Digitized by Google

Je savoure à longs traits les voix pures et fraîches
Des beaux enfants joueurs qui, dans l'aube, pieds nus,
Eparpillent au ciel leurs cris, comme des flèches,
Et l'eau vive qui court dans leurs yeux ingénus.
La nature, en dormant, m'ouvre tous ses calices,
Exhalant cet arome exquisement amer
Que distillent sans fin, ô subtiles délices,
Les herbes des forêts, les algues de la mer.
J'aime les nuits de juin, si tièdes, si tranquilles,
Dans les halliers leur souffle vague qui frémit,
La douceur de sentir, loin des rumeurs des villes,
Que tout est simple et bon, que tout vous est ami...
Et quand l'automne vient, j'éprouve et je respire
Comme un je ne sais quoi, dans l'air tendre resté,
De la ferveur d'avril, de son rose sourire,
Ou des langueurs baignant les âmes en été.
Enfin, les soirs d'hiver que l'ombre grave inhume,
Nulle tristesse en moi ! De lointains carillons
Reviennent doucement m'appeler dans la brume,
Comme le fin cristal du flûteau des grillons.
Et les heures, pour moi, glissent, mélodieuses,
Ni lourdes à passer, ni lentes à venir,
Courant allégrement sur le cadran, rieuses,
Aux lueurs du présent éclairant l'avenir.
C'est mon cœur toujours fort, c'est mon cœur toujours jeune
Qui penche son amour sur la réalité,
Egayant mes chagrins, ma détresse et mon jeûne
D'un beau reflet de tendre et chaude volupté...
Alors, seul, du foyer rapprochant bien ma chaise,
Dans ma chaumine pauvre, étroite et sans volets,
J'illumine mon rêve aux rougeurs de la braise,
Avec mes souvenirs je construis des palais,
Et je fais refleurir dans mon cœur, dans mes moelles,
Tandis qu'aux toits la pluie enfle ses ruisselets,
— Magique jardinier — de grands bouquets d'étoiles !

SEMEUSES DE LUMIÈRE

Un ciel sinistre et lourd s'est couché sur la plaine
Qu'il étreint lentement ! Au loin on voit à peine
Quelques vols sombres de corbeaux.
Les formes, les couleurs se fondent dans la brume,
Et nos pensers, sous ce linceul qui les inhume,
Semblent s'effeuiller par lambeaux.

Digitized by Google

Oh ! ce jour léthargique et noyé de grisaille !...
Dans les branches, le vent, par rafales, nous raille
D'un ironique sifflement
Qui perce, suraigu, la solitude immense,
Puis s'apaise... Et les champs retombent au silence
D'un long anéantissement !

Et, triste à l'infini, triste et las dans la chambre
Où, farouche geôlier, m'emprisonne décembre,
Le cœur plus vide qu'un désert,
Je cherche à percevoir de la vie, et j'écoute !...
Nulle rumeur humaine... Aucun pas sur la route...
Rien que ta plainte, ô morne hiver !

Mais voici que, là-bas, de la petite église,
Un carillon très doux s'élève et se précise,
Et c'est un magique réveil
De jeunesse et d'azur illuminant notre âme,
Une aurore en frissons... un tendre épithalame
Tissé d'amour et de soleil.

Lorsque vous effeuillez, semeuses de lumière,
Dans vos tintements d'or le chant de la prière,
De cet envolement lointain,
Cloches, vous dispersez tous les brouillards moroses,
Et vous mettez dans l'air ces frissonnantes roses
Qui sont l'offrande du matin.

Et nos tristesses, nos langueurs, s'évanouissent,
Et vos battements clairs au loin épanouissent
De si fines vibrations
Que nous sentons bientôt de ces notes fleuries
Eclore en nous d'harmonieuses rêveries
Et de pures émotions !

Vos carillons, légers comme des mousselines,
Nous enlacent !... Leurs chants ont des clartés divines
Dont s'étoilent les yeux en pleurs !
Ils allègent pour nous le poids des heures lentes
Au bercement de leurs musiques consolantes,
Douces, si douces à nos cœurs !...

En leur envol vous essaimez parmi les branches
L'espérance infinie avec ses ailes blanches !
Vous faites un décor riant
D'une forêt sauvage où l'orage déferle
Et la goutte de pluie est par vous une perle
D'un resplendissant orient !

Digitized by Google

Mais vous avez aussi vos soirs mélancoliques !
Alors, en tintements doucement nostalgiques,
    Sur un ton confidentiel,
Vous évoquez en nous les lointaines années,
De chantants souvenirs... les grandes cheminées,
    Et les réveillons de Noël !

Vous nous enveloppez, visions familières,
De nos ferveurs d'antan. Ainsi qu'en des volières
    Dont vos ondes sont les réseaux,
Des choses que la vie a faites fugitives
Demeurent près de nous, docilement captives
    Comme de caressants oiseaux !

. . . .

Du pâle oubli des morts les vieux clochers nous gardent.
Silencieux là-haut, sans cesse ils nous regardent !...
    Au Temps ils enchaînent le Temps...
Et quand leur grande voix mystérieuse chante,
C'est votre voix, c'est votre voix toujours aimante,
    O morts fidèles, que j'entends !

CHARBONNIER.
(Nice).



Digitized by Google

LES ALGUES DES NEIGES

La Biologie qui nous renseigne sur le mode de vie et sur la manière de se comporter entre elles des innombrables formes qui peuplent la terre, attire aussi notre attention sur l'exceptionnelle diffusion de la vie.

Certains naturalistes, frappés de ce fait et aussi des rapports physico-chimiques incessants qui existent entre le monde vivant et son milieu (hydrosphère ou atmosphère), se servent même du terme de *biosphère* pour désigner l'ensemble de la toile vivante ténue qui enveloppe le globe et pour en marquer l'importance.

Les êtres vivants, animaux ou végétaux, se rencontrent en effet dans les conditions les plus variées et si l'on jette un regard en arrière, tout nous parle de vie et dans les milieux également les plus divers aux époques géologiques passées.

Ce caractère de l'ubiquité de la vie va nous apparaître avec une saisissante intensité si nous nous adressons aux plus humbles des végétaux, aux Algues microscopiques.

Que l'on parcoure les solitudes glacées des pôles et des montagnes aux neiges éternelles, que l'on sonde les mers, que l'on étudie les lacs, les étangs, les torrents, les marécages, les lieux humides, et même les eaux thermales, nous les trouverons toujours là, accomplissant leurs fonctions simples, écoulant leur vie rudimentaire !

Pour ne faire intervenir qu'un seul des facteurs qui déterminent les nombreux milieux auxquels sont strictement adaptées ces petites Algues, celui de la température, disons que des Algues et des Bactéries s'accommodent fort bien de températures oscillant au voisinage de 90 à 100° (flore des eaux chaudes du Parc de Yellowstone notamment), et, à l'opposé de la gamme thermique, citons les Algues de la région des neiges qui trouvent leur optimum de vie à 0° et dont nous allons maintenant nous occuper.

Ces Algues des neiges, actuellement bien connues, sont assez communes dans les régions neigeuses des hautes montagnes, au voisinage des névés et des glaciers, de même que dans les zones polaires.

Digitized by Google

Mais elles n'auraient certainement jamais attiré l'attention si elles ne s'y étaient manifestées d'une façon singulière, nous voulons parler des « neiges colorées », phénomène qui avait depuis longtemps frappé l'imagination populaire en même temps qu'un autre phénomène du même ordre, celui des « mares sanglantes », et dont on trouve maintes traces effrayées dans le folklore populaire.

I. — Historique

C'est en 1778, au Grand-Saint-Bernard, que le phénomène de la neige rouge fut pour la première fois scientifiquement noté par de Saussure, le génial observateur des Alpes.

Se méprenant sur sa véritable cause, il le désigne sous l'expression de « terre rouge des neiges » (1).

Puis plus tard, en 1819, l'expédition arctique dirigée par John Ross fit des observations analogues et rapporta des échantillons qui furent étudiés au microscope par le naturaliste Bauer. Dès lors, le mystère des neiges sanglantes était percé à jour, car Bauer découvrit le petit organisme fortement teinté, dont l'accumulation était cause du phénomène et le baptisa, à tort d'ailleurs (car ce n'était pas un champignon), *Uredo nivalis*, la rouille des neiges.

Mais l'attention était attirée sur ce problème, aussi, à la suite d'expéditions polaires nouvelles, les recherches purent se multiplier grâce aux matériaux récoltés, étudiés sur place, ou rapportés. C'est en 1823 que la vraie nature du petit organisme des neiges rouges fut reconnue par Agardh qui le classa définitivement parmi les Algues, en en faisant un *Protococcus*, le *Protococcus nivalis*.

Après des vicissitudes diverses (2), car il fut difficile d'attribuer dès le début à ce petit être sa vraie place dans la classification des Algues, R. Chodat, qui s'était intéressé aux neiges colorées alpines à la suite d'observations capitales faites

(1) Mais il peut exister de vraies terres rouges des neiges. C'est ainsi que récemment des poussières ocreuses ont coloré toutes les neiges des hautes régions des Basses-Alpes, poussières que l'on a pu mettre en relation avec des vents africains puissants.

(2) Il devint successivement la fleur des neiges (*Sphaerella nivalis* Sommerfeld, 1824), et l'*Haematococcus nivalis* Flottow, parce qu'il était alors considéré comme très voisin de l'*Haematococcus pluvialis* si fréquent dans les endroits abrités et humides de la plaine ou de la montagne.

Digitized by Google

au Col des Ecandies (Massif du Mont-Blanc), suggéra de le considérer comme une Algue du genre *Clamydomonas*, conclusion qui fut adoptée en 1903 par Wille, de Christiania, lequel montra le bien-fondé de cette détermination. L'élément principal de la neige rouge devint donc le *Chalamydomonas nivalis*.

Cette question des neiges colorées a fait de grands progrès grâce aux recherches du savant botaniste de Genève, Robert Chodat, qui vient précisément de leur consacrer un chapitre de son charmant petit livre « La biologie des plantes ».

Les travaux originaux de Chodat ainsi que ceux des biologistes qui, à sa suite, se sont attachés à cette question, tant dans le domaine des hautes montagnes européennes ou autres, que dans les régions arctiques et antarctiques, nous ont appris qu'à côté des neiges rouges, les plus fréquentes, il y avait aussi des neiges brunes, des neiges jaunes, des neiges vertes et que dans les neiges rouges elles-mêmes, prospéraient, avec les rouges *Clamydomonas*, nombre d'autres petites Algues intéressantes.

Nous allons successivement passer en revue ces différents types de neiges colorées en examinant avec quelques détails l'organisme ou les organismes spécifiques qui les provoquent. Puis nous étudierons le mode de vie de ces Algues et enfin le procédé par lequel elles ont pu s'acclimater dans les milieux glacés où elles se rencontrent exclusivement.

II. — Les organismes des neiges colorées

1° *Les Neiges rouges*

L'aspect de ces neiges est assez curieux ; Chodat qui les a observées en 1896 au Col des Ecandies, à 2.799 m. d'altitude, nous les décrit comme formant des taches vineuses localisées, ou alors de grandes plages d'un rouge pourpre, parfois très étendues.

La neige est même envahie en profondeur sur plusieurs centimètres par la coloration qui peut devenir rouge brique suivant le degré de multiplication des petites Algues ; et l'aspect de la neige, dont la coloration augmente d'ailleurs sous la pression du pied, est alors celui d'une glace aux fraises ou à la framboise !

Ce phénomène a pu être remarqué dans différentes parties

Digitized by Google

des Alpes (1) des Carpathes, du Jura, soit par Chodat, soit par d'autres naturalistes. Je l'ai moi-même observé dans le Massif de Platé (Haute-Savoie), en 1920, sur les névés fondants qui entouraient la Pointe du Colloney et il est bien connu de tous les alpinistes dauphinois dans le Massif d'Allevard au col de la Fraîche.

Les neiges rouges sont aussi connues au Spitzberg, au Groënland septentrional, en Skandinavie, dans les Andes de l'Equateur, en Bolivie et jusque dans l'Antarctique où elles ont été récemment étudiées par Gain, le naturaliste du « Pourquoi Pas ? »

L'organisme principal producteur de ces neiges est, avonsnous dit, une Chlorophycée (exactement une Volvocacée), du genre *Chlamydomonas* (*Chl. nivalis*).

C'est une Algue minuscule, ovoïde, unicellulaire, de 15 à 65 μ de plus grand diamètre et dont l'un des pôles, plus ou moins appointé en cône mousse, porte deux cils destinés en principe à la locomotion. Elle possède en outre, dans son protoplasma, un noyau, une tache oculaire (stigma) située au niveau du point d'attache des flagelles, des matérieux de réserve, des vacuoles. Mais cette Algue, dont l'aspect permanent, ainsi constitué, rappelle beaucoup les zoospores (2) d'autres Algues voisines, est peu mobile dans la neige fondante et, de plus, elle est très polymorphe, ce qui explique les méprises successives qu'elle a provoquées quand il a fallu lui donner une place systématique (3).

Parfois, sous des actions diverses, le gel ou l'élévation de la température, ces pseudozoospores peuvent s'enkyster, s'entourer d'une membrane gélifiée épaisse à structure en coques emboîtées : elle devient alors tout à fait semblable à un *Protococcus*. C'est ainsi qu'elle acquiert un stade de repos qui lui permet de supporter, à l'état de vie latente, la congélation qui la guette. Puis le kyste peut se rompre, lorsque les conditions sont favorables, et mettre en liberté des spores, généralement 3 ou 4, qui se sont formées à l'intérieur par morcellement pur et simple du protoplasma. C'est un processus analogue qui

(1) Dans le « vallon des Morts », au Grand Saint-Bernard, il s'y maintient presque toute l'année, contrairement à ce que l'on croyait.

(2) C'est-à-dire les petites cellules ciliées très mobiles qui résultent habituellement de la division totale et simultanée du protoplasma d'une cellule.

(3) Chodat a observé quelques cas de sexualité qui valent d'être notés : deux de ces cellules s'abordent, s'accolent, se fusionnent.

Digitized by Google

donne lieu, dans d'autres Algues, à la formation des zoospores habituelles.

Chose importante, cette petite Algue est généralement d'un *rouge vif*, non seulement sous le microscope, mais en masse. Cette coloration est due à ce que le protoplasma qui tient en suspension le noyau et les plastides verts à chlorophylle est mêlé à une huile rouge prédominante. La matière colorante est dissoute dans cette huile, elle est bien connue des botanistes, puisque c'est la même qui colore les racines de carottes et les fruits de tomates, c'est la *carotine*.

Ce *Chlamydomonas nivalis* caractérise surtout nos neiges rouges alpines, mais il existe aussi dans les régions polaires.

Une autre espèce, le *Chlamydomonas antarcticus* serait, suivant l'algologue Gain, qui l'a récoltée dans les terres de l'Antarctique, associée au précédent dans les neiges rouges de ces régions.

Le 1er Mars 1909, nous apprend-il, par une température de + 6°, toute la surface basse de l'Ile Petermann était recouverte par les colonies de *Chlamydomonas* de teinte rosée qui augmentait par la pression du pied sur la neige ; ailleurs, la teinte était d'un beau rouge écarlate et se propageait sur une certaine épaisseur de neige.

Avec juste raison, Chodat pense que, étant donné le polymorphisme intense, constaté, du *Chlamydomonas* européen, il est plus logique d'admettre qu'une seule espèce, très ubiquiste, peut donner lieu à un certain nombre de variétés locales !

D'autres Algues, seules ou associées aux *Chlamydomonas*, peuvent intervenir dans le phénomène de la neige rouge. En effet, tout récemment, on a pu découvrir (1) dans les neiges d'un rouge brique qui avoisinent les lacs de Montana (Valais) et de Davos (Grison) un Péridinien hibernal, le *Glenodinium Pascheri*, dont la multiplication exclusive provoquait le phénomène.

Une autre petite Algue (Mesoténiacée ou Desmidiée), *Ancylonema Nordenskioldii*, ainsi nommée parce qu'elle a été trouvée pour la première fois au Groënland par l'expédition Nordenskiold, concourt à la formation des neiges rouges. Ce sont de petites cellules subsphériques associées en chapelets, qui communiquent à la neige des falaises neigeuses du Groën-

(1) C'est R. Chodat qui rapporte ce fait.

Digitized by Google

land une teinte d'un pourpre livide. C'est la « neige brune » des explorateurs. Nordstedt l'a retrouvée en 1878 en Skandinavie et Chodat dans le Massif du Mont-Blanc et au Mont-Rose ; Gain la signale sporadiquement dans l'Antarctide.

Le colorant de cette algue n'est pas le même que celui du *Chlamydomonas* : c'est une anthocyane pourpre, dissoute dans le suc cellulaire, qui superpose son effet à celui des plastides verts.

Enfin, deux derniers organismes des neiges rouges, à citer, sont, d'une part, le *Raphidonema nivale* signalé par Gain aux Iles Wienski et le *Raphidonema brevirostre* découvert dans le Haut Tatra par Scherfell, d'autre part les curieux *Raphidium* qui prospèrent sur les neiges accrochées aux flancs du volcan Pichincha (Equateur) et étudiés par le Suédois Lagerheim.

A côté de ces Algues « rouges », et associées à elles sur les mêmes champs de neiges, Chodat a montré, par ses travaux sur les neiges colorées du Col des Ecandies, qu'il en existait d'autres et différentes. C'est ainsi que dans cette région, cet auteur signale avec les rouges *Chlamydomonas nivale* et *Ancylonema Nordenskioldii*, une petite Algue verte, le *Raphidium nivale*. Toujours du Col des Ecandies, citons le curieux *Scotiella nivalis*. Ces deux espèces peuvent d'ailleurs se multiplier d'une façon indépendante et donner lieu au phénomène de la neige verte ou à celui de la neige jaune que nous allons présentement étudier.

2° *La neige jaune*

C'est Chodat qui a découvert l'organisme qui détermine cette neige jaune, dans les neiges du Col des Ecandies. C'est un petit corps en fuseau, muni latéralement d'une paire d'ailerons courts, peu mobiles. A cet état, il rappelle certains états dits « dormants » du *Pteromonas* de nos mares et c'est pourquoi Chodat le baptisa du binome *Pteromonas nivalis*. Mais comme on n'a jamais pu mettre la main sur les états mobiles de cet organisme, Fritsch, qui l'a étudié plus tard, dans les neiges récoltées par l'expédition de la « Scotia » proposa le terme générique, qui lui est resté, de *Scotiella*. Voilà donc l'histoire de notre *Scotiella nivalis*.

Ici encore, un colorant vient se superposer à la chlorophylle : c'est une huile, d'un beau jaune d'or, qui se mêle au protoplasma et dont la teinte est due à la xanthophylle, substance familière aux botanistes.

Digitized by Google

Cet organisme est fréquent, Chodat nous l'a appris, dans les neiges rouges et les neiges noires (neiges où les débris organiques oxydés sont abondants) des Alpes, du Jura et du Spitzberg. Gain et Fritsch l'ont, de leur côté, signalé dans les neiges rouges des terres antarctiques. Mais tandis que l'on n'en connaissait qu'une seule espèce dans les régions européennes, ces auteurs en ont ajouté deux nouvelles pour ces régions polaires où l'on trouve donc associées, *Sc. nivalis*, *Sc. antarctica*, *Sc. polyptera*. Et alors, dans ces régions, les Scotielles peuvent s'isoler des autres Algues des neiges, se sélectionner en quelque sorte, pour donner lieu, à cause de leur couleur propre, au magnifique phénomène de la neige jaune si bien observé par le naturaliste de la « Scotia », Brown.

3° *Neiges vertes*

De nombreuses petites Algues ne possédant que la coloration verte habituelle qui leur échoit, et qui est due à la chlorophylle, peuvent produire ce phénomène par leur accumulation. Il a pu être observé localement dans les Alpes. Ainsi, en 1910, Viret remarqua, au glacier d'Argentières, des plaques vertes sur la neige ; les échantillons par lui récoltés furent soumis à Chodat qui y reconnut immédiatement une petite algue nouvelle, en forme de bâtonnets plus ou moins effilés, et parfois associés en étoiles, le *Raphidium Vireti*. Ce *Raphidium* n'a jamais été retrouvé depuis ; il était accompagné de quelques *Chlamydomonas* et de *Scotiella*.

Un autre *Raphidium* (*R.* (*Ankistrodesmus*) *nivale*) avait d'ailleurs été signalé depuis longtemps par Chodat au Col des Ecandies, mais plus ubiquiste que le précédent, puisque cet auteur l'a retrouvé dans presque tous les échantillons des neiges fraîches des Alpes étudiés systématiquement par lui. Ce sont de petites cellules baculiformes, tronquées obliquement aux deux extrémités, qui accompagnent fréquemment *Scotiella nivalis*. C'est une espèce européenne ; découverte d'abord dans les Alpes, elle a été retrouvée par la suite dans les Carpathes.

Mais, le phénomène de la neige verte a pu être observé en grand dans l'Antarctide où il est alors dû à un autre organisme, une espèce de *Stichococcus*, le *St. nivalis*. Gain, à qui nous

Digitized by Google

devons ces observations (1), écrit que ces neiges vertes étaient, en 1909, très développées le long de la côte Ouest de la Terre de Graham, principalement au voisinage des rookeries de Pingouins. Le même auteur signale aussi, à l'Ile Wienske, un *Ulothrix* (*U. subtilis*) associé à d'autres organismes dans de la neige verte.

Tous ces microorganismes producteurs de neiges colorées sont donc variés, et il est probable que les études futures en accroîtront notablement la liste.

III. — Biologie des Algues des Neiges

1° *Le milieu*

C'est toujours dans la neige fondante, mouillée en surface, dont la température est très voisine de 0° qu'on les trouve, et, de plus, dans des régions d'éclairement maximum. Elles se multiplient avec intensité pendant la période de fonte et, pour un champ de neige déterminé, au voisinage des rochers, c'est-à-dire aux points où la fonte est la plus active, Gain nous dit qu'elles tapissent, dans les terres antarctiques, les falaises de glace qui arrivent à la mer, pour les mêmes motifs. A l'Ile Petermann, notamment, la neige verte abondait sur les parties basses de l'Ile, où elle formait des plaques de plus d'un hectare, surtout en février, en mars, pendant les journées de fort dégel. En avril, toutes ces neiges disparaissent, enfouies sous les neiges neuves, et ne reprennent leur développement que huit mois après.

Dans les chaînes européennes, les mêmes conditions d'habitat ont été constatées pour ces organismes. Je les ai observés, à Platé, sur des névés finissant, pendant la période des grosses chaleurs estivales de 1920. Il est juste de reconnaître cependant que certaines neiges rouges, dues à des Péridiniens, se perpétuent pendant tout l'hiver dans les Grisons et le Valais ; on pensait en effet que seules les neiges colorées estivales étaient possibles.

Malgré tout, il résulte des nombreuses observations accumulées, que c'est surtout pendant l'été que ces Algues des

(1) Cet auteur avait homologué ce *Stichococcus* avec *S. baccillaris* Naeg. des lieux humides de la plaine. Chodat s'est attaché à démontrer la spécificité de question l'organisme en (méthode des cultures pures) qui est ainsi devenu le *St. nivalis* Chod.

Digitized by Google

neiges trouvent toutes les conditions nécessaires à leur plein développement.

Elles se multiplient le jour, dans la neige fondante, à 0° ; puis la nuit, le gel les fait passer à l'état de vie ralentie et les suspend dans la glace jusqu'au lendemain. Après ce « frisson nocturne » selon la poétique expression de Chodat, elles se réveillent et reprennent leur vie active.

Si l'on ajoute qu'un éclairage intense, réalisé au maximum, ainsi que chacun sait, sur les névés ou les glaciers et pendant les longues journées polaires d'été, préside à ces alternatives de vie et de sommeil, on aura achevé de dépeindre le milieu dans lequel s'écoule l'existence de ces petits êtres.

2° *Propriétés, mode de vie des Algues des neiges*

L'étude expérimentale (par cultures pures en « thermos », Chodat) de ces Algues, a montré que tout leur cycle vital s'opérait à la température de la glace fondante, soit 0°.

Cela, contrairement aux autres plantes dont l'échelle thermique est bien plus étendue, même celles qui, comme les Soldanelles et les Perce-neiges, trouent la neige et suivent pas à pas le névé fondant, mais qui réclament une température plus élevée pour fructifier.

Nous venons de voir qu'elles sont soumises aux alternatives de gel et de dégel ; l'expérience, comme l'observation prouvent qu'elles vivent admirablement à la température de la neige fondante.

Or, on sait que l'eau glacée est beaucoup plus nutritive pour les végétaux que l'eau des étangs et des lacs, parce que plus riche en gaz carbonique dissous et en oxygène. Il s'en suit que la nutrition carbonée et la respiration sont particulièrement favorisées dans un tel milieu. Et c'est ce qui va nous expliquer la pigmentation de ces Algues.

En effet, toutes les espèces, malgré leurs colorations diverses, possèdent de la chlorophylle : Chez les Algues des neiges rouges, c'est tantôt une huile tenant en dissolution de la carotine (*Chlamydomonas nivale*) qui s'ajoute à la chlorophylle et en masque la teinte verte, tantôt une anthocyane (*Ancylonema Nordenskioldii*). Chez les algues des neiges jaunes (*Scotiella nivalis*), le colorant surajouté est une huile qui contient de la xanthophylle.

Enfin, chez les Algues des neiges vertes, la chlorophylle

Digitized by Google

intervient seule (*Raphidium, Stichococcus, Ulothrix*) et trouve son support habituel dans les plastides qui flottent dans le protoplasma.

Les remarquables expériences de Chodat (entreprises sur plusieurs espèces d'Algues de milieux divers) ont toujours montré que, pour pouvoir accumuler les pigments rouges ou jaunes, qui contrarient et masquent momentanément la teinte verte de la chlorophylle, l'Algue doit être soumise à une lumière intense : avec une diminution de lumière, l'Algue des neiges perd sa couleur et redevient verte. Mais, autre fait expérimental important, il faut pour cela fournir à l'Algue, et simultanément, un excès de nourriture hydrocarbonée.

Or, toutes ces conditions se trouvent précisément réalisées dans le milieu où vit l'Algue des neiges et que nous venons d'analyser :

a) Vivant dans des eaux à 0°, riches en acide carbonique CO^3H^2, la fonction chlorophyllienne, intensifiée par l'éclairage s'en donne à cœur joie ; elle est même manifestement avantagée par rapport à la respiration. Or, cette fonction chlorophyllienne accumule les réserves (huile, sucre, favorisant la production de la carotine) ; d'autre part, la basse température atténue la respiration qui, elle, sans cela, brûlerait ces réserves. Il s'ensuit que ces corps hydrocarbonés, et en particulier les pigments, s'accumulent dans la plante. De plus, le gel nocturne, en suspendant complètement la respiration de la petite Algue, favorise encore cette accumulation.

b) L'intensité lumineuse, requise pour le fonctionnement optimum de l'assimilation chlorophyllienne, est extrêmement puissante dans les régions des neiges d'altitudes : le rayonnement qui se produit sur les névés, les glaciers, est un fait d'observation courante. De même, dans les régions polaires, on sait que les journées estivales sont très longues, ce qui augmente d'autant la quantité de lumière reçue.

Constater l'accumulation des pigments colorés chez la plupart des Algues des neiges est bien, l'expliquer comme Chodat a pu le faire est encore mieux. Mais il y a plus, et c'est ici que nous allons voir intervenir cette finalité par laquelle le moindre petit phénomène peut s'expliquer.

On sait qu'une lumière trop intense détruit la chlorophylle. Comment cette substance peut-elle donc subsister chez les Algues des neiges qui vivent en milieu particulièrement favorisé sous ce rapport ? La réponse est facile. Le pigment coloré

Digitized by Google

doit sans doute jouer un rôle physiologique important ; on peut même dire qu'il constitue un véritable écran protecteur contre cette forte insolation si nuisible à l'organisme ; mais s'il atténue l'intensité lumineuse, il laisse surtout passer les radiations rouges ou jaunes, les plus favorables à la nutrition de la plante.

Des faits analogues, qu'il est bon de rapporter ici, ont d'ailleurs été établis par M. Le Roux (1) pour certaines Algues du lac d'Annecy, les *Botryococcus Brauni*. Cette petite Chlophycée qui forme habituellement des colonies mamelonnées d'un beau vert à la surface ou entre deux eaux, peut développer, à un moment donné, des gouttelettes huileuses dans sa membrane. Or, à la suite de périodes prolongées de temps clair et ensoleillé, en été, au printemps ou même en hiver, cette huile devient d'un beau rouge brique.

Ces colorations, qui peuvent varier avec les conditions saisonnières ou de milieu ont donc un rôle déterminé dans l'économie de l'Algue des neiges (2).

3º *Le peuplement des neiges*

Toutes les études qui ont été faites sur les Algues des neiges ont abouti à cette conclusion que ces organismes sont spécifiques et rigoureusement adaptés à leur milieu. C'est pourquoi Chodat, qui avait été frappé de ce fait, a proposé, dès 1902, le nom de *cryoplancton* pour désigner cette petite flore qui constitue vraiment un monde à part.

On a bien signalé, dans les neiges colorées, des Diatomées et une foule d'Algues autres que celles citées dans cette étude,

(1) Recherches biologiques sur le Lac d'Annecy (*Annales de Biologie lacustre*, t. II, 1907, Bruxelles, p. 24).

(2) Le problème de l'assimilation de l'azote et des autres corps simples nécessaires à la vie végétale n'est pas encore tout-à-fait au point. En particulier, pour les Algues des neiges, il ne semble pas que l'on s'en soit occupé jusqu'ici. La question serait cependant de haute importance. Vivant dans la neige fondante, ces Algues pourraient utiliser les nitrates du sous-sol dissous dans l'eau qui s'infiltre de bas en haut par capillarité. Mais l'on se heurte à l'objection tirée de l'épaisseur parfois énorme de la neige sur laquelle se développent ces Algues et alors il faut faire appel aux poussières organiques amenées à la surface par les vents, car il est bien évident que la neige n'est pas un milieu aseptique. Des expériences seraient nécessaires et si elles étaient négatives on pourrait alors songer au grand réservoir d'azote que constitue l'air : les algues des neiges puiseraient directement, dans cette hypothèse, leur azote dans l'atmosphère, ce qui serait très intéressant à établir.

Digitized by Google

mais l'analyse critique de ces organismes a chaque fois démontré que l'on était en présence d'éléments erratiques, non permanents, et du même ordre que les grains de pollen ou les spores de Lichens que l'on y constate fréquemment. D'ailleurs, seules les vraies Algues des neiges colorées sont capables de prospérer dans un milieu dont la température moyenne n'excède pas 0° (1) et où l'action comburante du soleil donne lieu, par suite de la formation d'eau oxygénée (2), à une oxydation extrêmement énergique. On comprend aisément que ces petites Algues ne puissent trouver, ailleurs que dans la neige, leurs conditions d'existence, comme aussi, que les organismes tous voisins des terres et rochers humides et des lacs haut-alpins ne puissent s'y perpétuer ?

Un important problème se pose : *Comment a pu s'opérer le peuplement des neiges vierges ?*

La *propagation actuelle* des organismes des neiges rouges ou autres peut évidemment se faire de plusieurs façons et très simplement : Le vent, en arrosant la surface des neiges sèches, enlève des petits kystes et les transporte avec les poussières telluriques : des neiges vierges sont alors ensemencées de proche en proche ou à des distances parfois considérables. La propagation peut aussi s'effectuer par les oiseaux migrateurs ou balladeurs, qui transportent des germes accrochés à leurs pattes. Dans les régions polaires, on a remarqué depuis longtemps que les champs de neiges colorées étaient presque toujours très développés au voisinage des rookeries de Pingouins, où la neige est tassée par ces animaux.

Ce qu'on comprend moins bien, c'est le *peuplement initial des neiges vierges*, des neiges qui étaient alors de véritables « espaces vides ».

L. Cuénot (3) appelle ainsi des milieux nouveaux artificiellement créés et susceptibles de donner asile à la vie (galeries de mines, salines,.. etc.). Mais il est de toute évidence que les neiges polaires, les neiges éternelles ont dû être aussi, à un moment de l'évolution géologique, des espaces vides, puisque

(1) Une température de quelques degrés au-dessus de zéro, assez brusque, est fatale aux Algues des neiges. Au-dessous de zéro, elles peuvent mener une vie latente.

(2) Produite par une vive insolation dans l'air sec des glaces, sous l'influence de catalyseurs (matières minérales et organiques) : c'est alors la neige noire qui se produit.

(3) L. Cuénot. *La génèse des espèces animales*, Paris, Alcan, 1911.

Digitized by Google

la flore, comme la faune d'ailleurs, y sont si réduites et si spéciales.

Or, le peuplement de ces espaces, ainsi que le conçoit Cuénot, a dû être opéré par des êtres de milieux analogues voisins, mais seulement par les espèces capables (influence de tropisme ou causes accidentelles) de gagner la place vide, de s'habituer aux conditions spéciales, et de s'y multiplier. Il y a donc dû y avoir *filtrage* de la faune ou de la flore avoisinantes.

Examinons comment a pu se faire le peuplement des espaces vides, à l'origine des temps.

Il est probable, et tous les naturalistes sont d'accord sur ce fait, que la vie a dû prendre naissance dans l'eau marine et seulement lorsque sa température eut atteint 55° environ. Le peuplement s'est sans doute effectué de proche en proche à partir de régions marines de profondeur moyenne vers les abysses ou, à l'opposé, vers les régions saumâtres, de celles-ci vers les régions littorales, puis vers les marais, les eaux douces et enfin la terre humide, en remontant vers des latitudes et des altitudes de plus en plus élevées, de plus en plus froides (1).

On est ainsi conduit à admettre que les êtres qui vivaient dans le milieu le plus voisin, où les conditions étaient les plus semblables à celles réalisées à la surface des neiges, ont été naturellement amenés à peupler ces dernières.

Or, avons-nous dit, les Algues des neiges sont strictement adaptées à leur milieu, elles ne peuvent vivre que là et, d'autre part, les Algues des milieux environnants ne peuvent plus s'adapter aux rigueurs des neiges. Il faut donc, de toute évidence,que les ancêtres lointains de ces petites Algues des neiges aient possédé en eux, en plus des propriétés qui leur permettaient de vivre dans les milieux situés au voisinage des névés, un ensemble d'autres propriétés adéquates aux conditions nouvelles qui allaient se présenter. Chose mystérieuse, ces propriétés spéciales ne devaient d'ailleurs pas se traduire dans la morphologie de ces êtres complexes, car, si l'on compare extérieurement certaines de nos Algues des neiges, aux formes analogues des mares ou des rochers humides tout proches, on ne constate pas de différence ; cependant, seules les espèces

(1) Certaines formes simples, ayant gardé de leur origine première, et à l'état latent, obscur, une résistance particulière aux températures élevées, ont pu tout naturellement se réadapter à ces conditions et sont devenues les Algues des thermes.


Digitized by Google

des neiges possèdent cette propriété de sécréter, à un moment donné de leur existence, et dans des conditions spéciales, les fameux pigments rouges ou jaunes !

Nous admettrons donc, avec Cuénot, qu' « une adaptation suffisante est nécessairement antérieure à l'installation dans la place vide ». Ainsi se trouvent définies les espèces *préadaptées* de Cuénot ; nos petites Algues étaient donc préadaptées.

Parmi les espèces des mares, lacs et lieux humides des régions haut-alpines où elles étaient progressivement arrivées (1), il en était donc qui possédaient, outre les propriétés leur permettant de vivre dans ces conditions, d'autres propriétés obscures, prophétiques, ne se traduisant pas dans leur morphologie, mais qui les prédestinaient en quelque sorte à la vie dans le rude milieu glacé ! Elles ont pu y être transportées sous l'influence de tropismes (phototropisme si prononcé chez les Algues ?) ou encore par les vents ou les oiseaux migrateurs avec d'autres spores et débris minéraux et organiques divers pendant qu'elles étaient à l'état de kyste à vie latente. A leur réveil, les conditions de milieu étant changées, seules les Algues aux propriétés spéciales ont pu se perpétuer, les autres n'ont pas tardé à être détruites. Enfin, et comme conséquence nouvelle, les propriétés qui avaient jusque là permis à ces petites Algues de vivre dans les eaux froides du voisinage se sont peu à peu perdues au cours des temps, puisqu'aussi bien, transplantées dans leur ancien milieu, elles y dépérissent et que la moindre augmentation de température au-dessus de 0° leur est même funeste !

IV. — Conclusions

De l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés, il résulte que les vraies Algues des neiges, c'est-à-dire celles qui ne peuvent vivre que dans ce milieu, cette entité biologique dénommée *Cryoplancton* par Chodat, sont assez réduites. Elles sont

(1) L'extension énorme des glaciers pendant la période quaternaire a certainement facilité l'installation de ces organismes dans leur nouveau milieu. Le front du glacier skandinave n'était pas alors très loin de celui des Alpes et les communications par les vents et les oiseaux devaient être fréquentes et aisées.

Il est vraisemblable que les Algues des neiges devaient être extrêmement développées sur les immenses étendues mises à leur disposition. Aussi, peut-on dire que les quelques espèces actuelles ne constituent qu'une florule résiduelle, une véritable « relique glaciaire ».



indiquées dans le tableau qui suit, avec les points où elles ont été signalées et les neiges colorées qu'elles provoquent (1).

	Alpes	Carpathes	Jura	Amérique	Régions Arctiques	Régions Antarctiques
CHLOROPHYCÉES						
Chlamydomonas nivalis Wille	r	r	r	r	r	r
Chlamydomonas nivalis var. *antarcticus* Gain						r
Stichococcus nivalis Chod.						v
PÉRIDINIENS						
Glenodinium Pascheri	r					
DESMIDÉES						
Ancylonema Nordenskioldii Berg.	r				r	r
PLEUROCOCCACÉES						
Scotiella nivalis Fritsch	j				j	j
Scotiella antarctica Fr.						j
Scotiella polyptera Fr.						j
Raphidium Vireti Chod	v					
Raphidium (*Ankistrodesmus*) *nivale* Chod.	v	v				
ULOTHRICHACÉES						
Ulothrix subtilis Keitz.						v
Raphidonema nivale Lager.	r					r
Raphidonema brevirostre Scher		r				

La spécificité de ce cryoplancton est extrêmement remarquable. Seules les vraies Algues des neiges peuvent donc subsister dans le « milieu de culture » que constitue la neige et s'y multiplier car la barrière est infranchissable pour les autres Algues qui pullulent sur les terres humides, aux abords immédiats des neiges, et dont la morphologie n'est cependant pas sensiblement différente. De plus, les Algues des neiges ne peuvent plus s'adapter à un autre milieu. Leur cycle vital oscille en effet aux abords de 0° ce qui, avec l'intensité lumineuse, favorise l'accumulation des réserves hydrocarbonées (accélération de la fonction chlorophyllienne, ralentissement ou arrêt de la respiration) et en particulier des pigments. Ces

(1) *Nota* : r = Algues donnant lieu au phénomène de la neige rouge.
j = » » » » » jaune.
v = » » » — » verte.

Digitized by Google

derniers ont un rôle important : véritable écran (rouge ou jaune), ils protègent l'organisme contre l'excès de lumière qui deviendrait nuisible en détruisant la chlorophylle.

Le peuplement des neiges a dû se faire à l'origine, grâce à certaines espèces des terres humides, plus robustes, possédant à l'état latent des propriétés mixtes, ubiquistes. Transplantées sur la neige par des forces diverses, un seul faisceau de propriétés a joué, l'adaptation s'est faite d'emblée, mais, en revanche, ces petites Algues n'ont pas conservé la possibilité ancestrale de vivre dans leur ancien milieu, et c'est ainsi qu'en un sens, on peut dire qu'elles ont dégénéré !

BIBLIOGRAPHIE

R. CHODAT. *La flore des neiges des Ecandies* (*Bull. Herb. Boissier*, Genève, t. IV, 1896, 886).

» *Algues vertes de la Suisse*, Berne 1902.

» *Sur la neige verte du Glacier d'Argentières* (*Bull. Soc. b*[illegible] *Genève*, IIe série, t. I, 1909, 295).

» *Etude critique et expérimentale sur le polymorphisme des Algues*. Genève, 1909.

» *Monographie d'Algues en culture pure*. Berne, 1913.

» *Rapport sur le Laboratoire alpin de Linnae* (*Bull. Soc. bot. Genève*, 1915).

» *Les neiges colorées* (*Rev. Gén. des Sciences*, 1917, 12).

» *La biologie des plantes. — I. Les plantes aquatiques* (Edit. Atar, Genève, 1917, II avec pl. et fig.).

F. E. FRITSCH. *Freshwater Algae collected in the South Orkneys by R. N. R.* Brown (*Linn. Soc. Journ. Botany*, t. XL, 1912, 294).

L. GAIN. *La flore algologique des régions antarctiques* (IIe *exp. française Charcot* 1908-1910, avec une note de N. Wille).

» *La neige verte et la neige rouge des régions antarctiques* (Résumé de l'étude de N. Wille) (*Bull. Mus. Hist. Nat.*, n° 6, 1911, 479).

G. LAGERHEIM. *Die Schneeflora des Pichincha* (*Bericht. d. deutsch. bot. Ges.*, t. X, 1892, 530).

A. SCHERFFEL. *Raphidonema brevirostre* nov. sp. (in *Kulonlenyomata, Botanikaikozle-menyek*, 1910, 116).

E. DE WILDEMAN. *Algues de l'Expédition antarctique belge* (t. 6, fasc. 3).

V. B. WITTROCK. *Om snons och isens flora, in Nordenskiold* (*Studien...* etc. *i hoga Norden*, Stockholm, 1883, 78 (avec bibliographie ancienne).

WOLLENWEBER. *Untersuchungen uber die Algengattung Haematococcus*, (Thèse Berlin, 1909).

Léon MORET.

Digitized by Google

Intendants de Savoie

Grâce aux recherches de M. Pérouse, qui a rapporté des Archives d'Etat de Turin des documents inédits (Voir *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire*, pages 4, 14 et suivantes), je suis en mesure de compléter et rectifier ce que j'ai dit des Intendants de Savoie dans la *Revue Savoisienne* de 1918, pages 42, 43 et 44.

Depuis Emmanuel-Philibert, la Savoie était administrée par deux compagnies judiciaires qui siégeaient à Chambéry, et qui étaient le Sénat et la Chambre des Comptes.

« Cette organisation a duré sur le même pied jusqu'à l'année 1686, auquel temps le Roi, voyant que presque tout le revenu qu'il avait en Savoie se consommait en des frais par les fréquentes vacations et faux frais qui se faisaient, et autres raisons à lui connues, établit un Intendant en Savoie, en la personne de M. le comte Tarin, qui pour lors ne fut établi qu'en qualité d'intendant général d'artillerie et bâtiments avec l'inspection sur les chemins, primitivement à la Chambre des Comptes, et cet intendant continua son emploi jusqu'à la déclaration de la guerre, que les Français occupèrent la Savoie et qu'il fut fait prisonnier le 15 août 1690.

« D'abord après la paix de 1696, le Roi envoya en qualité d'Intendant Général deça les monts Monsieur le comte Gropel, général des Finances de sa Majesté, avec un pouvoir presque despotique, l'ayant fait président en ladite Chambre, aux assemblées de laquelle il assistait quand bon lui semblait, et il prit une entière connaissance de ce qui pouvait être utile aux finances de S. M. »

« Ayant ensuite été demandé en Piémont à la charge de général des Finances, le Roi envoya pour son intendant général deça les Monts, M. le comte Brichantoz, avec la juridiction de connaître et décider privativement à qui que ce soit et sans appel sur toutes les affaires de la taille, domaines, gabelles, artillerie, fortification, manutention des chemins et ponts, et toutes autres qui pouvaient regarder l'économie des finances ; il a continué son emploi depuis l'année 1696 jusqu'en l'année 1699.

Digitized by Google

M. le comte de Robillan lui succéda en qualité que dessus, avec l'entière juridiction sur le militaire, et avec préséance sur toutes autres autorités.

Il resta en Savoie depuis l'année 1699 jusqu'en 1700.

Audit temps, M. le comte de Ressen lui succéda, aux mêmes qualités, pouvoirs et prérogatives, et resta en Savoie jusqu'au mois d'octobre 1703, que la guerre fut déclarée et que les Français occupèrent le pays.

En l'année 1713, la paix étant faite, le roi envoya en qualité d'intendant, comme dessus, l'avocat Jean-François Palma, avec le gage annuel de 4.000 livres, monnaie de Piémont. (*La Vénérie*, 19 mai 1713.)

La création d'un Intendant Général avait pour but d'amoindrir les deux corps traditionnels : la Chambre des Comptes et le Sénat ; le premier disparut en 1720 ; les attributions du second furent réduites ; en attendant sa suppression, « on se plaisait à effriter son autorité. »

F. M.

Notices lexicologiques savoisiennes

I. — Moraine

On peut classer parmi les mots français venus du franco-provençal, et, plus précisément, de nos régions alpestres, le nom *moraine*.

Il doit son succès à l'emploi fréquent que les géologues et les alpinistes font de ce terme dans leurs descriptions. Ce n'est pourtant pas, comme on pourrait le penser, un mot d'origine savante.

Moraine est le continuateur alpin d'un adjectif * *murana*, dérivé de *murus*, mur. La signification primitive serait : en forme de mur.

La succession des sens me paraît être :

1.] Amas de pierres formant une sorte de mur au bout d'un champ.

2.] Pierres formant comme un mur à la limite d'un glacier ; ou, si l'on préfère : « bande de graviers, de fragments de roche, qui ont glissé et se sont accumulés au pied d'un glacier ou sur ses côtés (*Dictionnaire Général*, H. D. T.).

Comme exemple du premier sens, je citerai le terme sa-

Digitized by Google

voyard *morêna* lui-même, dont l'étude m'a mis sur la voie de l'étymologie.

Le *Dictionnaire Savoyard* a en effet l'article suivant :

Morêna (1) (Leschaux) : « Renflement qui se forme à la lisière inférieure d'un champ en pente par suite de la descente de la terre.

« On appelle en français *moraine* une enceinte de pierres au pied des glaciers, et à Genève, suivant HUMBERT, des terres escarpées au bord d'un torrent, d'un fleuve, d'une rivière. » (2)

Le mot *moraine* n'a été admis par l'Académie qu'en 1878.

Le premier exemple cité date seulement de 1779. Il est tiré du *Voyage dans les Alpes*, de SAUSSURE :

« Cette *moraine*, haute de 100 à 150 pieds, borde au Nord-Est le petit lac que nous côtoyions. »

Ailleurs :

« Les paysans de Chamouni nomment ces monceaux de débris la *moraine* du glacier. » (3)

Le mot ne tarda pas à se répandre. Je l'ai recueilli notamment dans le *Journal d'un Voyage en Savoie et dans le midi de la France*, en 1804 et 1805, publié par L. C. Henri de LA BÉDOYÈRE, en 1807 (4) :

« Lorsque nous eûmes atteint l'endroit où il [le glacier des *Buissons*] repose sur un plan presque horizontal, nous escaladâmes le rempart de terre et de débris de rochers qui nous en séparoit. »

L'auteur ajoute en note : « Ce rempart, dans la langue du pays, s'appelle *moraine*. » (5)

Plus loin (p. 332-3) : « Armés de nos bâtons ferrés, après avoir franchi la *moraine*, nous entreprîmes de la [= la « vallée » de glace] traverser. »

« Dans la langue du pays », écrit La Bédoyère. Il a raison

(1) Pour le traitement de l'initiale, cf. le sav. *moraille* au fr. *muraille*.

(2) FENOUILLET enregistre aussi, dans sa *Monographie* : *Moranna*, *morainna*, pente, talus, falaise, moraine.

Si notre étymologie est admise, et M. A. Dauzat, le premier, lui a fait bon accueil, il y aura lieu d'insérer un article *muranus* dans le *Romanisches Etymol-Woerterbuch*, de M. MEYER-LÜBKE.

(3) Ailleurs encore : « On va descendre au bord du glacier, et l'on suit pendant quelque temps sa *moraine* ou l'encaissement de pierres et de gravier qui l'accompagne. » Cet exemple est remarquable, puisqu'il comporte en même temps une brève définition.

(4) Paris, GIGUET, in-8°, avec frontispice gravé d'après Moreau le jeune. Une seconde édition, revue, devait être imprimée par Crapelet, en 1849. La première avait été traduite en allemand, à Berlin, en 1809.

(5) Page 331.

Digitized by Google

de signaler ce fait. J'en conclus que la notice étymologique donnée par le *Dictionnaire Général* est inexacte. Le mot *moraine* est savoyard ; il n'est pas « emprunté du provençal moderne *mourreno*, qui semble, ajoutent les auteurs, dérivé de *mor*, museau ; [cf. *moraille*] ».

L'explication que nous proposons est à la fois plus simple et plus logique (6).

Le *Dictionnaire Général* me semble plus heureux en constatant la fortune des mots originaires de la Suisse romande [comme aussi de la Savoie] et du franco-provencal :

« Quelques-uns des mots venus de cette région se sont vite acclimatés, et personne n'en sent plus la provenance exotique... Les autres conservent toujours un caractère sinon strictement local, au moins spécial à tel ou tel groupe d'études, par exemple *moraine*, *névë* et *piolet*, qui ne sont familiers qu'aux géographes ou aux touristes membres d'un club alpin. » (7)

Ajoutons que, grâce à l'essor prodigieux du tourisme, ces mots deviennent de plus en plus « familiers » aux Français de toutes les régions.

II. Chalet

Voici comment Grillet (*Dictionnaire historique... du Mont-Blanc et du Léman* (II, 29) décrit les « *chalets* des Alpes » :

« Les chalets des Alpes sont, dans les hautes montagnes du Léman et du Mont-Blanc, de petites habitations construites dans les endroits où les troupeaux paissent, en été, les gras pâturages dont elles abondent ; leurs murs peu élevés ne sont la plupart que des assemblages informes de pierres brutes, sans mortier ni ciment. Ces édifices rustiques qui rappellent l'idée des huttes où durent s'abriter les premiers hommes, ne sont formés que par une seule pièce carrée, dont la moitié sert à retirer les bestiaux pendant la nuit et les orages, et l'autre à loger les bergers : une crèche haute de deux pieds sépare les vaches de l'espèce de cuisine qu'habitent les pasteurs. »

(6) Littré, pour qui *moraine* est « d'origine inconnue », avait pressenti l'étymologie que nous proposons : « *Moraine* tient sans doute au bas-latin *morena*, digue de pieux ; ital. *mora*, tas de pierres. »

(7) *Dictionnaire Général, Traité de la formation de la langue française*, p. 28-29.

Littré a un second article *moraine* : « Terme de construction. Cordon de mortier que le maçon forme autour d'un ouvrage en pisé. Etym. : Ce *moraine* est probablement le même que le précédent. » Je supprimerais l'adverbe, en réunissant les deux articles. Je constate en outre que le sens du terme technique vient à l'appui de notre assertion.

Digitized by Google

Malgré tout l'agrément que le chanoine Grillet trouve à ce genre d'habitat primitif, on comprend l'exhortation que Chateaubriand adressait, quelques années auparavant, aux lecteurs de son *Voyage à Clermont* : « Chantez les *chalets*, mais ne les habitez pas (8). »

Le mot était donc d'un usage répandu au début du XIXe siècle. Rousseau l'avait mis à la mode. On le relève dès l'année 1723, dans le *Dictionnaire du Commerce, de* SAVARY (9).

Quelle est l'origine de *chalet ?*

Chalet, ainsi d'ailleurs que plusieurs termes alpestres, a suscité de nombreuses discussions. Les étymologies fantaisistes sont presque aussi nombreuses que celles de *Chamonix*. Inutile de les énumérer.

Parmi les discussions sérieuses, il suffit de rappeler celles qui rapportent *chalet* soit à *casa*, soit à *callis*. Je laisse de côté *castellum*, qui ne convient ni pour la phonétique, ni pour la sémantique.

M. Gauchat a proposé *callem* + *ittum* (10). Cette origine me paraissait jusqu'ici fort plausible (11). Or on doit se rallier, je crois, à une théorie nouvelle. M. A. DAUZAT vient de l'exposer avec des arguments qui semblent convaincants dans une récente brochure, intitulée « *Cala* dans la toponymie gauloise et espagnole. » (12)

Cala est un vieux mot prélatin, préceltique, probablement ligure. Il entre dans la composition du toponyme *Calagurris* (*Calahorra*). M. Dauzat énumère plusieurs autres noms de lieu

(8) Sur cette appréciation et d'autres analogues, je me permets de renvoyer à mon étude : « Un détracteur de la montagne : *Chateaubriand et le Voyage au Mont-Blanc* » ; Annecy, Abry, 1908, p. 18.

(9) Cf. Alexis FRANÇOIS. *Les Provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau*, p. 40.

(10) Pour *castellum*, cf. MEYER-LÜBKE, *R. E. W.*, 1745. Pour *callis*, cf. L. GAUCHAT, *Bull. Gloss. des Patois de la Suisse romande*, 1905, p. 14.

(11) Au temps où je préparais l'édition du *Dictionnaire Savoyard*, entre 1900 et 1902, j'avais songé à une autre explication. Je la donne ici pour mémoire. J'étais tenté de regarder *chalet* comme une sorte de doublet dialectal de *châlit*. On trouve pour *châlit* les formes suivantes, dans le *Glossaire de Ripaille*, dû à M. BRUCHET : *chalictus*, *chaulictus*, *challi*, *chauliet*, etc. Voir aussi DU CANGE, v° *cadeletus*, et GODEFROY, *Complément*, v° *chaalit*.

Chalet et *châlit* me paraissaient remonter l'un et l'autre à *catalectum*. L'espagnol et l'italien (cf. LITTRÉ) fournissaient les relations sémantiques : litière (italien), surtout : lit de branches d'arbres (espagnol). Le premier sens de *chalet* me semblait être : litière disposée dans la montagne, abri pour le bétail, puis construction servant d'abri. Si je n'ai point admis cette hypothèse dans le *Dictionnaire Savoyard*, c'est à cause de la différence des voyelles initiales : *â* dans *châlit*, *a* dans *chalet*.

(12) Extr. de *Zeitschrift fur Ortsnamenforschung*, 1927, 216-221.

Digitized by Google

(tel *Challes*) moins connus, dont le plus remarquable est *Challant*, dans la vallée d'Aoste. Ce dernier et ses congénères ont été l'objet d'une étude due à M. P. AEBISCHER. (13)

Ces toponymes, ainsi que le mot alpin *chalanche*, couloir d'avalanche, comme *chalet* lui-même, « paraissent se ramener à un sens primitif : « pente abritée, » ou : « abri en pente. » M. Dauzat conclut en admettant que le sens originaire de la racine *cala*, c'est abri. Pour *chalet*, le sens primitif est indubitablement : « abri de montagne ».

Chalet apparaît sous de multiples formes dans nos documents du moyen âge. Ainsi on relève dans les textes relatifs au Prieuré de Chamonix recueillis par BONNEFOY et PERRIN : *challechium*, *challesium*, *chaletus*, *challeges*, *challeys*, *calletus*, *chaloyes*. A ce dernier je rapporterais volontiers le patronyme *Chaloyard*.

Une autre variante est celle que je relève dans le curieux procès inquisitorial dont nous devons la connaissance à M. l'abbé LAVANCHY (14) : *...confitetur quod ejus baculum et pixidem unguenti sibi traditos per dictum demonem ejus magistrum por eundo ad synagogas tenebat seu tenet in archa sua in quodam* callato.

Ce *callatum* est la forme la plus voisine du radical primordial.

Sous l'influence analogique de mots tels que *Valais*, *palais*, *chalet* est parfois devenu *chalais*.

Je le trouve écrit *chaleys* dans le passage suivant d'un manuscrit cité par M. CHOLLEY (15) : « Rolle des plus aisés de la paroisse de Doussard avec annotation de ceux qui ont part aux *chaleys* des montagnes indivises entre Doussard, la Thuile et Chevalines. (Actes de location, V, C, nº 25, fº 369.)

La graphie *chaleys*, *chalais*, a donné naissance tout récemment au dérivé *chalaisan* (cf. *Valaisan*). (16)

(13) *Etudes toponomastiques valdôtaines*, in *Augusta Praetoria*, 1921.

(14) *Processus formatus... contra Anthoniam uxorem Johannis Rose de Villario Chabodi, parrochie Sancti Jorii* (en 1477). Texte publié et commenté par l'abbé LAVANCHY, in *Mém. Acad. Salésienne*, VIII, p. 438.

(15) A. CHOLLEY, *Les préalpes de Savoie*. p. 720.

(16) Le savoyard a le mot *chaloupe*. Je l'extrais d'une pièce datée de 1542, citée par C. DUVAL, (*Procès de sorciers à Viry* de 1534 à 1548, p 74) : « ...il respondit quil estoit le dyable et elle lui dict quil estoit ung orde *chalouppe* » Ce terme péjoratif doit-il être lui aussi inscrit, malgré la bizarrerie de la dérivation sémantique, dans la famille de *cala* ?

Digitized by Google

III. Savoyard ÉPELIR, ÉPLI

On lit dans GODEFROY (*espelir* 2.) la citation suivante, de Philibert MONET :

« Les oyseaux *épelissent* leurs œufs en couvant. »

Philibert Monet, né à Bonneville en 1566, est un Jésuite qui eut une grande notoriété. (Cf. GRILLET, I, 382). Il y aurait lieu de dépouiller ses nombreux ouvrages, spécialement les diverses éditions de son *Parallèle des Langues françoise et latine*, pour y relever d'intéressants « sabaudismes ».

Espelir serait du nombre si ce mot n'était d'un usage bien plus répandu. Ce verbe n'est autre, en effet, que l'ancien français *espeaudre*, dont M. Antoine THOMAS a retracé l'histoire, en prenant comme point de départ de ses observations l'article *expellere* du *Roman. Etymol. Woerterb.* (17), de M. MEYER-LÜBKE. Je me bornerais donc à renvoyer le lecteur à ce que dit le maître dans ses *Etimolojies françaises et provançales* (Paris, 1913, p. 32), si M. A. Thomas n'avait ajouté la note suivante à ses explications :

« Monet est savoyard, comme on sait ; l'usage qu'il fait de notre verbe doit tenir à son origine, bien que le *Dictionnaire Savoyard* de CONSTANTIN et DÉSORMAUX n'ait pas d'article correspondant. »

La remarque est exacte. A. Constantin n'avait pas relevé le mot au cours de ses investigations linguistiques. Je ne l'ai pas non plus rencontré sur mon chemin. Le mot est pourtant bien usité en Savoie. On l'emploie, par exemple, en Semine. (M. A. Thomas m'excusera de ne pas lui avoir signalé le fait, en rendant compte de son ouvrage). FENOUILLET a inséré *épli* dans sa *Monographie*. Il lui donne exactement le sens d'éclore, en parlant des œufs. Fenouillet a aussi bien vu l'étymologie : *expellire* (forme analogique, à côté de l'infinitif classique *expellere* > fr. *espeaudre*).

Peut-être cette courte notice (ou plutôt l'excellent article de M. Antoine Thomas) donnera-t-elle l'idée à quelque érudit savoyard d'entreprendre le travail dont j'ai parlé au début sur les sabaudismes de Philibert Monet. Ils seraient sans doute beaucoup plus nombreux que ceux de Vaugelas. On se souvient que, malgré son purisme, celui-ci n'avait pas échappé

(17) Voici les formes citées dans le Dictionnaire de MEYER-LÜBKE, n° 3041 : prov. *espelir*, gascon *esperi*, lyonn. *epüli*, dauphin. *epeli*. Une remarque, entre parenthèses : Souhaitons que les Parlers de Savoie tiennent dans une nouvelle édition de cette œuvre magistrale la place à laquelle ils ont droit, à tous égards.

Digitized by Google

aux critiques malignes de Ménage et d'autres adversaires, le traitant d'Allobroge.

A la famille de ce verbe *épli* appartient sans doute le dérivé *épélé, épelé*. C'est le nom d'une sorte de fête, la fête des œufs, dont les enfants ont conservé la tradition, le lundi de Pâques, dans la région de Cruseilles.

On désignait encore ainsi la « bénédiction des poules couveuses ».

IV. Bilboquet

Parmi les nombreux mots français dont l'étymologie est encore discutée, je citerai *bilboquet*.

Beaucoup d'hypothèses furent émises. L'avant-dernière, due à M. F. Baldensperger, figure dans la *Revue de Philologie française et de Littérature*, t. xxxiii [1921], p. 161.

Le jeu que nous appelons *bilboquet* tirerait son nom d'une ville espagnole : *Bilbao*. Les arguments ne m'ont point convaincu. Si je me permets d'accroître ici le nombre des étymologies proposées, c'est que le vieux vocabulaire savoyard y est pour quelque chose.

Sauf M. Baldensperger, la plupart des lexicographes voient dans *bilboquet* un mot composé de deux éléments dont le premier est *bille*. Pour les auteurs du *Dictionnaire Général*, le second terme reste obscur. Suivant M. L. Clédat, ce serait un mot de la famille de *bois*. Suivant d'autres, *bille* est juxtaposé à *bocquet*, qui, dans le blason, désigne un fer de lance.

Au lieu de *bocquet*, je propose *bloquet* : *bilbloquet*, réduit à la forme actuelle par une sorte de dissimilation.

Bloquet désignait au moyen âge une espèce de jeu appelé aussi jeu de troncs (ou billes de bois). Ce jeu fut peut-être, comme on l'a remarqué, la première ébauche de notre jeu de quilles.

Voici un texte de 1415 cité par Gay, dans son *Glossaire archéologique du Moyen-Age et de la Renaissance*, tome I, V° *bloqueau* :

« Deux ou trois compaignons qui s'esbatoient et gettoient un *bloqueau* ou tranchet de bois. »

M. Bruchet transcrit ce texte dans son *Glossaire* du Château de Ripaille (p. 597, v° *bloquetus*), et renvoie à Du Cange, *bloquelet*, sous *blocus*.

Voici le passage tiré du *Château de Ripaille* auquel M. Bruchet fait allusion dans son *Glossaire* (p. 320, 23 juin 1391) :

Digitized by Google

Libravit... domino nostro comiti... pro ludendo ad bloquetum, 8 fl. p. p. (Compte de l'Hôtel des princes de Savoie 74. f° 191, v°.)

La chute de *l* que j'attribue à une sorte de dissimilation (*bilbloquet* > *bilboquet*) a pu d'ailleurs être facilitée par l'analogie avec le mot de la famille de *bois* auquel songeait M, Léon Clédat.

V. Septante. Octante. Nonante.

Ces mots sont, comme on sait, des archaïsmes. Quel est l'usage suivi en Savoie ?

I. — Il y a un quart de siècle, voici les réflexions que j'ai exposées à ce sujet dans une étude relative aux « Noms de nombre cardinaux », insérée dans les *Mélanges de Philologie* offerts à M. F. Brunot par ses élèves et ses amis. (*Contribution à la Morphologie des Parlers savoyards* (18).

J'avais relevé les variantes usitées dans 28 localités.

Pour *soixante-dix*, écrivais-je, on ne trouve une forme correspondant à cette locution française que dans trois des localités mentionnées. Partout ailleurs c'est une variante de *septante*.

La numération par *vingt*, d'origine celtique, était tellement ancrée dans les habitudes que dans certaines vallées (Thônes, Beaufort), même en français local, on disait encore : *trois-vingts*, et même *trois-vingt-dix* (Les Clefs, Vaulx, Sevrier, etc.) A Viuz-en-Sallaz (19), les locutions *trê, si, sà, wi van* (= 60, 120, 140, 160) étaient encore fort usitées dans certains cas, par exemple lorsqu'il s'agit de poids. On disait ordinairement *sa van livre* (= 140 livres), *wi van livre* (= 160). Par contre, à Vaulx, on ne disait pas *sa vin* (140), mais bien *cin carênta*. L'usage variait de commune à commune, peut-être de hameau à « village ». La statistique détaillée de ces faits ne manquerait pas d'intérêt.

J'ai relevé à ce propos dans le *Supplément* de Littré l'exemple suivant : « En Savoie, dans le peuple, on dit *trois-vingts*, pour soixante. J'ai *trois vingt et neuf* ans, disait une vieille mendiante à Evian-les-Bains. »

Pour quatre-vingts, voici la constatation faite en 1902 :

(18) Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition ; p. 10-11 du tirage à part.

(19) Renseignement postérieur à ma publication, dû à l'obligeance de M. l'abbé Gavard.


Digitized by Google

« On trouve partout l'analogue du terme français », [réduit parfois à *cat'vin*]. A côté de celui-ci, des variantes de *huitante* (5 localités). « *Huitante* a pour doublet *octante*. Ces deux mots sont des archaïsmes (cf. *Dictionnaire Savoyard*, v° *huitante.)*

Humbert dit à ce sujet : « Aucun dictionnaire usuel n'a recueilli ce terme, qui est fort usité en Suisse, en Savoie, en Franche-Comté et dans le Midi. » (*Nouveau Glossaire genevois.*)

Mon étude, publiée en 1904, ne faisait pas mention des termes complexes : *octante-deux, huitante-cinq*.

Quant à *quatre-vingt-dix*, on employait le vieux terme *nonante*, avec de curieuses variantes phonétiques ou analogiques. Telle *novênn'ta*, transcrite à Modane.

A côté de *nonante*, très répandu, l'expression relevée correspondait exactement à la locution française *quatre-vingt-dix*. (20)

II. — L'usage ainsi constaté sommairement en 1902 s'est-il modifié ?

Voici d'abord le sentiment d'un linguiste, doublé d'un alpiniste, qui connaît bien notre région, pour l'avoir souvent parcourue, étudiée, décrite.

En rendant compte des fascicules VII-XII du *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse-romand*, œuvre de M. W. Pierrehumbert, M. A. Dauzat s'exprime ainsi (*Revue de Philologie française et de Littérature*, xxxviii [1926], p. 72 :

« Pour les noms de nombre *septante, huitante* [et *octante*], *nonante*, il faut insister davantage sur l'opposition absolue, à l'heure qu'il est, entre l'usage français et l'usage suisse-romand. M. P. se contente de dire que ces mots ont vieilli en France, tout en restant usuels dans l'Est et le Midi... En réalité ces termes ne sont plus usités nulle part en France : je ne les ai jamais entendus, pas plus en Savoie que dans le Midi, où j'ai fait de nombreux séjours ; j'ajoute même qu'ils ne sont plus compris en dehors de l'Est et du Sud-Est (vieilles gens),

(20) Pour de plus amples comparaisons, ainsi que sur le vieux système celtique de numération conservé au-dessus de cent (dont la survivance la plus connue est l'hôpital des *Quinze-vingts*), je renvoyais à F. Brunot, *Origines de la Langue française*, in *Littérature fr.* publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, t. I, p. lxiv, et à la *Grammaire savoyarde* de Victor Duret, p. 25. Actuellement, on peut aussi se reporter à l'*Histoire de la Langue française*, de F. Brunot, t. I, 54 : « Cet usage de multiplier vingt par d'autres nombres est tout-à-fait inconnu du latin et commun au contraire dans les idiomes celtiques. »

Sur les « noms de nombre » en Savoie en général, voyez aussi A. Constantin et J. Désormaux, *Essai de Grammaire*, 1re p., p. 23.

Digitized by Google

et, ailleurs, d'une très petite élite intellectuelle. » (21)

III. — Les observations de M. A. Dauzat sont-elles complètement exactes ? L'information de M. Pierrehumbert, écrit-il, retarde sur ce point. La sienne n'est-elle pas, pour la Savoie du moins, quelque peu en avance ? *Septante* et *nonante*, sinon *octante* ou *huitante*, vivent encore dans nos régions, et d'une vie, semble-t-il, assez robuste. Ce ne sont pas seulement les vieilles gens qui les emploient, mais presque tout le monde, dans les bourgs et les villages.

« Il serait intéressant, écrit encore M. A. Dauzat, de noter ici le rôle de l'école. » L'école, naturellement, est une grande force au service de *soixante-dix*, *quatre-vingts*, *quatre-vingt-dix*. Mais hors des classes, souvent même en classe (au lycée d'Annecy comme dans les écoles primaires), *septante* et *nonante* font encore concurrence à leurs rivaux.

J'ai eu la curiosité de me livrer à une petite enquête sur ce sujet. Voici quelques réponses, fidèlement transcrites en leur simplicité :

1° *Nonante et Septante.* — Pour ces deux termes, je peux dire que nous les employons assez souvent dans nos conversations entre camarades.

Pourtant, *soixante-dix* et *quatre-vingt-dix* semblent vouloir s'imposer de plus en plus.

Pour moi, je n'ai jamais entendu parler de la « guerre de *septante* » ; à la maison, dans nos conversations, je n'emploie, et tous ceux que je connais n'emploient, pour désigner cette guerre, que : « la guerre de *soixante-dix* ».

Pourtant, mon grand-père, un vieux cultivateur, affirme que, dans les milieux ruraux, il n'a jamais entendu dire : « la guerre de *soixante-dix*, mais toujours : « la guerre de *septante*. »

Octante, huitante. — Quant à ces termes, je ne les ai jamais employés, ni jamais entendus prononcés dans une conversation.

(21) Je transcris encore ici quelques observations de M. A. Dauzat. Elles ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs : « La remarque de l'auteur [M. Pierrehumbert] rappelant que ces trois mots ont été rendus obligatoires en Suisse par l'administration fédérale pour les appels au téléphone, ne suffit pas à expliquer la vitalité de ces mots en Suisse, où ils sont enracinés profondément dans l'usage (avec quelques réserves pour Genève)... Pour 80, M. P. déclare (v° *huitante*) que *huitante* est seul usuel, et qu'*octante* (oublié dans le Glossaire) n'existe plus que dans le langage administratif des Postes suisses. Mon impression personnelle est différente : j'ai entendu en Suisse bien plus souvent *octante* que *huitante*, non seulement dans la bouche des Suisses alémaniques parlant français, mais aussi dans la bouche de Romands, notamment dans le Valais et l'Est du canton de Vaud. »

Digitized by Google

Mes grands-parents, de même, n'ont pas souvenir d'avoir entendu ces termes.

(J. LACROIX, élève de 2e B.)

2o *Septante*. - J'ai souvent entendu prononcer *septante*, au lieu de *soixante-dix*. Mais je dois dire qu'à mesure que les années passent, je l'entends moins fréquemment. Cependant ce sont les vieillards, qui, fidèles aux vieilles habitudes, me semblent le prononcer plus souvent ; quelquefois aussi les enfants, mais plus rarement, car ils sont imprégnés du mot *soixante-dix*, qu'on leur enseigne dans les classes. J'ajouterai même avoir entendu un vieillard parler de la guerre de « *septante* » au lieu de *soixante-dix*.

Nonante. — *Nonante*, comme *septante*, est venu souvent frapper mon oreille. Cependant il me semble l'avoir moins entendu que le précédent.

Octante. — Je n'ai jamais entendu ce mot.

(René COURTY, élève de 2e A.)

3o Il semble que ces mots ont vieilli, en général ; mais leur usage est loin d'être délaissé complètement.

Je puis dire que, autrefois, je les ai employés couramment ; mais, depuis 5 ou 6 ans, je n'emploie que leurs équivalents : *soixante-dix, quatre-vingt, quatre-vingt-dix*.

« Je ne les ai entendus pas plus dans le Midi qu'en Savoie », a dit quelqu'un.

Cette assertion n'est pas du tout juste pour la Savoie. *Septante* et *nonante* sont employés exclusivement, dans tous les pays de la Haute-Savoie frontières avec la Suisse. Mais il semble qu'ils soient employés de préférence par les enfants et les paysans.

Octante et *huitante*. J'avoue n'avoir jamais entendu ces mots, dits par des Savoyards. Mais quand nous téléphonons à Genève, nous devons les employer (la loi suisse proscrivant l'usage des mots *soixante-dix, quatre-vingt, quatre-vingt-dix*, dont la prononciation prête à confusion).

(C. COCHET, élève de 2e B.)

4o *Septante*. — On emploie indifféremment *septante* ou *soixante-dix*. Par contre, on dit : « la guerre de *soixante-dix*, et la guerre de *dix-huit cent septante*.

Octante. — Je n'ai jamais entendu dire *octante*, mais quatre-vingts.

Nonante. — On dit aussi bien *nonante* que *quatre-vingt-dix*.

Il semble que la campagne dise plutôt *nonante, septante*, que la ville, où l'emploi de *soixante-dix, quatre-vingt-dix* est plus usité.

(THÉVENET, élève de seconde D.)

Les autres réponses sont concordantes. Cette enquête pourrait être poursuivie dans les divers établissements secondaires et dans les écoles primaires. Les résultats seraient,

Digitized by Google

je crois, identiques. Bon nombre d'élèves des lycées et des collèges viennent d'ailleurs d'un milieu rural.

Quelle conclusion tirer des faits qui précèdent ? L'usage, on le sait, est le véritable maître du langage. Il n'y a qu'à le constater et à le suivre, l'usage des bons écrivains, s'entend, appuyé sur la conversation des « honnêtes gens ». Cet usage refoule les provincialismes, les archaïsmes. Il est en faveur de *soixante-dix* et de *quatre-vingt-dix*. On peut regretter toutefois la future disparition de *septante* et de *nonante*, mots très clairs et plus courts.

« Mais quoi ? La mode vient et tue un vieil usage... (22).

Faut-il s'en étonner ? Il y a longtemps que les anciens l'avaient constaté : « *Consuetudo loquendi semper est in motu.* » Seulement, en Savoie, pays traditionnaliste, plus lente jusqu'ici fut cette évolution.

J. Désormaux.

(22) Voici encore des témoignages de ce vieil usage, recueillis au cours de mes lectures, depuis la publication de ma brochure :

En 1660, a lieu, à Thônes, la sépulture de Dominique Viffray, dit Bouchex (du Borjal), « âgé de *six-vingts ans* ». (*Journal de la Vallée de Thônes*, 24 avril 1927, *Ephémérides de l'histoire locale*).

L'abbé Richermoz (*Monographie de Peisey*, p. 31), cite un passage d'une convention concernant les fondeurs dont le travail devait être fait pour le prix de « *douze vingt et deux florins* monnoye de Savoye » (*Archives communales* de Peisey, 25 août 1577).

L'auteur ajoute cette remarque : « Nos pères employaient volontiers le système vigésimal à la place du système décimal. Il y a soixante ans, on disait couramment : *douze vingts*, pour 240, et *quinze vingts*, pour 300. Nous disons encore, et l'on dira longtemps, *quatre vingts*, ce qui est une expression appartenant à ce même système. »

Quant à *huitante*, je relève dans *Scarron* (*Dom Japhet d'Arménie*, I, 2) le plaisant dérivé *huitantième* :

« L'empereur Charles-Quint, ce héros redoutable,
Mon cousin au deux mille *huitantième* degré. »

La famille du latin *octo* est d'ailleurs assez riche. Voici un dérivé peu connu hors de la Savoie : *octane*. « Le muid contenait 24 *octanes* ; l'*octane* équivaut à 61 litres 20 centilitres. » (Bonnefoy et Perrin, *Le Prieuré de Chamonix*, Documents, I, 15, note).

Ajoutons, pour terminer, que, dans sa récente notice sur le patois de Cerdon (Ain), M. A. Duraffour, passant en revue les noms de nombre, signale : *sèptanta, quatrovin, nonanta*. (*Bulletin de la Société des Naturalistes et des Archéol. de l'Ain*, n° 41 [30e année, janvier 1927], p. 126.

Il resterait à expliquer pourquoi la numération celtique l'a emporté et survit dans *quatre-vingts*.



LE LAC DU BOURGET

(Suite)

LA FAUNE LITTORALE

LES INVERTÉBRÉS

Une plage tranquille où, dans la transparence lumineuse de l'eau, le friselis des vaguelettes irise le fond pierreux d'accents fugitifs ; les cailloux d'un torrent, les graviers de son cône de déjection que ravine un courant rapide, semblent, au premier aspect, des stations où la vie animale est d'une extrême pauvreté.

Mais que l'on se donne la peine de retourner ces pierres si bien lavées, celles surtout dont la surface se revêt d'une couche muqueuse jaunâtre de Diatomées, ou qui laissent flotter au fil de l'eau la chevelure de ses Algues vertes filamenteuses, on sera vivement intéressé par l'apparition subite d'une population singulièrement active.

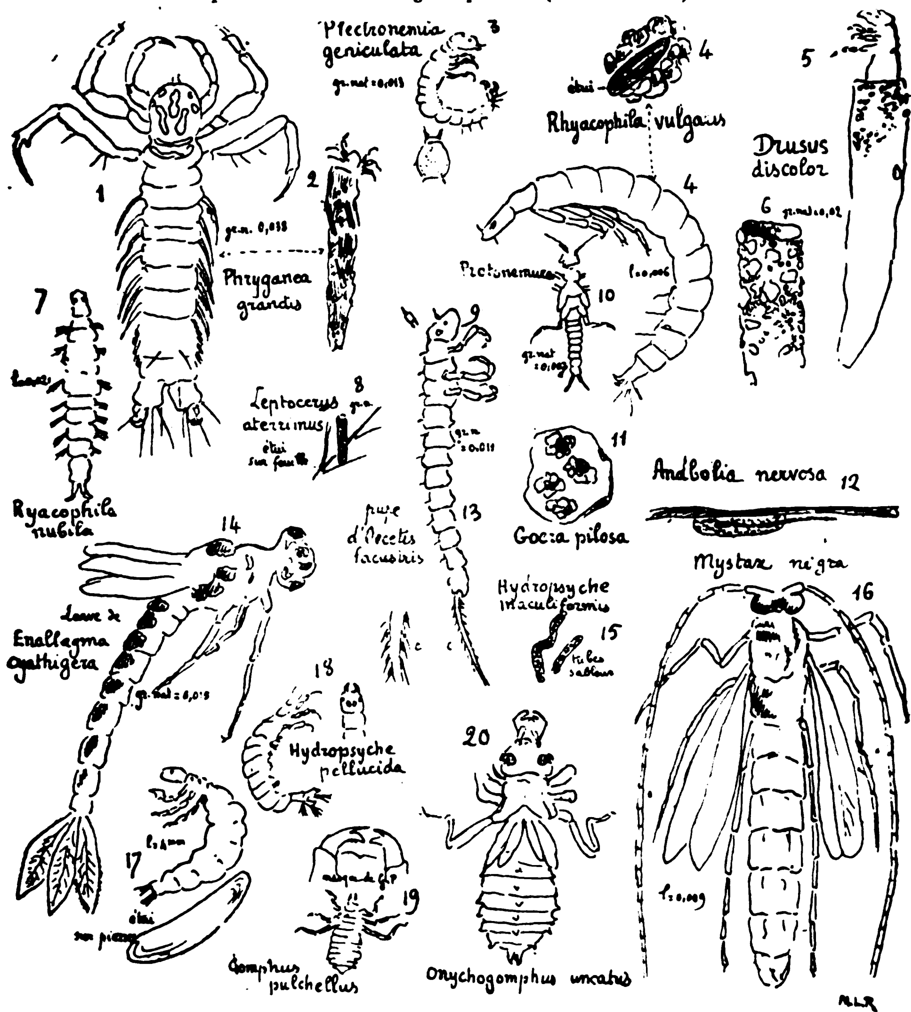
C'est d'abord de tous côtés, la course oblique des Crevettes d'eau douce (*Gammarus*) se frayant un chemin autour des Planaires blanches et noires (*Planaria*, *Polycelis*) immobiles à l'abri d'une petite aspérité ; les vers Oligochètes (*Nais*) rampant parmi les coques ovigères brunes des Hirudinées adhérentes à la pierre par leur ventouse et contournant de petits amas gélatineux qui ne sont autres que des pontes de Mollusques (Pl. XIX).

Ailleurs, c'est la progression saccadée de certaines Sangsues : les *Nephelis* et les curieuses *Clepsines*, traînant accrochée sous l'abdomen, la nichée de leurs jeunes (Pl. XIX).

Voici maintenant le monde des larves bâtisseuses : les Phryganes. Çà et là, à la face inférieure des cailloux, s'accrochent les fourreaux multiformes des « Traîne-bois » ; les tubes mi-pierreux, mi-ligneux des *Anabolia*. Ailleurs, s'appliquent hermétiquement sur leur support les huttes édifiées avec de petites pierres, par les moins habiles maçons de ce groupe : les *Gœra* ; les noires coques nymphales des *Ryacophila* dissimulées sous une carapace pierreuse ; les admirables tubes coniques délicatement formés d'une extraordinaire mosaïque à

Digitized by Google

éléments choisis et patiemment ajustés par les *Odontocères*, *Drusus*, *Leptocères*, *Micropterna* ; les étuis en fin tissu arachnoidéen des *Plectonemya* ; ceux en sable fin agglutiné par un mucus durcissant, des *Hydropsyché* ; enfin les coques parcheminées siliquiformes des *Hydroptiles* (Pl. XVIII).



Pl. XVIII. — La Faune littorale. Insectes.

Dans ces sociétés littorales dominent les Mollusques, *Planorbis*, *Lymnea*, *Bythinia*, *Valvata*, *Ancylus*, *Sphœrium*, *Neritina* aux brillantes coquilles marbrées, *Dressensia*, au test zébré fixées par le cable de leur byssus, qui se groupent souvent en bancs serrés, comme les moulières de l'océan, sur les fonds sableux et sur les rocs immergés (Baie de Mémart, rive de Brizon (P. XIX).

Digitized by Google

Enfin sous tous les cailloux, c'est la fuite hâtive de l'agile phalange des larves d'Ephémérides et d'Odonates (*Gomphus*, *Agrion*) ; les grandes *Perlides* aux superbes et brillantes macules, les *Bœtis*, *Nemura*, *Choroterpes*, etc., dont l'activité respiratoire, aidée par des lames et filaments trachéens, très développés à l'extérieur de leur corps, trouve dans les eaux littorales et torrentielles un milieu puissamment aéré (Pl. XXI).

Tout ce dernier groupe d'animaux constitue la nourriture préférée des Truites et de nombreux Cyprinides.

***

Les individus qui composent la faune littorale appartiennent à presque tous les groupes, parmi les Invertébrés. Il est inutile de dresser la liste des très nombreuses espèces : seules seront notées les plus caractéristiques.

Heliozoaires, Rhizopodes. *Actinosphœrium Eichornii. Acanthocystis spinifera ; Ac. aculeata ; Diflugia globulosa ; Cyphoderia margaritacea ; Euglypha lœvis.* Tous ces organismes vivent dans la zone des Tolypothrix et se nourrissent de Diatomées (Pl. XX).

Infusoires. *Dendrocometes paradoxus*, *Spirochona gemmipara.* Ces deux infusoires se rencontrent souvent fixés sur les lamelles branchiales des Gammarus ; *Chilodon cucullatus ; Spirostomum ambiguum ; Ophrydium versatile*, apparaissant au printemps inclus dans une masse gélatineuse accrochée aux tiges de Chara. Ces Infusoires sont bourrés de Zoochlorelles, algues vertes qui vivent en symbiose avec eux (Pl. XX).

Hydroides. *Hydra vulgaris*, sur les plantes aquatiques.

Turbellariés et **Nemertiens.** *Polycœlis nigra ; Pol. cornuta ; Planaria subtentaculata , Plan. polychroa ; Tetrastemma* (*Emea*) *lacustris*, sous les pierres immergées (Pl. XX).

Nematodes. *Chromadora bioculata ; Dorylaimus stagnalis*, parmi les houppes des Tolypothrix (Pl. XIX).

Gastrotriches. *Chœtonotus maximus.* (Pl. XX.)

Oligochœtes. *Aelosoma tenebrarum ; Nais elinguis* parmi les Tolypothrix. *Tubifex tubifex*, dans la vase ; *Helodrilus octoculatus* sous les feuilles de Limnanthemum (Pl. XIX).

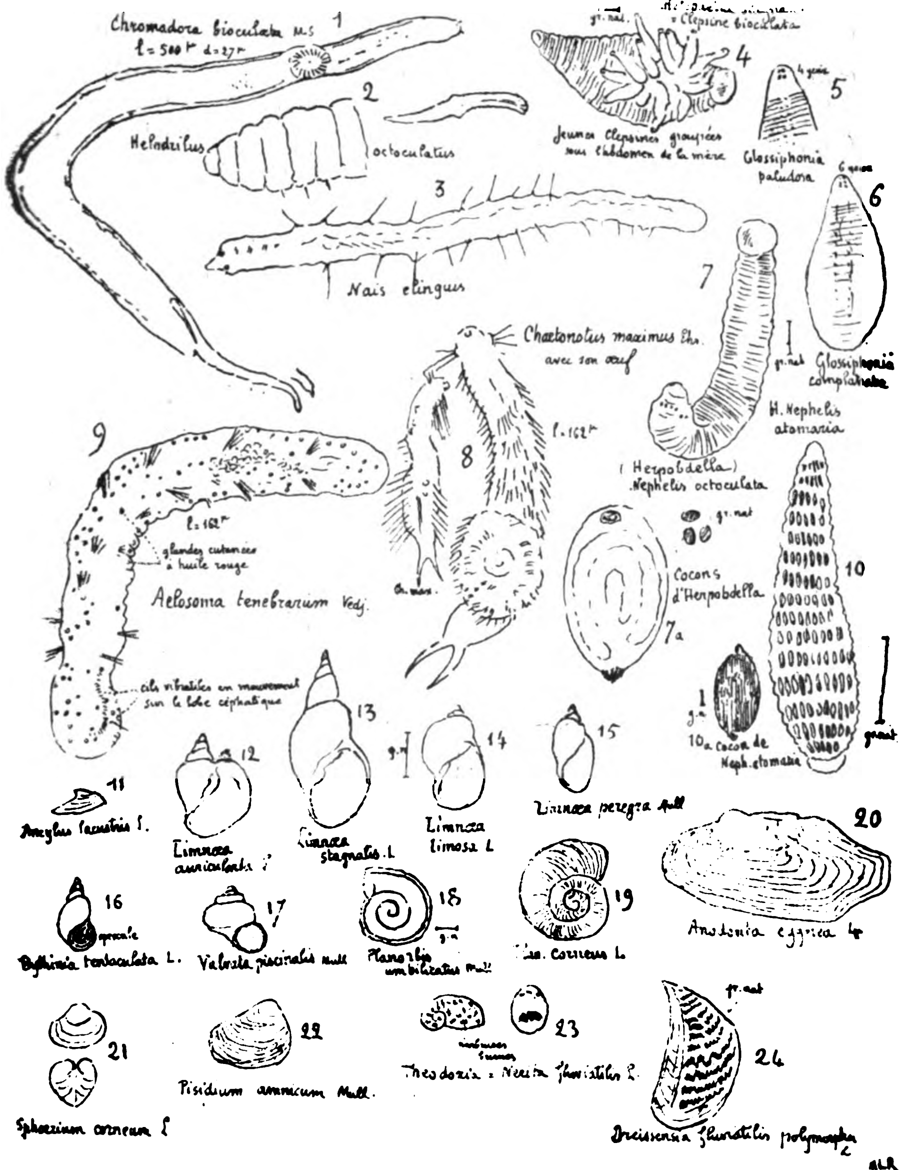
Hirudinées. *Herpobdella* (*Nephelis*) *octoculata* avec leurs coques ovigères collées sous les pierres ; *Helobdella stagnalis* (*Clepsine bioculata*) avec les jeunes groupées sous l'abdomen

Digitized by Google

de la mère ; *Glossiphonia paludosa ; Gl. complanata.* (Pl. XIX), sous les pierres.

Bryozoaires. *Plumatella repens* sous les pierres et sur les pilotis ; *Paludicella articulata* sur les feuilles submergées.

Rotateurs. *Monostyla lunaris, Philodina roseola ; Cathypna luna ; Metopidia solidus ; Diaschiza valga ; Dinocharis*



Pl. XIX. — La Faune littorale. Vers, Mollusques.

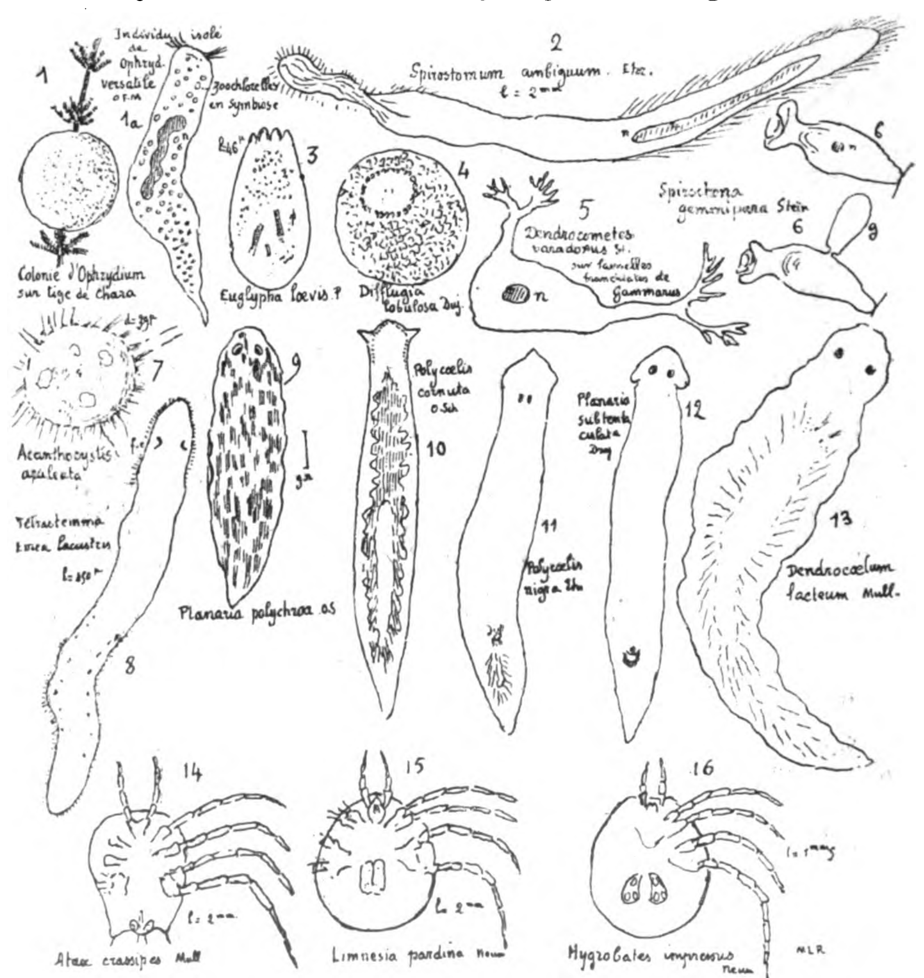
Digitized by Google

pocillum ; Floscularia ornata. Fl. edentula ; Plœsoma truncatum ; Cœlopus tenuior ; Euchlanys dilatata.

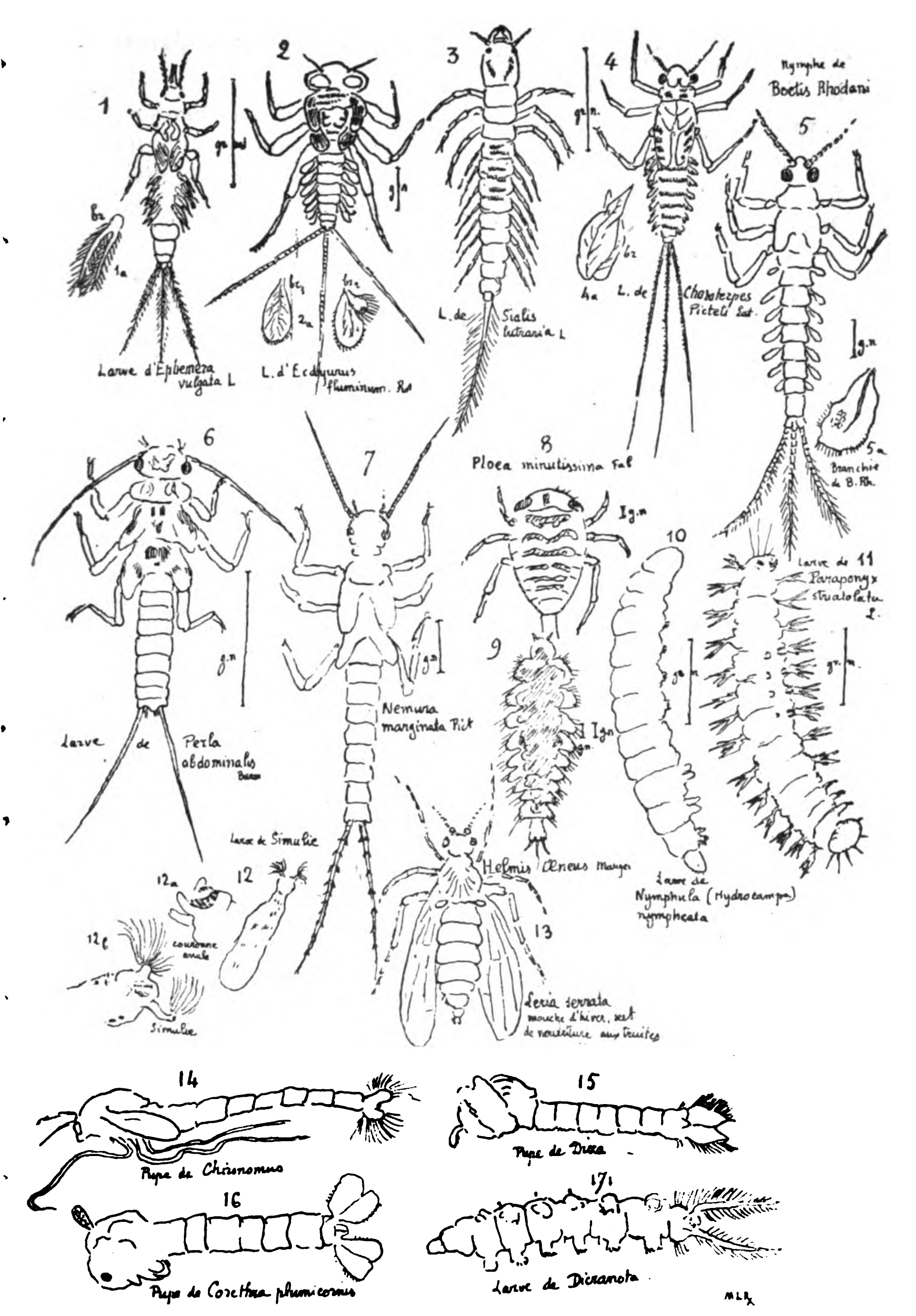
Tardigrades. *Macrobiotus macronyx*, sur l'enduit musqueux des tiges de Roseaux.

Entomostracés. — *Gammarus pulex*, quelques individus sont parasités par *Cyathocephalus truncatus* et aussi par une Grégarine : *Telohania Mulleri*, transparaissant comme des taches blanches sous la carapace. *Cyclops languidus, Canthocamptus staphylinus ; Alona affinis ; Chydorus sphœricus ; Alona rectangula ; Pleuroxus aduncus ; Candona candida ; Cypridopsis vidua ; Cypris fasciata.*

Hydrachnides. *Atax crassipes*, parmi les algues vertes



Pl. XX. — La Faune littorale. Infusoires, Turbellariés, Hydrachnides.



Pl. XXI. — La Faune littorale. Insectes.

Digitized by Google

flottantes ; *Limnesia pardina ; Hygrobates impressus*, parmi les Tolypothrix (Pl. XXet Pl. III, 12).

Mollusques. — *Lymnœa stagnalis ; L. palustris L. limosa ; Planorbis carinatus ; P. marginatus ; P. contortus ; Neritella fluviatilis ; Dreissensia polymorpha ; Valvata piscinalis ; Bythinia tentaculata ; Ancylus fluviatilis ; Sphœrium corneum ; Pisidium amnicum* (Pl. XIX).

Insectes. Ephémerides. *Ephemerella vulgata, Sialis lutraria ; Cœnis dimidiata ; Ecdyurys fluminum ; Bœtis Rhodani ; Perla abdominalis ; Nemura marginata ; Choroterpes Picteti* (Pl. XXI).

Odonates ; *Gomphus pulchellus ; Onychogomphus uncatus ; Enallagma cyathigera* (Pl. XVIII).

Trichoptères. *Phryganea grandis ; Leptocerus aterrimus*, sur les feuilles des plantes aquatiques ; *Oocetis lacustris ; Drusus discolor*, tube en mosaïque de petites pierres ; *Goera pilosa*, abri composé de petits cailloux agglomérés en forme de toit ; *Anabolia nervosa*, tube fixé à un débris de bois ; *Mystax nigra Ryachophila vulgaris ; Hydropsyche maculicornis*, tubes sur les cailloux ; *Hyd. pellucida ; Ryachophila nubila ; Hydroptyle pulchricornis*, dans un étui siliquiforme sous les pierres (Pl. XVIII).

Coléoptères : *Helophorus granularis ; Hydrœna riparia ; Riolus cupreus ; Agabus nebulosus ; Haliplus variegatus ; Helmis œneus ; Haltica pseudacori.*

Lépidoptères : *Nymphula* (*Hydrocampa*) *nympheata* larves se construisant un fourreau aux dépens des feuilles de Nuphar ou de Villarsia (1) ; *Paraponyx striatota* sur les mêmes feuilles (Pl. XXI).

Hemiptères : *Ploea minutissima* nageant sous très peu d'eau sur les fonds marécageux ; *Ranatra linearis* ; *Notonecta glauca Nepa cinerea ; Velia currens.*

Diptères : *Simulium*, dans les ruisseaux des marécages ; *Dicranota*, embouchure de la Leysse et anse de Lévicher ; *Chironomus plumosus*, dont les larves construisent leurs tubes sur les pierres. L'imago vole en grand nombre en octobre à la surface du lac ; *Corethra plumicornis*, les pupes reposent sur

(1) Une formation considérable de *Villarsia nymphoïdes* existe sur la beine S. à l'embouchure du Terret-nu. Toutes les feuilles de ces Gentianées sont abondamment tachées des auréoles orangées de l'Aecidie de *Puccinia Scirpi*, forme anciennement désignée par de Candolle sous le nom d'*Aecidium Nymphoïdes*.

Digitized by Google

le limon près des bords ; *Tanypus*, volant de décembre à fin janvier à la surface de l'eau ; elle sert de nourriture aux Truites (Pl. XXI).

***

A la faune littorale, il faut rattacher les espèces qui habitent les marécages, les affluents et qui sont d'ailleurs toutes représentées dans le lac. Comme elles jouent un rôle important dans l'économie piscicole, en qualité d'éléments nutritifs des alevins et des Salmonidés adultes, leur répartition dans les eaux des torrents sera étudiée dans le chapitre relatif à la capacité nutritive de ces affluents.

DEUXIÈME PARTIE

Les Poissons

dans les deux grands lacs Savoyards (1)

Les lacs du **Bourget** et d'**Annecy** offrent un caractère ichtyologique tout spécial.

Le milieu aquatique constitué par nos deux grands bassins savoyards peut être considéré comme l'épanouissement sur une large superficie de la ligne de démarcation idéale entre les eaux de montagne et celles de la plaine.

Dans les premières, froides et puissamment aérées par la rapidité du courant qui écume contre les obstacles, vivent exclusivement les *Salmonidés* (Truites) ; car ces poissons doués d'une vaste capacité respiratoire exigent pour assurer cette fonction une proportion d'oxygène dissous de 6 à 7 centimètres cubes par litre.

La partie basse de ces torrents est en outre habitée par les petites espèces fluviatiles : Soueffe, Chabot, Loche, qui tiennent là compagnie aux Truites.

(1) La première partie de ce mémoire consacrée à la biologie générale du lac du Bourget constitue ainsi une **Monographie** aussi complète que possible de ce grand bassin lacustre sur lequel quelques notes seulement ont été publiées jusqu'à ce jour par divers naturalistes.

La deuxième partie traitera de **l'hydrobiologie piscicole comparée** des lacs du Bourget et d'Annecy ainsi que des considérations en vue d'une réglementation rationnelle de la pêche en Savoie, telle qu'on peut l'établir à la lumière des faits observés.

Digitized by Google

Dans la plaine, où fleuves et rivières tendent de plus en plus vers leur profil d'équilibre définitif, les eaux coulent tranquilles et lentes; elles se maintiennent à une moyenne de température plus élevée. C'est le domaine des *Cyprinidés*. pour lesquels une quantité d'oxygène dissous de 3 à 4 centimètres cubes suffit amplement.

Les deux lacs du Bourget et d'Annecy, où le faible degré thermique du milieu permet un large développement des Salmonidés, constituent cette zone intermédiaire des eaux moyennes où Cyprinidés et Salmonidés sont également représentés en notables proportions.



Les Salmonidés carnassiers trouvent dans ces lacs une nourriture abondante grâce aux « Poissons blancs » qu'ils chassent activement. Seules les espèces lacustres proprement dites, les Corégones : Lavaret, Bezoule (Bourget), Corégone alpin (Annecy) se contentent à peu près exclusivement des Crustacés minuscules composant le Plancton : élément essentiel qui marque l'un des stades du cycle alimentaire des lacs.

Autour des Truites, qui se raréfient depuis un certain nombre d'années au Bourget, mais qui sont relativement abondantes au lac d'Annecy, viennent se grouper les Ombles-Chevalier, notables destructeurs de Cyprinidés.

Les Cyprinidés, d'autre part, ne laissent pas de se propager largement en raison de la capacité nutritive des eaux qui baignent les vastes associations végétales des rives, des hauts-fonds des estuaires et des beines où pullulent d'innombrables organismes.

Si les Salmonidés peuvent si parfaitement s'adapter aux eaux moyennes de nos lacs, c'est que leur développement est d'abord fonction de la quantité de plancton qu'elles contiennent et ensuite de la proportion d'oxygène dissous dans ces eaux.

Or, cette proportion se maintient toujours à peu près constante. C'est ici qu'intervient le rôle merveilleux du plancton. Si celui-ci est d'une part un élément nutritif indispensable aux jeunes poissons, d'autre part, les myriades d'organismes qui en forment la *partie végétale* (le Phyto-plancton) servent précisément à maintenir l'équilibre dans la teneur de l'eau en gaz dissous.

Digitized by Google

Les dosages quantitatifs et qualitatifs de plancton opérés dans tous les mois de l'année au Bourget, m'ont permis de constater des périodicités ou variations saisonnières très nettes. En effet les organismes flottants se développent énormément au printemps et en été, justement à une époque où la température s'élevant, l'eau est plus pauvre en gaz dissous. Mais alors les protophytes (minuscules plantes du plancton) agissent énergiquement en réduisant l'acide carbonique par les échanges gazeux dus à l'activité vitale de la fonction chlorophyllienne : la photosynthèse. Inversement, la quantité de plancton diminue en hiver. En compensation la température très basse favorise le maintien dans les eaux de la proportion constante et nécessaire d'oxygène dissous.

Il y a là à noter un harmonieux balancement organique dont la finalité a pour expression un double but : l'abondante nourriture planctonique pour les poissons et l'aération des eaux indispensable à la vie des Salmonidés, dont les exigences sont à cet égard extrêmement impérieuses.

Liste des espèces habitant les lacs du Bourget et d'Annecy

Indigènes + Importées ×

	Bourget	Annecy
Famille des Percidés.		
Perca fluviatilis L. Perche	+	+
Acerina cernua L. Perche goujonnière	+	O
Eupomotis gibbosus L. Perche soleil	O	×
Famille des Cottidés.		
Cottus gobio L. Sassot	+	+
Famille des Blennidés.		
Blennius fluviatilis Ass. Blennie alpestre *Alpestris* Blanch.	+	O
Famille des Cyprinidés.		
Cyprinus carpio L. Carpe	+	+
C. regina variété	O	+
Tinca vulgaris L. Tanche	+	+
T. aurata Sch. Tanche dorée	O	+
Barbus fluviatilis C. V. Barbeau	+	O
Cyprinus gobio L. Goujon	+	×
Abrama brama L. Brême	+	+
Hybride Brême × Rosse	+	O

Digitized by Google

	Bourget	Annecy
Alburnus lucidus Heck. Ablette Mirandelle........	+	+
Scardinius erythrophtalmus L. Rosse..............	+	O
Gardonus rutilus L. Gardon......................	+	+
G. var. *pallens* Bl..............................	O	+
Leuciscus cephalus L. Chevaine..................	+	+
Leuciscus vulgaris L. Vandoise...................	+	O
Squalius Agassizi C. V. Blageon, Soueffe...........	+	+
Phoxinus lœvis Ag. Vairon........................	+	+
Chondrostoma nasus L. Nase, Hottu................	+	O
Idus orfus L. Ide, Melanote......................	O	×
Famille des Cobitidés.		
Cobitis barbatula L. Dormille, Loche..............	+	+
Famille des Clupeidés.		
Clupea alosa L. Alose..........................	+	O
Famille des Salmonidés.		
Coregonus lavaretus L. Lavaret..................	+	×
Coregonus bezola Fatio. Bezoule...................	+	O
Coregonus Schinzii alpinus = *helveticus* Fatio Corégone alpin..................................	O	×
Salmo trutta L. *forma major, f. minor*.............	+	+
Truite var. Truite bleue ou argentée, forme féconde et forme stérile..............................	+	+
Salmo irideus Gibb. Truite arc-en-ciel.............	×	×
Salvelinus umbla L. Omble chevalier..............	+	×
Salvelinus fontinalis Mitch. Saumon de fontaine....	×	×
Famille des Esocidés.		
Esox lucius L. Brochet.........................	+	O
Famille des Siluridés.		
Ameiurus nebulosus Lesueur. Poisson-Chat........	×	×
Famille des Anguillidés.		
Anguilla anguilla L. Anguille....................	+	+
Famille des Gadidés.		
Gadus lota. L. Lotte............................	+	+
Famille des Pétromyzonidés.		
Petromyzon marinus L. Grande Lamproie..........	+	O

Digitized by Google

DESCRIPTION ET BIOLOGIE DES ESPÈCES ET OBSERVATIONS SUR LA PÊCHE

La PERCHE *Perca fluviatilis* L.

Il existe au lac du Bourget deux variétés de Perches :

1° L'une aux bandes vivement colorées qui se tient sur la beine.

2° L'autre à teinte plus sombre et à taches noires plus ou moins distinctes, à dos plus voûté, vit sur le talus de la beine à la limite du Bleu et voyage généralement en eau plus profonde.

Ces deux variétés sont connues dans les lacs suisses, où elles présentent les mêmes particularités de livrée et d'habitat, sous les noms de *Trichter-Egli* et de *Land-Egli* : perche de fond et perche des bords.

La Perche, qui peut atteindre exceptionnellement une taille de 0 m. 60, est très vorace. Elle chasse activement les Mirandelles dont elle poursuit les bancs sur les fonds de gravier où des milliers de ces cyprins sont en train de frayer. Elle ravage également les frayères de Truites et de Lavarets.

Les *Perchettes* d'un an mesurent 8 cm. de longueur, celles de 3 ans (*demi-perches*) sont adultes et atteignent 15 à 20 centimètres. Ce sont ces jeunes qui, en troupes nombreuses, suivent la côte et se massent à l'embouchure des affluents. Elles se nourrissent d'alevins, d'insectes, de crevettes, de petits mollusques et dévorent souvent leur propre frai.

Comme tous les Cyprinidés qui montrent un tropisme thermique très marqué, aux premiers froids, Perches et Perchettes se retirent dans la profondeur où elles se tiennent en état de vie ralentie hibernante tandis que les Salmonidés continuent à se déplacer.

Les Perchettes d'un ou deux ans apparaissent en quantité à certaines périodes de l'année et voyagent en bancs compacts. Elles poursuivent au large les jeunes Ombles-Chevalier qu'elles dévorent.

Au début du printemps, quand la végétation aquatique reprend son activité, que les houppes des algues vertes filamenteuses commencent à recouvrir les cailloux de leurs gazons, et leurs flocons à s'agglomérer sur les tapis de Charas

Digitized by Google

et de Myriophylles, les Perches se rapprochent de la Beine où s'effectuera l'acte reproducteur.

La Perche fraye en beine et surtout sur le molard du 15 *mars au* 15-20 *mai*. Elle dépose ses chapelets d'œufs, reliés par un ruban mucilagineux sur les plantes (Potamogeton, Myriophyllum, Chara) qui tapissent la beine et le mont. Ce chapelet de plus de 1 m. de longueur et de 4 à 5 centimètres de largeur est composé de cent à deux cent mille œufs.

Une quinzaine de jours après, les alevins éclosent.

Des observations poursuivies pendant toute la période du frai m'ont démontré que le 20 mai, les Perches ont terminé leur ponte. Dès le 23 mai, les ovaires et testicules sont extrêmement réduits.

Ce n'est qu'à partir du mois de septembre que les organes sexuels semblent accuser une nouvelle activité.

Pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre les ovaires se montrent gonflés d'œufs dont le diamètre atteint 9/10 de ^{mm}. Or la dimension des œufs mûrs est de 2^{mm} à $2^{m}5$. Il y a là un phénomène dont il ne faut pas s'exagérer l'importance. Les organes reproducteurs commencent de bonne heure leur développement qui s'arrête ensuite, pour reprendre leur activité au moment où l'eau atteint la température de 12 à 13 degrés. Dès le mois de février, on constate souvent que chez les Perches, les organes sexuels s'approchent de la maturité et que la laitance s'échappe sous la pression des doigts.

Localisation des frayères.

D'une manière générale la Perche affectionne comme stations pour y déposer ses œufs, le mont de la beine, très garni de plantes. Les frayères sont donc indiquées au large par la courbe bathymétrique de 5 m.

Les Perches fréquentent en outre toutes les parties de la beine abondamment pourvues de végétation ; les beines Nord et Sud du lac, et tous les délaissés de la rive Est ; la baie de Mémart, sous Talamont et autour du haut fond garni de roseaux en face Mémart ; toute la baie de Grésine, depuis le tunnel jusqu'à la pointe Sud ; sur la rive Ouest : la baie de Hautecombe.

Lac d'Annecy. — Les deux variétés de Perches habitent également le lac d'Annecy. Les frayères se trouvent d'une façon générale à la limite du blanc-fond vers la courbe bathymétrique de 5 mètres ; dans le Grand-Lac, depuis la Puya,

Digitized by Google

par Albigny et la côte Est jusqu'au torrent de Menthon. A partir de ce point, la côte très accore du Roc de Chère dépourvue de végétation macrophytique ne permet pas l'établissement des frayères. Celles-ci reparaissent au cône de déjection du torrent d'Angon jusqu'au bout du lac. Une zone circulaire s'établit autour du haut fond du Roselet, en face Duingt (individus de forte taille), puis les frayères se poursuivent le long de la phragmitaie de la beine où les Potamots sont très développés, jusqu'au port d'Annecy.

Observations.

Doit-on protéger ces poissons très carnassiers ou bien s'opposer à leur multiplication ? Il est évident que la Perche est d'un goût très délicat et d'une valeur marchande à considérer. D'autre part les individus de *forte taille* font des ravages considérables ; ils suivent les Cyprinidés (Gardons, Mirandelles), quand ceux-ci vont frayer et en détruisent un grand nombre.

Il faudrait donc, au moment du rassemblement sexuel des Cyprinidés, écarter les grosses Perches du bord par tous les moyens possibles.

Autoriser à ce moment l'emploi des Verveux, engin garni de branches de résineux, ces essences attirant particulièrement les Perches ; celles-ci entreront dans la nasse à *l'exclusion* de tout autre poisson.

Etablir près des rives, aux endroits reconnus comme frayères, des clayonnages ou treillis métalliques. Les Perches viendront s'engager au moment de la ponte dans ces réseaux que l'on pourra enlever rapidement. On détruira ainsi tous les œufs qui restent adhérents au treillis.

Permettre les pêches exceptionnelles de perchettes du 1er *mars* au 1er *avril* et aussi du 15 *septembre* au 15 *octobre*, mais pas plus tard que cette derniere date, car sous prétexte de pêcher des Perches, on pourrait capturer des Ombles. Ces pêches exceptionnelles ne devront pas être autorisées en été, car à cette époque les bancs de Perchettes sont mélangés de Salmonides.

La Perche est parasitée par : *Cucullanus elegans ; Tetracotyle pescae ; Triœnophorus nodulosus ; Cyathocephalus truncatus* ; *Echinorhynchus.*

La PERCHE GOUJONNIÈRE *Acerina cernua* L.

La Perche goujonnière est un poisson vorace qui est un grand dévastateur de frayères.

Digitized by Google

Elle se retire en profondeur pendant l'hiver et revient en beine au printemps.

Elle fraye dans les mêmes conditions que la Perche en *avril et mai* déposant ses œufs en chapelets adhérents sur les plantes aquatiques de la beine ou sur le sable.

La Perche goujonnière fréquente tous les bords du lac, au même titre que les Cyprinidés ; on la pêche facilement au mois d'août. L'une de ses stations est la rive graveleuse sous le village des Cochets, au nord du Port de Drivet.

Lac d'Annecy. La Perche goujonnière n'existe pas.

Le Chabot : Sassot *Cottus gobio* L.

Ce petit poisson vit sous les pierres du littoral et à l'embouchure des cours d'eau qui se déversent dans le lac, ainsi que dans l'émissaire.

Il fraye en *avril et mai* et dépose ses œufs dans une cavité pratiquée sous les cailloux. Le chabot sert d'amorce pour la Lotte, le Brochet, la Perche et le Chevaine. On le pêche à la fourchette ou en traînant à contre-courant un troublet ou filet emmanché.

Lac d'Annecy. On rencontre partout le Sassot, sous les pierres immergées des rives du lac, à l'entrée des affluents et au débouché des émissaires (canaux). Il sert aux pêcheurs d'amorce pour la ligne de fond.

La Blennie alpestre *Blennius alpestris.* Blanch.

Le genre Blennie est représenté au Bourget par une jolie petite espèce *Blennius alpestris,* découverte par Blanchard en 1862, au cours d'une exploration ichtyologique sur ce lac.

C'est un poisson long de 7 cm. au maximum, délicatement lavé d'une teinte marron, finement sablé de noir et relevé de gros points de même couleur ; de courtes bandes transversales courent sur les flancs jusqu'au ventre qui est blanc d'argent. Un appendice frangé long et grêle surmonte l'œil.

Cette Blennie qui fut capturée au filet à l'embouchure de la Leysse n'arrive qu'accidentellement dans le lac où elle peut être envisagée comme élément erratique, car elle vit sous les pierres dans le torrent.

La Blennie alpestre existe dans d'autres ruisseaux tributaires du lac du Bourget et elle doit être considérée comme une simple variété de la Blennie cagnette.

Digitized by Google

Les pêcheurs la confondent avec le Sassot et s'en servent pour amorcer leurs lignes.

Lac d'Annecy. La Blennie alpestre n'existe pas.

La CARPE *Cyprinus Carpio* L.

La Carpe type (C. *carpio*) existe seule au Bourget. Les quelques variétés accidentelles de couleur, noire, bleue, verte, rougeâtre que l'on peut constater chez certains individus de cette espèce sont le résultat d'adaptations locales.

La Carpe se nourrit de plantes aquatiques, de vers et d'organismes enfouis dans la vase qu'elle sait très bien aller cher-cher en creusant des sillons et fouillant le sol de son museau comme la Brême. Elle ne dédaigne pas non plus les proies animales car on a constaté qu'elle dévore parfois des alevins. L'autopsie d'une carpe de 6 kilos a fait sortir de son estomac quelques jeunes perchettes.

Des individus de très forte taille fréquentent la côte rocheuse entre Bourdeau et Hautecombe. Les pêcheurs les appâtent au moyen de pomme de terre à demi-cuite et les capturent à l'hameçon armé d'un gâteau composé de farine, de sucre et de safran.

Quand les eaux sont basses on pêche les Carpes à la senne. A Bon-Port, en une seule pêche on en a ramené un jour un millier de kilogs.

Aux environs du Terret-Nu, où la Carpe est très abondante, il n'est pas rare de pêcher des spécimens atteignant un poids de 15 à 16 kilogs.

Ce poisson se tient sur les bords pendant tout l'été (Leÿsse, Bon-Port, Port Choudy, Sierroz) et pendant la mauvaise saison il regagne la profondeur où il se tapit dans le limon.

Dès que la température se relève, la Carpe commence à arriver en beine. Elle vient frayer de bonne heure lorsque la température est suffisamment élevée, mais la ponte exige pour se produire que l'eau atteigne 18 degrés.

L'époque de la ponte varie du 15 *mai à la fin de juin*.

Dès le 3 juin 1917, les Carpes avaient effectué leur rassemblement sexuel et frayaient en troupes nombreuses à l'amont du pont du marais de Terret-Nu.

Localisation des frayères.

Partout où les plantes aquatiques ; Potamots, Fétuque flottante croissent, la Carpe dépose ses œufs adhérents. Les

Digitized by Google

bonnes frayères sont constituées par tous les délaissés de la rive Est, les beines Sud et les marécages du Terret-Nu, la beine Nord entre la Châtière et le canal de Savières.

Lac d'Annecy. — La Carpe commune *C. carpio* et sa variété *regina* Bon. forme italienne qui tient le milieu entre *C. hungaricus* et *C. elatus* vivent en été sur la beine ou à la limite du bleu et descendent en profondeur pour y passer la mauvaise saison.

Elle établit ses frayères vers les marais d'Albigny, de Saint-Jorioz, de Duingt, du Bout du Lac. Sur la côte de Sevrier, une ancienne carpière, délaissé du lac, a été comblée par les déblais de la ligne de chemin de fer.

Le déclanchement de la ponte se fait de bonne heure lorsque la température est suffisamment élevée. Dès le 20 mai, on a vu des Carpes immobiles à fleur d'eau près d'Albigny, se réchauffant pour préparer leur frai.

La température optima des eaux doit être de 18 à 20 degrés. Il ressort toutefois d'une statistique portant sur une période de quinze années que l'eau du lac atteint en moyenne 14 degrés pendant la première moitié de juin ; 18 degrés du 15 juin au 15 juillet et 20 degrés fin juillet. On a constaté en effet l'arrivée de la Carpe aux bords pour y frayer en *juillet* fait exceptionnel résultant d'un printemps et d'un début d'été particulièrement froids.

Au lac d'Annecy les Carpes ne se pêchent pas au filet. Les amateurs peuvent les capturer quelquefois à la ligne, en amorçant avec des pommes de terre ou comme appât un gâteau de *matafan*. Les professionnels ne pratiquent pas cette pêche.

On peut capturer les Carpes aussi à la nasse (côte de Saint-Jorioz) ou au moment du frai à la foene ou au trident lorsqu'elles sont en somnolence, presque immobiles.

Cette espèce étant en somme peu pâchée se multiplie bien dans le lac où elle atteint parfois d'énormes dimensions.

La Tanche *Tinca vulgaris* L.

La Tanche habite pendant l'été les parties du lac dont le fond est vaseux et herbeux (beines Nord et Sud, délaissés de Grésine, Port-Choudy). Pendant l'hiver elle s'enfonce dans la vase où sa peau prend une teinte noirâtre.

Lorsqu'elle est demeurée longtemps dans les eaux du lac, à une faible profondeur, la Tanche acquiert une belle couleur

Digitized by Google

jaune-verdâtre presque dorée. Elle atteint parfois un poids de plus de 3 kilos et sa peau est dans ce cas d'une épaisseur énorme (1 centimètre).

La fraye commence dès que l'eau arrive à la température de 16 à 17°. La Tanche recherche surtout pour y effectuer sa ponte, les Potamots flottants (*Potamogeton perfoliatus, P. lucens, P. natans.*)

Il résulte d'observations effectuées en mai et juin 1917 que les œufs sont tout près de leur maturité dans la *première quinzaine de juin*. La période du frai est *terminée fin juin*.

La Tanche choisit comme frayères les mêmes parages que la Carpe. Elle arrive sur les beines et dans les cours d'eau des marécages, effectue sa ponte pendant deux ou trois jours, puis reste une quinzaine de jours sans frayer suivant les variations de température. Elle profite pour cette opération des temps orageux ou des périodes de forte chaleur puis elle s'éloigne de la beine.

Lac d'Annecy. — La Tanche adopte comme frayères les mêmes parages que la Carpe. Elle arrive vers la fin de mai et pendant tout le mois de juin dans les bas-fonds des beines Albigny (Sevrier, Bout-du-Lac).

Une variété : la *Tanche dorée* est parfois pêchée dans le lac (côte de Sevrier, Beau-Rivage). Sa couleur est d'un jaune orangé très chaud, le corps est parsemé en outre de taches noires. C'est une variété ornementale très belle.

La Tanche, comme le Gardon, est souvent parasitée par un Cestode *Ligula digramma* Crep, dont la prolifération détermine chez ce poisson un ballonnement énorme du ventre.

Le Barbeau *Barbus fluviatilis.* C. et V.

Le Barbeau devient rare au Bourget. Depuis une dizaine d'années on n'en a pour ainsi dire point pêché.

Ce poisson se prend sur la côte, non loin du bord, en janvier, quand on pêche le Lavaret.

Il fraye *en mai* et dépose ses œufs sur les fonds sableux et graveleux.

Lac d'Annecy. — Le Barbeau n'y existe pas.

Le Goujon *Cyprinus Gobio f. Cuv.*

Le Goujon est très abondant dans le lac. Il vit en sociétés et se tient surtout à l'embouchure des affluents. Sa nourriture

Digitized by Google

se compose de vers, petits mollusques et larves d'insectes. Il ne se prive pas également de dévorer le frai des autres poissons ; ses organes de tact, les barbillons, lui servent à découvrir les petites proies cachées dans le limon. Le Goujon recherche pour sa ponte les fonds sablonneux, après avoir passé l'hiver sous les abris que lui procurent les débris végétaux qui parsèment la beine ou l'embouchure des affluents.

L'époque du frai est *mai et juin*.

Ses meilleures frayères sont sur la beine Sud, vers Terret-Nu et de Drivet à Bourdeau.

Lac d'Annecy. Un essai d'acclimatation du Goujon a été fait par la Société de pêche d'Annecy. 2.000 adultes ont été immergés en 1909. Ce Cyprinide ne paraît pas avoir réussi. Deux ou trois exemplaires seulement ont été capturés en 1911 sur la côte Est, sous Chavoire : c'étaient probablement des individus ayant fait partie du lancement primitif.

Le Goujon est parasité par la *Ligule* et un *Ascaris* (sp.)

La Brême *Abramis brama* L.

Espèce très abondante au Bourget. Elle vit en beine parmi les roselières, à Port-Choudy, au débouché de l'égoût collecteur, à Terret-Nu et sur les côtes Nord et Est, dans les délaissés (Quinsard, Grésine).

Les Brêmes se nourrissent de matières végétales, de vers et de petits mollusques ; elles fouillent la vase de leur museau en progressant par bonds successifs.

Lorsque les Brêmes effectuent leur rassemblement sexuel, elles s'agitent en troupes bruyantes ; elles vont déposer leurs œufs par paquets sur les herbes aquatiques.

La période du frai est en *mai, entre le* 8 *et le* 10 ; elle est terminée *fin mai*, ainsi qu'il résulte de l'examen des organes génitaux de ces poissons. Par les temps doux et lors des pluies persistantes la Brême *fraye dès le* 15 *avril*.

Localisation des frayères.

Les délaissés du lac depuis Châtillon jusqu'à Terret-Nu, les roselières de l'extrémité Sud et Nord du lac.

La Brême se croise avec le Gardon blanc ou le Gardon rouge pour donner un hybride appelé par les pêcheurs Vairon× Brême ou Auvergnat. Ces hybrides se pêchent dans les roselières.

Lac d'Annecy. La Brême y existe depuis quelques années ; l'une d'elles capturée récemment au Petit Lac pesait 1400 gr.

Digitized by Google

La MIRANDELLE Ablette *Alburnus lucidus* Heck

La Mirandelle du Bourget n'est qu'une variété de l'Ablette commune. Son corps est plus allongé, le dos au lieu d'être bombé, se continue en droite ligne avec la tête. Le dos est bleu foncé et les flancs blancs d'argent.

La Mirandelle vit en troupes. Elle est omnivore et se nourrit de Diptères, d'Ephémères et d'autres insectes qu'elle saisit en bondissant à la surface de l'eau.

Il résulte d'observations du contenu stomacal de quelques-uns de ces poissons qu'elle dévore parfois du frai et les *tout jeunes* alevins d'autres espèces. On sait que les Mirandelles frayent sur les bords du lac aux mêmes endroits que les Lavarets. Or les pêcheurs de Conjux attribuent la raréfaction de ces Corégones, qui s'est manifestée au cours de ces dernières années, à la grande destruction des jeunes Lavarets récemment éclos, que font les Ablettes qui arrivent au printemps sur les mêmes lieux de ponte. Le fait n'est pas invraisemblable.

La Mirandelle recherche pour y déposer ses œufs les plages de gravier ou l'embouchure des affluents. A l'époque du rassemblement sexuel, on constate d'abord une prédominance des mâles. La fraye a lieu en bandes compactes, qui produisent par leur violente agitation, un bruit semblable à une forte averse sur l'eau.

La période du frai s'étend du *commencement de mai à la fin juin*, mais le moment le plus actif se place entre le 15 *mai et le* 15 *juin*. Des observations portant sur une centaine d'individus ont montré que les ovaires et les testicules étaient arrivés à maturité. On note parfois des retardataires *jusqu'au* 15 *juillet*.

Localisation des frayères.

Les frayères s'étendent d'une façon générale sur tout le pourtour du lac, aux places mêmes, garnies de gravier, que recherche le Lavaret.

Côte Sud. — Sur les graviers à l'embouchure du Terret-Nu, jusqu'au hameau des Cochets.
Depuis la pointe de Lévicher, à l'ouest de l'Albane, jusqu'au port du Bourget.

Côte Ouest. — Du port du Bourget jusqu'à la maison Excoffier (pointe de la Mirandelle) ; à la grande Carrière et sur toute la côte jusqu'à Conjux.

Digitized by Google

Côte Est. — A partir du délaissé de Châtillon, jusqu'à la pointe de Largue, sous Brizon-Saint-Innocent.

Sur les graviers du cône de déjection du Sierroz.

Depuis le dernier délaissé au sud de Bon-Port jusqu'au port de Drivet.

La Mirandelle, qui trouve une station remarquable de graviers bien lavés à l'embouchure de la Leysse, remontait autrefois jusqu'à plus de un kilomètre à l'amont de ce torrent ; elle y a disparu depuis une dizaine d'années à cause des résidus déversées dans les eaux par les usines.

Lac d'Annecy. L'Ablette mirandelle y a été introduite en juillet 1909 par 1.000 reproducteurs capturés au lac du Bourget. Déjà au commencement d'avril on avait immergé quelques douzaines d'adultes et une centaine d'œufs embryonnés qui furent déposés sur fond de gravier à la presqu'île d'Albigny. Enfin en mars 1914, la Société de Pêche y jeta 4.000 individus.

Elles ont très bien prospéré. Des bancs considérables de ces Cyprinidés fréquentent les rives caillouteuses du lac. Les Mirandelles frayent sur la rive Est, dans le Petit Lac à Angon, aux Balmettes. On les voit pénétrer également dans les canaux émissaires, près des pontons des bateaux à vapeur, nageant en automne à la surface et bondissant à la poursuite des *Cœnis dimidiata*, proie très appréciée, voltigeant en nuées compactes au ras de l'eau. En certains printemps particulièrement chauds, la ponte peut être avancée au début d'*avril* ; car dès les premiers jours de mai on voit des milliers de jeunes de l'année, longs de 3 centimètres, nageant dans les eaux tranquilles des anses abritées, tandis qu'aux endroits où le vent ride la surface, se groupent les jeunes, plus vigoureux, de l'année précédente, longs de 7 à 8 centimètres.

La Mirandelle est parasitée par *Echinorhynchus proteus Ligula*, *Triœnophorus nodulosus* Rud.

Observations.

En ce qui concerne la pêche de la Mirandelle, qui est un élément nutritif important pour les Salmonidés, il serait nécessaire d'édicter quelques mesures de protection, par exemple, l'interdiction de la maille de 10^{mm} jusqu'à la fin de juin.

Pour les petites espèces, il faut d'une façon générale pro-

Digitized by Google

hiber toute maille mesurant moins de 27 ^{mm}, maille qui ne permet pas de capturer des individus de moins de 300 à 350 grammes. Il faudrait interdire au Bourget, de pêcher à moins de 400 mètres sur la rive Est et 150 mètres sur la rive Ouest ; l'autorisation de pêcher en plein lac serait seule accordée. Au lac d'Annecy, la pêche au filet mirandellier n'est pas encore pratiquée.

Le Gardon rouge, Rosse, *Scardinius erythrophtalmus* L.

Le Gardon rouge, Rosse ou Rotengle, se distingue nettement du Gardon blanc par sa bouche oblique, par sa nageoire dorsale naissant en arrière de l'aplomb des ventrales et par son iris d'un rouge vif.

La Rosse vit sur la beine, en sociétés, où elle se nourrit de végétaux, de vers et de petits mollusques ; elle pond ses œufs sur les plantes aquatiques.

L'époque du frai se place entre *le* 15 *avril et la fin de mai.*

Exceptionnellement quelques individus retardent l'émission de leurs œufs jusqu'au 15 juin.

La Rosse se croise avec la Brême qui dépose ses œufs dans les mêmes endroits qu'elle.

Les frayères se rencontrent sur les beines et dans les délaissés.

Le Gardon *Gardonus rutilus* L.

Le Gardon est très répandu au lac du Bourget. Il recherche les fonds herbeux où il se nourrit de débris végétaux et de petits mollusques (Neritina, Valvata, Dressensia, etc.)

Il fréquente plus particulièrement les beines Sud et Nord, Bon-Port, Port-Choudy et le voisinage de l'égoût de la ville d'Aix.

Le Gardon se déplace en troupes en compagnie de la Rosse et de la Brême avec laquelle il se croise parfois.

Pendant l'hiver, ces poissons se tiennent dans la profondeur et ils se rapprochent de la beine au printemps.

Dès le 15 avril, on voit les Gardons, mêlés avec les jeunes de l'année précédente, s'agiter en bandes sur les bords.

L'époque du frai dépend aussi de la température.

Dès le 15 *avril*, on constate des essais de ponte, mais c'est surtout le *mois de mai* qui constitue la période active.

En 1917, les Gardons commençaient leur ponte seulement le 2 mai à Terret-Nu. Celle-ci dura trois ou quatre jours et

Digitized by Google

s'étendit progressivement du Sud au Nord ; le 2 juin suivant ces poissons avaient terminé.

L'étude du développement des organes sexuels montre que chez de nombreux spécimens, la ponte était achevée le 23 mai 1917. Le 4 juin, un seul sur 15 examinés possédait des œufs mûrs prêts à être expulsés. C'était d'ailleurs un retardataire et on peut sûrement considérer la ponte comme terminée le 1er juin.

Il est à remarquer que chez le Gardon, ainsi que chez la Perche, le Blageon, etc., les testicules et les ovaires extrêmement développés remplissent toute la cavité viscérale aux mois d'octobre, de novembre et de décembre. On ne doit pas considérer ce phénomène comme l'indice d'une ponte prochaine. Les organes sexuels passent par une période lente et continue d'élaboration génitale pendant les mois d'été, puis s'arrêtent dans leur évolution pendant le repos hibernal pour reprendre leur activité fonctionnelle au printemps.

En général, les Gardons arrivent au bord, au moment de l'apparition de la verdure et de la pousse des jeunes feuilles de hêtre. Le temps du frai coïncide également avec le développement des Algues chlorophycées en masses flottantes et la formation, sur les gazons de Charas, des colonies d'Infusoires en sphéroïdes gélatineux (Ophrydium versatile).

Le Gardon vient frayer au bord pendant la nuit. Il est poursuivi pendant cette opération par l'Omble, la grosse Perche, le Chevaîne, tous poissons voraces qui détruisent la ponte.

Observations.

Pour remédier aux ravages causés par ces déprédateurs, il y aurait lieu d'autoriser l'emploi des filets pour la capture des gros carnassiers pendant la période d'interdiction partielle du printemps, *au large en réservant une zone côtière* à déterminer.

La prohibition de cet engin de pêche pendant le temps du frai des Gardons permet aux déprédateurs de se livrer impunément à leurs méfaits. Si l'on veut préserver les Gardons, il faut impitoyablement repousser des bords les poissons carnassiers, pour protéger l'alevinage et sauvegarder les œufs pendant la période de leur incubation qui dure de 10 à 15 jours. Il faut donc chasser la grosse Perche et autoriser des pêches exceptionnelles de Perchettes.

Lac d'Annecy. Le Gardon *Gardonus* var. *pallens* Blan-

Digitized by Google

chard, improprement appelé Vairon par les riverains de ce lac, fraie sur les rives où se développe une abondante végétation de plantes aquatiques : Albigny, Sevrier, Saint-Jorioz, Bout-du-Lac, c'est-à-dire aux endroits où une beine véritable existe. Autrefois les canaux émissaires du lac constituaient de remarquables frayères, mais leur utilisation pour le stationnement des bateaux moteurs ou autres, la circulation continuelle, le faucardage intempestif, ont contribué à faire disparaître ces excellentes réserves.

Les Gardons ont été ces dernières années, en voie de diminution. Les causes en sont multiples :

1° Ils ne sont pas protégés contre les grosses espèces voraces ;

2° Au moment du frai l'eau n'a pas été maintenue à son niveau par le jeu des barrages des canaux. Si on ouvre trop les vannes, les œufs se trouvent à sec sur les bords et périssent;

3° Les bateaux à vapeur produisent de fortes vagues qui viennent se briser à la côte où elles rejettent au sec œufs et alevins ;

4° Au moment de l'ouverture de la pêche, les troupes de Perchettes donnent une chasse active aux jeunes Gardons.

Le Chevaine *Leuciscus cephalus* L.

Le Chevaine atteint une assez forte taille : longueur 30 à 50 cm. et un poids de 2 kilos. Ce poisson tout en étant omnivore est le plus vorace des Cyprins ; à l'âge adulte, il se nourrit de proies vivantes et détruit œufs et alevins en assez grande quantité.

Par les temps calmes, on le voit, immobile sous une faible épaisseur d'eau, guettant les jeunes poissons qui errent dans son voisinage. Il cause de véritables ravages chez les Gardons, Rosses, Mirandelles, Goujons, dont au moment du frai de ces derniers, il dévore les œufs. Le Chevaine suit le Gardon, en nageant au-dessous de lui, pour gober ses œufs, au moment même où ce dernier les émet.

Le Chevaine descend en profondeur pour son repos hivernal ; toutefois, même dans la mauvaise saison, on le voit, par les temps ensoleillés venir se réchauffer dans les Roseaux, où on peut le capturer à la foene comme la Carpe.

Les gros individus de cette espèce arrivent aux bords, en général quinze jours avant l'époque du frai qui *commence en mai* et se poursuit *jusqu'à la fin de juin.*

Digitized by Google

Plusieurs Chevaines examinés (du 2 au 9 juin) montraient leurs ovaires garnis d'œufs incomplètement mûrs : diam. : 1mm. Un seul individu avait terminé sa ponte.

C'est, en somme parmi les Cyprinidés l'un des derniers à frayer.

Il recherche les stations garnies de graviers près des rives et dépose ses œufs aux mêmes endroits que les autres Cyprinidés.

Les gros Chevaines suivent en compagnie des grosses Perches, les Gardons au moment où ceux-ci vont déposer leurs œufs et font de grands ravages dans ces frayères.

On capture le Chevaîne au moyen des nasses et des filets dormants et aussi à la ligne, surtout au lever et au coucher du soleil, avec comme appâts des vers, des sauterelles, du fromage.

Localisation des frayères.

Les Chevaines frayent à Terret-Nu, à Port-Choudy, dans les délaissés et sur les grandes beines Nord et Sud.

Lac d'Annecy. Très commun, ce Cyprinidé remonte un peu, comme la Truite, les affluents Laudon, Ire, Eau-Morte, ou descend dans les canaux émissaires pour aller parfois frayer jusqu'au pont Saint-Joseph.

La VANDOISE *Leuciscus vulgaris* L.

La Vandoise appartient au même genre que le Chevaîne ; c'est la *Suiffe lombarde* du Dauphiné.

Elle se nourrit d'herbes, de petits mollusques et de vers. Assez vorace, comme le Chevaine, la Vandoise s'attaque aussi aux jeunes poissons.

La période du frai s'étend depuis la *fin de mars* jusque *parfois en mai* ; mais le mois *d'avril* est le temps le plus actif.

Ce Cyprinidé est le premier qui fraye après le Brochet.

Réunies en troupes, les Vandoises déposent leurs œufs sur le gravier près des bords, beines Nord et Sud, côte de Bonport jusqu'à Terret-Nu et tous les délaissés et leurs environs mimédiats.

Lac d'Annecy. La Vandoise n'y existe pas.

Le BLAGEON *Squalius Agassizii* Heck

Le Blageon, aussi appelé Soueffe ou Armesse, n'est autre que la Suiffe bouchesse, très commune dans l'Isère et dans le Drac.

Digitized by Google

Il est très répandu au Bourget où il sert uniquement d'amorce vive pour la pêche à la ligne de fond et à main.

Il fait son rassemblement sexuel au printemps, époque à laquelle il circule en troupes pour remonter les cours d'eau (Leysse) en vue de la ponte. On le capture au moyen de l'épervier et du petit filet.

Le Blageon se nourrit surtout de plancton, de larves d'insectes, et un peu de débris végétaux.

La période du frai s'étend depuis le *début d'avril jusqu'à la fin de mai.*

Le développement des organes sexuels recommence bientôt après l'évacuation des œufs, car on rencontre au mois de novembre, des individus dont les ovaires sont très gonflés mais seulement d'œufs immaturés.

Lac d'Annecy. Le Blageon atteint dans ce lac une taille et un poids beaucoup plus considérables que dans le Bourget et les cours d'eau des régions voisines. En revanche, sa chair est moins estimée et est utilisée comme amorce.

Le Blageon d'Annecy est d'un vert bronzé s'étendant jusque sur les flancs qui passent au blanc-jaunâtre argenté. Au-dessus de la ligne latérale qui s'infléchit en bas vers le milieu du corps, règne une bande continue noirâtre depuis l'œil jusqu'à la caudale. Cette couleur est due au pigment noir du bord externe des écailles. La ligne latérale est d'un beau jaune-orange, la même couleur borde les pièces operculaires. Les nageoires sont incolores mais teintées d'orangé à la base. La dorsale et la caudale sont grisâtres. L'œil possède un iris argenté avec cercle orangé autour de la pupille.

Toutes ces couleurs s'atténuent en dehors de l'époque de la reproduction où l'on rencontre des individus à teintes pâles. La paroi interne de la cavité du corps est revêtue d'une membrane fortement pigmentée de noir.

La période du frai se place en *avril* et *mai* et parfois s'étend jusqu'au 15 juin.

Le Blageon dépose ses œufs, très petits et verdâtres, sur tout le pourtour du lac, là où il y a du gravier, ainsi qu'à l'entrée des canaux, mais il a disparu des émissaires du lac depuis l'époque où les vannes ont été ouvertes en vue des travaux d'assainissement et par suite du faucardage intensif des herbes aquatiques. Les frayères se rencontrent au port de la Tour, à Chavoire, à Sevrier, au Roc de Chère et sur la côte Est du Petit Lac.

Digitized by Google

Le Vairon *Phoxinus lœvis* Ag.

N'existant qu'à l'état erratique dans les deux lacs, le Vairon habite les eaux claires des cours d'eau affluents. C'est une espèce de petite taille, assez carnassière, car il se nourrit de proies vivantes, œufs, alevins, insectes. L'époque du frai se place du 15 *avril au début de juin*. Les pêcheurs se servent comme amorce de ce poisson, qui est aussi très recherché par la truite.

Le Hottu Nase *Chondrostoma nasus* L.

Le Hottu est assez commun au Bourget. Ces poissons vivent en société et au printemps quittent les eaux profondes où quelques-uns ont hiverné ou bien arrivent en bandes, du Rhône par le canal de Savières au moment du renversement de courant.

Ils se tiennent généralement en compagnie des Chevaines et des Vandoises. Quand le temps va changer ils manifestent une certaine agitation et on les voit sauter sur l'eau.

Le Hottu se nourrit de matières végétales mais surtout des œufs des autres poissons, aussi peut-il être considéré comme un dévastateur de frayères.

La période du frai s'étend depuis le 15 *avril jusqu'au* 10 *juin*. Les individus que j'ai examinés en 1917 montraient qu'à la fin de mai et au commencement de juin la ponte, pour la plupart, était achevée. Chez quelques-uns seulement les organes sexuels très développés étaient sur le point d'émettre leurs produits.

Observations.

En raison des dégâts causés par les Hottus sur les frayères, les pêcheurs devraient organiser des battues soit avec les filets traînants soit avec l'épervier au moment de la remontée de ces poissons.

Le *Nase* n'existe pas au lac d'Annecy.

L'Orfe ou Ide melanote. *Idus Orfus* L.

Lac d'Annecy. Ce Cyprinidé a été introduit en 1910 par l'immersion de 1.000 alevins. L'Ide fraye en même temps que le Gardon, *du* 5 *au* 10 *mai*, quelques jours avant ou après ; la ponte continue jusqu'à *fin mai*. On a constaté une frayère dans le canal du Thiou, en amont du Pont de la Halle. L'Ide a disparu totalement des canaux depuis les travaux d'assai-

Digitized by Google

nissement, curage pour l'installation de la canalisation des égoûts.

La Dormille *Cobitis barbatula* L.

La Dormille, nom de la Lotte Franche en Savoie, se tapit dans les anfractuosités des enrochements, et sous les pierres tout autour du lac. Elle fréquente les délaissés et les affluents en compagnie du Vairon. La Dormille dépose ses œufs sur le sable, entre les pierres et parmi les plantes aquatiques.

L'époque de la fraye est *avril et mai*.

On pêche ces poissons à la fourchette ou au filet emmanché pour les utiliser comme amorces.

L'Alose *Clupea alosa* L.

L'Alose, ainsi que peut-être l'Alose finte (*A. finta*) pénètrent par le Rhône dans les eaux du Bourget en *avril et mai*.

Cette remontée coïncide avec le renversement de courant dans le canal de Savières.

L'Alose se montre peu fréquemment au Bourget ; on en capture seulement quelques exemplaires chaque année non loin de l'embouchure de la Leysse.

Elle recherche spécialement comme frayères les parties de la beine où dominent les Potamots.

Lac d'Annecy. L'Alose n'y a jamais été signalée. Le bassin de ce lac étant isolé biologiquement par les gorges du Fier à Lovagny, dont ces poissons ne peuvent franchir les remous dus à un courant extrêmement rapide et violent.

La même impossibilité de remontée existe pour d'autres espèces telles que le Nase, le Barbeau, la Lamproie que l'on a cependant pêchées en aval des gorges. (Exemplaires dans la collection ichtyologique du Musée d'Annecy.)

(A suivre.) M. Le Roux.



Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Revue des Etudes anciennes, avril-juin 1926 ; A. Dauzat, *Quelques noms prélatins de l'eau dans la toponymie de nos rivières* ; p. 152-168.

Certains intéressent particulièrement la Haute-Savoie. Ce sont : 1° gaulois *dubron, dubra*, eau (A. Longnon qui, dans ses *Noms de lieu de la France* a trop négligé la Savoie — il a consacré deux lignes à nos noms en *inge* — paraît avoir oublié Douvres, comm. de Desingy, petit village avec source voisine). 2° gaulois *vaberos*, d'une racine vieux celtique * *vobero* reconstituée par M. J. Loth qu'il rattache au type indo-européen * *upo-bhero* « qui porte [l'eau] en dessous, rivière souterraine. J'ai, dans RS, 1914, 178, appelé l'attention sur ce nom qu'on retrouve sous les formes *Vuavre*, d'où le village de Vers les Vuavres au bord du torrent ici très encaissé du Foron, jadis la Molliettaz, d'après H. Tavernier, RS, 1878, 18, 46, et *Vouèvre*, La Muraz. Les dérivés en *etum*, Vovray, prouvent que le sens premier s'est perdu. 3° gaulois *Vera* ; pourrait se retrouver dans notre Viéran, affl. du Fier, de la déclinaison en *ane* aboutissant ainsi à un changement de genre ; cp. d'une part, *Cerus*, le Fier ; de l'autre, *Cara*, le Chéran. 4° gaulois *nantos*, vallée, puis torrent. (Souvent, le principal torrent de la commune, passant par le chef-lieu, s'appelle simplement le Nant, fait qui vérifie la remarque préliminaire de l'auteur.) 5° ligure *onna, onno*, ayant fini par devenir un simple suffixe. (Vesonne, Faverges, sur le nant de Montmin, aurait mérité une mention.) L'auteur est d'avis qu'il faut ranger dans le même groupe les noms anciens de rivières en *unna* et *onna, umna* et *omna*, le radical primitif *umn* étant peut-être le même que celui du lat. *amnis*. 6° *equaranda, equoranda*, ligure *equa, equo*, eau, gaulois *randa*, limite = limite d'eau, n'a pas laissé de trace en Savoie romanisée de bonne heure, mais il a pu y être remplacé par *Borne*. (Il est vrai qu'Ygrande, Allier, n'est pas sur un cours d'eau, mais au sommet d'un mamelon creusé en entonnoir où affleure l'eau en abondance ; lettre de M. L. Avenier, directeur d'école, 1920).

7° Dôr —, *Dur* — avec *u* bref, d'où *Durius, Duria*, celle-ci ancêtre des Doire de la Cisalpine, noms antérieurs à l'arrivée des Gaulois en Gaule, série à laquelle on doit rattacher les Doron savoyards ayant le valeur générique d'eau courante et étant sans doute d'origine ligure. Ici, l'auteur soumet aux toponymistes savoyards le petit problème de savoir si l'aiguille *Doran*, au-dessus de Modane, ne tirerait pas son nom d'un torrent appelé *Dora* au cas sujet, s'il n'est pas un ancien nom de cette partie du cours de l'Arc. Mes recherches particulières n'ont pu répondre à cette question ; mais ce nom de *Doran* se retrouve en Haute-Savoie : c'est celui du cours supérieur de la Dière, affluent de l'Arve, descendu de la Pointe Percée au N.-O. de Sallanches. D'autre part, on peut ajouter aux Doires italiennes la Doria, affluent de la Leisse(Sav.), limite entre Saint-Alban et Saint Jean d'Arvey avec, sur le sentier des Deserts, le col de la Dora, E. M. 8° préceltique *ar*, eau courante. Rejetant mon hypothèse d'*alva*, RS, 1910, 210-11, et la forme médiévale *Araris* qu'il croit une fantaisie de scribes influencés par l'ancien nom de la Saône, l'auteur explique *Arva*, l'Arve, par un primitif *Arua* dans lequel *u* en hiatus s'est consonnifié en *w*, puis en *v*. Il conclut, après l'examen de nombreux dérivés de cette racine *ar*. à laquelle il rattache l'Arc faussement latinisé Arcus (et alors forme masc. qui suppose une latinisation ancienne en *Arus*), qu'elle appartient à la langue d'un peuple préceltique, et la duplication *Ar-ar-is* est un indice de son existence, qui, après avoir colonisé le grand couloir Rhin-Saône-Rhône, aurait été refoulé dans les Pyrénées. Il est à désirer que l'archéologie et l'anthropologie confirment cette intéressante conclusion.

Genava, IV, 1926. Magnifique publication, toujours intéressante à parcourir. Les travaux d'embellissement de la Ville ont eu, en particulier, l'avantage de

Digitized by Google

servir grandement à élucider la topographie galloromaine de Genève. M. L. Blondel, architecte cantonal, a pu ressusciter l'oppidum allobroge, une habitation gauloise, le port romain, sa voie, son forum, son sanctuaire de Maia, etc. P. 106, pl. 1, spécimens très bien reproduits de poteries peintes dont M. L. Blondel fixe ainsi la chronologie : « Pendant la fin de la Tène, de simples bandes rouges et noires ou noires et blanches ou bien des décors à sujets curvilignes prédominent (type qui n'existe pas à Boutae) ; puis viennent les dessins linéaires, purement géométriques, enfin seulement et pendant le début de l'époque impériale les vases à sujets figurés (dessins géométriques et têtes d'oiseaux ont apparu à Boutae jusqu'au IIIe siècle ap. l'ère chr. ; les assiettes y manquent.) En somme, les différences d'aspect dans la décoration prouvent que Genava et Boutae s'alimentaient à deux officines distinctes. W. Deonna, *Les Collections lapidaires au musée d'art et d'histoire* ; catalogue des Inscriptions. P. 225, Moillesullaz *(mola sola)* aurait reçu son nom de la pierre à Bochet ; mais c'est impossible ; Moillesulaz = mouille semelle.

P. 237 ; n° 36 ; « Provenance : environs d'Hermance ; milliaire marquant le 7e mille de la route Nyon-Genève, a. 305-306. » Répétons, après Revon (*Insc. antiq.*, 83) qu'Hermance n'a rien à voir ici. Le milliaire a été trouvé entre Crevy et Veigy (Haute-Savoie) sur le bord S.-O. de la route de Genève à Thonon, dans un endroit désert et marécageux appelé le marais de Savouye, celle-là ayant succédé à un ancien chemin appelé étraz. On ne sait pourquoi on a fait venir ce lourd bloc de la côte opposée.

P. 244. Si *Sacconacum* aboutit à la forme officielle Sacconnex, comment *Frontonacum* aboutirait-il à Frontenex ? Un Frontinus n'aurait-il pas pu être le fondateur de cette dernière villa ?

P. 261. Si un aqueduc est mentionné dans l'insc. de Ville-la-Grand, RS, 1893, 204, il faudrait restituer *ad aquas duce* NDAS ; *undas* n'est pas d'un style épigraphique.

P. 271. « L'existence de cette voie (par la rive gauche du Léman), jadis contestée, est définitivement prouvée par des fouilles récentes. » Les archéologues suisses niaient en effet l'existence de cette voie, hautement affirmée par Ducis qui s'appuyait sur de nombreux restes galloromains et sur des noms de lieux comme *estraz*, *Vaudestraz*, RS, 1865, 1866, 1871, parce que les deux milliaires de la rive gauche devaient être attribués à la voie Nyon-Genève ; mais c'est là une autre question. Pour ma part, j'en ai relevé des vestiges et suivi son tracé dans mes *Etudes sur les villas romaines du Chablais* en particulier dans RS 1920, 77 ; 1921, 115, etc. Quant aux milliaires, puisque les Romains marquaient leurs distances routières en partant d'un chef-lieu de cité, il faut nécessairement les replacer sur la voie partant de Noviodunum, capitale des Equestres, Genève étant resté simple vicus jusqu'au IVe siècle, etc., etc.

Les inscriptions mêmes suggèrent les réflexions suivantes : N° **2**. La sobriété de la rédaction, la formule finale appellent le règne de Trajan ; mais le nom de M. Aurelius, peut-être soldat de Marc Aurèle peut en faire reculer la date jusqu'à la fin du IIe siècle. **3** ; il me paraît difficile que Mithra puisse être en même temps le génie d'un lieu ; c'était pour les Romains, deux conceptions tout à fait différentes. **7** ; la dédicace à Jupiter, la forme du G postulent la période flavienne. **9** ; la formule *pro salute* nous amène vers l'a. 201, date du n° 3 ayant la même formule ; d'autre part le culte de Silvain était fort en honneur au IIIe siècle ; mais le fait que le dédicant affirme son titre de citoyen helvète doit faire placer la rédaction av. l'an 213. **10** ; la légion de ce soldat avait dû aller sur mer ; les gentilices formés d'un adj. + *in* + *ius* sont fréquents pendant la période des Sévères, 193-235. **13** ; d'après la forme cursive des lettres, paraît de la fin du IIIe siècle. **15-100** ; je daterais cette inscription d'Hadrien ; cp. Revon, n° 8. **16** ; lettres de bonne époque : Q caractéristique ; pourrait bien être du milieu du Ier siècle. **18** *bis* ; Q. Decius Alpinus, quatuovir de Vienne au Ier siècle, était peut-être parent

Digitized by Google

d'A. Decius Alpinus, fabricant de tuiles et briques qui paraît avoir vécu sous Néron. **43** ; n'est pas antérieure à la fin du **1er** siècle à cause du nom ; mais le décor du griffon l'amène vers le début du IIIe siècle. **44** ; l'abréviation du gentilice, l'abus des épithètes, bien que conciliable avec la douleur de l'assassinat, repousse cette insc. après Caracalla. **47**, l'insc., avec la mention du nombre des années et l'épithète *karissimo* ne paraît pas antérieure à Hadrien. **49** ; la formule *Her* (*edes*) *ex testamento* est du premier siècle. **59** ; ne paraît pas antérieure à Hadrien ; serait plutôt du premier tiers du IIIe siècle, à cause de l'absence de prénoms et du gentilice employé comme surnom. **63** ; du premier siècle. **66** ; paraît de la belle époque du milieu du IIe siècle. **70** ; on sait que les noms en *inula*, rares au premier, deviennent plus fréquents au deuxième. **78** ; l'insc. de Sex. Crispinius et de D. Valerius Amatus doit être placée sous les Sévères. **87** ; à cause de la forme de Q, fin du IIe siècle. **89** ; lire Caius. **93** ; l'épithète *pientissimus*, rare dans le sud de la Narbonnaise (C. XII, 856, sous Domitien) ne pénètre pas dans la Viennoise avant Hadrien. **104** ; Victor, affranchi de Commode, a dû élever son monument entre 202 et 211 ; v. Allmer, 3, 260. **106** ; cp. no 10. **108** ; Valerius Kanus pourrait appartenir à la période flavienne.

Congrès de l'histoire des religions ; A Van Gennep : *Le culte de Saint Antoine, ermite, en Savoie* ; p. 132-165, extr. sans date. L'érudit folkloriste, puisant encore dans son abondant fichier, étudie avec sa méthode habituelle le culte de ce saint dans nos régions. Il constate d'abord qu'il est plutôt rare comme patron de paroisse et même qu'il n'est celui d'aucune en Tarentaise ni en Maurienne là où cependant son culte populaire présente le plus d'extension.

C'est peut-être que ce saint, en faveur chez le peuple, ne paraît avoir été tout d'abord très reluisant aux yeux des autorités ecclésiastiques et que c'est à son rôle de protecteur contre la peste qu'il vit s'accroître la dévotion des fidèles et le nombre de ses chapelles. Je ne sais plus quel évêque en tournée disait à ceux qui l'entouraient : « Saint Antoine est un grand saint ! » N'était-ce pas là une sorte de réhabilitation officielle ? Les familles seigneuriales l'employèrent comme prénom assez tardivement, surtout à partir du XIIIe siècle.

L'auteur parle ensuite de son rôle agraire. Dans de nombreuses communes qu'il énumère, le prêtre, le 17 janvier, bénissait sel et grains pour les animaux, et ceux-ci mêmes, dans l'espèce, les bêtes de somme, et parfois avec le rite de la cavalcade.

L'auteur voit dès lors, dans ces coutumes, la survivance d'un culte gallo-romain envers Epona, la déesse chevaline, dont la fête, coïncidence curieuse à un jour près, se célébrait dans la Cisalpine officiellement le 18 janvier. On pourrait objecter à cette identification qu'Epona n'est représentée dans la Narbonnaise romanisée par aucun monument figuré ou presque (à moins que son culte n'ait été remplacé par celui de Castor et de Pollux) et que rien dans la vie de l'ermite, comme le remarque l'auteur même, ne le prédestinait à ce rôle. C'est cependant ce point obscur qu'il serait intéressant d'éclaircir dans un travail méritoire, malgré quelques affirmations discutables, comme celle de la p. 151, l. 6, où l'auteur semble croire que le maïs est la nourriture exclusive des poules, alors qu'on leur donnait au moyen-âge de l'avoine. Que veut bien dire ce nom de territoires, Bormes ?

Charles MARTEAUX.

Hautecombe, par Gabriel Pérouse, Chambéry, Dardel, 1 vol. in-4o 136 p. avec illustration de Johanny Drevet.

L'histoire d'Hautecombe, « que vingt générations ont faite », est un défilé qui dura 700 ans depuis le XIIe siècle, où figurent des saints, des princesses, des comtes de Savoie, des abbés commendataires, des moines et des vignerons, dont l'existence est restée assez nébuleuse.

Digitized by Google

M. Pérouse n'en a retenu que les grandes lignes, les traits et les figures les plus caractéristiques.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ce livre une énumération plus ou moins sèche de personnages sans relief et de faits secondaires, mais on éprouve à le lire un agrément qui ne faiblit pas et qui retient l'attention sans fatigue. L'auteur a le talent de donner la vie aux sujets qu'il traite, et son érudition discrète ne va pas sans le sourire.

L'ouvrage est divisé en six chapitres : I. Les Origines ; II. Le Moyen-Age ; III. Les Tombes ; IV. Les Commendataires ; V. Le Déclin ; VI, La Restauration.

De superbes illustrations, par Johanny Drevet, rehaussent le charme du volume : les exemplaires numérotés contiennent des eaux-fortes et les autres des planches hors-texte en phototypie, qui sont de véritables œuvres d'art.

F. M.

Le Triomphe de la Race, roman, par Bernard de Préverenjes, Paris, *Revue Moderne*, 1925, (R. Capt. de la Falconnière, 6, rue Fendt, Genève.) 1 vol. in-16, 270 p.

Gilbert de Chaligny, marié à 29 ans, avec Anne d'Ormoncourt, était un châtelain des environs de Lausanne qui vivait heureux quand un accident banal vint bouleverser sa vie.

Une voiture, contenant un monsieur, une dame et une fillette, avait versé sur la route, à deux pas du château : la fillette avait un bras cassé et la mère de légères contusions. Le médecin ayant déclaré qu'un repos absolu était nécessaire, tout le monde resta au château, profitant de la plus large hospitalité. Madame Vernère (la maman) parut à Gilbert « une créature délicieuse, en qui tout fascinait. » De son côté, cette beauté s'était éprise du châtelain. On promit de se revoir.

Ce qui devait arriver arriva. Chaligny abandonna sa femme pour suivre Mme Vernère, qui divorça et qui en eut un fils, élevé sous le nom de Roland Jacques. C'est ce fils qui, après des vicissitudes nombreuses et des empêchements divers, à défaut d'enfant légitime prédécédé, fut reconnu par le père et continua la race des Chaligny.

Il y a dans ce roman des situations poignantes, exposées avec un grand talent, dans un style correct et entraînant. F. M.

Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tome LXIII, Chambéry, 1926.

Ce volume de 319 pages contient, outre une intéressante chronique de la Société, les précieuses notes rapportées de Turin par M. Pérouse sur l'état de la Savoie à la fin de XVIIe siècle.

« Puisque la plus grande et la meilleure partie des archives de la Savoie se trouve à Turin, on a pensé que si, chaque année, pendant quelques jours, l'archiviste départemental y travaillait pour rapporter des copies ou des analyses, on finirait par constituer peu à peu, à Chambéry, une collection de textes qui suppléerait aux originaux peu accessibles. »

Cette œuvre, de très longue haleine, encouragée par le Conseil Général et le Ministère de l'Instruction Publique, a permis, dès 1922, de mettre à la disposition du public deux gros volumes de documents inédits, dont une partie est ou sera publiée dans les Mémoires de la Société d'Histoire. On ne peut qu'applaudir à l'initiative de M. Pérouse et le féliciter de son labeur.

Les Archives hospitalières de Chambéry sont une riche mine où les chercheurs n'ont pas beaucoup puisé jusqu'à ce jour. M. Biver en a entrepris le dépouillement, déjà commencé par M. Perpéchon, et son inventaire sommaire ne contient pas moins de 96 pages présentant un grand intérêt pour nombre de familles et de localités.

Une trentaine de pages agréables à lire et fort bien présentées ont été consa-


Digitized by Google

crées aux Charmettes par M. Maurice Denarié dont la famille a possédé ce domaine pendant longtemps, et qui lui rappelle des souvenirs personnels, dont il fait bénéficier le lecteur.

M. Philibert Falcoz continue ses publications d'histoire locale par le récit d'un épisode de la Révolution à Sainte-Hélène-du-Lac. Les petits côtés de la grande histoire sont toujours instructifs.

On doit à M. Biver des détails inédits sur l'arrestation du roi Victor en 1731. Ce sont des pages qui méritent d'être connues.

Enfin, sous le titre de *Figures du temps de la Révolution*, M. F. Vermale passe en revue Amédée Doppet, Philibert Simond et Carelli de Bassy. Il rectifie et complète sur plusieurs points les biographies de ces personnages, qui furent de premier plan dans notre pays et qu'on peut considérer comme des calomniés, quoique, sauf Doppet, peu sympathiques.

Napoléon commence ainsi une diatribe contre Doppet : « Il était Savoyard, médecin et méchant. » Savoyard et médecin, Berthollet l'était aussi, ce qui ne l'empêche pas d'être ami de l'Empereur. Louis Blanc, rejetant ce parti-pris, lui oppose le témoignage de Jomini, qui n'est pas sans poids. M. Vermale invoque celui de Dumouriez, qui est des plus flatteurs.

Simond fut l'inséparable d'Hérault de Séchelles, qui le demanda comme défenseur. Une éloquence qu'on ne peut nier, son énergie et son audace ont rendu des services et font pardonner, dans une certaine mesure, ses tares.

Carelli de Bassy reste le type achevé de l'arriviste qui sert avec le même zèle le régime sarde, la Révolution, le Consulat et l'Empire. En 1814 il demanda son maintien dans la magistrature royale, mais ne put l'obtenir. Il n'est pas mort président du Tribunal de Florence, mais simple particulier, à Bassy, le 18 janvier 1818. Il était né à La Roche-Cevin (Savoie) le 5 mai 1759 ; on a prétendu qu'avant de mourir il s'était réconcilié avec l'Eglise. J'en doute fort, en voyant son acte de décès rédigé en deux lignes, comme celui d'un simple croquant, alors qu'il avait repris les titres de comte de Cevins, seigneur de Bassy, Veytrens, La Forêt en Bornes, etc. Aucun de ces titres et aucune qualité n'y sont mentionnés par le curé, qui n'a pas traité Carelli en ami. « Le 18 janvier 1818 est mort Jean-Baptiste Carelli, âgé de 59 ans. » C'est un peu sec, mais juste.

M. Vermale a fait preuve d'une érudition bienveillante qui n'est pas exempte d'équité.

Histoire de l'abbaye de Tamié, par Joseph Garin, Chambéry, Dardel, 1927, 1 vol. in-8, 414 pages.

Il paraît que l'histoire d'Eugène Burnier, publiée en 1865, était épuisée et presque introuvable. Il y avait donc lieu d'en écrire une nouvelle, et M. l'abbé Garin, déjà avantageusement connu par de nombreuses publications, fut chargé de ce soin.

Cet auteur a divisé son œuvre en cinq livres : 1° *Les origines*, 2° *La Décadence*, 3° *La Réforme*, 4° *La Destruction*, 5° *La Résurrection*. Il suit à peu près le plan d'Eugène Burnier, et il le copie quelquefois. Je ne lui en fais pas reproche, car le style de cet historien est « lucide, facile et élégant. »

L'abbé Garin complète sur bien des points le travail de son prédécesseur, notamment en ce qui concerne la vente des biens nationaux et la situation de l'abbaye actuelle. Son livre est illustré d'un assez grand nombre de gravures, dont plusieurs ont une valeur documentaire.

Ce bel et consciencieux ouvrage mérite de prendre place dans toutes les bibliothèques savoyardes, et l'auteur a droit à toutes nos félicitations.

F. M.

Histoire de Saint-Pierre de Soucy, par Ad. Pascal, instituteur honoraire, Chambéry, Dardel, 1 vol. in-8, 256, p., 1926.

L'auteur de ce livre a passé à Saint-Pierre de Soucy une bonne partie de sa carrière d'instituteur, et il s'est intéressé à la commune et aux habitants. Ce

Digitized by Google

sont d'excellentes conditions pour écrire une histoire locale, et M. Pascal a fait une œuvre de réelle valeur.

Il passe en revue l'ancien régime et la vie féodale, les légendes, mœurs et coutumes d'autrefois, les notabilités communales et les faits divers méritant d'être conservés.

Il donne les noms des morts de la dernière guerre, dont le nombre est de 28, sur une population de 482 habitants.

Cette petite commune a eu la bonne fortune de voir naître M. Antoine Girard, ancien pharmacien à Paris, actuellement industriel, inventeur du *vin Girard, de la crème floréine* et d'autres spécialités de parfumerie, ce généreux donateur a institué une rente de 5.000 francs, distribuée de son vivant, en vue d'organiser dans cette commune diverses œuvres de bienfaisance. M. Antoine Girard, intelligent philanthrope, est l'inspirateur et l'associé de multiples bonnes œuvres et il a fondé en 1910 un prix de 1.000 francs qui est attribué chaque année à un jeune peintre de la Société des Artistes français, sous le titre : *prix de la Savoie.*

F. M.

Les Espagnols en Savoie (1742-1749), par le commandant Edouard Revel, Chambéry, 1925, 1 vol. in-8. (147 p.)

L'occupation de la Savoie par les Espagnols a déjà fait l'objet d'assez nombreuses publications, mais il manquait un travail d'ensemble, coordonnant et complètant ces publications. Cette lacune est aujourd'hui comblée, grâce au commandant Revel, un grand mutilé de la dernière guerre, pour qui l'histoire de notre province n'a pas de secrets et qui évolue au milieu des marches, des contremarches, événements tristes ou gais, pillages, incendies, bals et processions avec une aisance et une maëstria qui entraînent le lecteur. On trouve, dans ce volume compact, toute espèce de détails intéressants : les misères de la population n'empêchaient pas l'infant et sa cour de multiplier les divertissements ; les bals et les réceptions de don Philippe sont restés légendaires, et la société chambérienne ouvrait ses portes aux officiers, qui faisaient assaut d'amabilités et de galanterie et qui étaient fort distingués. Et cela dura six ans, pendant lesquels les cris de douleur de ceux qui gémissaient étaient étouffés par les cris de joie des jouisseurs. Ainsi va le monde. Entre temps, les Savoyards avaient délégué à Madrid, pour porter leurs plaintes, un ambassadeur, François-Joseph de Conzié, comte de Chanaz et seigneur des Charmettes ; mais, quoique accueilli gracieusement, il était revenu sans avoir obtenu même des promesses.

F. M.

Langue anglaise. Etude sur les verbes irréguliers, par J.-A. Roux, professeur, ex-directeur d'écoles Berlitz, Chambéry, 41 p. in-8, 1927.

Cette brochure, composée sur un plan nouveau, est appelée à rendre de grands services aux personnes ayant déjà une connaissance approfondie de la langue anglaise. Connaissant les difficultés que présente l'emploi des verbes anglais, l'auteur s'est attaché à traduire, avec des idées, le sens de chacun de ces verbes, et, pour chaque sens, un ou plusieurs exemples frappants ont été donnés et traduits dans l'idée correspondante en français.

L'auteur a eu pour but d'apporter une aide efficace aux étudiants, et nous croyons que ce but a été atteint. F. M.

La flore des orgues, par Ernest Perrier de la Bâthie, Ingénieur agricole,, Annecy, imprimerie commerciale, 1 plaquette in-8, 16 pages, 1927, avec illustrations de l'auteur.

Notre spirituel confrère, qui se traite modestement *d'égrotant organomane* mais que les infirmités n'empêchent pas de fureter dans le moindre repli du grand livre de la nature, vient de donner un pendant à sa *Faune des Orgues*, qui dénote le même esprit et un égal talent d'observation.

C'est tout un monde parasitaire que l'auteur découvre et qu'il nous fait

Digitized by Google

connaître, avec force citations, verve endiablée et plaisante érudition.

L'étude consolatrice inspire heureusement M. Perrier de la Bathie, et nous souhaitons que « sur son raidillon de misère » il continue avec le même talent et la même philosophie ses explorations dans les sombres recoins des buffets, qui ne sont pas indignes d'illustres auteurs de botanique en chambre.

F. M.

OMISSION

Revue Savoisienne 1926. — Table des matières, page 228. Philologie, ajouter : Ch. Marteaux : *Lars, Arcalod, Arclosan.*



Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imp. J. ABRY et Cie, 3, rue de la République



ACADÉMIE FLORIMONTANE

(*Reconnue d'utilité publique par décret du* **17** *décembre* **1896**)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 20 francs, reçoivent la *Revue savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel-de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 20 francs et reçoivent la *Revue*.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE

Comme moyens d'action, l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne*. Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent.

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés.

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 20 fr. pour la France et de 23 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé : la page, 40 fr. ; la demi-page, 30 fr. ; le quart de page, 20 fr. (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps MM. Abry et Cie, imprimeurs de la Société, qui leur en feront connaître les conditions.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1927. — Concours de 2e année dont le programme est envoyé sur demande.

Adresser tout ce qui concerne

l'administration de l'Académie Florimontane,

au Secrétaire (Hôtel de Ville, Annecy, Haute-Savoie).


Digitized by Google

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Bulletin de l'Association Florimontane, *de* 1851 *à* 1859 *inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 6 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1860 *à* 1884 *inclusivement sauf les volumes des années* 1860, 1862, 1865, 1870 *et* 1875 ; volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 10 fr.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1885 à 1889 *inclusivement* ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 15 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1890 *à* 1916 *et années suivantes, sauf les années* 1893, 1897 *et* 1898 ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 15 francs.

REVUE SAVOISIENNE, Collection de 1860 à 1921 inclusivement, moins le N° 2 de 1870 : 600 francs.

Ch. MARTEAUX et M. LE ROUX : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du Ier au Ve siècle 518 pp. ; 116 planches, 9 cartes : prix : 35 francs.

Charles MARTEAUX : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de* 1851 *à* 1900 ; vol. gr. in-8° de 88 pages, 10 fr.

E.-G. CAMUS : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de la Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 5 fr.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 25 francs.

Jacques REPLAT : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 10 francs.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».
Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.
Prix de l'exemplaire : 5 fr.

Ch. Buttin et J. Serand : **Le dernier Chef-d'Œuvre de Peter Vischer.** — Etude historique et descriptive des quatre bas-reliefs de Peter et Hans Vischer, conservés au château de Montrottier, propriété de l'Académie Florimontane d'Annecy. Annecy, 1921, broch. in-8°, 27 p. ill., 8 gr. hors-texte. Prix : 6 fr. Franco recom., 6 fr. 55. Etranger, 6 fr. 80.

Pour les libraires remise de 25 %, port à leur charge.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 20 fr. par an pour la France et de 23 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements **à M. Louis Pfister, Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, 17, faubourg Perrière, à Annecy.**


Digitized by Google

68me Année 1927 2e Semestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE
de
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1806

Sommaire :

ANNECY

Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs

1927

Digitized by Google


Digitized by Google

LE PLUS FIN

LE MEILLEUR

CHOCOLAT
D'ANNECY

CHARLES RUPHY
QUAI DE LA TOURNETTE
ANNECY (HAUTE-SAVOIE)

DÉPOT A LYON : 59, RUE PIERRE CORNEILLE

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 6 juillet 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé, le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

« Ce matin même ont eu lieu les obsèques de Mgr Charles-Marie REBORD, protonotaire apostolique, prévôt du Chapitre de la Cathédrale d'Annecy, vicaire général, archidiacre, président de l'Académie Salésienne, membre effectif de l'Académie de Savoie et membre du Comité de la Florimontane, décédé le 4 juillet.

« Né le 4 mai 1856, à Crest-Voland, ordonné prêtre en 1879, il avait été successivement vicaire à Saint-Jorioz, à Thônes et à Saint-Maurice d'Annecy, puis aumônier des Sœurs de Saint-Joseph, supérieur du Grand Séminaire (1898), chanoine honoraire (1899), chanoine titulaire (1915), prévôt du Chapitre, vicaire général et official (1922).

« Je l'avais connu vicaire de Saint-Maurice, en 1882, bon, simple et accueillant, et je le retrouvai trente ans plus tard, toujours simple et aimable au sein des honneurs.

« C'était un laborieux, qui ne reculait devant aucune tâche, même ingrate, comme le *Dictionnaire du Clergé*, qui est appelé à rendre les plus grands services, *les Visites Pastorales de Saint François de Sales*, *Gerbes de notes et documents*, etc., etc.

« Depuis quelques années, Mgr REBORD, éprouvé par plusieurs indispositions dont il ne méconnaissait pas la gravité mettait ordre à ses affaires et c'est dans ces conditions qu'il publia coup sur coup quatre ou cinq volumes de plusieurs centaines de pages, qui sont de précieux matériaux pour celui qui voudra écrire l'histoire de notre diocèse.

(1) Sont présents : MM. Avezou, Balleydier, Buttin, Croset, Désormaux, Gaillard, Gavard, Flamary, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Broise, A. Crolard, Lachat, Letonnelier.

Digitized by Google

« Son souvenir nous restera cher et lui survivra longtemps. »

Profondément émue par la perte de l'érudit travailleur que fut Mgr REBORD, l'Académie Florimontane adresse ses respectueuses condoléances à sa famille, à Monseigneur l'Evêque d'Annecy et au vénérable Chapitre de la Cathédrale.

***

Le PRÉSIDENT adresse les condoléances de l'Académie à notre sympathique collègue, M. Léon ANDRÉ, premier adjoint au maire d'Annecy, qui vient de perdre son frère, ingénieur au Val d'Ajol (Vosges).

M. BUTTIN fait une communication sur une partie d'armure : corselet repoussé et ciselé, ayant appartenu à un grand Maître de Malte d'Omédès d'Aragon, qu'il a reconnu être un travail français du XVIe siècle. (*Gazette des Beaux-Arts*, 1927.)

M. ALLART, ingénieur, fait don d'une collection assez rare du *Journal des Internés français*, pendant la guerre, à Genève.

M. LE ROUX dépose un certain nombre de brochures offertes par M. le commandant QUENEDEY, docteur ès-lettres, spécialisé dans les questions de géographie et d'archéologie urbaines, qui, depuis quelques années, pendant ses séjours d'été à Annecy, s'est attaché à l'étude des formes architecturales, des éléments et de la technique de la construction, des escaliers, des charpentes dans les maisons de divers styles qui sont encore nombreuses dans les passages et cours du vieil Annecy.

Parmi les savants travaux de cet auteur, l'un des plus intéressants est celui qui a trait à la *Prison de Jeanne d'Arc, à Rouen*. A l'aide des dépositions écrites du procès de condamnation, il fait une évocation profondément émouvante, décrivant la chambre où fut enfermée la Sainte de la Patrie, la poutre scellée dans le mur, au pied du lit, où devait se fixer par un cadenas la chaîne partant des anneaux qui immobilisaient douloureusement les jambes de la martyre. « Et scait de certain celluy qui parle, que de nuyt elle (Jehanne) estoit, couchée, ferrée par les jambes de deux paires de fers à chaîne et attachée moult estroitement d'une chaine traversante par les piedz de son lict, tenante à une grosse pièce de boys de longueurs de cinq ou six pieds et fermante à clef, par quoy ne pouvait mouvoir de la place. *Déposition de Massieu*, QUICHERAT, t. III. »

Sur la proposition de M. DÉSORMAUX une adresse de sym-

Digitized by Google

pathie et de félicitations va être envoyée par l'Académie Florimontane à l'Université de Louvain, à l'occasion de l'heureuse reconstitution de sa Bibliothèque, et en souvenir des liens qui unissent les deux cités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,
Marc LE ROUX.

Séance du 5 *octobre* 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT prend ensuite la parole :

« Messieurs, dit-il, les vacances qui viennent de s'écouler ont été un temps de tristes épreuves pour plusieurs de nos collègues : MM. Marc Le Roux et Alexis Dunand ont perdu leurs épouses et M. Jules Barut a vu mourir son frère Jacques, industriel, à Chambéry.

« Madame LE ROUX avait pris depuis peu sa retraite après avoir professé pendant de longues années au lycée de jeunes filles, où elle était très appréciée.

« Madame DUNAND, née Rochet, s'occupait activement de bonnes œuvres et laisse les meilleurs souvenirs.

« Notre sympathique collègue M. Jacques REPLAT, est mort à 54 ans. Avec lui disparaît un nom qui sera toujours cher à la Florimontane.

« J'adresse aux familles si cruellement frappées nos plus vives condoléances.

« Pendant la même période, un certain nombre d'heureuses nouvelles nous sont parvenues :

« Un décret du 6 août a promu M. d'ORLYÉ (Marie-Philibert) officier de la Légion d'honneur. « Président d'un grand nombre d'importantes associations agricoles », notre éminent collègue « a témoigné, au cours de sa longue carrière, d'une

(1) Sont présents : MM. Allard, Avezou, Broise, Buttin, Désormaux, Falletti, Flamary, Gavard, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ritz, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. André, Crolard, Domenjoud, Lacombe, Lachat, Ribatto.


Digitized by Google

activité inlassable et d'un très grand dévouement à la chose publique ».

« M. Charles ANTHONIOZ a obtenu la même distinction pour services militaires.

« M. LACHAT, inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Annecy, a été nommé chevalier. Fils d'un inspecteur de mes amis, M. Lachat a sucé avec le lait l'amour des forêts savoyardes, et il n'a jamais marchandé à la Florimontane le concours de son expérience et de ses talents.

« M. le chanoine GAVARD a été élu président de l'Académie Salésienne et ce choix a rencontré une approbation unanime.

« M. le chanoine MORAND est devenu Prévôt du Chapitre ;

« Une dépêche annonce que la Direction du Séminaire français de Rome a été confiée à un Savoyard, le P. BERTHET, de Chens.

« Enfin, un décret du 2 septembre a élevé au grade de général de brigade le colonel d'artillerie BOCQUET (Alphonse-Jean-Jacques), né le 17 août 1868 à Genève de parents chablaisiens. Un autre décret attribue le même grade à M. RIEDER gendre de notre collègue, M. BLANDIN.

« J'envoie à tous, au nom de la Florimontane, les plus chaudes félicitations. Je souhaite la bienvenue à M. ALLART, qui nous revient après une longue absence».

M. MIQUET lit des comptes-rendus bibliographiques sur des ouvrages offerts à l'Académie Florimontane (Voir *Bibliographie*).

Le MÊME donne connaissance de son rapport sur un manuscrit du regretté Mgr REBORD.

M. LE ROUX rappelle que l'ouvrage du Dr L. MORET : *Les Ressources minérales de la Savoie* a obtenu le prix de 1.500 fr. réservé par l'Académie de Savoie au meilleur travail sur l'histoire naturelle régionale.

Le Dr MORET, chargé de mission au Maroc, a exploré de mai à juillet dernier la partie du Haut-Atlas située au sud de Marrakech et en a dressé la carte géologique. (*V. Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, octobre* 1927.)

M. A. CROLARD offre à l'Académie Florimontane de la part de son fils François, sculpteur, une statuette de saint François de Sales. Cette œuvre d'un sentiment délicat est bien équilibrée dans un modelé très doux sans ombres accentuées laissant à l'ensemble une tonalité de lumière adoucie pour mieux exprimer la pureté du modèle.

Digitized by Google

M. Avezou signale le don fait récemment aux Archives Départementales par M. Théodore Reinach, membre de l'Institut, ancien député de la Savoie, d'un petit fonds de documents concernant certaines communes du département de la Haute-Savoie.

Ces papiers proviennent des archives Costa, dont M. Reinach a dû acquérir une partie en devenant propriétaire du château de La Motte-Servolex.

Notamment pour Cluses et Evian, ils apportent une contribution intéressante à l'histoire locale.

On y trouve plusieurs minutes de lettres écrites de 1780 à 1793 par Jacques-Gabriel du Clos de la Place, premier syndic de Cluses. Une des plus intéressantes est celle dans laquelle il rend compte à la commune de sa mission à Chambéry auprès du général français, marquis de Montesquiou. Textes de la harangue adressée par Duclos de la Place au général et de la réponse du général. Détails sur les premières manifestations de l'esprit révolutionnaire en Savoie.

Les papiers concernant Evian sont de beaucoup les plus nombreux et remontent à la fin du xve siècle. Plusieurs pièces m'ont paru dignes de mention ; je signalerai une attestation de l'enserrement de la ville d'Evian en juin 1638 à l'occasion d'un décès causé par la peste.

Il s'agit probablement d'un des premiers cas de la deuxième vague épidémique (celle de 1628 avait à peu près épargné le bassin du Léman ; le fléau ne devait reparaître qu'en 1639, dit Mgr Piccard).

La pièce est pittoresque par les détails qu'elle donne ; arrivée de la contaminée du pays de Vaud ; cas de gale chez une femme de chambre d'une dame bourguignonne réfugiée à Evian.

Dans l'ensemble, ces documents éviannais concernent l'administration syndicale, les communautés religieuses, les confréries, les chapelles ; la pièce la plus ancienne est un « Rôle et dénombrement des droits de la chapelle de la Trinité en l'église d'Evyan », de la fin du xve siècle.

M. Buttin dans un article savamment documenté, démontre que le portrait conservé à la cure de Notre-Dame n'est pas celui d'Anne d'Este, mais représente Christine de France, fille de Henri IV qui épousa en 1619 Victor-Amédée Ier : Une gravure d'Auroux de 1648 montre en effet Mme Royale en voile de veuve, remettant la couronne à son fils. Le portrait

Digitized by Google

d'Annecy a été manifestement exécuté d'après cette gravure. La comparaison avec les médailles frappées à l'époque confirme encore cette attribution (Voir article séparé).

M. MARTEAUX communique ses récentes trouvailles aux Fins qu'il veut bien offrir au musée. (Voir article séparé.)

M. BROISE fait une communication sur le séjour de Lamartine en Haute-Savoie.

Lamartine a été célébré le mois de septembre dernier (1927) à Mâcon et à Aix-les-Bains.

Le « Lac » qu'il a chanté proche de cette dernière ville n'est pas le seul qui l'ait attiré. Les souvenirs qu'il a laissés sur les bords du lac Léman ne sont pas encore effacés dans la mémoire des habitants de Nernier, dans la presqu'île d'Yvoire.

Ce fut pendant les « 100 jours » qu'il vint se retirer dans ce petit village de pêcheurs. Les indications données sur la maison qu'il habita sont vagues ou controuvées. D'après ce que j'ai pu recueillir, il ressort que le grand romantique logeait dans une petite maison aujourd'hui rasée qui faisait suite à la tour romaine en demi-lune qui forme terrasse sur le lac à 150 mètres au N.-E. du château actuel.

Il passa aussi quelques jours dans le moulin qu'alimentait le Marquille et dont les pans de murs se voient encore couverts de lierre.

M. GAVARD complète heureusement la biographie peu connue du général Cte J.-P. Muffat de Saint-Amour, né à Megève en 1662 à laquelle il apporte une contribution très importante consistant en un portrait appartenant à la famille Jacquier de Bonneville et quelques lettres intéressantes. (Voir acticle séparé.)

Le PRÉSIDENT annonce que le 29 octobre prochain marquera le centenaire de la naissance de JULES PHILIPPE, l'un des fondateurs de la Florimontane. M. L. DÉPOLLIER qui dans de minutieuses recherches a étudié la vie du patriote savoyard et vécu dans son entourage nous exposera la biographie de cet homme éminent dans la séance extraordinaire commémorative que l'Assemblée décide de tenir le 2 novembre. Il donne la parole à M. DÉPOLLIER pour lire la première partie de son travail.

M. J. SERAND annonce que depuis la dernière séance le procès intenté à l'Académie Florimontane, au sujet de l'application de la taxe sur les spectacles et du droit des pauvres sur le produit des entrées au château de Montrottier, s'est heureu-

Digitized by Google

sement terminé par le désistement de l'administration des Contributions Indirectes.

Cet acte a été confirmé, officiellement, par un arrêt de la Cour d'Appel de Chambéry, en date du 27 juillet dernier, qui a condamné l'Administration aux dépens.

Le même remet, de la part de notre collègue, M. RAILLON, architecte départemental, pour les archives de l'Académie, la lettre de voiture du transport à Bonneville, de l'argenterie de l'empereur Napoléon III, lors de son voyage en Savoie après l'Annexion, en 1860. Les frais de port de 470 kilos de vaisselle d'argent furent de 30 fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 45.

Le Secrétaire.
Marc LE ROUX.

Séance du 2 novembre 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est consacrée à la commémoration du centenaire de la naissance de JULES PHILIPPE, l'un des fondateurs de la Société Florimontane (1).

Le portrait de l'écrivain patriote est exposé, entouré d'une belle décoration florale.

Le PRÉSIDENT s'exprime en ces termes :

Mon premier devoir est d'adresser les remerciements de l'Académie Florimontane et de souhaiter la bienvenue à Mmes et M. BRUNOT, à Mme Auguste DUNANT, née Chaumontel et à Mme d'ORLYÉ née Saillet, qui ont eu l'amabilité d'accepter notre invitation et qui par leur présence ou leur adhésion complètent ainsi le caractère familial de cette cérémonie.

En commémorant le centenaire de la naissance de JULES PHILIPPE au sein de cette société dont il fut un des fondateurs

(1) Sont présents : MM. André, Avezou, Blandin, Broise, J. Bouchet, Croset, M. et Mme Dépollier, Désormaux, Dunand, Falletti, Flamary, Che Gavard, Gaillard, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand, Suchard, les membres de la famille de Jules Philippe, M. et Mme Brunot, Mme d'Orlyé née Saillet, Mme Aug. Dunand.

Excusés : MM. Balleydier, A. Crolard, Buttin.


Digitized by Google

et successivement sous-secrétaire, secrétaire et vice-président, nous voulons rendre un hommage discret, mais sincère et mérité à l'un de nos plus éminents concitoyens, dont l'intégrité, les talents et la bonté ont de tout temps recueilli les plus vives sympathies.

Ecrivain patriote, à vingt ans il se lançait dans l'arène politique du journalisme et luttait pour l'annexion de la Savoie à la France ; il fondait des journaux démocratiques et la *Revue Savoisienne*, composait des ouvrages d'histoire et publiait des opuscules qui portent l'empreinte d'un dévouement sans bornes à son pays.

Il jouit bientôt d'une popularité du meilleur aloi, et, quand la faveur populaire l'eut poussé au premier rang, « il eut le rare mérite de pardonner à ses adversaires leurs attaques et leurs injures, et il eut la force de résister, dans des temps difficiles, aux injustices des entraînements politiques ».

Son existence laborieuse a été traversée par bien des épreuves, mais elles n'ont jamais abattu son courage et nous le rendaient plus cher : il semble même que son souvenir gagne à être entouré du nimbe de la souffrance.

Il me serait agréable de poursuivre l'énumération des belles qualités de Jules Philippe, qui fut un des hommes les mieux doués que j'aie connus, mais nous avons confié sa biographie à un écrivain qui a grandi dans le culte de sa mémoire, au neveu d'un collaborateur et confident de la première heure, bien placé pour nous donner un portrait qui fera pendant à celui, justement remarqué, de Camille Dunant.

M. Dépollier donne alors lecture de sa biographie de Jules Philippe. (Voir le présent fascicule.)



Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

Le Président adresse les condoléances de l'Académie à M. le général Bordeaux, qui vient de perdre son épouse, et à M. Charles Ruphy qui est en deuil de sa sœur, Mme la comtesse d'Arloz d'Entremont ; à M. Pissard, lieutenant de vaisseau, dont le père est décédé.

Il félicite M. Graber, inspecteur adjoint des Eaux et Forêts, promu inspecteur à Moûtiers. Il espère que ce déplacement ne sera que momentané et que notre aimable collègue nous reviendra sans trop tarder.

Digitized by Google

M. Avezou fait la communication suivante :

MM. Emile Rivoire et Victor Van Berchem viennent de publier le premier tome d'une collection de documents appelée à rendre les plus grands services : *Les Sources du droit du canton de Genève, des origines à* 1460.

Ce volume, qui forme la 22e partie d'un recueil intitulé : *Les Sources du droit suisse*, publié sous les auspices de la Société Suisse des Juristes, contient les sources, uniquement classées dans leur ordre chronologique, du droit de la ville de Genève, avec sa banlieue, et celles des autres territoires dépendant, soit de l'évêque, soit du chapitre, ou encore du prieuré de Saint-Victor. Comme, au Moyen-Age, c'est plutôt dans les documents historiques que dans les actes législatifs qu'on doit chercher les sources du droit proprement dites, les deux savants genevois ont groupé là plus de 200 documents remontant à la fin du xie siècle, et dont l'ensemble forme un matériel scientifique extrêmement précieux que ne devra plus ignorer aucun spécialiste de l'histoire de Genève et même du Genevois.

C'est à ce titre surtout qu'il importe de signaler la publication de ce volume. Un coup d'œil jeté sur l'index final, établi avec un soin parfait, permet de se rendre rapidement compte de l'utile contribution que la consultation de ce groupement de textes pourra apporter à la connaissance des choses de Savoie, dans les domaines de l'histoire des personnes et des biens, des relations commerciales, de la géographie historique. Il s'agit naturellement, dans leur grande majorité, de textes déjà connus et imprimés, mais le fait de trouver groupés dans un même recueil des documents qu'il fallait auparavant aller chercher dans le *Regeste Genevois*, dans les *Mémoires et Documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, dans Spon, Besson, Galliffe, dans les bullaires, obituaires, etc., présente bien un intérêt et un avantage suffisants. De plus, pour le xve siècle en particulier, MM. Rivoire et Van Berchem nous font connaître quelques pièces inédites, copiées par eux à Genève et à Turin. A citer parmi celles-ci :

Une sauvegarde accordée par Anne de Chypre, duchesse de Savoie, aux bons hommes de la châtellenie de Peney ;

Une ordonnance du duc Louis de Savoie en faveur de la juridiction de l'Official de Genève ;

Des lettres du même par lesquelles il reconnait n'avoir pas

Digitized by Google

droit au logement gratuit dans Genève et s engage à y laisser apporter les vivres ;

Un sauf-conduit, daté de Chambéry, accordé par le même aux marchands fréquentant les foires de Genève.

Parmi les documents non inédits, on a plaisir à retrouver deux textes précieux pour l'étude du commerce en Genevois : l'exemption réciproque des péages et leydes entre les citoyens de Genève et les bourgeois de Cruseilles en 1361 et les privilèges réciproques entre Genève et La Roche, datés de 1459.

A partir des dernières années du XIIIe siècle, une bonne partie des textes publiés est en français (le plus ancien est une cession de droits par la dame de Gex en faveur des hommes du prieuré de Satigny, datée de 1295).

La présentation de ce volume est absolument parfaite ; les notes accompagnant chaque texte témoignent du souci absolu de rigoureuse méthode qui a inspiré les auteurs. Un pareil travail, conforme en tous points à la tradition scientifique genevoise, faite de conscience et de vérité, devrait donner l'idée à nos savants d'entreprendre une œuvre depuis longtemps attendue : la publication des Sources du droit savoyard.

M. Désormaux cite quelques faits honorant la mémoire de Jules Philippe. Il rapporte notamment le jugement de Léopold Delille, sur l'ouvrage le plus important peut-être de l'écrivain annécien : *L'Introduction de l'imprimerie à Paris.*

Cette critique figure dans une plaquette rare, peu répandue en Savoie, la reproduction héliographique de *l'Epître adressée à Robert Gaguin*, le 1er janvier 1472, par Guillaume Fichet :

« Il serait superflu, écrivait le grand érudit que fut Léopold Delille, de joindre à l'épître de Guillaume Fichet des observations sur les débuts de l'imprimerie à Paris. Le sujet a été épuisé dans le livre de M. Philippe, et c'est à peine si j'ai à présenter un seul petit fait... »

L'autorité de L. Delille dispense d'insister sur un tel éloge.

M. Désormaux dit qu'il est bon de rappeler en séance Florimontane, comme dans la *Revue Savoisienne*, que, parmi les écrivains tombés pour la Patrie dont les noms sont gravés sur les plaques de bronze inaugurées tout récemment au Panthéon, lors d'une émouvante cérémonie, figure le jeune poète annécien, lieutenant Jean Fontaine-Vive. (Voir la *Revue Savoisienne*, 1916 et 1917, et la Préface de *Fleurs printanières.*)

Digitized by Google

M. Flamary fait une communication sur le Cyclamen d'Allonzier qui forme une variété distincte du *Cyclamen de Naples* pour laquelle il propose le nom de *C. Salesianum*. (Voir article séparé).

M. Le Roux attire l'attention sur les intéressantes expériences faites depuis plus d'une année sur les ondes courtes électro-magnétiques en T. S. F. par M. F. M. Ritz qui vient d'être nommé l'un des trois membres de province de la Commission de liaison entre les amateurs et le Comité français de l'Union radiotélégraphique scientifique internationale.

Une lettre du général Ferrié fait à notre collègue les plus grands éloges pour son activité.

Nous avons abordé cette année, dit M. Ritz, l'étude des ondes ultra-courtes, de l'ordre de 3 m. Ces ondes dont la fréquence est de cent millions de périodes par seconde, semblaient devoir se prêter très bien à des essais en montagne, car en plaine, leur essor était rapidement arrêté.

La construction de deux appareils, à la fois émetteurs et récepteurs fut réalisée. Chaque appareil en ordre de marche, c'est-à-dire avec tous ses accessoires, ses batteries, ses antennes de 80 centimètres et son support, pèse 14 kilos et peut donc se porter assez facilement à dos d'homme.

Nos essais ont toujours été faits avec une puissance minime, environ cinquante fois plus faible que celle qui est nécessaire pour éclairer une seule lampe ordinaire, et toujours sur une longueur d'onde de 3 mètres.

Le premier essai intéressant fut fait entre le Chalet du Parmelan et le Crêt-Blanc au Semnoz, points distants de 20 kilomètres. La réception des signaux était *lisible à plus d'un mètre des écouteurs*. De cet essai et d'autres, nous sommes fondés à croire que entre deux points en vue l'un de l'autre, bien dégagés et sans cause d'absorption notable entre eux, *une liaison sera possible quelle que soit la distance.*

Ce fait acquis, nos recherches ont porté sur le principal ennemi de ces ondes, *l'absorption*. Les deux appareils sont-ils au niveau même du lac ? Cette onde qui tout à l'heure franchissait 20 km. avec la plus grande aisance, la voici déjà languissante à 1300 mètres et à 2 kilomètres, elle n'est plus. A cette absorption horizontale du lac, ajoutons un nouvel élément d'absorption latérale en amenant les deux appareils au pied de la falaise de la Puya, l'un au hangar des bateaux, l'autre à Beau-Rivage. Le vol de l'onde déjà pénible à quelque

Digitized by Google

300 mètres est complètement brisé à 500 mètres. Elevons au contraire les deux appareils d'une cinquantaine de mètres au-dessus de tout obstacle, entre le clocher de Sevrier par exemple et la grotte de la Vierge à Duingt ; l'onde reprend toute sa vigueur. Comme l'âme dans le domaine spirituel, l'onde pour planer à son aise, doit se dégager des liens de la terre et s'élever vers le ciel. Quittant un sol horizontal, si elle veut éviter son étreinte mortelle, il faut qu'elle pointe vers le ciel *d'un angle de* 10 *degrés au minimum*.

Tels sont brièvement résumés, les résultats d'essais poursuivis avec patience et qui se continueront. Ils ont ceci d'intéressant que dès maintenant, ils permettent de fixer grosso modo sur la carte, des points entre lesquels une liaison sur onde ultra courte pourra être tentée avec quelque chance de succès. Ils permettent ainsi d'entrevoir la possibilité d'une *liaison par sans fil avec des moyens très simples* entre le chalet du Parmelan par exemple ou celui de Blonay-Dufour, et Annecy. Et cela peut présenter un intérêt pratique pour un centre touristique quelconque. Nous comptons pouvoir en faire l'an prochain la démonstration.

M. Flamary offre pour la bibliothèque florimontane, de la part de M. Montmasson, négociant, rue Carnot, un certain nombre d'ouvrages de matière médicale, et quelques volumes de la *Gazette* et du *Mercure de France* de la fin du xix[e] siècle.

M. J. Serand fait part des dons reçus depuis la dernière séance : de M. Adé, architecte, le buste, en plâtre, de saint François de Sales, présenté par M. Lamberton au concours de 1911 de l'Académie Florimontane ; de M. Jean Bouchet : une monnaie de l'île de Sainte-Hélène, d'un demi penny, frappée en 1821, l'année de la mort de Napoléon I[er] ; de M. Charmot : une assiette au marli ajouré, de l'ancienne faïencerie de Jussy, près Thonon ; de M[me] Diacquenod : un portrait encadré, de Jules Philippe. Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.45.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Digitized by Google

Séance du 7 décembre 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le Président prend la parole. Il souhaite la bienvenue à M. Roupioz, qui assiste pour la première fois à la séance.

« Messieurs, dit-il, c'est avec un serrement de cœur et une émotion douloureuse que j'adresse le dernier adieu à notre cher vice-président, M. Louis Balleydier, doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, décédé le 10 novembre.

« Un an ne s'est pas écoulé que pour fêter son retour nous l'avions appelé à faire partie du bureau comme vice-président, et nous espérions bien qu'il ne s'arrêterait pas à cet échelon.

« Mais les volontés des hommes sont écrites sur le sable, et la Providence, en qui M. Balleydier avait une foi sincère, en a décidé autrement.

« Vous trouverez dans la *Revue Savoisienne*, avec le portrait du regretté doyen, le *curriculum vitœ* de cet homme laborieux et infatigable.

« Il m'honorait de son amitié depuis plus d'un demi-siècle, et je puis dire que, pendant cette longue durée, je ne lui ai connu que des qualités.

« Son souvenir vivra dans nos cœurs et ne s'éteindra qu'avec nous.

« Une seule chose peut atténuer l'amertume de nos regrets, c'est qu'il n'est pas mort tout entier. Il laisse des enfants qui s'inspireront de son exemple : ses deux fils et ses gendres sont ingénieurs industriels ; cette profession est, depuis longtemps, en honneur dans la famille ; deux oncles de M. Balleydier occupaient naguère, à San-Pier-d'Arena, une des plus hautes situations de l'industrie italienne, et son frère, M. Jo-

(1) Sont présents : MM. André, Aussedat. Avezou, Broise, Croset, Désormaux, Domenjoud. Flamary, Fontaine, Gavard, Lachat, Laydernier, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Roupioz, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Falletti, Levitte, Robert.


Digitized by Google

seph Balleydier, est un ingénieur civil des mines dont le mérite égale la modestie.

« Au nom de l'Académie florimontane, dont notre ami faisait partie depuis vingt-sept ans, j'adresse à Mme Louis Balleydier et à toute sa famille, nos plus respectueuses condoléances. »

« Un autre deuil très regrettable a encore atteint la Florimontane et le monde savant : Mgr Petit, ancien archevêque d'Athènes et archevêque de Corinthe, un de nos membres d'honneur, est mort le 5 novembre, en villégiature à Roquebrune. Parmi les Savoyards de marque, c'est un de ceux qui faisaient le plus d'honneur à notre pays. M. le général Bordeaux, qui l'a beaucoup connu, lui a consacré dans le *Journal des Débats* et dans l'*Echo de Savoie* des articles nécrologiques. »

M. Miquet signale que, dans sa séance du 24 novembre 1927, l'Académie française a accordé le fauteuil de Robert de Flers, au premier tour de scrutin, par 19 voix sur 31 votants, à M. Louis Madelin, archiviste paléographe, historien et conférencier, député des Vosges, dont le trisaïeul, Balthazard Magdelain, était né le 5 juillet 1730, à Manigod, d'un père originaire de Flumet.

M. Broise dit devoir à l'amabilité de M. le baron Chaulin, propriétaire du château de Nernier, la communication d'une intéressante monographie sur les *Seigneuries du Chablais, de ceux qui les ont possédées et de ceux qui les possèdent présentement*, écrite, à en croire la date citée la plus récente à la fin du XVIII[e] siècle, par M. le comte de Saint-Jeoire, dit d'Antioche et dont l'original se trouve aux archives du château. On a respecté dans la copie l'orthographe, la ponctuation et les références.

L'importance de ce document (73 pages grand format) tiendrait de trop longues séances pour être lu ici. Cette copie, versée aux archives de l'A. F. pourra, espérons-le, servir aux recherches de ceux que tenterait l'histoire du Chablais.

Le Président adresse ses vifs remerciements à M. Broise pour ce don très précieux.

Le Président donne lecture d'un questionnaire envoyé par M. Van Gennep sur les fêtes calendaires et les usages locaux. Il prie nos collègues qui auraient quelques renseignements à ce sujet de les fournir au savant ethnographe.

M. Marteaux donne une étymologie du mot *haussiège* : On sait que l'*haussiège*, écrit aussi *auciège*, *ociège*, *aussiège*,

auchiège, haut ciège, auchéage, ochéage, en lat. médiéval *auchiagium, aucheagium, hausiegium*, était un droit féodal par lequel un seigneur propriétaire d'un alpage qu'il avait albergé exigeait du possesseur indirect une cense annuelle consistant dans le produit, soit par exemple des fromages, fabriqués pendant un ou plusieurs jours avec le lait des troupeaux. H. Tavernier et J. Vuy ont fourni une courte étude sur la signification de ce mot, (v. *Rev. Sav.*, 1879, 2, 16). On doit tout d'abord se garder de le confondre, comme l'a fait ce dernier auteur (V. encore la *Bibliogr. des parlers de Savoie*, de Jos. Désormaux, 1923, p. 252) avec l'*hoschège, l'oschage*, droit sur l'oche, ce dernier mot (v. *Rev. Sav.*, 1919, 64) n'ayant aucun rapport avec le nôtre et Godefroid citant les précédents dérivés d'après des exemples surtout normands. Au contraire, *haussiège*, car je ne compte pas la plaisante étymologie, *Haut siège* de l'Armorial II, 91, se laisserait bien expliquer par un bas lat. *altiaticum (jus)* où le double suffixe *aticum*, fréquent dans les termes similaires des droits féodaux, aurait été adjoint à un adjectif nom, *altium*, d'*altum*, le haut, d'où a dérivé à son tour *altiare*, médiév. *alsiare, alciare*, Duc. ancêtre des fr. *hausser, haussière*. Or, *altium* apparait tout au début du XIIe s. dans ces mots *qui in altiis degunt*, d'une charte concernant les moines d'une abbaye alpine (*Acad. de Savoie*, série 2, II, 299). *Altia*, ou *altiae* désignerait ainsi les hauteurs, les montagnes et *altiaticum* aurait été un droit s'y exerçant, l'*haussiège*, et *h* n'est pas aspiré ici comme en français moderne, ayant été en effet employé surtout dans les pays d'alpages.

M. MIQUET donne lecture de la poésie suivante dont il est l'auteur :

TRISTIA

Que mes contemporains deviennent clairsemés !
Je les vois disparaître au son des glas funèbres
Sans trève et pêle-mêle, inconnus ou célèbres,
Et les indifférents comme les plus aimés !

Le rosier défleuri, l'arbre qui perd l'ombrage,
Ont l'espoir de revoir les jours du renouveau,
Mais l'homme, que peut-il attendre du tombeau
Dans lequel il a vu sombrer son entourage ?

Il faut pourtant rester, et jusqu'au bout tenir !
Accepter sans broncher les croix et les épreuves,
Et des membres usés tirer des forces neuves,
Comme si l'on avait la foi dans l'avenir !

Digitized by Google

L'avenir ! on y croit quand on a la jeunesse
Et quand la route, avec quelques fleurs sous nos pas,
A nos yeux confiants prend des airs de promesse
Et nous laisse espérer ce qui n'arrive pas !

Mais quand on a tout vu, tout pesé, tout souffert,
Quand après l'heure triste en vient une pareille,
Et qu'on refait demain ce qu'on a fait la veille,
Beaucoup n'ont qu'un désir : sortir de cet enfer ! F. M.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,
Marc LE ROUX.

M. Louis BALLEYDIER

Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble

(1856-1927)



Ce compatriote, aussi modeste qu'éminent, était né le 30 juillet 1856, à Albertville, où son père, annécien de vieille roche, était magistrat.

Il fut orphelin de bonne heure, et sa mère vint habiter Annecy, où l'appelaient sa parenté et ses intérêts. C'est ainsi

Digitized by Google

qu'il fit toutes ses études au collège chappuisien, dont il fut un des meilleurs élèves.

Bachelier ès-lettres en 1873, il partit à Paris pour suivre les cours de la Faculté de Droit.

Lauréat de cette Faculté en 1876, avec un premier prix de droit romain et une deuxième mention de droit français, il fut reçu licencié le 5 août 1876, et docteur le 30 juin 1880.

Après trois années d'un travail ardu, il subit avec succès les rudes épreuves de l'agrégation, et fut institué agrégé des Facultés de droit le 12 janvier 1883. Il était, depuis quelque temps, chargé de cours.

Le 6 août 1887, il fut nommé professeur de procédure civile à la Faculté de Grenoble, et le 2 août 1893 il fut transféré dans la deuxième chaire de Code civil. C'est dans la même Faculté qu'il poursuivit, avec un zèle inlassable et une grande distinction, une carrière fructueuse, où il mérita l'estime de ses collègues et l'affection des étudiants, jusqu'aux vacances de 1926, où il fut atteint par la limite d'âge.

Depuis longtemps officier de l'Instruction publique, il reçut la croix de la Légion d'honneur le 1er février 1921.

Un décret du 16 février 1914 lui avait conféré la dignité de doyen, et les services qu'il rendit aux Serbes expatriés lui valurent la cravate de commandeur de l'ordre de Saint-Sava.

Rentré dans ses foyers après son admission à la retraite, il quitta momentanément sa résidence pour aller subir à Grenoble une opération, dont il mourut le 10 novembre 1927, laissant à tous ceux qui l'ont connu d'unanimes regrets. Sa mort inattendue à Grenoble, où il n'était pas oublié, fournit à la Faculté l'occasion de lui témoigner une dernière fois ses sympathies : tous les professeurs en toge, assistèrent à ses funérailles, qui furent imposantes.

Le doyen Balleydier a publié :

Thèse pour la licence, Paris, Derenne, 1876 ;

Thèse pour le doctorat, Paris, Larose, 1880.

La question d'Etat devant les Cours d'appel, Grenoble, Allier, 1893.

L'assurance sur la vie au profit d'un tiers et la jurisprudence (1904) en collaboration avec H. Capitant.

La Faculté de Droit de Grenoble, 1805-1905, Grenoble, 1906.

François MIQUET.

9


Digitized by Google

Fouilles aux Fins d'Annecy

Emplacement du *vicus Boutae* A. Parcelle 415 ; minage de mars 1925 par MM. Pollier et Lorelli, propriétaires, en une tranchée de deux à trois mètres de large. A 67 m. de l'avenue des Romains, on a mis à découvert, commençant à un mètre sud-ouest, avec mur transversal, de la borne plantée sur la limite de la parcelle voisine 414, un fort mur, épais d'un mètre et long, dans la direction du nord-est, de huit. Il était légèrement oblique à cette limite en étant distant d'un mètre à la borne et s'en écartant de deux, si l'on prolongeait sa direction à vingt-quatre mètres de cette borne.

Entre ce mur et la limite parcellaire, on a reconnu, sous 0 m. 20 de terre végétale et 0 m. 35 de terre à décombres avec des débris de gobelets et d'un plateau à glaçure brune irisée, les restes d'un hypocauste se continuant dans le n° 414, caractérisé par le sol d'argile rougeâtre recouvert de poussière charbonneuse, de cendres et de branches calcinées qui était celui du *praefurnium* ou fourneau (1). Au nord-est et, contigu, s'étendait le pavimentum de la chambre habitée fait de béton rouge, tuileau et chaux, épais de 0 m. 15, et reposant sur de petits piliers à trois briques carrées placés eux-mêmes sur un pavimentum inférieur, étant tous deux limités par un mur vertical fait d'un double crépi du même mortier rouge. On a retrouvé aussi des débris de tuyaux ou *tubuli*. Profondeur totale, 1 m., la couche sous-jacente étant constituée par du gravier vierge. Là s'élevait certainement une maison patricienne de premier ordre.

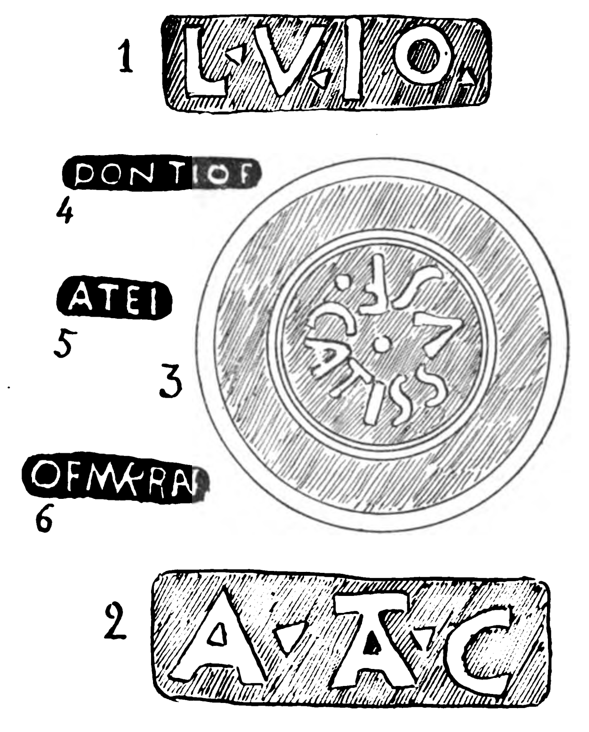
B. Parcelle 410 ; fouilles juin-juillet 1927, dans la partie de l'angle nord de ladite parcelle pour la construction de trois maisons contiguës sises près de la parcelle 401, (2). Profondeur 1 à 1 m. 20. Le creusement le plus rapproché de cette dernière limite et de la voie qui se confond presque avec elle

(1) V. Saglio, *Dict. des Antiquités*, art. *hypocausis*. L'aspect de ce sol a fait croire souvent à l'incendie des maisons ; mais cela n'infirme pas la destruction du vicus au IIIe siècle.

(2) Je remercie vivement M. Joseph Jacquet, directeur de l'entreprise, qui m'a donné toute facilité pour examiner le terrain et ses déblais et M. Bouvier, ouvrier chef, qui a mis de côté pour moi plusieurs poteries intéressantes.

Digitized by Google

a défoncé, sous le pavimentum, une couche de terre charbonneuse, puis rougeâtre et calcinée attestant ici encore l'emplacement d'un calorifère avec ses briques carrées, ses tuyaux, tous ces débris bouleversés et mélangés à la terre, aux fragments de tuiles, aux cailloux, ou pierres des murs dont les fondations subsistaient. J'ai pu noter ou recueillir, principalement en cette partie des fouilles, les objets suivants :



Poterie à glaçure rouge : 1° fond de grande tasse à panse évasée au nom d'Ateius, ATEI dans un cartouche rectangulaire (*fig.* 5) ; 2° de Murranus, OF(MVR)R(AN), sur un fragment de fond umbonné (*fig.* 6) ; cp. CXII, 5686, 611 ; 3°, de Pontùs, potier rutène antérieur à 79 ap., PONTI OF (*fig.* 4) ; V. *Boutae*, 468, et CXII, id., 698ᵃ, tous trois ayant 0 m. 002 comme hauteur des lettres ; 4° fragm. d'un bol 29 d'Aquitanus à décor de rinceaux, etc.

Anses d'amphore, du premier siècle ; 1° ronde avec rainures de préhension et cartouche rectangulaire marqué A.(AT).C., belles lettres de fort relief h. de 0 m. 015, séparées par des points triangulaires (*fig.* 2) ; 2° ronde, au nom de L.V.IO. (*fig.* 1).

Digitized by Google

Fond de vase gris micacé à enduit noir trouvé dans un autre creusement, marqué d'une empreinte circulaire en lettres à sens convexe, h. de 0 m. 006, au nom de CATISSVS. F., rencontré pour la première fois à Boutae (*fig.* 3).

Petit récipient en forme d'amphore et en terre blanchâtre avec pied vertical ; sous le col, brisé, partie supérieure de la panse décorée de bandes parallèles de faible relief ; h. restante, 0 m. 13. Cet objet est peut-être un vinaigrier de table ; le musée archéologique de Rouen en possède plusieurs exemplaires sans aucun renseignement.

Dolium sphérique ou amphore avec col brisé. Tuile avec cercles elliptiques concentriques dessinés au doigt. Brique marquée V au couteau dans l'argile crue. Fragment de base de moulin en roche dure. Petite maille en bronze. Fragment de fond de vase en verre bleu.

Monnaies de Tibère au revers de l'autel de Lyon ; de Domitien, *a* 87, de Trajan ; dupondius de Gordien le Pieux, rev. *Fortuna red...* etc.

C. Parcelle 398 bordée par le rural 9 rectifié, auj. Chemin des Fins : jardin M. Faletto, en face de sa maison. Défoncé en 1925 à 0 m. 40, il livra une grosse pierre cubique évasée ayant pu servir de fondement à une colonne et un fragment de base ; comme monnaies, un as d'Antonin et un denier de Salonina, femme de Gallien, 253-268, au rev. de Vesta. Le sol paraît avoir été déjà fouillé.

D. Maison et jardin Belleville (v. *Boutae*, 278) sis au nord de la propriété Gay (RS., 1921, 48) laquelle est comprise entre la route nationale 201 à l'est, l'ancienne route de Genève à l'ouest ou chemin rural 9 et le chemin rural 10 rejoignant la grande route après le carrefour des Solliers. Le mur découvert par le propriétaire (1) dans son jardin avait un mètre de large et plusieurs mètres de long étant parallèle à l'ancienne route et à la voie romaine vers Genève, probablement revélée un peu plus loin à un mètre de profondeur par une aire de pavés rencontrée par lui en plantant des arbres ; il y recueillit, à 0 m. 80 un bel as de Trajan de l'an 99. C'est à ce jardin qu'il faut res-

1. Les objets antiques de sa petite collection sont mélangés à des objets modernes amenés avec des ordures ménagères ou des détritus de démolitions : petite médaille en or de saint François de Sales et de Madame de Chantal, médaille en argent grand module, prix décerné par la Ville de Saint-Etienne, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

tituer la patère en bronze dont j'ai parlé, RS. 1921, 47, 48, avec de fausses indications d'origine qui m'avaient été fournies.

Charles MARTEAUX.

Le Général Comte

Jean-Pierre Muffat de Saint-Amour

DE MEGÈVE

Maréchal-Lieutenant de Camp

(1662-1734)

La Savoie ne s'est pas contentée de donner à ses princes des soldats et des chefs, qui ont su défendre leur pays et contribuer à sa gloire, elle a aussi exporté ses hommes d'armes, particulièrement des généraux qui se sont fait un beau renom à l'étranger. Jean-Pierre Muffat de Saint-Amour est un de ceux-ci et son nom s'ajoute à ceux des de Boigne, des de Motz-Lallée, des de Monnet et de tant d'autres.

Né à Megève, le 16 octobre 1662, il quitta tout jeune ses montagnes pour aller guerroyer par delà les Monts. Sa famille était considérée, car dans les registres de l'époque, rédigés en latin, son père Pierre Muffat-Saint-Amour est qualifié *d'honorabilis,* ainsi que sa mère, Anne-Marie Clavel, ce qui est à remarquer, car ces titres ne se prodiguaient point à l'époque (1).



Jean-Pierre était le troisième fils d'une famille de onze enfants. Son instruction fut très sommaire, croyons-nous. Il partit comme simple soldat, n'ayant, pour le recommander que sa bonne conduite et son courage. Il servit d'abord en Piémont et ce fut au siège de Crémone, en 1702 seulement, que le célèbre prince Eugène de Savoie le distingua et résolut de

(1) On disait alors Muffat-Saint-Amour : au nom patronymique Muffat s'ajoutait simplement le surnom Saint-Amour. Cette adjonction se fit ensuite avec la particule, lorsqu'arriva l'anoblissement. (Cf. Registre de l'Etat-Civil de Megève, *Archives départ.*)


Digitized by Google

s'attacher ce fils de paysan savoyard et de travailler à sa fortune. Tout en parachevant son éducation militaire, le prince développa les qualités de son protégé, qui montra tant d'habileté, que portant son épée au service de Sa Majesté Impériale et catholique, il l'emmena avec lui.

Déjà au siège de Turin en 1706, Muffat s'était brillamment signalé, mais ce n'est que plus tard qu'il donna la vraie mesure de sa valeur, à la bataille de Peterwardein (1716) et au siège de Belgrade (1717), contre les Turcs.



Muffat devint colonel propriétaire du régiment des dragons « de Saint-Amour ». Les services qu'il rendit aux empereurs lui valurent le grand cordon de l'ordre de Saint-Etienne et le grade de général.

Déjà le roi de Sardaigne, Victor-Amédée II l'avait anobli dès 1719, en lui conférant le titre de comte. Son frère Jean-François, son aîné, fut aussi élevé au même titre, en 1732, par Charles-Emmanuel III, et sans finances, est-il dit, à cause des mérites de son frère et parce que deux de ses fils étaient officiers au régiment de Saint-Amour. Si les empereurs d'Autriche avaient récompensé le général savoyard, les rois de Sardaigne n'omirent point non plus d'honorer qui les avait dignement servis au début de sa carrière.



Le vieux soldat fut enfin nommé gouverneur de Pavie dans les terres de l'empereur et reçut le titre de maréchal-lieutenant de camp. Il mourut le 16 mai 1734 et fut enterré à Saint-Benedetto, dans le duché de Mantoue.

On raconte qu'au commencement de 1734, à l'ouverture des hostilités de la succession de Pologne, comme la Sardaigne était entrée dans l'alliance de la France contre l'Autriche, le général Mercy d'Argenteau accusa le fier et loyal soldat d'avoir favorisé Charles-Emmanuel III, son souverain naturel, à l'affaire de Casalmaggiore et du passage de l'Oglio. Le reproche était grave pour qui, placé dans des circonstances bien perplexes, ne voulait aucunement sortir d'une neutralité voulue, ni manquer aux serments faits à l'empereur. Il succomba, dit-on, au chagrin qu'il en éprouva (1).

(1) *Dict. historique*, Grillet, III, p. 22.

Digitized by Google

***

Le général Muffat ne laissait pas d'enfants. Mais deux de ses frères, Jean-Nicolas et Jean-Baptiste, étaient capitaines dans son régiment.. Deux de ses neveux étaient enseignes, l'un au régiment de Montferrat, l'autre dans celui de Savoie-infanterie. Ajoutons qu'un de ses petits neveux, Jean-François, prit comme son illustre parent du service en Autriche et devint général-major. Un descendant de cette famille, le marquis Pierre-Ferdinand de Saint-Amour obtint le grade de major-général dans l'armée sarde. Son arrière petit-fils, le colonel de Saint-Amour de Chanaz, sert actuellement dans l'armée italienne (1). On comprend que Amédée de Foras ait pu dire : « Cette famille, l'une des plus nombreuses qui aient été anoblies pour services militaires, a conservé le goût des armes et n'a pas cessé de fournir des officiers distingués (2). »

Après cette bien courte biographie, qui est à peu près tout ce que nous savons du général Jean-Pierre Muffat de Saint-Amour, voici un portrait et quelques lettres inédites de lui (3). C'est la contribution vraiment nouvelle apportée à l'histoire locale par notre petite étude.

***

Le portrait nous vient de son neveu Mgr Conseil, mort en 1793, évêque de Chambéry.

Michel Conseil, docteur en théologie de l'Université de Turin, devint vicaire général et official du diocèse de Genève (Annecy) et fut nommé en 1780, évêque de Chambéry dont le siège venait d'être créé.

Né à Megève, en 1716, de Me François Conseil, notaire royal, et de Dlle Anne-Marie Muffat St-Amour, la sœur du général, le nouvel évêque dut se constituer des armoiries, la famille Conseil n'en possédant pas, mais bien la famille de sa mère déjà depuis 1719 et 1732, anoblie dans la personne du général et celle de son frère Jean-François. Or le général et

(1) *Généraux Savoyards*, Alfred Anthonioz, Atar, Genève, p. 198.

(2) *Armorial*, A. de Foras, iv, p. 232.

(3) C'est Grillet qui a donné, en quelques lignes la substance de tout ce qui jusqu'ici a été écrit sur le général et sans que personne y ait ajouté un fait nouveau, un détail inédit quelconque. Les lettres que nous publions proviennent des Archives du Comte Am. de Foras, auteur de l'*Armorial*.

Digitized by Google

sa famille portaient : *écartelé au* 1 et 4 *d'azur au lion couronné d'or, au* 2 *et* 3 *de gueules à trois têtes de loup d'argent allumées du champ* (1). Mgr Conseil prit un des quartiers du blason des Saint-Amour et c'est pourquoi il porta : *d'azur au lion couronné d'or* — des Saint-Amour — *et au chef cousu de gueules chargé d'une étoile d'or* (2).

Mgr Conseil mourut à Chambéry, le 29 septembre 1793, prisonnier dans son palais épiscopal, où l'avait consigné le gouvernement révolutionnaire. Sa famille fut son héritière dans la personne de ses neveux, je ne sais dans quelles proportions, ni dans quelles conditions, vu les troubles du temps.

Joseph-Gaspard-Balthazard Conseil, avocat, habitant à Viuz-en-Sallaz, paraît avoir été le principal légataire (3). C'est ainsi que les archives de l'évêque passèrent à Viuz, où elles furent conservées et parvinrent par diverses générations successives à un arrière-neveu par alliance, feu M. H. Tavernier, dernièrement juge de paix à Taninges, fort avantageusement connu grâce à plusieurs travaux historiques d'un réel mérite.



Gaspard-Hippolyte Conseil, ancien officier sarde, un autre neveu de l'évêque de Chambéry, acheta de la famille Roget de Cholex une maison sise rue Pertuiset, à Bonneville, le X prairial an X (30 mai 1802), s'y installa avec sa femme Josette Cohendet, fille d'un ancien secrétaire de l'intendance sarde, il meubla sa nouvelle habitation de divers souvenirs de son oncle, notamment d'un lit à grandes tentures de soie rouge, d'une commode fort belle et d'un tableau représentant le maréchal-lieutenant Jean-Pierre Muffat de Saint-Amour.

Devenue veuve et héritière de son mari, Josette Cohendet épousa, en 1813, François Jacquier, dont elle eut trois enfants et leur laissa, à sa mort survenue en 1819, la maison de la rue

(1) Ce blason était accompagné de la devise *Fortitudo* ou *Virtute et Armis* (*Armorial* IV, p. 232).

(2) *Armoiries* de Mgr Conseil, in *Savoie litt. et scient.*, 1922, p. 421, par M. l'abbé G. Loridon.

(3) Me François Conseil, beau-frère du général, fut notaire à Megève et à Bonneville, où il mourut le 19 avril 1754. Il eut, outre l'évêque de Chambéry, un fils avocat, Jean-Pierre, qui épousa Josette-Françoise de Musy, de Viuz-en-Sallaz, héritière des grands biens de sa famille. Jean-Pierre laissa plusieurs filles et deux fils seulement, qui n'eurent pas d'enfants. J.-G. Balthazard, maire de Viuz, sous l'Empire, mourut en 1834. Sa fortune fut dévolue à des nièces.

Digitized by Google

Pertuiset, provenant de son premier mari et tout ce qu'elle contenait. C'est ainsi que le tableau en question est resté à Bonneville dans la famille Jacquier jusqu'à nos jours (1).



Ce tableau est une toile non signée, mais évidemment peinte du vivant du général, dans les dernières années de sa vie. Elle mesure 92 cent. sur 67 et se trouve en bon état de conservation. Elle représente le personnage en grand costume de major général (colonel) de cavalerie. Il tient à sa main son bâton de maréchal-lieutenant de camp, porte la cuirasse sous son riche pourpoint chargé de lourdes broderies d'or, son chapeau gansé passé sous le bras gauche. Une seule décoration, la croix des SS. Maurice et Lazare. Selon l'usage du temps il porte perruque et son visage austère et méditatif révèle le chef et l'homme d'action.



Après avoir essayé de découvrir sur la toile quelque chose du caractère et de la nature morale du soldat, lisons quelques-unes de ses lettres. Elles dénotent l'homme d'affaires précis, peu accessible aux entraînements du cœur, quoiqu'il fut en réalité bon et généreux. C'est ainsi que nous le savons fondateur à Megève d'un petit collège et que nous le voyons augmenter les revenus de l'hôpital. Il offrit même à l'église de sa paroisse natale l'écharpe garnie de diamants qu'il enleva à un pacha lors du siège de Belgrade.

Les lettres que nous publions aujourd'hui sont au nombre de trois. Elles sont écrites de Pavie, où J.-P. Muffat de Saint-Amour était gouverneur pour S. M. Catholique et datées de 1731. Ce sont des lettres d'affaires, le général en écrivit-il jamais d'autres ? Possesseur d'une grande fortune, acquise avec soin, administrée sagement, fruit de ses gratifications et de sa solde au cours d'une longue carrière, le vieux soldat se souvenait de ses humbles débuts dans la vie militaire et se tenait en garde contre une parenté sans doute intéressée. Il ne fallait pas que ses richesses considérables, résultat d'une vie d'ordre et aussi d'honneur, fussent dispersées aux quatre vents du ciel.

(1) Actuellement ce portrait est à Lyon, où habitent Mme Jacquier et sa fille Mme du Verdier.


Digitized by Google



Ces lettres paraissent avoir été écrites par un secrétaire qui avait la *main* de son maître. Elle sont signées « Le comte de Saint-Amour » et datées de Pavie. Nous les donnons avec leur orthographe parfois fantaisiste, sauf cependant pour des détails d'accentuation et de ponctuation.

La première datée du 29 mars 1731 est adressée à Me François Conseil, notaire.

Monsieur et cher beaufrère Conseil,

La vostre en datte du 26e décembre passé m'a esté rendue avec celle de Monsr le Président, sur laquelle je ne sai que vous respondre, sinon que si on veut me laisser cette terre sur le pied du quatre pour cent, je la prendrai, mais pas austrement et si l'on veut me la laisser sur ce pied il est nécessaire qu'on me le fasse savoir sitôt — ou de n'en plus parler — tant pour prendre les mesures nécessaires (que) pour le paiement d'icelle.

Que dans les autres endroits à ce subjet, M. de Montfort m'a aussi remis le plan pour le battiment de l'hôpital dont je conviens qu'il soit sur ce pied faict et baty. Vous me dites aussi que les gros bois nécessaires pour cet édifice sont déjà presque tous sur les lieux. Ainsi je vous prie, de concert avec M. Socquet plébain, de vouloir au plus tost faire un accord et faire travailler les bois, de mesme que de prévoir ce qui pourra encore manquer, vous estant connu que nous sommes tous mortels.

J'ai aussi receu la liste du déboursement qu'on faict pour le collège et lorsque vous m'envoirez une liste du tout lorsqu'il serat fini, je vous la renvoirai signée. Ayez de mesme la bonté de faire parachever le tout au plus tost concernant le collège et la chapelle.

A ce moment je reçois la seconde des vostres en datte du 3e courant par laquelle j'apprends la triste nouvelle de la mort de ma sœur Dunant. Dieu veuille avoir pitié de sa pauvre âme.

Par les lettres de Monsieur le marquis de Saint-Michel et de Monsieur de Thoire, je prévois que nous ne ferons rien, puisque s'ils ne me la donnent, comme je me suis expliqué, au quatre pour cent, je ne veux plus entendre parler, ce dont je vous prie leur faire savoir et de marquer leur dernier sentiment, ne voulant point entrer dans des cas de renonciation ni d'autres. Que Monsieur de Thoire aie la bonté de se vouloir ressouvenir de ce dont il a escrit au pauvre défunt Silvan en datte du 2e février 1730 laquelle lettre je vous ai envoyé. Sur quoi je me suis toujours réglé et si j'avais creu qu'on ne fusse pas de cette intention je n'en aurais jamais plus parlé ni escrit, croyant de m'estre assez expliqué en disant que sur le pied du reve-

Digitized by Google

nu réel d'aujourd'hui, dès tout le commencement que je la prendrai sur le pied du quatre pour cent sur lequel on aurait fixé la somme et une partie du paiement serait déjà faict. On s'imagine peut-être qu'il faut que ça soit rien moins que ça, ce dont je prie ces Messieurs d'estre persuadés et de vouloir agréer mes respects très humbles.

Ayez la bonté de faire venir le fils de Dunant auprès de vous et de lui demander s'il a envie de se faire soldat, de mesme que d'escrire au fils du frère Joseph (1) qui doit estudier à Chambéry, selon que vous me l'avez marqué. Qu'il m'escrive et marque ce dont il a envie de faire ou devenir. Quant au fils du frère François (2) par rapport à la méchante éducation que lui a donné M. son père, je prévois que je serai obligé de le renvoyer, ce dont il devrait bien estre honteux.

Je vous embrasse joint votre famille et toute la parenté qu'il vous plaira de saluer et je suis, Monsieur, vostre obéissant serviteur.

Le Comte DE SAINT-AMOUR.

Pavie, ce 29 janvier 1731.

Cette lettre plus que le portrait reproduit plus haut dépeint son homme. Les affaires avant tout, mais la précision partout et une haute probité.

Il a une larme sur la mort de sa sœur Dunant. Mais pourquoi s'attendrir davantage ? Il pense à un fils qu'elle a laissé et auquel il s'intéresse, car il lui fait demander s'il désire se faire soldat, il serait alors homme à le pousser. Un mot aussi de deux autres neveux, le tout avec une austère bienveillance qui ne se livre qu'à bon escient. La grande affaire est le placement de son argent, l'achat de terres. Malgré ce grand souci, il n'oublie pas l'hôpital qu'il fait reconstruire, le collège dont il va doter le pays natal. En somme cette lettre est à son éloge.



La seconde lettre, sans date, de la même écriture, adressée à un grand personnage est aussi une lettre d'affaires.

Monsieur,

Je viens de recevoir celle qu'il a plut à V. E. de m'honorer sous la datte du 19 courant, à laquelle j'aurai celuy de luy dire que je suis prest selon sa demande et à raison du cinq pour cent à lui prester les quarente milles livres, sous la condition que ce sera pour un seule année et pour assurance qu'il me mettra en propre lieu et

(1) Claude-Joseph probablement, qui était son frère aîné.

(2) Il s'agit évidemment d'un fils de Jean-François, qui était un frère plus âgé que le général.


Digitized by Google

place de Monsieur de Ville et non point en rente constituée, ce dont je suis bien fasché de lui refuser, attendu que la ditte somme est destinée pour l'achat d'une terre. Mais si il la souhaite aux subdites conditions, elle n'at que m'honorer de ses ordres pour que je la puisse faire venir au plus tost possible.

En me recommandant à l'honneur de ses bienveillances j'ai celui de me dire avec respect, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Le Comte DE SAINT-AMOUR.

***

La troisième lettre est aussi de Pavie, à la date du 10 décembre 1731. Elle est évidemment adressée à l'Excellence qui avait reçu la précédente et qui de fait, répondit le 22 nov. 1731, par une lettre dont nous avons la minute, datée, mais non signée. Ce correspondant resté inconnu accepte avec plaisir le prêt et souscrit à tous les conditions indiquées, terme et taux. La somme est destinée, en effet, à M. de Ville, comme le dit la lettre précédente.

Mais entre temps voici un événement qui change momentanément, du moins, les dispositions du Comte de Saint-Amour.

De Pavie, ce X novembre 1731.

Monsieur,

Après avoir receu celles que V. E. s'est donné la peine de m'escrire en datte du 9e octobre passé, j'ai contre toute attente receu une meschante nouvelle qui est que le bancquier qui me doit a peu pres la somme qu'elle souhaite et que j'avais crut faire payer à Genève pour luy estre compté, vient de faire bancqueroute. Ainsi je ne peu plus la luy faire payer de ce coté, mais bien à Turin pour la fin du mois de janvier 1732, sans y manquer. Si cela luy convient, qu'elle-même me le fasse savoir au plus tost.

Mais comme j'ai eu l'honneur de le lui dire par ma précédente que la subdite somme me sera rendue — ou à ceux que je nommerai — à la fin de l'année 1733, avec les interests, ne pouvant la lui laisser que pour cette anné.

En attendant une response, j'ai l'honneur de me dire de V. E., Monsieur,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur,

Le Comte de SAINT-AMOUR.

On le voit, les ressources du prêteur n'étaient pas limitées par une perte de 40.000 livres. Il pourrait facilement obvier à cette difficulté, place de Genève ou de Turin, peu importe.

Digitized by Google

*
* *

Dans ces lettres il est question pour le Comte de Saint-Amour d'achat de terres. En effet la famille Muffat de Saint-Amour acquit vers cette époque beaucoup de propriétés en Faucigny. Mais elle recherchait avant tout, semble-t-il, des terres nobles avec juridiction féodale et titres en résultant.

Voici quelques détails sur l'achat de l'un de ces domaines qui fut convoité de longue date par le général et les siens. Déjà en 1733, Victor-Amédée de la Forest avait obtenu, à la suite des propositions du général de Saint-Amour, agrément pour vendre le comté de Rumilly-sous-Cornillon et dépendances (1). Les pourparlers subirent un arrêt à la mort du général en 1734, car rien n'était encore conclu. Des actes particuliers étaient survenus, comme en 1736, mais la vente définitive ne fut faite aux héritiers du comte Muffat de Saint-Amour que le 5 sept. 1737.

La terre en question était belle et comprenait la seigneurie de Rumilly-sous-Cornillon (Saint-Pierre de Rumilly, Haute-Savoie) et de Saint-Laurent. Elle était dotée de titres nobiliaires, mais grevée de dettes et d'hypothèques dont l'apurement légal avait retardé la vente plusieurs années.

L'acte fut passé à Chambéry, judiciairement, en présence de noble Pierre François, sénateur, commissaire délégué par la Chambre des Comptes, afin d'assurer la continuité de la conservation des droits féodaux existants, et reçu par Me Defforges, notaire à Megève (2).

Les acheteurs furent les trois frères de Saint-Amour, neveux du général, et ce fut Pierre-François, l'un d'eux, l'aîné qui acheta pour lui et aux noms de ses deux frères, Jean-Baptiste et Pierre, tous enfants de noble Jean-François mais absents aux armées.

Tous étaient nobles, à raison des mérites de leur oncle et en vertu des lettres d'anoblissement du 2 mars 1732, concédées à leur père défunt par le roi de Sardaigne. Ils pouvaient donc posséder des terres nobles et en porter les titres y attachés.

Le prix fut de 57.000 livres et dix louis d'or vieux de France d'épingles. Tous les droits féodaux dépendants de ces

(1) *Revue Savoisienne*, 1900, p. 23, *Le château et le Mandement de Rumilly-sous-Cornillon*, par le Cte Henri de la Forest-Divonne.

(2) Tabellion de Megève, *Arch. dép.* 1737.

Digitized by Google

terres passèrent aux nouveaux seigneurs de Rumilly, acquéreurs (1). Ce ne fut là évidemment qu'un placement entre plusieurs de l'immense fortune du comte de Saint-Amour.



A la fin de l'acte du notaire Defforges, du 5 septembre 1737, se trouve l'étrange mention suivante : le dit noble Pierre-François de Saint-Amour « n'a su signer pour être illeteré. » Il n'en prit pas moins bravement le titre de Comte de Rumilly, comme étant l'aîné et ses frères, Jean-Baptiste celui de Comte de Saint-Maurice, Pierre, celui de comte de Saint-Pierre.

Pierre-François, l'illettré, épousa une Dlle de Loche et dans un second mariage Claudine-Clémence de Menthon d'Aviernoz. Ses deux frères firent aussi de beaux mariages. Car au XVIIIe siècle, comme aujourd'hui, la fortune comptait déjà pour beaucoup. Elle était d'ailleurs acquise honorablement et passait entre des mains loyales comme celles du premier Muffat de Saint-Amour.

La branche aînée, celle des Comtes de Rumilly-sous-Cornillon, s'est éteinte au commencement du XIXe siècle.

Pierre, comte de Saint-Pierre, ne paraît pas avoir eu d'en fants (2) et Jean-Baptiste devint le chef de la branche des Marquis de Chanaz, qui habite le Piémont, où elle est fixée dès la Révolution, ce sont les Saint-Amour de Chanaz (3).



En traçant ces lignes et en rappelant un nom peut-être trop oublié, nous voudrions concilier au général Muffat de Saint-Amour, dans le recul de l'histoire, un regain de respectueuse sympathie. Dans d'autres temps il aurait pu devenir un personnage de légende. En réalité, il honora son pays et montra une fois de plus où pouvait arriver, par sa propre initiative et ses qualités naturelles, dans ce passé trop décrié, un enfant de nos montagnes de Savoie. C'est le cas de répéter sa devise : *Virtute et armis*, par la bravoure et les armes.

A. GAVARD.

(1) *Revue Savoisienne* 1905, p. 121.

(2) Il testa en faveur de ses deux neveux, enfants de son frère Pierre-François, 3 déc. 1777.

(3) *Armorial* A. DE FORAS, IV, p. 232.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le drame irlandais et l'Irlande nouvelle, par Louis Paul-Dubois, Paris, Perrin, 1 vol. in-8°, 249 p., 1927.

M. L. Paul-Dubois, qui a publié en 1907 *l'Irlande contemporaine et la question irlandaise*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, a tenu à mettre à jour ce beau travail, et vient de publier *Le drame irlandais et l'Irlande nouvelle*.

Liée malgré elle à la Grande-Bretagne par l'acte d'union de 1800, l'Irlande s'est vue pendant presque tout le cours du XIXe siècle maintenue sous un joug d'oppression civile et politique et d'exploitation économique et financière.

Jamais elle n'a renoncé à ses droits nationaux, jamais elle n'a cessé d'en poursuivre la reconnaissance.

Elle a tout essayé, mais en vain. Pendant trois ans, de 1918 à 1921, voyant que l'Angleterre refusait les concessions nécessaires, l'Irlande engagea la lutte, et ce fut la guerre sans merci, « l'horreur sans nom, dans un crescendo de férocité ». Les excès britanniques allaient de pair avec les excès irlandais et la guerre civile en Irlande ajoute encore à l'horreur de la situation. Un traité du 6 décembre 1921 mit fin à ce carnage.

Ruines immenses, dépenses effroyables de la guerre et de l'après-guerre, voilà le bilan. C'est à remettre les choses en bon état que s'applique l'Irlande nouvelle. Transformée en *dominion* britannique, avec le titre d'*Etat libre*, elle accepte franchement les conséquences du traité ; mais, dans sa pensée, celui-ci n'est que provisoire et elle garde au fond du cœur son idéal, qui est l'indépendance absolue.

Toute la doctrine du *Sinn Fein* repose sur la haine de l'Angleterre et la conviction que tous moyens sont bons pour secouer le joug de l'étranger. F. M.

O ma Savoie, poèmes par Henry Dubouloz, Paris, *Revue moderne des Arts et de la Vie*, 1 vol. in-12, 55 p., 1927.

Ces poèmes, au nombre de vingt, et comprenant 468 vers, sont inspirés par un ardent amour du pays natal. Ils sont d'une excellente facture, et leur lecture est agréable. L'auteur respecte les règles de la poésie et mérite des compliments.

Savoie et Franche-Comté, discours de réception à l'Académie de Besançon, par le commandant Revel, 1 plaquette de 20 p., in-8°, Besançon, 1927.

L'auteur, en des pages colorées et bien vivantes, indique les points de contact, assez nombreux, qui, au cours des siècles, rapprochèrent deux régions, en apparence si éloignées l'une de l'autre. Appelés pour combler les vides occasionnés par les guerres, les Savoyards ont repeuplé une partie de la Franche-Comté, où leurs traces sont encore apparentes. Je signale à M. le commandant Revel les recherches fructueuses auxquelles s'est livré, sur ce point, depuis longtemps, M. le chanoine Boillot, curé de Liesle.

Des faits saillants, comme le mariage de Louise de Savoie avec le sire de Châlons, l'entrevue de saint François de Sales avec madame de Chantal, en 1604, à Saint-Claude, où fut décidé la fondation du premier monastère de la Visitation, la belle défense de Besançon, par Marulaz en 1814, sont rappelés à propos pour confirmer les rapports qui existaient entre les deux pays. F. M.

Vie du P. Mermier, par le R. P. Buffet, 1 vol. in-8°, 286 p., Paris, Beauchesne, 1927.

Le clergé du diocèse d'Annecy, laborieux et instruit, a toujours compté des prêtres de grande valeur, vivant modestement dans leur province, sans bruit et sans éclat, mais capables de faire bonne figure ailleurs. Ils passent en faisant le bien, sans souci de la postérité. Il arrive cependant que l'existence édifiante de quelques-uns tente les biographes, et c'est le cas du P. Mermier, que le P. Léon Buffet vient d'exhumer 65 ans après sa mort.

Digitized by Google

Né le 28 août 1790, à Chaumont, canton de Frangy, Pierre-Marie Mermier appartenait à une famille des plus considérables du pays. Sa mère était une Bastian, et sa sœur Louise-Henriette, épouse de M. Chautemps, de Valleiry, fut la mère du docteur Amédée Chautemps, conseiller général, et de Marie Chautemps agronome, fondateur d'une véritable dynastie de parlementaires.

Après avoir fait ses études à Sallanches et à Mélan, il entra au séminaire de Chambéry en 1809 et fut ordonné prêtre le 21 mars 1813, à 23 ans. Successivement vicaire à Magland, professeur à Mélan, curé-archiprêtre du Châtelard-en-Bauges, missionnaire, directeur au Grand-Séminaire, fondateur des Missionnaires de Saint-François de Sales et des Sœurs de la Croix (1836), supérieur du collège de Mélan, curé de Pougny (1857), il mourut le 30 septembre 1862.

Le P. Buffet ne présente pas son héros comme un surhomme inimitable ; il le donne comme un homme de foi, un convaincu, un organisateur. « Ce sont, dit-il, ces organisateurs qui réalisent les grandes œuvres. »

Les fondations du P. Mermier lui ont survécu. La congrégation des Missionnaires de Saint-François de Sales a créé et dirige encore aux Indes deux diocèses, Vizagapatam et Nagpore, et elle a produit plusieurs évêques de grand mérite.

Quant aux Sœurs de la Croix, qu'on a essayé de ridiculiser sous le nom de Dames de la *Sainte-Boye* parce qu'on les utilisait pour les lessives, elles ont rendu de grands services ; elles donnaient un enseignement approprié aux filles de la campagne et leurs élèves prirentsouvent les premières places dans les concours.

Le P. Buffet, qui est l'auteur d'une remarquable *biographie du P. Tissot*, se place au premier rang parmi les biographes de notre temps : son livre est clair, bien écrit, concis et agréable à parcourir. F. M.

Les îles de Los (Guinée française), notes sur la côte sud-ouest de l'île Tamara, par Jules Serand. Extrait de *La Géographie*, Paris, 1927. Les îles de Los constituent, en Guinée Française, en face de Konakry, un archipel contenant trois îles principales, Kassa, Roume et Tamara.

Elles appartenaient autrefois à l'Angleterre et ont été cédées à la France en 1904. M. Jules Serand, qui les habite, fournit de très intéressants détails sur ce pays. Après un aperçu minéralogique, il nous renseigne sur la végétation côtière, et la faune, et fait connaître avantageusement tout ce qui mérite d'être s gnalé.

Philippe Ier, comte de Savoie et Palatin de Bourgogne, par le commandant Revel, 1 vol. in-16, 40 p., Chambéry, librairie Dardel, 1927.

Il s'agit d'un prince de Savoie, né en 1207 à Aiguebelle, qui, après avoir embrassé la carrière ecclésiastique et obtenu l'évêché de Valence en 1243, devint archevêque de Lyon, puis, après avoir abandonné ses titres épiscopaux et ses bénéfices ecclésiastiques, épousa Alix de Méranie, qui gouvernait la Franche-Comté. Peu après, par la mort de son frère Pierre, il devint souverain de la Savoie, et cumula les titres et fonctions.

Cette étude, très documentée et bien présentée constitue une véritable trouvaille, et assure la résurrection d'un personnage injustement oublié. F. M.

Enquête critique sur les lettres savoyardes, de 1900 à nos jours, par René Mossu, édition de la Pensée latine, 1 vol. in-12, 1926, 64 p.

L'auteur passe en revue tous les éléments de notre littérature, académies, cercles, congrès, revues, journaux, almanachs, éditeurs, romanciers, poètes, historiens, géographes, et autres qui n'ont rien publié. C'est une tâche aussi ingrate que méritoire d'entreprendre un pareil travail, où l'on risque d'éveiller de nombreuses susceptibilités. Mais la critique de M. René Mossu est bienveillante et désarmera les mécontents, s'il y en a.

Une préface enthousiaste rappelle que la Savoie a été » chantée par les gloires de tous les siècles, et chantée avec des lyres qui ne meurent point. » « Les montagnes, dit-il, les eaux qui captent l'attention des grands prosateurs et des grands poètes, ont une identique influence sur les auteurs du terroir. »

Enquête curieuse, intéressante et qui mérite d'être continuée. F. M.





JULES PHILIPPE

ÉCRIVAIN PATRIOTE

PRÉFET DE LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPUTÉ D'ANNECY

1827-1888

l'un des fondateurs de l'Académie Florimontane

(1851)

Digitized by Google

Né le 28 août 1790, à Chaumont, canton de Frangy, Pierre-Marie Mermier appartenait à une famille des plus considérables du pays. Sa mère était une Bastian, et sa sœur Louise-Henriette, épouse de M. Chautemps, de Valleiry, fut la mère du docteur Amédée Chautemps, conseiller général, et de Marie Chautemps agronome, fondateur d'une véritable dynastie de parlementaires.

Après avoir fait ses études à Sallanches et à Mélan, il entra au séminaire de Chambéry en 1809 et fut ordonné prêtre le 21 mars 1813, à 23 ans. Successivement vicaire à Magland, professeur à Mélan, curé-archiprêtre du Châtelard-en-Bauges, missionnaire, directeur au Grand-Séminaire, fondateur des Missionnaires de Saint-François de Sales et des Sœurs de la Croix (1836), supérieur du collège de Mélan, curé de Pougny (1857), il mourut le 30 septembre 1862.

Le P. Buffet ne présente pas son héros comme un surhomme inimitable ; il le donne comme un homme de foi, un convaincu, un organisateur. « Ce sont, dit-il, ces organisateurs qui réalisent les grandes œuvres. »

Les fondations du P. Mermier lui ont survécu. La congrégation des Missionnaires de Saint-François de Sales a créé et dirige encore aux Indes deux diocèses, Vizagapatam et Nagpore, et elle a produit plusieurs évêques de grand mérite.

Quant aux Sœurs de la Croix, qu'on a essayé de ridiculiser sous le nom de Dames de la *Sainte-Boye* parce qu'on les utilisait pour les lessives, elles ont rendu de grands services ; elles donnaient un enseignement approprié aux filles de la campagne et leurs élèves prirent souvent les premières places dans les concours.

Le P. Buffet, qui est l'auteur d'une remarquable *biographie du P. Tissot*, se place au premier rang parmi les biographes de notre temps : son livre est clair, bien écrit, concis et agréable à parcourir. F. M.

Les îles de Los (Guinée française), notes sur la côte sud-ouest de l'île Tamara, par Jules Serand. Extrait de *La Géographie*, Paris, 1927. Les îles de Los constituent, en Guinée Française, en face de Konakry, un archipel contenant trois îles principales, Kassa, Roume et Tamara.

Elles appartenaient autrefois à l'Angleterre et ont été cédées à la France en 1904. M. Jules Serand, qui les habite, fournit de très intéressants détails sur ce pays. Après un aperçu minéralogique, il nous renseigne sur la végétation côtière, et la faune, et fait connaître avantageusement tout ce qui mérite d'être signalé.

Philippe Ier, comte de Savoie et Palatin de Bourgogne, par le commandant Revel, 1 vol. in-16, 40 p., Chambéry, librairie Dardel, 1927.

Il s'agit d'un prince de Savoie, né en 1207 à Aiguebelle, qui, après avoir embrassé la carrière ecclésiastique et obtenu l'évêché de Valence en 1243, devint archevêque de Lyon, puis, après avoir abandonné ses titres épiscopaux et ses bénéfices ecclésiastiques, épousa Alix de Méranie, qui gouvernait la Franche-Comté. Peu après, par la mort de son frère Pierre, il devint souverain de la Savoie, et cumula les titres et fonctions.

Cette étude, très documentée et bien présentée constitue une véritable trouvaille, et assure la résurrection d'un personnage injustement oublié. F. M.

Enquête critique sur les lettres savoyardes, de 1900 à nos jours, par René Mossu, édition de la Pensée latine, 1 vol. in-12, 1926, 64 p.

L'auteur passe en revue tous les éléments de notre littérature, académies, cercles, congrès, revues, journaux, almanachs, éditeurs, romanciers, poètes, historiens, géographes, et autres qui n'ont rien publié. C'est une tâche aussi ingrate que méritoire d'entreprendre un pareil travail, où l'on risque d'éveiller de nombreuses susceptibilités. Mais la critique de M. René Mossu est bienveillante et désarmera les mécontents, s'il y en a.

Une préface enthousiaste rappelle que la Savoie a été » chantée par les gloires de tous les siècles, et chantée avec des lyres qui ne meurent point. » « Les montagnes, dit-il, les eaux qui captent l'attention des grands prosateurs et des grands poètes, ont une identique influence sur les auteurs du terroir. »

Enquête curieuse, intéressante et qui mérite d'être continuée. F. M.

Digitized by Google



JULES PHILIPPE

ÉCRIVAIN PATRIOTE

PRÉFET DE LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPUTÉ D'ANNECY

1827-1888

l'un des fondateurs de l'Académie Florimontane

(1851)

Digitized by Google

Digitized by Google

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

I

30 octobre 1927.

Il y a cent ans naissait à Annecy un homme qui devait avoir une influence considérable sur tous ses concitoyens et qui fut le plus populaire des Savoyards dans la seconde moitié du XIXe siècle. Des quatre Annéciens qui fondèrent, en 1851, l'Association Florimontane, il était le plus jeune, mais il était aussi le plus brillant, sinon le plus cultivé. La trace profonde qu'il a laissée dans la vie de notre cité et de notre province, la part active qu'il a prise à la fondation et à la vie de l'Académie, méritent qu'on donne à Jules Philippe une place à part dans cette *Revue Savoisienne*, dont il eut l'idée, le premier, en 1859.

Né le 30 octobre 1827, Jules Philippe appartenait à une vieille famille de La Roche, venue s'établir à Annecy dans le courant du XVIIIe siècle. Joseph-Marie Philippe, notaire et procureur, fut, en effet, reçu bourgeois d'Annecy et nommé cinq fois syndic jusqu'en 1789. L'un de ses fils, Claude-Marie-Joseph, né en 1761, acquis aux idées révolutionnaires, devint, après la réunion de la Savoie à la France, en 1792, membre de l'administration du district, puis commissaire du directoire exécutif près le tribunal de police correctionnelle de l'arrondissement d'Annecy. En mai 1799, il fut élu député du Mont-Blanc aux Cinq-Cents d'où le dix-huit brumaire le fit sortir (novembre 1799). Rentré à Annecy, il se tint à l'écart de la vie publique jusqu'en 1809, époque où il accepta, pour vivre, le poste de procureur impérial du tribunal de première instance d'Annecy. Pendant les Cent Jours, il fut envoyé à la Chambre des représentants, dispersée après Waterloo ; à la chute de l'Empire, il reprit sa robe d'avocat et mourut en 1834.

Un an avant d'être élu député, en 1798, Claude-Marie avait épousé Marguerite-Françoise Gaud, veuve du général

Digitized by Google

de Badelanne (1) qui avait trois enfants. Il lui en donna encore deux, un garçon et une fille.

Le garçon c'était Alexandre Philippe, né le 6 thermidor, an X (1802) qui fit de brillantes études de droit, de 1820 à 1823, à Turin. Installé la même année à Annecy, il ne quitta plus sa ville natale. Il s'y maria avec Louise Perrissin dont il eut un fils Jules Philippe. Veuf de bonne heure, il vivait dans la maison familiale de la rue Sainte-Claire, nº 18. entre son père et son fils, entouré de trois domestiques. Il mourut dans sa maison de campagne d'Annecy-le-Vieux, où il allait pendant la belle saison, le 22 août 1843. Il n'était âgé que de quarante-un ans.

Si l'on en croit certains témoignages, Claude-Marie et son fils Alexandre avaient conservé des « opinions françaises », c'est-à-dire démocratiques. Le premier avait été compromis, en 1821, dans les mouvements de la jeune Italie, si violemment réprimés par les baïonnettes autrichiennes, de l'autre côté des Alpes et il n'avait dû son salut qu'à l'intervention de son parent, l'avocat général Falquet, plus tard ministre (2). Le second aurait eu souvent maille à partir avec les commandants de place du « buon governo », notamment lors des événements de 1831 et 1833. Ceci explique le soin pris par Alexandre Philippe pour que son fils reçoive une éducation conforme aux traditions paternelles. Il était alors d'usage, en Savoie, que les familles qui désiraient donner à leurs enfants un enseignement laïque les envoyassent faire leurs études en Suisse. En 1839, à peine âgé de douze ans, Jules Philippe suivit la

(1) On trouvera d'intéressants renseignements sur cette curieuse figure révolutionnaire dans l'étude, publiée en 1894, par Charles PHILIPPE, intitulée : *Le Général Badelaune et la Défense des Alpes*, Annecy, Imprimerie J. Dépollier et Cie.

Un autre Philippe, prénommé Jérôme, cousin germain de Claude-Marie, ainsi que l'a démontré M. F. Miquet dans la *Revue Savoisienne* de 1924, siégea également aux Cinq-Cents comme représentant du département du Léman.

Le frère de Claude-Marie, François Philippe, né à Annecy en 1774, s'engagea en 1792, et devint lieutenant de grenadiers en 1793. Capitaine en 1796, il passe le premier le pont de Lodi, où il est si grièvement blessé qu'il doit renoncer au service actif. Après avoir, pendant quelque temps, commandé la place de Crémone, puis celle de Montpellier, il revint à Annecy et se retira à Menthon où il mourut des suites de ses blessures en 1803.

(2) Joseph-Bernard Falquet, né à Annecy en 1776. Juge au tribunal d'Annecy en 1804, puis conseiller à la Cour de Grenoble. Avocat fiscal général près le Sénat de Savoie en 1821, il devient, en 1828, secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur. Fr. Miquet dans son *Répertoire biographique* dit qu'il prit une part importante à l'élaboration du Code Civil. Il mourut à Turin en 1836.

Digitized by Google

coutume et partit pour Genève où il entra au pensionnat que tenait à Plainpalais, chemin Gourgas, Mathias-Alphonse Briquet.

Ce pensionnat comptait à peine vingt élèves dont la moitié étaient Américains ou Anglais. Les autres provenaient de Suisse ou du Piémont. Parmi ces derniers il faut citer Charles-Guillaume Huber, dit William, qui devint lieutenant-colonel du génie dans l'armée suisse et qui coopéra à la négociation du traité relatif à la vallée des Dappes, entre la Suisse et la France, en 1863. Il y avait aussi les deux frères Pargoud, fils d'un Savoyard d'Albertville émigré en Amérique. L'un, François, devait être général dans l'armée Lee, pendant la guerre de sécession, l'autre, Hippolyte, mort à Paris en 1889, très fortuné, laissa à la ville dont sa famille était originaire des legs importants (1). Jules Philippe était donc en compagnie de jeunes gens d'une belle valeur intellectuelle dont la fréquentation paraît avoir laissé une profonde impression sur son esprit, d'autant plus qu'il était parfois, comme en 1843, le seul élève savoyard de l'institution. Il y fut le héros d'un incident qu'il a raconté lui-même dans la *Nymphe des Eaux*, journal publié à Evian-les-Bains, numéro du 7 août 1859. Il est assez caractéristique pour trouver sa place ici. Il montrera tout de suite le caractère de Jules Philippe et sa fierté d'être Savoyard :

« J'étais dans un pensionnat de Genève, écrit-il, dont les élèves étaient en majeure partie américains. Chaque année, nous célébrions l'anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis ; à cette fête prenaient part tous les élèves, à quelque nation qu'ils appartinssent et les drapeaux français, sarde, suisse, voire même anglais, entouraient celui de Washington. A l'une de ces fêtes, au moment où tous les élèves étaient rangés dans la grande cour, drapeaux au vent, on s'aperçut qu'un étendard manquait à l'appel, l'étendard tricolore. Le Français qui devait avoir l'honneur de le porter n'étant pas là, je crus pouvoir le remplacer. Je saisis donc le pavillon à l'ombre duquel La Fayette avait traversé l'océan pour aller prêter son bras à la jeune république américaine. et je le déployai avec orgueil. A peine étais-je en place, que le porte-étendard désigné arriva ; c'était un Alsacien ; il m'arracha brusquement

(1) Je dois à l'extrême obligeance de M. Paul Martin, archiviste d'Etat de Genève, d'avoir pu identifier le pensionnat dans lequel Jules Philippe fit ses études.


Digitized by Google

le drapeau, sans beaucoup de peine, puisqu'il me prit à l'improviste, et faisant un geste de mépris : « Donne-moi ce drapeau, s'écria-t-il, *un Savoyard n'est pas digne de le porter !* » A ces mots je pâlis ; mes jambes fléchirent, j'étais anéanti ; mais, reprenant bientôt mon sang-froid je sautai sur l'Alsacien et lui fis mordre la poussière, aux grands applaudissements des Anglais et des Américains (1). »

En 1843, à la mort de son père, Jules Philippe ne retourna plus à la pension Briquet ; son tuteur lui fit suivre les cours du collège chappuisien où il termina ses études. On le destinait à la basoche ; certains disent qu'il devait être procureur ; je penche plutôt à croire qu'il devait succéder à l'un de ses oncles Jean-Joseph Saillet, notaire à Annecy depuis 1827 et dont l'étude disparut en 1849, son chiffre d'affaires étant presque nul. Mais le métier d'homme de loi ne disait rien à un jeune homme ardent, avide de liberté, nourri d'idées enthousiastes du genre de celles qui devaient aboutir à la généreuse révolution de 1848. Il se mit à écrire. Il était passionné pour la Savoie et son histoire, et pour la littérature. S'il n'avait pas de journal à sa disposition, il avait du moins un imprimeur en la personne de son oncle François Saillet (2) à qui il fit éditer un almanach : *Le Glaneur*. Dans la brochure de 1847, écrite par conséquent un an auparavant, Jules Philippe étant dans sa dix-neuvième année, on trouve des articles sur le Musée d'Annecy et la Bibliothèque, la Caisse d'Epargne, qui révèlent bien sa manière. Un autre article sur les Ecoles primaires des villes et des campagnes réclame dans ces établissements l'enseignement de l'histoire de la Savoie. Un troisième intitulé : Notes sur l'histoire de la Savoie, est signé en toutes lettres du nom de l'auteur. Un de ses amis qui écrivit, à l'occasion de sa mort, d'intéressants articles dans l'*Allobroge*, de Bonneville (3), dit qu'il était doué d'une âme ardente, d'une grande imagination et qu'il a produit « des poésies fugitives et de charmants madrigaux qui ont touché plus d'un jeune cœur. » J'ai retrouvé dans l'Almanach cité tout-à-l'heure l'une de ces poésies, qui a pour titre : « Combien je t'aime », et qui

(1) L'article de la *Nymphe des Eaux* a servi à la rédaction de la préface des *Gloires de la Savoie*, paru en 1863.

(2) François Saillet, libraire et imprimeur à Annecy, avait épousé Augustine de Badelaune, tante de Jules Philippe, fille du général et de Françoise Gaud, veuve à dix-huit ans (1809), de Lemaignan, sous-préfet d'Annecy.

(3) Louis Terrier, percepteur, mort en 1888.

Digitized by Google

est adressée à une jeune fille, probablement l'élue de son cœur, à ce moment-là. Ce sont les vers d'un jeune homme de vingt ans....

Libre et jouissant d'une certaine fortune, Jules Philippe voyagea aussi. Il n'est pas à Annecy au moment du recensement de 1847. On le retrouve à Evian, en septembre de cette année-là, en compagnie d'aimables baigneuses et d'amis qui ont laissé un certain nom dans le journalisme savoyard : Aimé Ferraris qui fut rédacteur au *Patriote Savoisien*, de Chambéry, Alfred de Bougy, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, qui rédigea pendant plusieurs mois *Les Alpes*, en 1870, après l'élévation de Jules Philippe à la préfecture de la Haute-Savoie, Antony Luyrard, ancien collaborateur à la *Gazette de France*, rédacteur en chef de la *Sentinelle Catholique*, de Genève dont les idées évoluèrent beaucoup dans la suite. Revenu à Annecy, le jeune homme voulut faire profiter ses concitoyens de ses connaissances. Il se fit autoriser par la « Réforme des études » à donner un cours d'histoire de la Savoie qu'il commença le 18 janvier 1848, et qu'il poursuivit gratuitement deux fois par semaine. La même année il entrait dans la garde civique et était élu sergent de la troisième compagnie dont le capitaine était Charles de Fésigny. Au mois de mai, des remercîments officiels lui sont adressés publiquement dans l'unique journal d'Annecy, l'*Echo du Mont-Blanc*, par le Dr Lachenal, syndic, pour s'être mis à la tête d'une souscription ouverte afin de venir en aide aux femmes et aux enfants des soldats « temporaires » appelés sous les drapeaux pour la guerre de l'indépendance.

Mais tout ceci ne faisait que tromper le besoin d'agir et de se dévouer à ses idées, à la Savoie, qui animait Jules Philippe. On était alors dans cette année magnétique qui avait vu, le 24 février, le renversement d'un trône, à Paris. Dans les Etats Sardes, le mouvement avait eu sa répercussion. Charles-Albert par la promulgation des lois organiques du 30 octobre 1847 était déjà entré dans les voies libérales. Le statut du 4 mars 1848, accueilli partout avec une joie débordante devait libérer la presse à son tour. Dans son article 28, il était dit : « La presse sera libre, mais une loi en réprime les abus. ». Cette loi attendue, ce fut l'Edit du 26 mars qui supprimait d'un seul coup toutes les entraves : autorisation, cautionnement, timbre. Aussitôt, de tous côtés les journaux surgirent.

La ville d'Annecy ne possédait alors qu'un seul journal

Digitized by Google

qui paraissait depuis deux ans. Publié d'abord sous le titre de *Feuille d'Avis*, puis de *Journal de la Division*, il avait pris récemment le titre d'*Echo du Mont-Blanc*. Il était l'organe de ceux que la chute de Louis Philippe avait effrayés et qui ne voyaient pas sans beaucoup d'appréhension les idées françaises reprendre en Savoie une nouvelle force. Jules Philippe se souvenant sans doute des enseignements de son grand-père et de son père, se joignit au mouvement qui naissait avec toute la flamme de son enthousiasme juvénile. Aidé des chefs du parti libéral, il trouva le concours nécessaire dans la personne de l'imprimeur François Saillet. A eux tous, ils fondèrent le *National Savoisien*, journal quotidien dont le premier numéro est du 27 juin 1848. La rédaction en fut assumée pour la plus grande partie par Jules Philippe. Le nouveau journal n'était pas fait pour plaire aux amis de l'*Echo du Mont-Blanc* car il exposait un programme totalement opposé au leur. Il se posait nettement en partisan déterminé de la République française et dans son premier numéro il censurait vivement l'évêque d'Annecy pour une lettre pastorale relative aux congrégations enseignantes que Mgr Rendu défendait et que le gouvernement voulait dissoudre. Cependant l'*Echo* ne se montra pas immédiatement l'adversaire du nouveau venu. Le 30 juin, il écrivait tout en réprouvant la critique de la lettre pastorale : « Applaudissant aux idées de nationalité, de liberté et d'ordre qu'il proclame, lesquelles il saura, nous l'espérons, maintenir à l'abri de tout système qui ne serait pas savoisien, nous lui souhaitons la bienvenue. » Sous une apparence courtoise et mesurée, les polémiques furent vives entre les deux journaux, mais le *National* ne devait pas avoir une longue carrière. Un an plus tard, presque jour pour jour, le 30 juin 1849, il annonçait qu'il suspendait sa publication. Dans son dernier article, Jules Philippe, malgré une déception évidente exprimait encore son ardent amour pour la France libératrice : « Au premier janvier, disait-il, nous écrivions : l'annexion de la Savoie à la France, nous l'entrevoyons comme une éventualité inévitable.... Notre désir a été, pour nous, un mirage trompeur. Nous avons vu, devant nos yeux, à la portée de notre main ce qu'un sort décevant repousse encore dans les contingents de l'avenir. Mais si nous nous sommes trompés sur le moment fixé par les décrets d'en haut, nous n'avons point erré sur le fond. Notre foi est aussi vive qu'au premier jour. Aujourd'hui, comme au 1er janvier, nous

Digitized by Google

répétons : L'annexion de la Savoie à la France est marquée à l'avance par la force des choses. C'est une invicible nécessité. Nous ajouterons seulement : ce n'est qu'une question de temps. A Dieu seul, il appartient désormais de fixer l'heure ! » Paroles prophétiques qui devaient se réaliser onze ans plus tard, mais non point avec l'esprit des promoteurs de l'annexion de 1848....

Cinq jours avant, le 25 juin, Jules Philippe avait signé en l'étude de Me Burdallet, notaire, à son contrat de mariage avec une jeune fille de son âge, appartenant à une des familles les plus en vue et les plus honorées de la ville et le 2 juillet, il épousait Mlle Louise-Péronne Chaumontel, fille de Pierre Chaumontel, intendant honoraire et syndic, et sœur de Louis Chaumontel qui devait être sénateur et maire d'Annecy.

(A suivre.) Louis Dépollier.

Les Cyclamens L

(Famille des Primulacées)

Le mot Cyclamen vient de Κύκλος, *cercle*, par allusion aux pédoncules floraux roulés en cercles ou, plus exactement, en spires avant et après la floraison.

Caractères généraux. — Calice en cloche à 5 lobes ; corolle à tube court, ovoïde, à gorge dilatée, à 5 lobes allongés, entiers et réfléchis, dressés ; 5 étamines insérées au fond du tube de la corolle, à anthères conniventes et incluses ; style filiforme ; capsule un peu charnue, globuleuse, s'ouvrant du sommet à la base par 5 valves réfléchies.

Fleurs rouges, roses ou blanchâtres, presque violettes dans une espèce, penchées et généralement odorantes, solitaires sur des hampes nues, longues ; feuilles longuement pétiolées, arrondies ou ovales en cœur, échancrées à la base, souvent marbrées de blanc en-dessus et rougeâtres en-dessous. Plantes vivaces à souche tubéreuse, charnue. Environ douze espèces dont quatre seulement appartiennent à la flore française (H. Coste. *Flore T.* II. p. 531).

Tableau des Espèces Françaises

1. Plantes adultes à tubercules petits, ne dépassant pas

3 centimètres de diamètre. Floraison printanière. Plantes de la région méditerranéenne............................ 2
— Plantes adultes à tubercules gros de quatre à dix et même parfois quinze centimètres de diamètre. Floraison en fin d'été et automne 3

2. Style très grêle et longuement saillant ; tubercule florifère de la grosseur d'une noix (2 à 3 centimètres de diamètre), portant quelques racines sur le pourtour. Corolle d'un rose violet.

C. repandum Sibth. et Sm.

— Style conique non saillant. Tubercule florifère de la grosseur d'une noisette (1 à 2 centimètres) et nu. Corolle petite, blanchâtre, à gorge rose.

C. balearicum Willk.

3. Feuilles ovales-pentagonales construites sur un type voisin des feuilles florales du lierre, sinuées anguleuses, parfois crénelées. Corolle à orifice pentagonal portant cinq groupes de deux dents blanches, les groupes sont séparés par la largeur de chaque lobe qui est marqué sur son pli transversal d'une tache carminée plus vive que la couleur du lobe. Tubercule en forme de pain de munition, couvert de nombreuses radicules fines sur la face supérieure et sur le pourtour. La fleur vient avant la feuille. Floraison tardive, d'août à fin octobre.... 4
— Feuilles ovales ou arrondies, non anguleuses, en cœur et à lobes contigus à la base. Les taches vert-pâle de la face supérieure irrégulières, disposées sans ordre et le plus souvent peu apparentes. Corolle d'un rose généralement vif, rarement blanche. La gorge est largement ouverte, à contour presque circulaire et sans dents. Tubercule globuleux ou déprimé muni sur le pourtour de radicules peu nombreuses. Floraison : août-septembre. Les fleurs et les feuilles paraissent en même temps. Odeur suave et pénétrante.

C. rotundifolium, Dodoens.

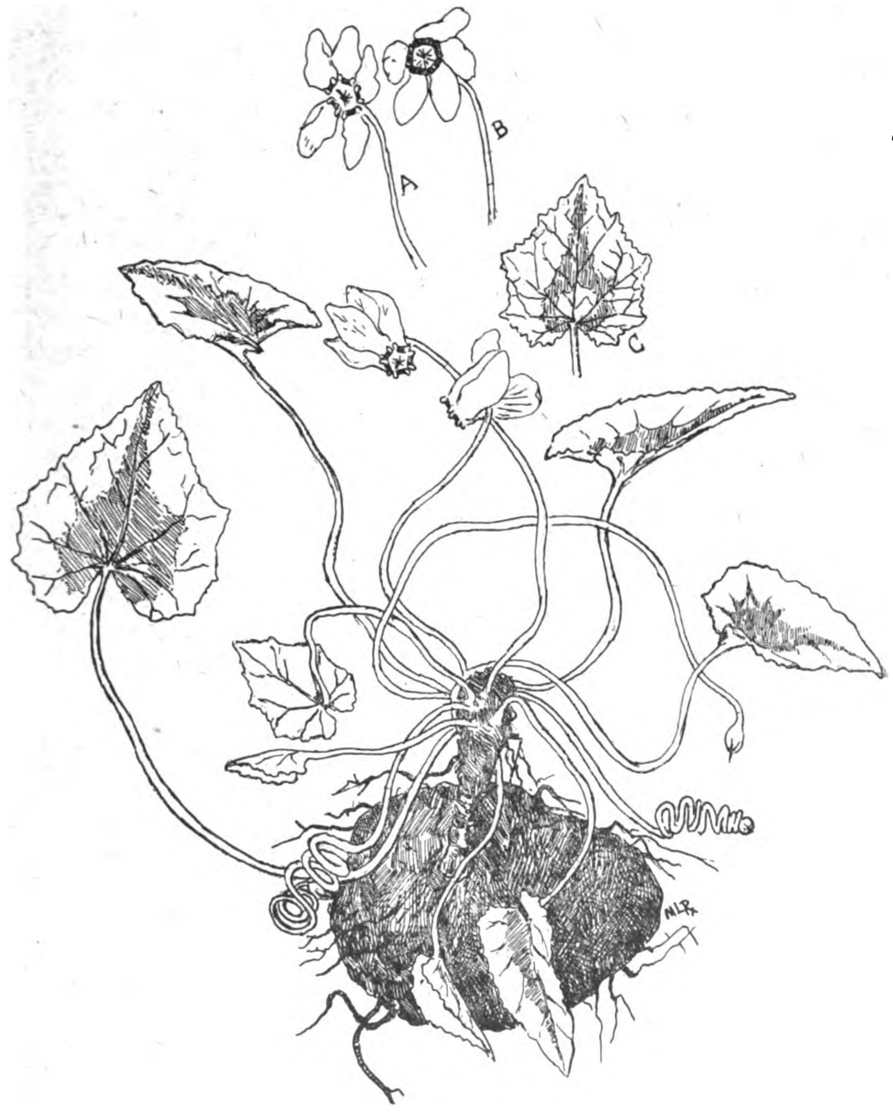
Synonyme : *C. Europæum* L.

Ce cyclamen est une plante alpine se trouvant çà et là, par places, depuis le Jura et nos Alpes jusqu'en Suisse, en Bavière, en Italie septentrionale, en Autriche, en Serbie, en Bulgarie. (Coste, *Flore fr.*).

4. *Contour de la feuille faiblement denté, à angles très obtus.* Dans une variété la feuille, semblable à celle de la violette, est nettement cordiforme, sans autre angle que celui de la pointe du cœur et les dents, très fines, sont régulières, c'est-à-

Digitized by Google

dire toutes égales ; une large bordure vert pâle entoure tout le limbe et se détache avec netteté sur le fond vert foncé et mat du milieu ; il existe parfois une tache de la même nuance pâle au point d'insertion du pétiole. Le tubercule porte sus ra



CYCLAMEN HEDERIFOLIUM, *var*. SALESIANUM

Echantillon récolté vers la fin de la floraison, le 16 octobre 1927

(Dessin de M. Marc Le Roux, réduit aux trois quarts de la grandeur naturelle)

A. Fleur vue de face montrant les dix dents blanches.

B. Fleur du *C. rotundifolium* Dod. à gorge entière sans dents.

C. Variété de feuille du C. *salesianum* portant une tache vert pâle au point d'insertion du pétiole, sur la face supérieure.

Digitized by Google

face supérieure un ou plusieurs bourgeons-tiges, striés en travers, plus ou moins allongés selon l'âge de la plante, d'où partent les hampes florales et les pétioles des feuilles ; les hampes et les pétioles sont plus grêles à leur base qu'au milieu. Fleurs d'un rose plus ou moins vif, tachées à la gorge de rouge carminé, dix dents blanches. Odeur suave, très fine.

C. hederifolium, Pena et Lobel.

Synonyme : *C. neapolitanum* Ten.

On trouve cette espèce dans le centre, l'ouest et le midi de la France où elle a été vraisemblablement naturalisée, en Corse et dans toute l'Europe méridionale.

Le *Catalogue des plantes vasculaires de la Savoie*, de M. Perrier de la Bathie, indique dans le 2e volume cette espèce comme se trouvant à Allonzier, d'après Puget et aux Evouettes, d'après Briquet. (Communication de M. Maurice Dénarié.)

— *Contour de la feuille à angles plus accusés*, marquant plus nettement les sommets du polygone, dents plus aiguës et de grandeur irrégulière. Feuilles plus petites que dans le type : leur plus grande largeur est au moins deux fois plus petite, mais le pétiole est plus long. *C. hederifolium*, var. *salesianum*.

Haute-Savoie : Allonzier. Nous n'avons pas vu la plante des Evouettes.

Remarques. — 1. *La Flore Cariot*, édition Saint-Lager 1897, dit : « La plante d'Allonzier a la feuille plus petite, les segments de la corolle sont d'un tiers plus courts et, ordinairement d'un tiers plus étroit que les échantillons rapportés de Rome et de Naples.

2. Cette variété, que nous proposons de nommer *C. salesianum*, vit à 800 mètres d'altitude à l'abri d'une haute roche verticale exposée au sud-ouest. Elle est localisée dans un espace restreint. Elle fut découverte par l'abbé Delavay et signalée à la *Société de Botanique de France* par l'abbé Chevalier, alors professeur au Grand Séminaire d'Annecy, le 9 août 1866 (1).

3. Le *Cyclamen salésien* a tous les caractères d'une plante originaire d'une région de faible altitude, à climat doux, qui a été transportée dans un pays à climat rude et d'altitude plus élevée. La plante s'est adaptée à son nouveau milieu grâce à l'écran rocheux qui la met à l'abri des vents du nord-est, à la présence d'un taillis qui fournit une couche protectrice de

(1) Voir *Bulletin de la Soc. Bot. de France*, t. XIII, p. xxiii. C'est à l'obligeance de MM. François et Joseph Serand que nous devons la connaissance de ce document.

Digitized by Google

feuilles mortes et à une terre de bruyère riche recouvrant des rocailles calcaires qui la drainent. Mais la plante a perdu une partie de la taille de ses organes aériens, tout son parfum et elle a fortifié son organisme souterrain : le tubercule atteint parfois un diamètre énorme, quinze centimètres, et porte un chevelu long et fourni. Les bourgeons-tiges, dans les sujets jeunes, forment des saillies peu marquées, de un à deux millimètres à peine ; ils s'allongent à mesure que la plante vieillit et l'on en voit qui atteignent six à huit centimètres, mais ils demeurent toujours plus ou moins cachés sous la terre ou les débris végétaux ; ils portent les pédoncules des fleurs et des feuilles et souvent aussi des racines adventives. De cet ensemble d'observations il résulte que le *C. salesianum* appartient sûrement à l'espèce *C. hederifolium*, mais qu'il diffère du type par des caractères qui ont bien quelque valeur. Si l'on réfléchit que ces différences morphologiques, auxquelles s'ajoute l'absence totale de parfum (1), c'est-à-dire la disparition d'une fonction physiologique liée à la fonction de reproduction, sont uniquement le fait du milieu dans lequel la plante vit depuis un temps qu'il est impossible d'évaluer exactement mais qui n'est pas inférieur à un siècle et demi, sans aucune intervention humaine, on conviendra que nous sommes en présence d'une *variété* et que nous sommes fondés à lui donner un nom sans qu'on puisse, de bonne foi, nous accuser de *jordanisme*.

4. Le *Cyclamen à feuille de lierre* se cultive aisément en pleine terre. Il suffit de planter le tubercule sur la pente d'un talus ombragé par des arbustes et exposé de préférence, dans notre région, au sud-ouest. Un cyclamen de cette espèce, acheté à Lyon et transporté au Pont-Neuf, il y a une quinzaine d'années, semble bien acclimaté puisqu'il se multiplie spontanément par sa propre graine mais, à la vérité, avec lenteur. Le pied primitif forme aujourd'hui une touffe de verdure d'un diamètre de quarante centimètres ; il est accompagné à faible distance par une troupe satellite de six pieds d'âges différents.

(1) D'après les travaux de plusieurs chimistes, notamment ceux de *Hesse* et de *Charabot*, le parfum des plantes dont la fleur seule est odorante proviendrait de l'hydrolisation, dans la fleur, d'un glucoside précédemment formé dans la feuille. Cette réaction se fait sous l'influence d'un enzyme. On connaît un certain nombre d'enzymes végétaux mais celui du cyclamen est inconnu. On peut supposer que le cyclamen salésien, qui renferme en quantité dans son tubercule le glucoside nécessaire (cyclamine), est dépourvu d'enzyme dans sa fleur, tandis que le cyclamen à feuille de lierre type et le C. à feuille ronde en possèdent. Pourquoi ?

Digitized by Google

Il nous a paru intéressant de comparer un C. *hederifolium*, naturalisé dans une autre région, au type naturalisé au Pont-Neuf (altitude 448 m.) et à la *var. salésienne*. M. Bunel, Receveur principal des postes, a bien voulu, à notre demande, récolter des échantillons de feuilles sur des pieds qui poussent autour des ruines de la célèbre abbaye du Lys, fondée par Blanche de Castille, dans la région parisienne (commune de Dammarie-lès-Lys, en Seine-et-Marne). Ces feuilles nous ont été remises le lendemain, 8 novembre 1927, dans un parfait état de fraîcheur. Nous les avons comparées aux feuilles de la petite colonie naturalisée au Pont-Neuf. Elles sont mieux nourries ; le limbe de l'une d'elles mesure neuf centimètres de long sur sept centimètres dans sa plus grande largeur, mais elles sont construites, comme les feuilles annéciennes, la plupart sur le type polygonal à angles obtus et quelques-unes, nettement cordiformes, sur le type de la feuille de violette. Le cyclamen du Lys est donc le *C. à feuille de lierre* typique avec son feuillage polymorphe. On ne peut le confondre avec le *C. salésien* à feuillage réduit et sans odeur.

Nous tenons enfin à faire remarquer, en passant, que si dans les feuilles du Lys on voit une ou deux formes de transition entre la « feuille de lierre » et la « feuille de violette », dans la petite colonie du Pont-Neuf il n'existe qu'un seul pied, sur les six issus du type C. *hederifolium*, qui ait la feuille de violette. Ce pied fortement évolué, vient directement de la plante-mère qui, seule, a fleuri : il n'y a pas eu de terme intermédiaire entre les deux extrêmes. L'axiome de Linné « la nature ne fait pas de sauts » et la théorie darwinienne « la transformation est lente et progressive », se trouvent donc ici en défaut. La nature, en passant d'un seul bond à la forme feuille de violette, apporte un fait de plus en faveur de la théorie de M. de Vries sur l'évolution *par mutation* (*Die Mutationsthéorie*, 2 vol. Leipzig 1901 à 1903). La théorie de Vries avait été établie sur les variations d'*Œnothera Lamarkiana* ; nous ne croyons pas qu'on ait jamais cité le cas du *C. hederifolium*.

Sur la culture de ce dernier cyclamen et sur la répartition géographique du *C. rotundifolium*, Dodoens s,, nous avons reçu de M. Maurice Dénarié, le très érudit botaniste, vice-président de la Soc. d'Hist. Natur. de Chambéry, les lignes suivantes qui apportent des précisions utiles. « Il y a de nombreuses années, environ trente ans, j'ai rapporté d'Italie quelques pieds de *C. neapolitanum* (= *hederifolium*) récoltés près de

Digitized by Google

Rome, à Tivoli, où l'espèce est abondante. Je les ai plantés dans mon jardin où ils ont prospéré pendant plusieurs années, mais à la fin, faute de surveillance, ils ont été arrachés et détruits. Un seul pied a pu être sauvé ; il existe toujours très vigoureux bien qu'il ait été souvent maltraité et déplacé. Il se serait sans doute multiplié spontanément s'il eût été planté dans de meilleures conditions car j'ai vu à plusieurs reprises de jeunes plantes qui ont été malheureusement détruites. Le *C. neapolitanum* s'est ainsi montré d'une rusticité à toute épreuve. Il en est tout autrement du *C. europæum* (= *rotundifolium*). J'ai souvent essayé de l'introduire dans des endroits que je pensais lui être favorables ; ces plantes n'ont jamais bien prospéré et ont disparu au bout de peu d'années. D'ailleurs notre cyclamen indigène paraît assez capricieux dans sa répartition géographique. Répandu dans une grande partie de la Haute-Savoie, il pénètre peu dans le département de la Savoie. Ses stations les plus avancées vers le sud sont dans le massif des Bauges ; là il s'arrête brusquement et on ne le retrouve ni dans le massif voisin de Beaufort, ni en Tarentaise, ni en Maurienne non plus que dans les environs de Chambéry. »

Utilisation des Cyclamens. — L'horticulture utilise des Cyclamens d'origine étrangère d'une nature plus délicate que nos espèces indigènes, mais dont les fleurs, grâce à une sélection attentive, peuvent atteindre des dimensions et un éclat remarquables. Le *C. persicum* MILL. nous vient, malgré son nom, non de Perse mais d'Alep en Syrie. La variété à grandes fleurs est une plante d'une rare beauté ; ses fleurs atteignent souvent une largeur de sept à huit centimètres ; elles sont d'un coloris varié allant du blanc au rose tendre, au rouge-cerise et au pourpre-noir. La variété Papillon, (*C. grandiflorum-fimbriatum* VILMOR.) se distingue de la précédente par ses pétales aux bords fortement ondulés et finement frangés. Le Cyclamen de Perse se cultive en pots dans les serres et les appartements. Un mélange en parties égales de terreau et de terre de bruyère lui convient. Il est indispensable que le pot soit bien drainé : un excès d'eau fait pourrir le tubercule. Il faut donc lui épargner les « bains de pied » dans la soucoupe traditionnelle.

L'odeur suave des fleurs du *Cyclamen à feuilles rondes* plaît à tout le monde. Depuis les temps les plus reculés les parfumeurs cherchent à l'imiter. Il est possible maintenant,

Digitized by Google

grâce aux dissolvants volatils dont on dispose, d'extraire le parfum naturel de la fleur, mais pratiquement on ne le fait jamais à cause du prix élevé de l'opération. On extrait industriellement le principe odorant de la violette parce que la plante est d'une culture facile et rapide : elle fleurit dès la première année du semis et on peut la cultiver dans presque tous les terrains. Cependant le prix moyen d'un kilogramme d'essence naturelle concrète de violette s'élevait ces dernières années à douze ou treize mille francs. Il est fort heureux que les chimistes aient découvert l'ionone, le méthyl-ionone, l'heptine carbonate de méthyle et quelques autres produits de synthèse qui permettent de fabriquer de bonnes violettes artificielles liquides à moins de mille francs le kilogr. A quel prix s'élèverait l'essence pure du cyclamen qui ne fleurit que la 4e ou la 5e année après le semis et dont la culture en grand présenterait certaines difficultés ? Aussi peut-on affirmer que tous les produits de parfumerie vendus sous le nom de cyclamen sont des mélanges artificiels d'essences naturelles diverses (mais sans cyclamen) et de produits chimiques. Chaque parfumeur a sa formule. En voici une qui a été publiée par R. Cerbelaud :

Essence liquide d'ambrette	1 gr. 50
— d'opoponax	2 gr.
— absolue liquide de jasmin	2 gr.
— absolue liquide de fleur d'oranger	3 gr.
— d'ylang-ylang extra	2 gr.
Santalol redistillé	6 gr.
Essence liquide de rose	10 gr.
Musc en larmes..................................	4 gr.
Infusion de civette à 1 %......................	8 gr.
Infusion de vanille à 25 %	15 gr.
Alcool de riz rectifié à 90°....................	1 litre.

On peut trouver chez les bons parfumeurs du cyclamen concentré liquide très réussi, donnant presque l'illusion de la fleur fraîche pour huit à neuf cents francs le kilogr. (octobre 1927). Il est inutile d'ajouter qu'il existe de prétendus extraits de cyclamen à des prix plus bas. Mais là comme ailleurs on n'en a jamais plus que pour son argent et souvent on en a moins.

Digitized by Google

Histoire et Légende

Les Cyclamens étaient connus des Grecs et des Romains : Κύκλαμινος de Dioscoride = *Cyclamen* de Pline = *Palalia* d'Apulée.

Pline l'Ancien dit : « Le Cyclamen fleurit deux fois l'an, au printemps et à l'automne car il craint l'hiver et l'été. » *Hre natur.* livre XXI, chap. XXXVIII. Son annotateur, Fée, confirme cette assertion dans l'édition Panckoucke (Note 113 p. 479, T. 13). Il est évident que Pline au Ier siècle et son annotateur au XIXe siècle ont confondu les espèces de printemps et les espèces d'automne qui sont cependant bien distinctes. « La racine du Cyclamen, ajoute Pline, est bonne contre toutes les espèces de serpents. » Il a déjà attribué une vertu curative à la Vipérine et à une foule de plantes. Le pédoncule floral, en spirale plus ou moins serrée des Cyclamens figure trop bien un serpent au repos pour que l'*Hermétique* ait négligé ce *signe !* Pline nous découvre ainsi un coin de l'âme antique : la peur du reptile était une véritable obsession. Le bon naturaliste nous dit encore « Le Cyclamen a les fleurs pourpres, la racine est large, à peau noire et semblable à celle du raifort. Elle croît dans les lieux ombragés. Les Latins l'appellent *tuber terrœ.* On devrait en planter dans toutes les maisons s'il est vrai qu'elle neutralise l'effet des maléfices partout où elle croît ; on la désigne sous le nom d'*amulette.* La racine desséchée et coupée en morceaux, comme la scille, se garde à part.... Elle a cependant une propriété malfaisante : on prétend que si une femme enceinte marche par-dessus, il lui survient une fausse couche. » Livre XXV, chap. LXVII. Son annotateur ajoute : « Oserons-nous reprendre Pline de ses préjugés superstitieux quand nous voyons un Anglais, Gérard (Herb. p. 845) assurer que cette plante détermine de graves accidents et qu'il en a été témoin, ayant *imprudemment* cultivé le Cyclamen dans son jardin ! » Evidemment non, mais le Britannique ne dit pas si sa femme ou sa fille se sont contentées de mettre le pied dessus.

C'est en souvenir des noms grecs et latins qu'en Italie et en France le tubercule des Cyclamens porte les noms d'*Artanita* et *Artanite* (ἄρτος = pain), de *pan porcino, pain de pourceau, pan terreno.* Au moyen-âge on trouve les noms de *Rapum terrœ* Lob. *Icon.* 604 et *Umbilicus terrœ* Trag. L'expression

Digitized by Google

de Pain de pourceau ne doit pas, selon nous, être prise à la lettre. C'est un terme de mépris dû à l'aspect noirâtre et terreux du prétendu pain et à son âcreté rebutante. Les sangliers qui depuis la guerre vivent en nombre dans nos forêts et en labourent le sol, ne nous ont jamais paru fréquenter d'une manière particulière les endroits où le cyclamen ordinaire abonde. Ils paraissent chercher dans la terre certaines racines ou rhizomes charnus, la truffe blanche moins rare qu'on ne croit, et, peut-être, aussi des larves d'insectes et des rats.

On a remarqué que Pline ne s'arrête pas à louer la fleur des cyclamens de son pays ; son attention se porte uniquement sur le tubercule en raison des propriétés qu'on lui attribue. On trouve la même préoccupation dans les siècles qui suivent. En 1757 Geoffroy écrit dans son *Traité de matière médicale* : « La racine fraîche est fort âcre.... On la compte parmi les *violents purgatifs* ; elle évacue la bile et la sérosité. On la corrige avec le Cabaret (1), le Diagrède (2) ou la Crême de Tartre. Mais son usage interne est peu sûr car elle excite des inflammations à la gorge, à l'estomac, aux intestins et à l'anus. » Suit un assez long développement sur son emploi à l'extérieur. La citation que nous venons de faire montre fort bien qu'il peut être dangereux de s'en servir dans certains cas. C'est avec les tubercules des Cyclamens qu'on fabriquait, il y a deux cents ans, le célèbre *Onguent d'Artanita*. « Cet onguent fait vomir étant appliqué sur la région de l'estomac ; purge quand on le met sur le ventre ; excite les urines appliqué sur les reins. » (GEOFFROY, *Matière médicale*, t. VI, p. 183 à 188.) Le principe actif est la *cyclamine*. C'est un glucoside puisque les acides et les alcalis peuvent la scinder en un glucose incristallisable, dextrogyre, fermentescible et en un alcool hexavalent, la mannite. La cyclamine se présente sous l'aspect d'une poudre blanche formée d'aiguilles réunies, enchevêtrées, en boules ; elle rend l'eau opalescente et mousseuse ; en poudre sèche, elle est violemment sternutatoire par irritation de la muqueuse nasale ; en solution elle est émétique et drastique. Enfin, introduite dans l'organisme humain, elle agit à la manière de la saponine, par empoisonnement du globule sanguin. Du reste L. Mutschler dit qu'elle est probablement identique avec la saponine. (*Bull. Soc. Chim.*

(1) C'est l'*Asarum europæum* L. des bois de montagne.

(2) On donnait ce nom à la *Scammonée* cuite et préparée pour les purgations.

Digitized by Google

t. XXIX p. 77.). On peut la rapprocher encore de la *picrotoxine* de la Coque du Levant, poison convulsivant et tétanisant trop connu. La cyclamine est donc un poison dangereux et c'est la difficulté de la doser, lorsqu'on emploie le tubercule, qui a fait dire à Geoffroy que celui-ci est un remède peu sûr. Dès 1869 Guibourt, dans son *Histoire des Drogues simples* écrit que son usage est abandonné. Et aujourd'hui ni la cyclamine, ni l'onguent, ni les cataplasmes, ni les infusions du tubercule ne sont employés. Mais il faut retenir que pendant un temps très long et particulièrement au XVIIe et au XVIIIe siècle, le Cyclamen, surtout celui à feuille de lierre, qui était le plus commun en Italie et le seul connu dans le midi de la France, était une plante médicinale fréquemment employée. Et comme le *Cyclamen Salésien* présente les caractères d'une plante « naturalisée » nous sommes amenés à penser qu'il a été importé à Allonzier. Dans toutes les abbayes il y avait jadis une ou plusieurs personnes instruites dans les sciences profanes, qui étaient chargées de donner autour d'elles les premiers soins médicaux et de préparer les composés pharmaceutiques. Or il se trouve précisément qu'à Allonzier existe encore un hameau nommé l'Abbaye, que l'une des éminences qui mettent cette région à l'abri des vents du nord porte sur la carte le nom de *Crêt à la Dame* et que le bois qui est au pied est nommé dans le pays le *Bois du Curé.*

De quelle abbaye s'agissait-il ? Grâce à l'aide obligeante de M. J. Serand, pour qui la Savoie n'a pas de secrets, nous avons appris que cette terre n'a jamais été le siège d'un monastère mais qu'elle appartenait jadis à l'abbaye de Sainte-Catherine près d'Annecy.

Le cyclamen d'Allonzier était donc la fleur des Dames de Sainte-Catherine et le nom de *Cyclamen salésien* que nous lui donnons rappellera que saint François de Sales fut leur évêque et travailla à la réforme de ce monastère cistercien. Depuis l'époque, fort lointaine sans doute, où le premier cyclamen fut planté là-bas, que d'évènements se sont succédé ! Que reste-t-il aujourd'hui de l'établissement fondé en l'an 1179 par Béatrice, fille de Guillaume Ier, pour être le lieu de sépulture des comtes de Genève (1) ? L'abbaye de Sainte-Catherine n'existe plus. A Allonzier, la terre de l'Abbesse, comme ses

(1) Guillaume Ier comte de Genève mourut à Novel, près de Brogny. Le 25 juillet 1195 son corps fut transporté en grande pompe à Sainte-Catherine et confié à la garde de sa fille. (Voir *Lac d'Annecy* du 21 août 1927, p. 4.)



autres terres, a été morcelée. Il reste sur la carte un mot qui est moins un nom qu'un point d'interrogation et, au fond d'un taillis fourré, épineux, armé pour la défendre, une petite fleur... qui est un bijou.

Ant. FLAMARY.

N.-B.— Un arrêté du Préfet de la Haute-Savoie interdit l'arrachage, le colportage et, à plus forte raison, l'exportation des cyclamens.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Lamartine et la Savoie, par Georges Roth, professeur au collège Chaptal, Chambéry, Dardel, 1927, 1 vol. 328 p., in-16.

La Savoie est inséparable de l'œuvre de Lamartine. On n'en peut douter après avoir parcouru le beau volume que vient de publier M. Georges Roth. Cet admirateur du grand poète s'est attaché à recueillir dans les œuvres et dans la biographie de Lamartine tout ce qui concerne ses rapports avec la Savoie.

Ce pays fut pour le poète une région vraiment prédestinée : « C'est là qu'il a trouvé le plein épanouissement de son génie et de son cœur. »

« C'est là, dit-il, que j'ai contracté et que je conserverai toujours mes plus tendres amitiés ; c'est là que j'ai respiré l'air natal de la poésie ; c'est là que j'ai été accoutumé, dès mes plus jeunes années, à regarder la Savoie comme ma propre patrie. »

M. Georges Roth excelle à nous montrer combien le génie du poète anima la nature et pour l'éternité « consacra » la Savoie.

Son livre est d'une aimable érudition, vivant et concluant.

F. M.

Lamartine à Tresserve, Dardel éditeur, Chambéry, 1927, 1 vol. in-12, 129 p.

Le Comité Savoyard des Amis de Lamartine et M. Dardel, à qui nous devons les initiatives les plus heureuses, en matière de librairie, viennent de faire paraître, en un élégant et coquet volume, *la Colline de l'Inspiration*, de Mme Michaud-Lapeyre, et les discours prononcés par MM. Henry Bordeaux, Henri Robert, Georges Goyau, Mme Marguerite Henri-Rosier, MM. Albéric Cahuet, Charles Arminjon, et Charles Fournet, le 10 juillet 1927, à l'inauguration de la stèle de marbre rose élevée à l'endroit où fut composé *Le Lac*.

« C'est comme une gerbe que, dans un nouveau geste de piété, le Comité dépose au pied de la stèle du souvenir. »

Le volume est orné d'une reproduction du bas-relief en bronze de la stèle de Tresserve, œuvre de Mlle Brevaort-Kane.

Il a sa place marquée dans toutes nos bibliothèques et mérite les compliments les plus flatteurs. F. M.


Digitized by Google

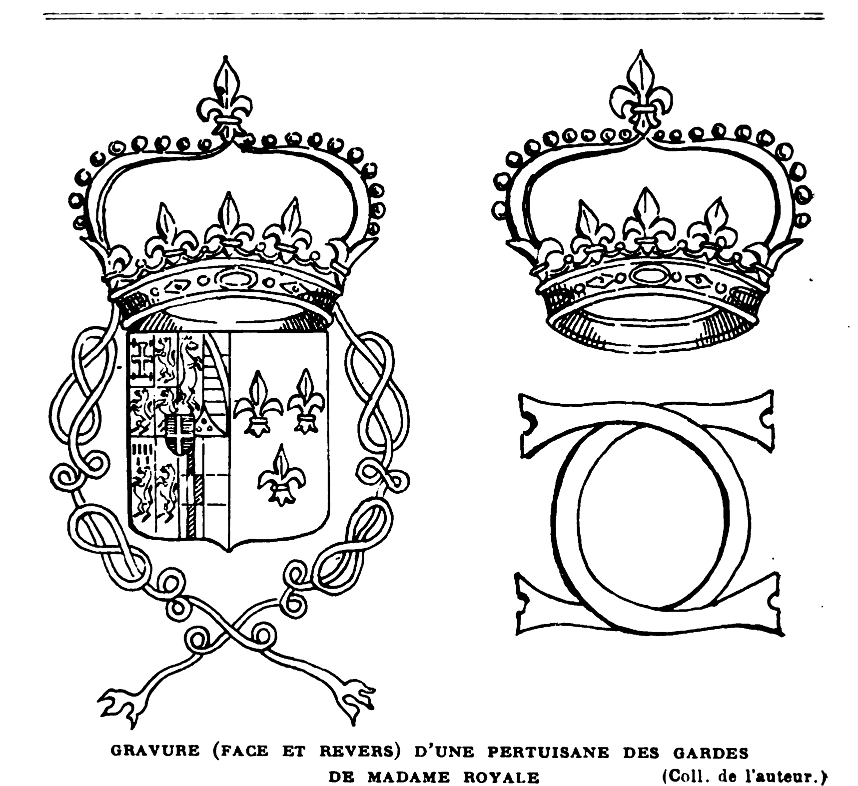
Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google



GRAVURE (FACE ET REVERS) D'UNE PERTUISANE DES GARDES DE MADAME ROYALE (Coll. de l'auteur.)

Un portrait de Madame Royale à Annecy

Le presbytère de Notre-Dame de Liesse à Annecy possède un beau portrait de femme, de la première moitié du XVIIe siècle, à en juger par le costume qu'elle porte (1), et qui ne paraît pas avoir reçu jusqu'ici l'attribution qui lui convient.

Cette femme est jeune encore ; sa tête aux longs cheveux châtains bouclés est couverte du voile des veuves, et *elle a la taille ceinte de la cordelière des membres du Tiers-Ordre.* A sa droite, sur une table recouverte d'un tapis rouge, est posée une couronne fermée surmontée d'une croix. Couronne et tapis pourraient être une adjonction postérieure sur laquelle

(1) Nous adressons ici nos plus vifs remerciements à M. le Chanoine Chaumontet, curé de Notre-Dame, qui a mis la plus parfaite complaisance à nous permettre d'étudier, autant de fois que nous l'avons désiré, le beau portrait qui appartient à la cure de Notre-Dame de Liesse.

Digitized by Google

nous reviendrons. Au dos du tableau, dans une inscription tracée à la sanguine en cursive du XVIIIe siècle, inscription certainement très postérieure au portrait, on peut lire : Anne d'Est, Duchesse de Genève et de Nemours, l'an 1536 (*sic*).

Ce tableau était, croit-on, appendu jadis dans l'église Notre-Dame ; on a dû, à l'époque où il fut transporté à la cure, y apposer cette inscription pour tenter de le relier à l'histoire de cette église. Anne d'Este (ou d'Est, comme on disait alors), y fut en effet inhumée à côté de son second mari, Jacques de Savoie-Nemours ; mais il est aisé de voir que cette inscription est apocryphe.

Anne d'Este, fille d'Hercule II, duc de Ferrare et de Renée de France (fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne), née en 1529, fut d'abord mariée en 1549 à François de Guise, et, lorsque ce dernier fut assassiné en 1563 (1), par Poltrot de Méré, elle avait 34 ans. Brantôme qui l'a vue aux premiers temps de son veuvage, la dépeint en ces termes :

« A cette entrevue de Bayonne que j'ay dict ci-devant, « Madame de Guyse, aujourd'hui madame de Nemours y « estoit,, où elle parut *fraischement vesve*, et très belle et en bon « poinct, ainsi que de son temps jeune il n'y en a poinct eu « une qui l'ait passée, comme son automne en donne encore « une belle apparence. Et, bien qu'alors elle fust plus aagée « de beaucoup que Magdeleine de Giron, elle l'effaça fort... (2) »

C'était donc à cette époque une femme dans tout l'éclat de sa beauté et qui ne craignait pas au lendemain de son veuvage, de paraître aux fêtes de la Cour. Elle cherchait alors à disputer à la malheureuse Françoise de Rohan le mari sur lequel cette dernière pensait avoir, par la naissance de son fils, le droit de compter ; elle voulait, *per fas et nefas*, se remarier avec le beau Jacques de Nemours, de deux ans plus jeune qu'elle.

Elle ne songeait donc guère à se faire peindre en veuve, et dut bien vite arborer « le deuil blanc » dont le portrait de Marie Stuart par Clouet (3) nous a laissé un exemple célèbre, tout à fait contemporain du veuvage d'Anne d'Este. Ce « deuil blanc » eut mieux convenu à ses visées matrimoniales

(1) C'est évidemment la date qu'a voulu mettre l'auteur de l'inscription apocryphe ; mais, sa mémoire l'ayant trompé, il a interverti les deux derniers chiffres. En 1536 Anne d'Este n'avait que sept ans.

(2) Brantome : *Rodomontades espaignolles*, édition elzévir., vol. IX, p. 181. Paris, Plon, MDCCCXCIII.

(3) Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes.

Digitized by Google

ouvertement déclarées, que la robe sombre, le voile noir et la cordelière de tertiaire du portrait de la Cure Notre-Dame.

Anne d'Este se remaria en 1566 à Jacques de Savoie-Nemours, et quand ce dernier mourut, le 15 juin 1585, elle avait 56 ans. Elle avait peut-être encore de beaux restes, mais c'était une vieille femme, et, moins encore qu'à son premier veuvage elle ne pouvait ressembler à la femme du portrait qui nous occupe. A aucune de ces deux époques, surtout, elle ne put porter le costume des veuves du temps de Louis XIII, avec son voile si typique qui recouvre la tête de cette dernière, pas plus qu'elle n'avait droit à la couronne fermée posée à la droite de la Dame du portrait.

Cette jeune veuve est Christine (1) de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, et sœur de Louis XIII. Née le 10 février 1606 et mariée le 1er février 1619, à treize ans, à Victor-Amédée I de Savoie (2), encore prince de Piémont (duc de Savoie en 1630), elle en resta veuve le 7 octobre 1637. Cette Princesse qui avait été appelée pendant son enfance « la petite Madame » (3) pour la distinguer de sa sœur aînée Elisabeth, plus tard femme de don Philippe IV d'Espagne, qui avait quatre ans de plus et portait en France le titre de « Madame » prit, lors de son veuvage le titre de « Madame Royale » que ses sujets piémontais traduisirent par « Madama Reale » (4). Elle signait d'ailleurs : « Chrétienne, fille de Roy de France. »

Tout, dans ce portrait, la dénonce visiblement, et il est stupéfiant qu'on ait pu, pendant deux siècles, et en Savoie, la méconnaître de façon si complète, sans que personne ait relevé cette fausse attribution. En dehors même de son cos-

(1) On disait alors Chrétienne.

(2) Les fêtes données à Chambéry à l'occasion de son mariage coûtèrent plus de 300.000 écus, y compris la fête nautique sur le lac du Bourget (cf. L. Dimier, *Hist. de Savoie*, p. 185.)

(3) Cf. Heroard de Vaugrigneuse : *Journal de l'enfance et de la jeunesse de Louis* XIII, p. 185, 187, 191, 233, et passim. Paris. Firmin Didot, 1868.

(4) Ce titre devait être pris une seconde fois dans l'histoire de Savoie, par la belle-fille de Christine de France, Jeanne-Baptiste de Savoie Nemours, seconde femme, puis veuve de Charles-Emmanuel II, laquelle en imitation de sa belle-mère, prit, lors de son veuvage, ce titre auquel elle n'avait pas droit de par sa naissance, mais auquel elle tenait peut-être d'autant plus. Elle n'imita pas d'ailleurs son illustre devancière dans l'empressement de cette dernière à résigner ses fonctions de Régente dès que la majorité légale (14 ans) de son fils le lui permit. Elle chercha plutôt à endormir le plus longtemps possible Victor-Amédée II dans les plaisirs, et ne lui laissa les rênes du pouvoir que lorsqu'il les prit, et bien malgré elle.

Digitized by Google



Cliché Alinari

CHRISTINE DE FRANCE A 13 ANS, EN FIANCÉE (Pourbus le jeune,
Florence, Musée des Offices

Digitized by Google

tume, il y a, pour prouver son identité, cette étonnante ressemblance avec son frère, constatée maintes fois par Héroard de Vaugrigneuse, médecin attaché à la personne de Louis XIII dès sa naissance, et qui, dans son journal, a consigné jour par jour les détails, parfois puérils, qui concernaient le jeune Dauphin ainsi que ses frère et sœurs (1).

Il existe au Musée des Offices, à Florence un superbe portrait de cette princesse, attribué à Pourbus le jeune, et qui dut être fait à l'époque de son mariage. Christine qui n'avait alors que treize ans, a encore les formes de l'enfance, et il faut les bijoux qui la parent à profusion et la somptueuse toilette dont elle est revêtue, pour faire illusion et la faire prendre pour une femme faite. On ne peut d'ailleurs avoir le moindre doute sur son identité, ni la confondre avec ses sœurs Elisabeth, reine d'Espagne, et Henriette, future reine d'Angleterre ; bien qu'elle n'ait été identifiée à Florence que comme sœur de Louis XIII, un détail du portrait la désigne nettement : elle s'appuie au bras d'un fauteuil sur le dossier duquel est brodé un écusson parti de France et de Navarre, *et cet écusson est entouré d'une cordelière à lacs d'amour, emblèmes bien connus de la maison de Savoie.* Pourbus l'a campée de face en sorte que le nez bourbonien qu'elle tenait de son père est peu visible ; on le devine néanmoins, de même que dans le portrait d'Annecy où il est plus effacé encore.

On le voit mieux dans une médaille du cabinet de la Bibliothèque nationale où elle est représentée de profil à droite (2). Il était de mode à cette époque de faire faire sa médaille, comme aujourd'hui on fait faire sa photographie ; et nous allons voir que les médailleurs avaient alors autant à faire pour retoucher les médailles de femme, que les photographes de nos jours pour retoucher les clichés de portraits féminins. Celle dont nous venons de parler, représentant à l'avers le Duc de Savoie avec la Duchesse au revers, est signée de Guillaume Dupré, le médailleur attitré de Henri IV, de Marie de Médicis et de Louis XIII. Elle est datée de 1636. Christine alors avait 30 ans, et elle y paraît en grand costume de cour avec une couronne fermée et fleurdelysée sur la tête.

Dupré était alors en France le médailleur à la mode. Il

(1) Cf. HEROARD DE VAUGRIGNEUSE : *Op. cit.* vol. 1, p. 350, et passim. Paris, Didot frères, 1868.

(2) Lég. : CHRISTIA.(na) A FRANCIA DVCISSA SAB. (audiæ) REG.(ina) CY(priæ). L'avers de la médaille représente Victor-Amédée I.


Digitized by Google

avait terminé la série des médailles d'Henri IV et de Marie de Médicis ; Louis XIII lui laissant alors quelque répit, il voulut en profiter pour faire un voyage en Italie où tout artiste devait à cette époque aller une fois au moins en sa vie. Il était d'ailleurs attiré de ce côté par la présence de son fils cadet, Abraham Dupré qui l'avait aidé autrefois dans ses travaux et qui était alors à la tête de la fonderie de canons du Duc de Savoie, Victor-Amédée I (1). Il s'arrêta donc à Turin où tout naturellement il fut chargé de faire la médaille du Duc et de la Duchesse de Savoie.

Malgré la réputation de Dupré qui semble avoir été cette fois inférieur à lui-même, sa médaille ne paraît pas avoir eu l'agrément de la Duchesse, et nous devons convenir qu'elle n'avait pas tort. Sans être une beauté, ses divers portraits nous montrent que ses traits ne manquaient ni de grâce ni de noblesse, et G. Dupré l'avait représentée franchement laide et outrageusement vieillie. *La légende*, ou plutôt sa disposition, lui avait déplu d'ailleurs plus encore peut-être que sa propre effigie. On ne pouvait annuler cette première médaille dont l'avers donnait satisfaction au Duc, mais une seconde médaille fut décidée pour laquelle il fut convenu que les deux faces, de très grand module cette fois, seraient séparément fondues en coquille et reprises en ciselure, pour être ensuite soudées l'une à l'autre après leur achèvement. Le Duc et la Duchesse s'adressèrent cette fois à Abraham Dupré. Ce dernier n'était pas aussi novice qu'on aurait pu le croire dans l'art du médailleur, et, avant de fondre des canons, il avait exécuté quelques rares médailles, toutes très remarquables.

A. Dupré n'eut pas de peine à contenter le Duc, moins difficile peut-être que sa femme, aussi l'avers de cette deuxième médaille, à l'effigie du Duc de Savoie, comme celui de la première, ne présente-t-il guère d'autre changement que l'agrandissement, et porte la même date. A peine quelques retouches dans les chèveux pour dégager l'oreille, les traits mieux finis, le nez proportionnellement un peu moins long ; c'est tout. Au-dessous du buste du Duc de Savoie, la signature du fils, cette fois A. DVPRE F., 1636. Cette face de la médaille que G. Dupré dut voir et peut-être retoucher à son retour est-elle réellement d'Abraham comme pourraient le

(1) F. Mazerolle : *Les médailleurs français du* XV[e] *au milieu du* XVII[e]. Tome I, p. CXXXVIII. Paris, Imprim. Nationale, 1902 et suiv.

Digitized by Google

faire croire les dimensions données à l'initiale de son prénom, ou G. Dupré, vexé d'avoir vu critiquer son œuvre, a-t-il fait comme ces monarques qui abdiquent quand une guerre ne tourne pas au gré de leurs espérances, et laissent à leur fils le soin de conclure la paix, — tel Charles-Albert après Novare —, et n'a-t-il pas voulu signer une médaille qu'il avait retouchée un peu malgré lui, bien que le changement de module en ait fait pour ainsi dire une œuvre nouvelle ? Nous ne savons. Quoiqu'il en soit la Duchesse fut moins aisée à contenter, et l'empreinte lui donnant satisfaction ne fut terminée que dans les premiers mois de l'année suivante. G. Dupré cette fois avait regagné Paris. Aussi le revers de cette deuxième médaille fut-il signé : AB. DVPRE F. 1637, et l'on peut cette fois en attribuer avec certitude la paternité à Abraham Dupré qui paraît avoir voulu lever tous doutes à cet égard en y mettant les deux premières lettres de son prénom.

L'effigie de Christine avait été modifiée et avait incontestablement gagné ; sa coiffure était restée la même, additionnée simplement d'une boucle de cheveux retombant sur le cou. La couronne fermée était la même aussi, mais... l'effigie était cette fois tournée à gauche, et les effets de ce retournement dont il faut à coup sûr attribuer l'inspiration à Christine, avaient été considérables.

Cette couronne fermée posée en arrière sur la tête de la Duchesse masquait, dans la première médaille le mot FRANCIA, ce qui avait dû vexer beaucoup Christine, si fière de signer : « fille de Roy de France. » Au contraire, dans la seconde médaille, et par l'effet du retournement de l'effigie, la couronne porte sur le mot DVCISSA dont on ne voit plus que les premières et dernière lettres, et qui est devenu à peu près illisible, et découvre en plein le reste de l'inscription REG. (ina) CYPRI (æ). Ce titre de reine de Chypre qu'il fallait deviner dans la première médaille a été dans la seconde particulièrement soigné. Ainsi se trouvait résolu, au bénéfice de la vanité de la Duchesse de Savoie, le problème de la faire l'égale de ses deux sœurs. Si elles étaient reines d'Espagne et d'Angleterre, Christine était, elle, reine de Chypre et de Jérusalem et non plus simplement Duchesse de Savoie.

Nous avons ainsi Christine à treize ans en Princesse de France et fiancée, à trente ans en Duchesse de Savoie, dans tout le déploiement de son costume d'apparat, et à trente et un ans en veuve dans le portrait d'Annecy. Le rapproche-

Digitized by Google

ment de ces diverses effigies parfaitement d'accord entre elles suffirait déjà à identifier ce dernier portrait. Nous pourrions encore faire état d'une gravure de la Bibliothèque Nationale (1) représentant également Christine en veuve et avec le même voile de forme typique ; la figure est rigoureusement d'accord avec la grande médaille et montre que Christine eut raison de faire modifier son effigie ; mais, dans cette gravure, elle est en buste seulement, et ne montre pas, par conséquent, cette cordelière de tertiaire que nous avons signalée dans le portrait d'Annecy ; nous préférons donc, pour l'identification définitive de ce portrait, nous servir d'une gravure faite précisément *d'après ce tableau*, et sous l'inspiration de Madame Royale. Mais nous devons auparavant dire quelques mots des circonstances qui l'amenèrent à la faire exécuter.

Le rôle que nous avons vu jouer à Christine dans cette question de la deuxième médaille éclaire d'un jour singulier une mesure prise par Victor-Amédée quelque temps auparavant, et laisse penser que la Duchesse dut également peser de toute son influence sur la décision de son mari en cette occasion. S'appuyant sur le titre un peu platonique de roi de Chypre et de Jérusalem, auquel les Ducs de Savoie avaient droit depuis 1487, par suite de la donation faite par Charlotte de Lusignan, dernière reine légitime de Chypre et de Jérusalem, à son neveu Charles I, Victor-Amédée, changeant et complétant les quartiers des armoiries de son écu où il plaça, lui le premier, la croix potencée de Jérusalem et le lion de gueules couronné d'or de Chypre, fit fermer sa couronne, et prit le titre d'Altesse Royale dont ses aïeux n'avaient pas su voir l'importance (2).

C'était le premier pas vers la royauté où tendait la Maison de Savoie, et à laquelle elle ne devait parvenir de façon définitive qu'avec Victor-Amédée II petit-fils de Victor-Amédée I, d'abord roi de Sicile, puis roi de Sardaigne, et peut-être n'a-t-on pas assez remarqué que ce premier pas qui prépara le second fut franchi par Victor-Amédée I, et à l'instigation de Christine de France. Ses successeurs prirent désormais le titre de Roi de Chypre et de Jérusalem dans tous leurs actes et

(1) Cabinet des Estampes.

(2) « Non solamente fece chiudere la sua corona, e prese il titolo regio, ma « riordino altresi, ed accrebbe i quarti dello scudo delle sue arme.... »

(Vittorio Amedeo Cigna-Santi, storiografo della Santissima Nunziata ; *serie cronologica de' Cavalieri dell'Ordine Supremo di Savoia*, p. 133. Torino. MDCCLXXXVI, nella Stamperia Reale.)

Digitized by Google



LES DEUX MÉDAILLES DE CHRISTINE (Dupré Guillaume et Abraham)

Cabinet des Médailles

Digitized by Google

jusque sur leurs monnaies et le gardèrent jusqu'au jour où ils furent rois d'Italie.

Plaintes et protestations des Vénitiens, rien n'y fit (1). Victor-Amédée n'était pas homme à s'en émouvoir, sachant qu'il avait le bon droit de son côté. Il pouvait désormais traiter d'égal à égal avec les Princes souverains. Des instructions données par le Duc au P. Monod, de Bonneville, Jésuite, et confesseur de la Duchesse, servirent à cet habile casuiste à écrire son livre du *Titre royal*, exposant les droits des Ducs de Savoie devant l'Europe, livre composé en 1636 et 1637, mais qui ne parut qu'en 1638, après la mort du Duc. En attendant, ce dernier se heurtait à des difficultés imprévues.

Le Cardinal-Infant don Fernand, frère du roi d'Espagne Philippe IV, étant venu à Villefranche en ambassade pour tenter de détacher Victor-Amédée de l'alliance française, fut prévenu à bord de sa galère de la nouvelle qualité prise par le Duc de Savoie. Il pensa tomber de surprise en apprenant cette nouvelle! Lui qui comptait le prendre de très haut avec le Duc, en sa double qualité de Prince de l'Eglise et d'Infant d'Espagne, devoir traiter d'Altesse royale le Prince de ce petit Duché! Altesse, passe encore, puisque Charles-Quint avait daigné concéder ce titre à son neveu Emmanuel-Philibert, mais, Altesse royale! cela passait les bornes. Il dépêcha courriers sur courriers à Madrid pour savoir comment il devait

(1) Janus ou Jean II, roi de Chypre avait laissé la Couronne à sa fille Charlotte qui épousa Louis de Savoie. Jacques, *fils naturel* de Jean II, renégat et réfugié en Egypte, en revint avec une armée musulmane pour disputer le trône à l'héritière légitime des Lusignan. Charlotte vint en 1462 chercher des secours en Savoie, contre promesse de léguer son royaume au Duc de Savoie à défaut d'héritier. Elle leva huit cents hommes commandés par François de Langins, Seigneur de Veygié, avec lesquels elle revint s'enfermer dans le château de Cérino (aujourd'hui Kérynia. au nord de l'île,) seul point qui tint encore pour elle. Langins organisa la défense et tint pendant *trente mois* contre des forces supérieures. A la fin il dut se rendre avec les débris de son armée. Charlotte s'enfuit à Rome auprès du Pape Sixte IV et y mourut en 1487 après avoir, suivant sa promesse, legué tous ses droits à son neveu Charles I.

Jacques, son frère naturel, avait épousé la célèbre Catherine Cornaro, qui gouverna après sa mort, d'abord au nom de son fils Jacques II enfant, puis après la mort de ce dernier, en son propre nom. En 1489 les Vénitiens finirent par la contraindre à leur céder ses droits sur Chypre, droits qu'elle ne tenait d'ailleurs pas de son mari, car avant sa mort, arrivée en 1473, ce dernier avait légué ses droits et ses titres a sa sœur Charlotte en signe de repentir de sa conduite envers elle.

Les droits de Venise étaient donc *d'origine illégitime*, et de *date postérieure* à ceux transmis par Charlotte au Duc de Savoie. D'ailleurs les droits de la maison de Savoie ayant été en 1530 soumis par le Duc Charles III à l'arbitrage du Pape Clément VII, furent trouvés parfaitement réguliers.

Digitized by Google

prendre la chose, et, en attendant il engagea des pourparlers sur cette futile question d'étiquette. Au bout de quelques jours, voyant que le Duc ne cédait pas et ne se laissait pas intimider, il leva l'ancre sans avoir mis pied à terre et sans avoir dit mot du sujet de son ambassade, préférant renoncer à l'exposer plutôt que de céder sur une question de protocole.

Cet orgueilleux formalisme devait coûter cher à l'Espagne, Victor-Amédée qui se doutait sûrement des motifs de la venue du Cardinal-Infant en Savoie avait peut-être préféré rompre sur une question d'étiquette plutôt que d'engager la discussion sur un point sur lequel il n'était pas libre de transiger, Richelieu lui ayant dit de façon impérative : « Alliance, ou guerre ».

A la tête des troupes franco-savoyardes dont le Cardinal, connaissant ses talents militaires, lui avait laissé le commandement en chef, le Duc engagea la campagne et écrasa l'armée espagnole à Montebaldone (8 septembre 1637).

Ce fut la dernière victoire de ce vaillant général, qui à l'exemple de son père et de son aïeul n'hésita jamais, quand il le fallait, à payer de sa personne dans l'action, mais qui fut toujours condamné, par l'exiguité de ses Etats, à tirer les marrons du feu pour les autres. Quelques jours après, comme il poursuivait sa marche sur Milan, il fut atteint à Verceil d'un mal foudroyant qui le mit en peu de jours aux portes du tombeau. Prévenue, la Duchesse accourut en toute hâte amenant les meilleurs médecins de Turin. Les soins les plus dévoués furent inutiles et Victor-Amédée expira le 7 octobre, après avoir institué Christine tutrice de son fils et Régente de ses Etats.

A partir de ce moment, cette femme, jusque-là futile, comprit soudainement les devoirs que lui imposait le testament de son mari, et ce que Victor-Amédée et la Savoie attendaient d'elle : garder intact pour son fils les droits que lui avait laissés son père ; et elle tendit vers ce but tous les ressorts d'une énergie que l'on ne soupçonnait pas chez elle et qu'elle tenait de Henri IV.

On l'a accusée de tergiversations et de fluctuations dans sa politique ; mais songe-t-on aux difficultés auxquelles elle fut en butte au-dedans et au-dehors, dès les premiers actes de sa vie politique ? D'un côté, Richelieu qui crut avoir bon marché d'une femme jeune et sans expérience et pensa l'assujettir sans obstacles à ses impérieuses volontés ; de l'autre, ses deux beaux-frères, le Prince Thomas de Savoie-Carignan, un des

Digitized by Google

meilleurs capitaines de son temps (1) et le cardinal Maurice de Savoie (2), qui tous deux ambitionnaient la Régence et prétendaient qu'elle leur revenait de droit. La Régente sut faire face à ce double danger. Un nouveau malheur vint encore la frapper sans l'abattre : son fils François-Hyacinthe, né le 14 septembre 1532, mourut le 4 octobre 1638. Son frère Charles-Emmanuel II lui succéda et la Régence ne fit que continuer.

Cependant le mécontentement habilement fomenté par les Princes Thomas et Maurice grandissait en Savoie et en Piémont (3), et Richelieu qui travaillait activement de son côté dut être pour beaucoup dans les bruits répandus alors en Savoie sur la conduite de Madame Royale et sur ses relations avec le Comte Philippe de Saint-Martin d'Aglié. A ces attaques sournoises Madame Royale ne répondit que par l'austérité de son deuil rigoureux et de son costume quasi monacal, et par le port ostensible sur ses vêtements de sa cordelière de tertiaire.

Cette silencieuse protestation ne pouvait toucher Richelieu. Il avait rêvé d'asservir la Savoie à la France et de faire du « Portier des Alpes » un vassal toujours prêt à en ouvrir la porte aux armées françaises et à joindre ses forces aux leurs, et, derrière la résistance obstinée de Christine à son projet de

(1) C'est celui auquel faisait allusion le Duc d'Aumale dans son éloquente riposte à l'insolent discours prononcé par le Prince Napoléon à la Chambre française :

« Vous vous êtes allié récemment, écrivait-il, à l'une des plus anciennes et
« des plus illustres Maisons de l'Europe. Ouvrez son histoire : vous y verrez il
« y a deux cents ans, *le chef de la branche de Savoie-Carignan*, celle même qui
« est aujourd'hui sur le trône, conduisant à plusieurs reprises les étrangers dans
« sa patrie, pour arracher la Régence à sa belle-sœur... »

(Duc d'Aumale : *Lettre sur l'Histoire de France*, p. 8. Paris, Dumineray, éditeur, 1861.)

Cette lettre ouverte, envoyée de l'exil, eut à l'époque un énorme retentissement ; mais elle eut en même temps les honneurs de saisies et de destructions qui en font aujourd'hui une rareté bibliographique.

(2) Cardinal à 14 ans, Maurice de Savoie renonça plus tard à la pourpre romaine. Il fit la paix avec sa belle-sœur et épousa sa nièce Louise-Christine de Savoie (1642), fille aînée de Madame Royale, suivant en cela l'exemple de son oncle par alliance, l'archiduc Albert, qui, cardinal et archevêque de Tolède, renonça aussi au cardinalat et aux ordres, avec l'agrément du Pape, pour épouser l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II qui lui apportait en dot le royaume des Pays-Bas.

(3) « I. Principi suoi cognati chi, alcun tempo prima, avevano abbracciato
« il partito spagnuolo, formavano de' grandi maneggi per mezzo degli aderenti
« loro, a fine di rendere sospetta ai sudditi la di lei Reggenza... » V.-A. Cigna-Santi : *op. cit.* p. 142.

Digitized by Google

domination, il avait cru deviner un conseiller qui la soutenait et l'encourageait, et il accusait le Comte d'Aglié d'être l'instigateur de cette politique. Une fois déjà, lors de l'entrevue de Christine avec son frère à Grenoble, Richelieu avait laissé percer sa fureur et ses projets de vengeance, et le comte d'Aglié, comprenant le danger aux regards que le Cardinal-ministre jetait sur lui s'était dérobé par une prompte fuite et était venu à franc-étrier s'abriter derrière les murailles de Montmeillan.

Mais Richelieu avait la rancune tenace et n'oubliait jamais. Profitant de la présence de troupes françaises à Turin, il fit arrêter Philippe d'Aglié à la sortie d'un diner où il avait été invité chez l'ambassadeur français, au mépris du droit des gens, regardant son acte comme justifié par les bruits qu'il avait fait répandre. Il fit conduire son prisonnier à Pignerol d'abord, puis à Vincennes d'où la mort du cardinal put seule le faire sortir, après deux ans de captivité.

Louis XIII se hâta de profiter de son pouvoir reconquis pour lui donner la liberté et lui exprimer des regrets de la violence qui lui avait été faite.

En Savoie et en Piémont on accusait Madame Royale d'être trop française, et d'autre part Louis XIII poussé peut-être par Richelieu, reprochait à sa sœur de trahir les intérêts de son ancienne patrie. Prise entre ces deux courants contraires, Madame Royale dut redoubler de prudence. D'un côté elle ne voulait pas se brouiller irrémissiblement avec son frère de qui elle attendait toujours secours et protection, de l'autre elle tenait à garder l'affection de ses sujets et à transmettre intact à son fils l'héritage paternel. C'est à cette époque qu'elle dut faire ajouter à son portrait d'Annecy cette couronne de Savoie fermée, surmontée de la Croix de Saint-Maurice, mal tracée d'ailleurs, que nous avons signalée en commençant. Madame Royale en effet a dans ce portrait une attitude qui ne s'expliquerait pas sans cette hypothèse, et qui laisse supposer que la couronne était remplacée primitivement par un crucifix ou une image religieuse devant laquelle elle faisait une prière. Elle dut y faire substituer cette couronne de Savoie, qui synthétisait dans sa pensée les droits de Victor-Amédée Ier.

Pour bien marquer qu'elle tenait balance égale entre la Savoie et la France, elle affichait, suivant d'ailleurs la coutume des veuves, un écusson parti au 1 de Piémont, avec

Digitized by Google

l'écu de Savoie en cœur, et au 2 de France, et pour bien montrer qu'elle ne gouvernait qu'au nom de son fils elle entrelaça deux C adossés, initiales de Christine et de Charles-Emmanuel, et fit graver le tout sur les lames des pertuisanes si typiques, à lame flamboyante et unique aileron, des Gardes de son palais. Et pour qu'on ne put feindre de croire que ces deux C adossés étaient son initiale redoublée, elle les entrelaça parfois de deux palmes marquant le chiffre ordinal de Charles-Emmanuel II qu'elle porta ainsi entrelacé jusque sur les bossettes du mors de son cheval.

Autour des armoiries que nous avons décrites, une cordelière tressée en lacs d'amour, emblème de la Maison de Savoie, remplaçait le collier de l'Annonciade, et les extrémités dénouées de cette cordelière, auxquelles ne pendait nul médaillon indiquaient que ces armes appartenaient à une femme.

Malgré tous ces efforts pour répondre aux calomnies répandues contre elle et dissiper l'hostilité semée sous ses pas par Richelieu et le Prince Thomas (1), Madame Royale avait hâte de résigner ses fonctions de Régente et de faire proclamer son fils. Pour protéger le jeune Prince contre Richelieu qui voulait le faire élever en France pour l'imprégner de l'esprit français et avait tenté plusieurs fois de le faire enlever par son homme à tout faire, Michel Particelli d'Emery, la Régente avait dû le conduire en Savoie où Charles-Emmanuel II resta cinq ans, tantôt à Chambéry, tantôt à Montmeillan dont les murailles le mettaient mieux à l'abri d'une tentative d'enlèvement. Il n'en revint qu'en 1545, deux ans après la mort de Richelieu. Lorsqu'il eut enfin atteint sa majorité (2) elle s'occupa d'organiser cette proclamation. Craignant quelque tentative de la part de son beau-frère, elle feignit une partie de chasse qui l'aurait entraînée elle et son fils, jusqu'à Ivrée, dont précisément le Prince Thomas était gouverneur, mais dont il était alors absent. Parfaitement accueillie à Ivrée, dès le lendemain, en présence du Grand Chancelier et des présidents de Cours souveraines convoqués secrètement par ses soins, elle se démit de ses fonctions de Régente et

(1) Le cardinal Maurice avait, on l'a vu déjà, fait la paix avec Madame Royale et épousé sa fille Louise-Christine (1642). Il avait été nommé par sa belle-sœur gouverneur de Nice. Le prince Thomas restait donc seul hostile.

(2) La majorité des Ducs de Savoie était alors, comme celle des rois de France depuis Charles V, fixée à 14 ans. Charles-Emmanuel né en 1634 devint par conséquent majeur en 1648.

Digitized by Google

remit à son fils le sceptre et la couronne. Non contente de la publicité donnée à cet acte, elle voulut le commémorer par une gravure qu'elle pourrait répandre dans les Etats de Savoie pour notifier à ses sujets l'avènement de Charles-Emmanuel II.

Elle s'adressa pour cela à un artiste français alors fixé à Turin, Nicolas Auroux, né à Pont-St-Esprit, et qui travailla à Turin et à Lyon. La période d'activité artistique d'Auroux paraît même avoir commencé avec cette gravure, vers 1648 (1). Tout dans la composition de cette œuvre indique que l'ordonnance en fut inspirée par Madame Royale elle-même.

Christine est représentée agenouillée au pied d'un crucifix de l'autre côté duquel se tient dans la même posture son fils tenant dans ses mains le sceptre et la couronne qu'elle vient de lui remettre. Cette gravure fut exécutée précisément *d'après le portrait d'Annecy.* La pose de la Duchesse est la même, le costume est identique. Il n'est pas jusqu'à la cordelière du tiers-ordre qui ne soit reproduite exactement. La couronne que tient le jeune Duc est bien la même que dans le portrait, et les fleurs de lys couronnant les armoiries et les initiales de Christine dans les pertuisanes de ses gardes ont cédé leur place aux feuilles d'ache de la couronne de Savoie.

Dans le haut de la gravure on voit saint François d'Assise, reconnaissable à ses stigmates, tenu dans un des bras du Christ, et serrant lui-même le Christ de son bras gauche. Madame Royale avait pour ce saint une dévotion si vive qu'elle avait voulu donner son nom à son fils aîné (2), malgré l'opposition de son mari qui voyait avec peine l'introduction dans la succession des Princes de Savoie de ces prénoms étrangers à l'histoire de sa Maison (3). Il céda néanmoins, par affection pour sa femme et pour ne pas la contrarier au mo-

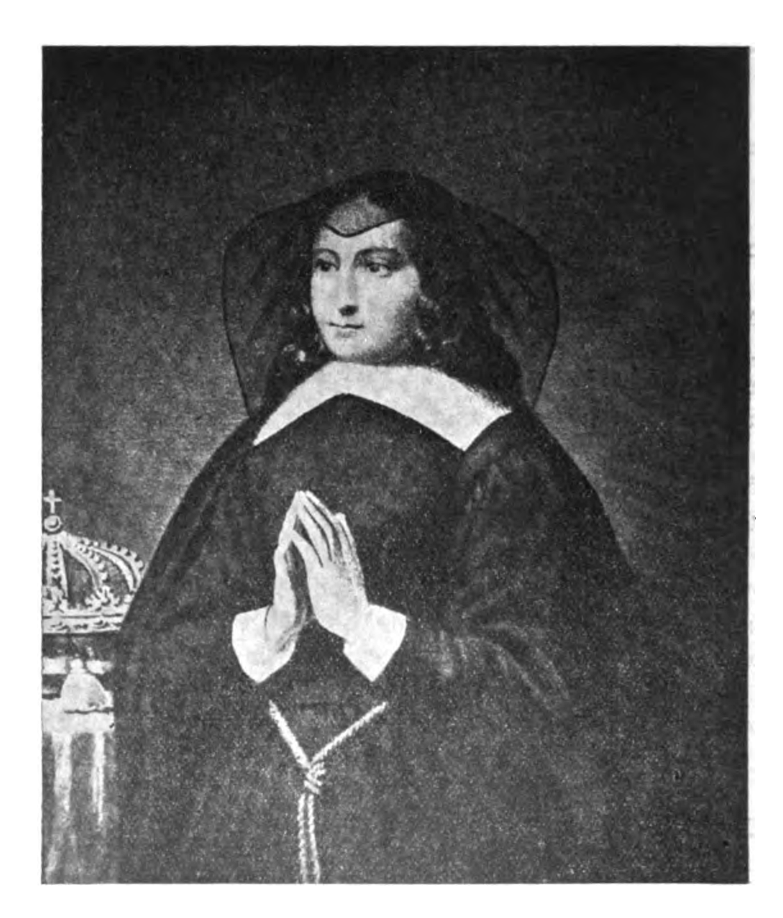
(1) Dans une de ses gravures, la marque de J.-B. Devenet libraire à Lyon, figurent deux anges de chaque côté d'une croix. Datée de 1649 cette gravure dut suivre de près celle de Madame Royale et de Charles-Emmanuel II, et s'en est évidemment inspirée.

En 1659 Auroux était établi à Lyon ; il épousa dans cette ville Antoinette Gonon fille d'un horloger de Lyon. Il ne paraît pas être jamais retourné à Turin. Il dut mourir vers 1680 ; dans l'acte de mariage de sa fille (9 mai 1689) il est mentionné décédé. Cf. E. Vial et C. Côte : *Les Horlogers Lyonnais*, Mâcon, Protat fr., 1927.

(2) Prénommé François-Hyacinthe.

(3) Cf. Princesse Christine Trivuce de Belgiojoso : *Histoire de la Maison de Savoie*, p. 209. (Paris, Michel Lévy frères, 1860.)





PORTRAIT D'ANNECY, INSPIRATEUR DE LA GRAVURE D'AUROUX

Digitized by Google



CHRISTINE DE FRANCE REMETTANT LA COURONNE A SON FILS
(Cartons de l'auteur).

Digitized by Google

ment de ses couches. La mort du jeune Prince qui suivit d'un an celle de son père montra la vanité de ces soucis et fit reprendre l'alternance régulière des Charles-Emmanuel et des Victor-Amédée qui se succéda sans interruption jusqu'au début du XIXe siècle.

C'est également cette dévotion à ce saint poussée à l'extrême (1), qui fit prendre à Madame Royale la cordelière du Tiers-Ordre dont saint François était le fondateur et le patron, cordelière qu'elle porte ostensiblement, nous l'avons remarqué déjà, dans le tableau et dans la gravure. Ce détail, joint à l'apparition de saint François dans les bras du Christ suffirait à identifier Madame Royale tant dans la gravure que dans le tableau d'Annecy, même sans le rapprochement des diverses effigies que nous avons vu concorder à la même conclusion.

L'entrée en religion, dans l'ordre de Saint-François d'Assise, de deux des Sœurs de son mari, les Princesses Catherine et Marie de Savoie, mortes toutes deux en odeur de sainteté, à la prise d'habit desquelles elle avait assisté avec toute la Cour, le 4 octobre 1629 (2) avait fait sur Christine une profonde impression (3) et ce fut sans doute ce qui la détermina plus tard à s'agréger aux membres séculiers du Tiers-Ordre. Ce fut également cette impression qui lui fit répondre un jour à l'émissaire de Richelieu : « Si on ne cesse de me persécuter, il « ne me reste qu'une chose à faire, m'enfermer dans un cloî- « tre et laisser l'Etat entre les mains de mes beaux-frères ; et « ce projet je me sens la force de l'accomplir. » Richelieu, inquiété, et qui se souciait peu de voir succéder à la Régente, somme toute favorable au parti français, le gouvernement du Prince Thomas, général réputé, et tout dévoué au parti espagnol, ralentit pour quelque temps ses manœuvres.

(1) Elle avait fait fondre par Abraham Dupré une médaille de saint François d'Assise, seule médaille religieuse faite par cet artiste. (cf. Fernand MAZEROLLE, loc. cit.)

(2) Date de la fête patronale de saint François d'Assise.

(3) Cf. le P. MAURICE ARPAUD, Barnabite, d'Annecy : *Vita dell'Infanta Caterina di Savoia, Religiosa del Terzo Ordine di San Francesco*, p. 125 et suiv. Annecy, chez Jacques Clerc, MDCLXX.

Cet ouvrage terminé le 17 novembre 1640 ne put être imprimé qu'en 1670 en raison de l'humilité de Marie de Savoie qui vivait encore, et qui, se trouvant à toutes les pages comparée à sa sœur, s'opposa à ce qu'il fut imprimé de son vivant.

Digitized by Google

Au-dessous de la gravure d'Auroux ce quatrain en style de l'époque, gravé par lui :

« Pour faire l'illustre figure
« D'un monarque qui fut parfait
« Le Ciel, la Grâce et la Nature
« Ont composé ce beau portrait. »

Mlle de Montpensier qui vit Charles-Emmanuel I à Lyon lors de l'entrevue de 1663 en parle dans ses Mémoires et nous a laissé de ce Prince un portrait tout à fait en concordance avec l'habile flatterie d'Auroux.

La similitude de la pose de la Duchesse dans la gravure de ce dernier et dans le portrait d'Annecy comme celle des vêtements de deuil, de la cordelière, du voile, des cheveux et des traits est parfaite. Seuls les yeux de Christine sont levés vers le Christ et le saint, et semblent les remercier de lui avoir permis de mener à bonne fin sa lourde tâche.

Ce fut le dernier acte politique organisé par la Régente et fait officiellement en son nom. Elle mourut en 1663 après avoir longtemps aidé son fils de ses sages conseils, mais sans chercher jamais à jouer un rôle personnel dans les affaires, et la gravure d'Auroux fut sans doute le dernier portrait de Madame Royale.

Ch. BUTTIN.



BOSSETTE DE MORS DE CHEVAL DE MADAME ROYALE
(Coll. de l'auteur)



Digitized by Google

LE LAC DU BOURGET

DESCRIPTION ET BIOLOGIE DES ESPÈCES ET OBSERVATIONS SUR LA PÊCHE

(Suite)

Le Lavaret *Coregonus lavaretus* Cuv. et Val.

Deux Corégones habitent le lac du Bourget : le Lavaret *Coregonus lavaretus* C. et V. qui rappelle assez le Blaufelchen du lac de Constance et la Bezoule *Cor. bezola* Fatio.

Au point de vue morphologique, le premier peut être rattaché au type C. *dispersus* ; le deuxième au type *C. balleus.*

Le Lavaret a le corps plus élancé que la Bezoule ; il est bleu-vert en dessus tandis que ce dernier est olivâtre. Ses nageoires paires et anale sont teintées de noir bleu ; les nageoires de la Bezoule sont jaunâtres.

Au point de vue biologique, la différence s'accentue. Tandis que la Bezoule fraye en profondeur, le Lavaret dépose ses œufs sur le gravier à la côte sous une faible épaisseur d'eau.

Le Lavaret dont la taille varie de 28 à 44 centimètres peut atteindre un poids de 1 kilo.

C'est un poisson pélagique, vivant en plein lac. Sa nourriture est presque uniquement composée de zooplancton : Cladocères (*Daphnia, Sida, Diaphanosoma, Leptodora*), formant une véritable bouillie dans l'estomac, mêlés à des pupes et larves de Diptères (*Corethra plumicornis*).

Rares sont les Copépodes et Calanides (*Cyclops, Diaptomus*) qui constituent une forte proportion du plancton *diurne* superficiel.

Etant données les migrations rhytmiques des Entomostracés qui amènent la montée des Copépodes à la surface *pendant le jour* et leur descente *pendant la nuit*, le phénomène inverse se produit pour les Cladocères. Ce fait éclaire la biologie des Corégones, qui chassent à la surface la nuit.

Le Lavaret est une espèce sociale qui voyage par groupes. En été il abonde dans la baie de Bernoud près de Conjux et dans la partie Sud du lac ; il se tient à environ 400 mètres des Roselières depuis la Maisonnette sur une longueur de

Digitized by Google

2 à 300 mètres. Il rencontre là, à la limite de la beine, en quantité maxima, le plancton qui habite entre les courbes bathymétriques de 5 à 10 mètres.

Pendant les hivers rigoureux on constate une plus grande abondance de Lavarets.

Le Lavaret fraye généralement du 15 *novembre au* 10 *décembre*. Mais la date varie suivant la température. Quand les froids sont précoces, ce poisson fraye plus tôt. Certaines années la ponte a lieu dans les *derniers jours de décembre*. D'une façon générale elle peut être regardée comme ayant pris *fin le* 10 *janvier*.

En 1917, les Lavarets ont commencé à frayer le 5 décembre ; la température de l'eau était de 5°2.

Les mâles apparaissent les premiers et sont en plus grand nombre que les femelles pendant quelques jours.

Les Lavarets arrivent en troupes pour frayer à la tombée de la nuit ; ils manifestent une grande agitation en frappant l'eau violemment de leur queue ; ils regagnent le large vers 9 ou 10 heures du soir.



La pêche au lavaret

Ils déposent leurs œufs près des bords sur du gravier très propre et sous une faible épaisseur d'eau.

On a remarqué depuis quelques années un important fléchissement dans les captures de Lavarets. Ceux-ci, quand ils sont jeunes, sont en butte aux attaques des poissons carnassiers tels que l'Omble. On doit aussi incriminer les ravageurs de frayères qui dévorent les œufs de ces Salmonidés.

En revanche, en 1917, les pêches de Lavarets ont été exceptionnellement abondantes.

La pêche du Lavaret se pratique à la Senne ou Grand filet : vaste nappe de 150 mètres de longueur sur 15 à 20 m. de hauteur, munie d'une poche à flotteur à son extrémité.

Digitized by Google

L'engin est tendu entre deux bateaux et ramené à bord à l'aide d'un treuil qui enroule le filin. Le battage de l'eau, à l'aide de longues gaules, au moment de la remontée du filet, empêche le poisson de fuir en dehors des mailles de la poche.

La piscifacture du Lavaret a été quelquefois effectuée sommairement par les pêcheurs de Conjux. C'est une pratique à encourager. Lorsqu'ils ramènent à bord le filet, ils exécutent la fécondation artificielle en pressant le ventre de la femelle au-dessus d'un récipient et répétant la même opération sur le mâle. Ils agitent avec un morceau de bois le mélange des œufs et de la laitance et rejettent le tout sur les graviers de la côte où les Lavarets ont l'habitude de frayer.

Localisation des frayères (voir carte).

Sur toute la cote où le fond est formé de graviers.

Baie de Bernoud, près de Conjux.

Pierre Meunier entre Brizon et Saint-Innocent à 500 mètres au nord du délaissé de Grésine, près du grand tunnel.

Pointe de Largue. Sous Terramont.

Lac d'Annecy. — Des essais de peuplement ont été faits en 1892, 1905, 1906, 1911. Cette dernière année on immergea 50.000 alevins provenant de l'établissement de pisciculture de Thonon. Pendant longtemps on n'aperçut dans le lac aucun Lavaret ; ce n'est que depuis quelques années que, de loin en loin, on capture quelques individus de cette espèce.

Les Lavarets sont parasités par *Triœnophorus robustus* Olls *Ichtyotœnia longicollis* Rud.

La Bezoule *Coregonus bezola* Fatio

La Bezoule est un Corégone qui se rapproche assez de la Gravenche C. *hiemalis* du Léman. Sa taille varie de 30 à 40 cm, son poids atteint quelquefois un kilogramme. Comme il a été indiqué à propos du Lavaret ses différences morphologiques avec ce dernier sont peu accentuées, tandis qu'au point de vue biologique ce Corégone diffère du Lavaret en ce qu'il dépose ses œufs dans la profondeur.

Il faut probablement expliquer ce fait par la quantité d'oxygène dissous nécessaire pour déclancher le reflexe de la ponte, et qui est plus considérable à la basse température des profondeurs. La valeur du p^H optimum doit aussi entrer en jeu. On ne peut actuellement se prononcer, car des recherches suivies n'ont pas encore été tentées à cet égard.

La Bezoule fraye sur le limon par 80 à 100 mètres d'eau au

Digitized by Google

mois de janvier. La ponte commence dès la *fin de décembre* et se poursuit plus tard que celle du Lavaret, *jusqu'au* 20 *janvier* ; elle commence parfois dès le 15 novembre quand les froids sont précoces et rigoureux.

C'est un poisson pélagique qui se nourrit presque exclusivement de plancton (gros Cladocères, *Leptodora, Bythotrephes*). On la pêche dans toutes les régions du lac.

Localisation des frayères.

Depuis le ruisseau de Gerle sous Bourdeau jusqu'à Conjux, surtout entre la Grande Carrière et Hautecombe et partout dans la profondeur.

Le Corégone Alpin

Coregonus Schinzii helveticus = Alpinus Fatio

Ce beau Salmonidé a été introduit dans le lac d'Annecy en 1888 par l'administration des Eaux et Forêts. 3.334 alevins de « Féras » y furent immergés. Ces poissons trouvèrent dans ces eaux des conditions de développement si favorables, qu'une dizaine d'années après on commençait à pêcher des individus de taille et de poids respectables : 0 m. 60 à 0 m. 70 de longueur, de 2 à 2 k. 500, que les pêcheurs continuent à qualifier sur le marché du nom de Féras.

Désireux de déterminer rigoureusement cette espèce, j'entrepris des recherches en collaboration avec M. l'Inspecteur des forêts Crettiez, directeur de l'établissement de pisciculture de Thonon. Nos observations respectives concordèrent entièrement et nous acquîmes la certitude que la soi disant Fera d'Annecy n'était autre que *Coregonus Schinzii helveticus = alpinus* Fatio, le Weissfelchen ou Sandfelchen, le Corégone spécial au lac de Constance. Des renseignements demandés au pisciculteur M. Lugrin, fournisseur de la commande vinrent confirmer notre détermination ; les œufs ayant produit les alevins immergés dans le lac provenaient effectivement du lac de Constance.

Le Corégone alpin est gris olivâtre avec reflets bleuâtres en dessus, les flancs sont argentés jaunâtres, le ventre est blanc. Un pointillé pigmentaire est abondant sur le bord des écailles des faces supérieures. La dorsale et la caudale sont d'un gris noirâtre un peu mâchurées vers les extrémités. Les anales, ventrales et pectorales sont grisâtres et largement marquées de bleu noir sur moitié à partir de l'extrémité. Les pectorales sont subtriangulaires, acuminées.

Digitized by Google

La tête est assez forte, *convexe devant l'œil*, le museau carrément tronqué. L'intermaxillaire assez élevé et un peu incliné en arrière, la bouche pré inférieure. Les pectorales sont subtriangulaires et acuminées, la caudale assez échancrée.

La formule des écailles est 90 $\frac{10}{8}$ c'est-à-dire : ligne latérale 90, au dessus 10, au-dessous 8.

Le C. alpin diffère sensiblement de la Féra du Léman comme aussi de la Palée du lac de Neuchâtel.

Si on le compare à la Féra, le C. d'Annecy est moins massif, plus comprimé latéralement, le dos est moins convexe, la tête moins trapue, plus conique, l'opercule moins allongé dans le sens vertical, les écailles moins grosses et plus nombreuses. Au lieu de couper la partie supérieure de l'opercule, la *ligne latérale passe au-dessus de celui-ci ou lui est tout au plus tangente*, tandis que chez la Féra elle coupe la partie supérieure de l'opercule.

Mis en regard de la Palée, notre Corégone a la tête plus grosse et moins conique, le museau moins pointu, l'intermaxillaire plus oblique, la bouche placée plus inférieurement.

Il semble y avoir deux sous-variétés au lac d'Annecy, car la fraye se fait dans des conditions différentes. L'une appelée par les pêcheurs Féra de bourbe, à dos verdâtre, dépose ses œufs sur les herbes du talus du Mont ou sur les cailloux de la beine à une faible profondeur dès le 15 *novembre* ; l'autre à dos gris jaunâtre fraye au large par les fonds de 20 à 25 mètres, à *la fin novembre* et au *commencement de décembre* et parfois jusqu'au 10 *janvier*.

Le diamètre des œufs mûrs varie de $2^{mm}6$ à $2^{mm}8$.

Le Corégone alpin est un poisson pélagique qui vit en profondeur pendant la saison froide ainsi qu'il résulte de l'examen du contenu stomacal de plusieurs individus qui a fourni certaines espèces de mollusques habitant les grands fonds : *Limnœa profunda, Pisidium Henslowianum, Pis. pusillum, Pis. Foreli* var. *infima, Pis. noviodunensis*. Dès que la température remonte, il apparaît chassant au bord de la beine, à la limite du bleu,au moment où le plancton est en plus grande abondance.

Localisation des frayères.

Sous l'hôtel Beaurivage, à la Planche, côte de Sevrier, autour des hauts fonds de Châtillon et d'Anfon, devant Chavoire, Albigny, à l'extrémité Est du chenal du port.

Observations.

Les frayères sont largement dévastées par les Lottes.

Digitized by Google

L'examen du contenu stomacal de ces poissons voraces en décembre et janvier a révélé la présence en grandes quantités d'œufs de Corégone alpin. Il y aurait lieu d'établir une certaine protection, en autorisant la pêche de la Lotte pendant la période du frai des Salmonidés et prescrivant la fermeture, seulement en *février* (époque active de la ponte de la Lotte). Ce poisson étant pêché au lac d'Annecy par le moyen des nasses, il n'y a pas à craindre de voir capturer les Salmonidès que l'on désire protéger.

Le Corégone est parasité par *Ichtyotœnia longicollis* constamment présent dans l'intestin.

Lac du Bourget. Le Corégone alpin n'existe pas au Bourget.

La TRUITE. *Salmo trutta* Linné (1)

La TRUITE ARC-EN-CIEL *Salmo irideus* Gibbons

Ce Salmonidé est une des espèces d'importation américaine, introduites récemment dans nos bassins lacustres. Il existe au Bourget depuis 1905.

La Truite arc-en-ciel aux flancs d'une belle couleur cuivre rayée longitudinalement de pourpre est extrêmement rustique et s'acclimate parfaitement. C'est un poisson à croissance rapide, exigeant des eaux à une température plus élevée que la Truite ordinaire, soit 18 degrés, et où il peut rencontrer en abondance les diverses variétés de poissons blancs dont il fait sa nourriture.

Il s'accommode d'ailleurs de proies variées, et à défaut de Crevettes d'eau douce, consomme beaucoup de petits mollusques, de vers et de larves de Diptères.

On voit les Truites arc-en-ciel suivre en troupe les Gardons au moment où ceux-ci s'approchent de la côte pour y frayer et elles en font une grande destruction.

On les capture dans les Roselières de la Beine Sud du lac. Elles atteignent exceptionnellement un poids de 3 kilos.

La Truite arc-en-ciel fraye à l'embouchure du Sierroz, de la Leysse et du canal de Savières, du 15 *mars à la fin d'avril.*

On rencontre parfois des hybrides *Salmo trutta* × *iridens*, caractérisées par de petites taches noires semées sur fond cuivré.

Lac d'Annecy. Des essais de peuplement ont eu lieu depuis 1900. On a capturé sur la côte de Sevrier des indi-

(1) Voir : M. LE ROUX, *Note sur la Biologie de la Truite dans les grands lacs de Savoie*, publiée dans la *Revue Savoisienne* 1920, p. 173.


Digitized by Google

vidus pesant de 150 gr. à 1 kg. 500. On la pêche également par 35 mètres de fond dans le Petit Lac, mais l'espèce semble aujourd'hui en voie de raréfaction.

L'OMBLE-CHEVALIER *Salvelinus umbla* L.

La livrée de l'Omble-Chevalier est variable, à tel point qu'on a cru reconnaître dans ce Salmonidé au moins deux variétés. Les pêcheurs les appellent *Omble blanche* et *Omble grise*.

L'Omble dite *blanche* est lavée d'un bleu olivâtre depuis la tête, sur le dos, jusqu'à la queue. Cette teinte s'atténue en s'approchant de la ligne latérale. Les flancs sont blancs rosés et le ventre argenté. Les nageoires dorsale et anale sont jaune clair légèrement pointillé.

L'Omble dite *grise* possède le dessus de la tête et le dos d'un bleu vert foncé. Les flancs sont blanc jaunâtres, le ventre argenté rosé ; ils sont semés de fines macules auréolées d'une faible teinte orangée. Les dorsale et anale sont tachées d'un pointillé noir ; l'anale est plus claire, très faiblement mâchurée avec son premier rayon d'un blanc pur. Les pectorales et ventrales sont jaune orangé.

A l'époque de la reproduction, ces couleurs s'accentuent ; le ventre devient rouge saumon et souvent la mâchoire inférieure présente à son extrémité un tubercule noir recourbé (individus *bécards*).

Les Ombles dont quelques exemplaires atteignent parfois un poids de 3 kg., la moyenne étant de 7 à 800 gr., sont essentiellement carnassières. Elles dévorent indistinctement des jeunes poissons ou des œufs de leur propre espèce.

Les œufs d'omble forment en effet d'excellentes amorces employées par les braconniers pour pêcher à la ligne ce Salmonidé en temps prohibé.

Même prises dans les filets, les Ombles se déchirent entre elles avec leurs dents et s'enlèvent mutuellement des lambeaux de chair.

Chez ces êtres, essentiellement pélagiques, la nourriture, à certaines époques est presque entièrement composée de plancton. Au printemps et en été, surtout au moment du 1er maximum du plancton, on trouve l'estomac de ces poissons rempli de nombreux Cladocères (*Daphnia, Daphnella, Bosmina, Leptodora*) des pupes de Diptères (*Culex* et *Chironomus*) des larves d'Ephémérides et des Copepodes et des Calanides *teintés d'une belle couleur rouge.*

En hiver, ce sont des *Gammarus*, larves de *Sialis*, de

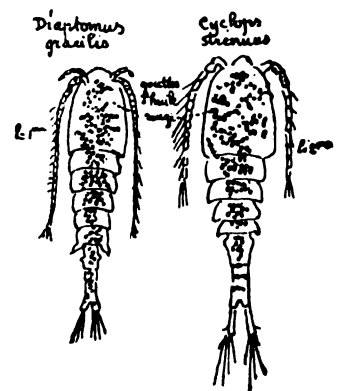
Phryganides, de Diptères, des œufs de Truite, de Lavaret et même d'Omble-Chevalier.

En automne, on ne rencontre dans l'estomac que du plancton composé surtout de gros Cladocères.

Causes de la salmonisation des Ombles.

Chez les Ombles, on rencontre des individus à chair blanche ou à chair *rosée*. Cette différence de couleur est due au régime alimentaire. En effet les Ombles à chair saumonée capturées pendant les mois d'avril et de mai m'ont souvent montré un estomac bourré de Copépodes et de Calanides (*Cyclops strennus* et *Diaptomus gracilis*) fortement colorés par les gouttelettes huileuses d'un lipochrome rouge-orangé.

Les pêches au filet fin pendant cette période ramenaient un plancton presque exclusivement composé d'Entomostracés rouges. C'est cette huile qui, une fois la proie ingérée, diffuse dans les tissus du poisson pour donner à sa chair la couleur orangée.



Cette observation concorde avec celle du professeur Léger qui, par expérimentation dans les bacs de son établissement de pisciculture (1) a obtenu des Salmonidés à chair saumonée, en les nourrissant avec des Crevettes d'eau douce farcies de globules d'une huile rouge.

Au Bourget, en juin, les Ombles se tiennent près de la côte Ouest du lac, en compagnie des Bezoules. En automne elles descendent dans les profondeurs moyennes pour y chercher leurs frayères.

Les mâles apparaissent les premiers ; au début du rassemblement sexuel il y a prédominance des mâles.

Le début du frai se place ordinairement dans les *premiers jours de novembre*. C'est en effet à partir du 1er *novembre* que les œufs sont près d'atteindre leur diamètre normal. Ils deviennent alors libres dans la cavité générale ; la laitance commence également à diffluer. Ces Salmonidés sont prêts à frayer. La ponte se poursuit jusqu'au 15 *janvier au maximum*.

L'examen des organes génitaux pratiqué pendant tout le cours de l'année indique que le développement des œufs se

(1) L. Léger. *Bull. du labor. de pisciculture de Grenoble*, 1910, I. p. 550.

Digitized by Google

poursuit depuis le mois de juin jusqu'au mois de septembre et les pêcheurs affirment que l'Omble blanche fraye en été tandis que l'autre fraye en hiver. Le fait n'est pas exact, car les œufs se rencontrent à un état de développement à peu près uniforme 1^{mm} à 2^{mm} ; ils sont immatures et ils n'atteindront qu'en décembre leur diamètre normal 4^{mm} à $4^{mm}5$. Ce qui a pu causer cette erreur, c'est que l'on trouve très fréquemment dans la cavité générale, pendant la période d'été, des œufs *flasques*, de diamètre normal. Ce sont les œufs qui n'ont pas été expulsés lors de la dernière ponte.

On peut se rendre compte par le tableau suivant du développement des œufs.

Année 1917	8 juin	œufs, diamètre =	1^{mm}
	15 »	»	$1^{mm}5$
	2 juillet	»	$1^{mm}5$
	18-25 juillet	»	2^{mm}
	2 août	»	2^{mm} à $2^{mm}5$
	16 »	»	3^{mm}
	27 septembre	»	3^{mm}
	19 octobre	»	3^{mm}
	3 novembre	»	$4^{mm}2$ libres.
	1er décembre	»	$4^{mm}5$ libres.
	20 décembre	»	$4^{mm}5$ à $4^{mm}6$ lib.

Année 1918 18 mars, ovaires nuls des œufs très petits ; d. = $0^{mm}45$ et $0^{mm}81$.

La durée de l'incubation étant de 65 à 70 jours, les œufs restent abandonnés sans protection sur le fond et deviennent une proie facile pour les autres carnassiers, Truites et Lottes. J'ai rencontré souvent au mois de janvier dans l'estomac de ces dernières de nombreux œufs d'Omble et de Truite.

La pêche de l'Omble-Chevalier se pratique soit au grand filet dormant soutenu par des flotteurs, soit dans une embarcation avec plusieurs cuillers le long du fil de ligne.

Localisation des frayères.

Les frayères d'Ombles sont situées au Bourget par 10, 20 ou même 30 mètres d'eau sur les parties déclives formées de talus d'éboulis ou de graviers (*Voir Carte*).

En face de la côte Ouest entre Bourdeau et Hautecombe, (à la Grande Carrière). Dans la partie Nord depuis Saint-Gil jusqu'à la hauteur de La Chatière. Sur la rive Est, tout le long du chemin de fer jusqu'à l'extrémité Sud du Grand Tunnel, autour de la Pointe de Brizon — de Bon-Port à Drivet et sur

Digitized by Google

tout le pourtour de la partie méridionale du lac, dans les profondeurs moyennes de Drivet au port du Bourget et jusqu'à Bourdeau.

Lac d'Annecy. L'Omble-Chevalier n'existe dans le lac d'Annecy que depuis 1890. A cette époque on y jeta 2.200 alevins. D'autres peuplements ont eu lieu : en janvier 1907, 5.000 alevins ; en janvier 1908, 5.000 alevins; en mai 1908, 10.000 Ombles de trois mois ; en mai 1910, 10.000 individus de quatre mois. Ce Salmonidé s'est admirablement multiplié et c'est une des ressources alimentaires les plus appréciées de ce lac.

L'Omble s'approche des bords au mois d'août, les gros individus fréquentent la limite du Bleu et les petits se tiennent habituellement plus au large. Ces derniers trouvent dans cette région le plancton indispensable à leur nourriture, tandis que les autres recherchent dans les plantes aquatiques des proies plus grosses ou des alevins.

Les Ombles blanches et grises frayent dans une faible profondeur en *novembre, décembre jusqu'au* 15 *janvier* sur les cailloux, graviers et éboulis bien lavés, différence biologique avec la même espèce au Bourget.

Localisation des frayères.

Côte de Chavoire, de la Tour jusqu'au Prieuré ; du ruisseau des Bains de Menthon, tout autour du Roc de Chère, jusqu'à la grande faille orientale du Roc ; du port de Talloires jusqu'au Sud du delta torrentiel d'Angon ; partie S. E. de la beine Sud du lac ; côte Ouest depuis la Maladière jusqu'au ponton de Duingt ; depuis l'hôtel Beaurivage, jusqu'au promontoire de la Puya ; les graviers de la presqu'île d'Albigny (Impérial Palace) ; enfin sur les scories abandonnées par les bateaux à vapeur dans les profondeurs moyennes.

Les Ombles-Chevalier sont parasités par *Ichtyotœnia longicollis*, et par *Botryocephalus latus*.

Le Saumon de Fontaine *Salvelinus fontinalis* Mitch.

Espèce américaine d'introduction récente dans nos lacs.

Elle recherche comme la Truite les eaux froides et vives, et fraye en *novembre* et *décembre*.

En 1905 et 1906 on immergea dans le lac d'Annecy 26.000 individus de six mois. Le développement de ce Salmonidé n'a pas été bien remarquable : on en capture de temps en temps

Digitized by Google

sur la côte de Sevrier, près de l'embouchure du ruisseau de la Planche.

Le Brochet *Esox lucius* L.

Le Brochet abondant au Bourget, atteint parfois une taille considérable. On a capturé à Terret-Nu, un individu pesant 13 kg. 500. On le pêche à la ligne amorcée avec la Soueffe, la Vandoise ou encore à la grande nasse ou au filet dormant.

Le Brochet fraye de très bonne heure, dès le 15 *février jusqu'à la fin de mars*. L'époque la plus active est le *commencement de mars.*

Il s'engage dans les délaissés, même les fossés où il trouve des eaux tranquilles et peu profondes, abondamment garnies de végétation. Il affectionne particulièrement les plantes à longues tiges : (*Ranunculus aquatilis, R. trichophyllus, R. lingua*) qui acquièrent un beau développement par exemple dans le délaissé de Châtillon, où débouche le ruisseau de Chindrieu.

Il dépose également ses œufs dans les délaissés de Grésine, Quinsard, de Bon Port ; à Terret-Nu et sur toute la beine méridionale ainsi que sur la vaste beine entre La Châtière et Châtillon.

Le Brochet est parfois envahi, à la fin de la période du frai en mars, quand la température se radoucit, par une maladie épidémique : une Mousse (*Achlya prolifera*) qui fut si meurtrière en 1911 qu'on voyait flottants sur les bords du lac, de nombreux cadavres de jeunes brochets variant en poids de 250 à 300 grammes.

Lac d'Annecy. N'y existe plus depuis au moins un siècle. Il était très abondant autrefois ainsi qu'il résulte d'un texte de la fin du XVIe siècle. A. Delbene. *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ* 1593-1600. Ms. lat. Arch. d'Etat de Turin.

Le Poisson-Chat *Ameiurus nebulosus* Jen.

Ce Silure, introduit, on ne sait quand, ni comment, au lac du Bourget, s'y est multiplié et il n'est pas rare d'en capturer des exemplaires d'assez belle taille, dans les endroits où l'eau peu profonde s'échauffe facilement.

Ce poisson exotique est carnassier et vorace ; il constitue un réel danger pour les espèces indigènes, car il est dévastateur de frayères.

Digitized by Google

Le Poisson-Chat qui se nourrit de Loches, Vairons et de Grenouilles s'attaque aux œufs et aux alevins. Il est parfaitement armé pour la lutte, car les piquants de ses pectorales empêchent même le Brochet de s'attaquer à lui.

Il s'introduit en *juin et juillet* dans les délaissés pour y frayer. C'est ainsi qu'en août 1917, on voyait un grand nombre de jeunes, longs de 7 cm., nageant en bandes parmi les plantes aquatiques du délaissé de Brizon.

Lac d'Annecy. La présence du Poisson-Chat y fut constatée en 1910. Un exemplaire de belle taille, 30 cent. de longueur a été pêché au Bout-du-Lac. Depuis cette époque on n'en a plus revu. Il résulte d'une enquête sur l'origine dans nos eaux de ce poisson que deux jeunes ayant été conservés pendant quelques semaines dans un aquarium à Talloires par un touriste, ce dernier s'en serait ensuite débarrassé au moment de son départ en les jetant dans le lac.

L'ANGUILLE *Anguilla vulgaris* L.

L'Anguille commune est peu abondante au lac du Bourget. Les Anguilles des fossés et ruisseaux des plaines marécageuses du Nord et du Sud, pénètrent à l'état erratique dans le lac.

Elles y atteignent, une fois définitivement fixées dans ce milieu, tout en devenant stériles une taille assez considérable.

Elles subissent, ainsi que le fait remarquer ROULE, en raison de leur séjour permanent en eau douce, une véritable castration naturelle dont les conséquences d'engraissement se réalisent de la même façon qu'ailleurs.

On prend parfois, à la ligne de fond, de beaux exemplaires pesant jusqu'à 4 kilogrammes.

Une forme intéressante, au point de vue morphologique, est à noter au Bourget. Elle est intermédiaire entre les anguilles à bec moyen et les anguilles à long bec. Blanchard, qui la caractérise par un museau court et obtus en fait la variété *A. oblongirostris.*

Lac d'Annecy. L'Anguille y est extrêmement rare. On en prend cependant à de très longs intervalles, de beaux exemplaires dans les nasses ou à la ligne de fond, à la Puya, sur les côtes de Sevrier et de Saint-Jorioz, au Bout du Lac, à Talloires et au ruisseau des bains de Menthon.

Une Anguille prise à Sevrier parmi les roseaux dans une nasse mesurait 1 m. 07 et pesait 3 kg. 200 ; un autre de 3 kg. a

Digitized by Google

été capturée à Albigny. Un exemplaire de 90 cm. de longueur est conservé au Musée d'Annecy.

La Lotte *Lota vulgaris* Cuv.

Il existe deux variétés de Lottes : l'une de grande taille et de couleur grise qui fraye dans les eaux du lac ; l'autre dite noire, moins grosse, d'une teinte plus foncée, à marbrures brunes, qui fraye dans les affluents et les fossés.

La taille des Lottes est comprise entre 0 m. 25 et 0 m. 60 ; quelques individus atteignent un poids de 1 k. 500 à 3 k.

On pêche les Lottes avec un filet de 1 m. 50 de hauteur descendu sur les fonds de 80 à 100 mètres où ces poissons se tiennent.

L'époque la plus favorable est le mois de mai.

Du fait des habitudes de la Lotte qui fréquente les grands fonds, il résulte que souvent, le contenu de son estomac révèle des espèces de profondeur très intéressantes, qui vivent uniquement dans ces régions, tels *Pisidium Foreli*, P. *Henslowianum*, P. *nitidum*, petits mollusques dont l'existence a été connue par l'examen viscéral.

L'époque de la ponte s'étend du 15 *décembre* au 15 *février*, mais surtout depuis le 1er *janvier* ; elle peut se prolonger certaines années jusqu'à la *fin de février*.

Localisation des frayères.

Les Frayères se rencontrent sur les côtes abruptes et rocailleuses de la côte Ouest où la Lotte colle ses œufs aux cailloux et graviers. Elle fraye plus au large par les temps froids sur les fonds de 80 à 120 mètres.

La petite Lotte noire, remonte un peu les affluents et va déposer ses œufs dans les fossés des marécages, tout près des rives du lac.

La dimension des œufs mûrs varie de 0mm7 à 0mm8.

Le tableau suivant résumant les observations faites en 1917 et 1918 montre les stades du développement des œufs de la Lotte.

1917	23 mai	diam. des œufs =	0mm3
	3 août	»	0 2
	4 octobre	»	0 2
	17 novembre	»	0 3
	1er décembre	»	0 2
1918	3 janvier	»	0 7
	31 janvier	»	0 8

Digitized by Google

8 février	»	0mm8
16 février	»	0 8
28 février	»	0 8
28 février	»	0 8

On voit que la maturité de l'œuf est atteinte fin janvier et que la période active de la ponte est le *mois de février*.

La voracité de la Lotte est extrême. L'examen du contenu stomacal de nombreux individus démontre que ce poisson se nourrit de petits crustacés, de larves d'insectes, de mollusques, de poissons, de perchettes, de jeunes ombles-chevaliers et surtout en grande quantité d'œufs de Salmonidés. A plusieurs reprises j'ai même trouvé l'estomac des Lottes rempli des œufs de leur propre espèce. Les pêches du matin fournissent des Lottes dont l'estomac est bourré surtout de Cladocères ; ces poissons ayant chassé à fleur d'eau pendant la nuit ou dans leur rythme journalier ces Entomostracés montent à la surface.

La Lotte est parasitée par *Cucullanus elegans* bourré d'embryons en juillet, *Ascaris mucronata* et dans les appendices pyloriques par *Echinorhynchus globulosus* qui existent constamment en énormes quantités dans ces organes.

Observation. Il serait certainement utile d'autoriser la pêche de la Lotte pendant toute l'année, sauf pendant les deux mois de janvier et février. *L'interdiction réduite au besoin au mois de février* (moment le plus actif de la ponte) suffirait pour protéger la reproduction de l'espèce. La pêche restant ouverte pendant le reste de l'année modèrerait la pullulation de ce poisson très prolifique et très dévastateur.

Lac d'Annecy. Les deux variétés de Lottes existent dans le lac d'Annecy.

La pêche s'effectue soit à la ligne de fond, soit au moyen de nasses non amorcées. Ces nasses sont fabriquées avec des brins d'osier, leur longueur est de 0 m.70, l'ouverture arrondie a 0 m. 25 de large sur 0 m. 15 de hauteur. L'écartement réglementaire des brins est de 27 millimètres. On les amarre au nombre de 30 à 40 sur une corde de 200 à 220 mètres qu'on immerge dans l'eau à une profondeur de 40 à 50 m. Ces nasses servent de refuge pendant le jour aux Lottes qui en sortent la nuit pour chasser.

La Lamproie *Petromyzon marinus* L.

La Lamproie appelée vulgairement Sept-Yeux, est un

Digitized by Google

poisson migrateur qui effectue sa croissance principale à la mer et vient frayer en eau douce, arrive du Rhône dans le lac, par le canal de Savières, en même temps que l'Alose, vers le mois de *mai*.

Elle effectue sa remontée soit en nageant soit en s'accrochant par son suçoir aux Aloses qui ainsi les transportent.

La Lamproie, une fois dans le lac, s'attaque aux poissons vivants en s'y fixant au moyen de sa ventouse buccale et déchire avec ses dents les téguments de sa victime. Il n'est pas rare de recueillir à la surface de l'eau des poissons gravement endommagés par la succion de ce Cyclostome.

La Lamproie n'existe pas au **lac d'Annecy**.

LES FRAYÈRES

Leurs relations avec les Associations végétales

I. Lac du Bourget *(Voir cartes pp.* 190-191.)

Du port du Bourget à Bourdeau.

Beine très étroite formée de sables et de graviers. Associations végétales : Roseaux au bord, Joncs vers le large ; plus profondément *Myriophyllum* et *Chara*.

Cyprinidés : *Perches* sur le molard, à la limite du bleu ; *Mirandelles*, belle frayère à la pointe de la Mirandelle, près de la maison Excoffier ; au Sud du torrent de Gerle, à la grotte de Lamartine.

Salmonidés : *Lavarets*, depuis le port du Bourget jusqu'à la maison Excoffier.

De Bourdeau à Pierre-Meunier.

Côte formée de rochers abrupts, éboulis, beine presque nulle. Associations végétales: Côte désertique, rares îlots de joncs.

Cyprinidés : *Mirandelles*.

Lottes dans les parties rocheuses au sud de la Grande Carrière. Salmonidés : *Omble-Chevaliers*, au nord de Bourdeau, à la Grande Carrière, devant Pierre Meunier ; *Lavarets*, tout le long de la côte ; *Bezoules* : entre la Grande Carrière et Hautecombe.

Digitized by Google

De Pierre-Meunier à Conjux.

Rochers tombant à pic dans le lac, blocs, éboulis, graviers ; à Hautecombe, petite beine sableuse.

Associations végétales : Rares îlots de Roseaux et de Joncs. Dans l'anse d'Hautecombe, Roseaux au bord, Joncs en dehors ; sur le Mont : *Polygonum amphibium*, *Potamogeton*, *Myriophyllum*.

Cyprinidés : *Perches* sur le Mont, jusqu'à Hautecombe ; *Mirandelles* jusqu'à Conjux. Tous autres Cyprinidés dans l'anse d'Hautecombe.

Lottes, sur le mont, dans les excavations des rochers.

Salmonidés : *Lavarets* jusqu'à Conjux : frayère importante à la baie de Bernoud. *Ombles-Chevaliers* : frayères en bandes presque continues ; *Bezoules*, au large en profondeur.

De Conjux à Châtillon.

Une beine importante se développe à partir de Saint-Gil ; elle est formée d'un limon blanchâtre très calcaire et atteint une largeur de 400 à 500 mètres, de la Chatière à Conjux. Ce sol limoneux est semé de concrétions tufeuses (algues incrustantes et cariantes), jusqu'à l'Est de la pointe de Châtillon.



La grève de Chatillon par baisse exceptionnelle des eaux.

La Scirpaie très développée (*Scirpus lacustris*). — En avant la Polygonaie (*Polygonum amphibium* vers *natans*). — Au premier plan les cailloux sculptés recouverts d'Algues incrustantes et cariantes.

Associations végétales : A Saint-Gil : alternance de Roseaux et de Joncs. A Conjux : une Phragmito-Scirpaie. Au bord : *Potamogeton perfoliatus*, *Myriophyllum*, *Ranunculus trichophyllus*. A partir de Conjux, formations végétales très denses. Au bord *Polygonum amphibium*, *Nymphea alba*. Plus loin vastes fourrés de *Phragmites* et de *Scirpus* en mélange. Le

Digitized by Google

Canal de Savières s'ouvre dans cette puissante formation. Sur le mont : *Chara, Naias major*. Disséminés. *Villarsia*.

Cyprinidés : Importantes frayères : *Gardons, Vandoises, Hottus, Tanches, Carpes, Brêmes, Rosses, Goujons, Brochets. Perches* sur le mont.

Lottes, sur le mont.

Salmonidés : quelques frayères d'*Omble-Chevalier*, au large, *Lavarets* autour du rocher de Châtillon. Au large, *Bezoules*.

Du rocher de Châtillon à l'extrémité Sud du délaissé.

Dans l'anse, entre le rocher de Châtillon et le délaissé, dépôts limoneux, calcaires et sableux. Nombreux tufs lacustres.

Associations végétales. Roseaux et Joncs alternants. En dedans *Polygonum, Myriophyllum, Villarsia, Nymphea*, contre la ligne du chemin de fer.

Dans le **délaissé** de Groisin ou de Châtillon : *Phragmites, Scirpus, Typha, Ranunculus lingua, R. trichophyllus, Potamogeton lucens, P. perfoliatus, Villarsia nymphoïdes*.

Sur la beine et dans le délaissé excellentes frayères de Cyprinidés.

Perches sur le Mont.

Salmonidés : *Lavarets* depuis le rocher de Châtillon.

Du délaissé de Châtillon à Pierre-bise.

Graviers, enrochements du talus d'accotement de la route, éboulis.

Associations végétales : Plages disséminées et alternantes de Roseaux et de Joncs. Sur le mont : *Myriophyllum, Potamogeton, Charas*.

Cyprinidés : *Mirandelles, Goujons, Gardons, Brêmes, Vandoises, Perches* sur le mont.

Salmonidés : *Lavarets, Ombles-Chevaliers* à Pierre-bise.

De Pierre-bise à la pointe de Largue.

Sables et graviers, rochers, menus éboulis du talus de la voie du chemin de fer. Beine réduite au Nord, large en bordure du délaissé de Grésine. Associations végétales. Ilots très espacés de Joncs alternant avec quelques touffes de Roseaux. Sur le mont : *Potamogeton, Myriophyllum, Chara, Naias*.

Cyprinidés : *Mirandelles* sur les graviers dans tout ce secteur. Tous autres poissons blancs sur la beine. *Perches*, importante frayère sur les plantes aquatiques du mont, dans toute la baie de Grésine jusqu'au delà de la pointe de Largue.

Digitized by Google

Salmonidés : *Lavarets* sur les graviers dans tout ce secteur, *Ombles-Chevaliers*. Plus au large depuis la sortie du tunnel jusqu'à la pointe de Brizon-Saint-Innocent, toute la baie de Grésine.

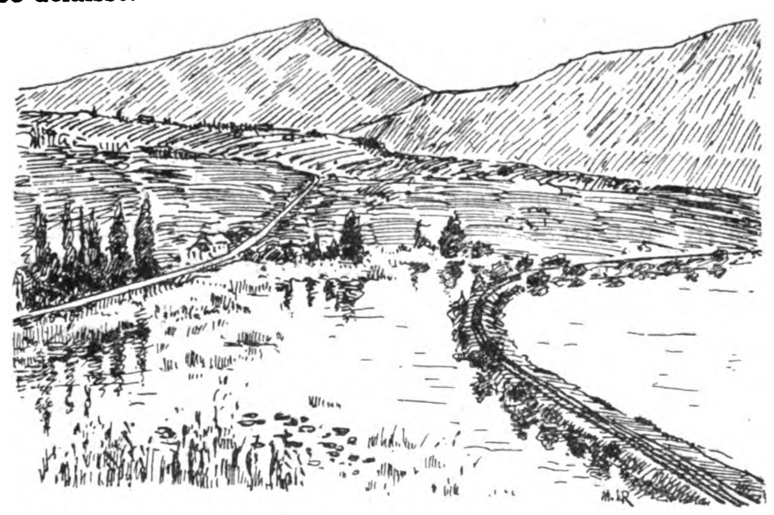
Délaissés. I. Brizon.

Ce délaissé s'étend à l'Est de la voie du chemin de fer dont le remblai le sépare du lac. Il est en communication avec ce dernier par un canal sous un ponceau.

Fond vaseux, par places sableux, couvert d'un tapis de matières végétales décomposées.

Associations végétales : *Phragmites* dominants, mêlés à quelques *Scirpus*. Dans les espaces libres flottent les feuilles et fleurs de *Villarsia nymphoïdes*. Le fond est tapissé de *Myriophyllum*, de flocons d'algues *Chlorophycées* et de plaques d'*Oscillatoria*.

Importante frayère pour tous Cyprinidés. — En septembre 1917, une grande quantité de Poissons-Chat (*Ameiurus nebulosus*) longs de 8 centimètres nageaient dans les eaux de ce délaissé.



Le délaissé de Grésine à gauche de la voie du chemin de fer.
A droite, le lac du Bourget ; au fond Phragmito-Scirpaie (Roselière). Les roseaux forment ceinture au bord, les joncs sont en dedans. Disséminés : îlots de joncs, *Nuphar*, *Nymphæa*, *Potamogeton*, *Myriophyllum*. — Au fond la Dent du Chat.

II. Grésine.

C'est le plus vaste délaissé. Le fond est un peu sableux et en majeure partie vaseux.

Associations végétales : *Carex stricta* au bord, *Typha lati-*

Digitized by Google

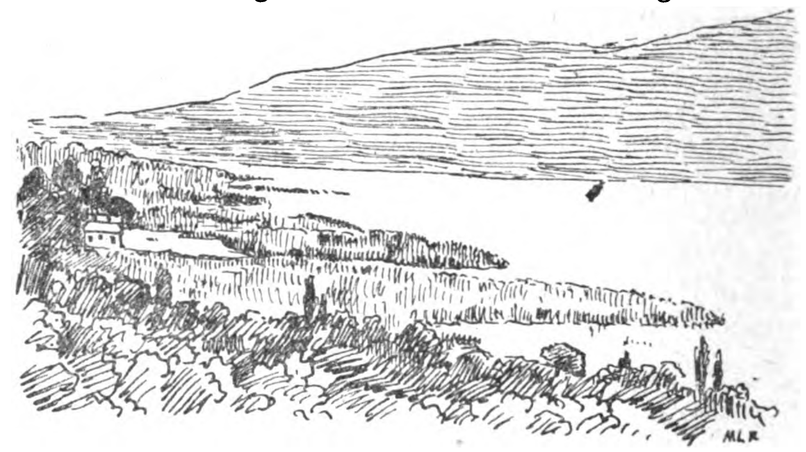
folia, Phragmites et *Scirpus* se pénétrant les uns les autres avec prédominance de Roseaux. Au centre *Nuphar, Potamogeton, Myriophyllum.* Au bord *Populus nigra, Salix incana, Lythrum salicaria.*

Excellente frayère pour tous les Cyprinidés : *Carpes, Tanches, Brêmes, Rosses, Gardons, Vairons, Brochets.*

III. Quinsard.

Dans ce délaissé isolé du lac par la voie du chemin de fer, le fond sableux contribue à maintenir l'eau très claire.

Associations végétales. Carex stricta dont les gazons for-



Les grandes Roselières au nord du Grand Port
Phragmitaie très dense et très large avec Joncs disséminés en îlots.

ment bordure. *Scirpus* formant zone interne aux *Phragmites* sur la rive Est. Dans les espaces libres flottent les feuilles de *Nuphar* et de *Villarsia.* Au fond le sombre tapis des *Myriophyllum.*

Petite frayère, assez bonne pour quelques Cyprinidés.

De la Pointe de Largue au Petit-Port.

Fond calcaire mi-sableux, mi-vaseux, interrompu par le large cône de déjection du Sierroz. Beine assez vaste de la pointe de Largue au Grand-Port.

Associations végétales. La côte, sous Talamont est garnie de *Phragmites* et de *Scirpus,* en îlots alternants plus ou moins étendus. Sous Mémard, où la beine atteint une largeur de 300 mètres s'étale une dense Phragmitaie flanquée d'une Scirpaie, au Nord et au Sud. Près du Grand-Port : *Myriophyllum* et *Potamogeton.* Quelques plages de Roseaux et de Joncs, au Nord de l'embouchure du Tillet, *Potamogeton perfoliatus* et *P. lucens.*

Digitized by Google

Cyprinidés : *Mirandelles* au bord sur les graviers à la pointe de Largue. Bonne frayère de *Perches* sur le mont et sur le haut fond de Talamont. Dans tout ce secteur : *Brêmes*, *Carpes*, *Tanches*, *Gardons*, *Rosses*, *Chevaines*, *Anguilles*, *Goujons*, *Brêmes*, *Vandoises*, *Brochets*.

Salmonidés : *Lavarets* de la pointe de Largue à Talamont, à l'embouchure du Sierroz et du Tillet.

Du Petit-Port à Drivet-Terret-Nu.

Limon blanchâtre, argilo-calcaire, graviers et cailloux par places. Beine de 100 à 150 mètres de large jusqu'à Bon-Port.

Association végétale : Large Phragmito-Scirpaie dans l'anse au Sud du Petit Port. Disséminés : *Potamogeton*, *Nuphar*, *Myriophyllum*. Ilots très espacés de Roseaux et de Joncs jusqu'aux Cochets.

Cyprinidés : *Mirandelles*, *Brêmes*, *Carpes* et autres.

Perches sur le Mont et autour d'un haut-fond en face de Bon-Port. *Perches goujonnières*, sous le hameau des Cochets.

Salmonidés : *Lavarets*, anse au Sud du Petit-Port, sous Tresserve et de Bon-Port au Terret-Nu. *Ombles-Chevaliers* plus au large depuis le Petit-Port.

De Drivet au Port du Bourget.

Fond limoneux, terrains d'alluvions, marécages. Vers l'em-

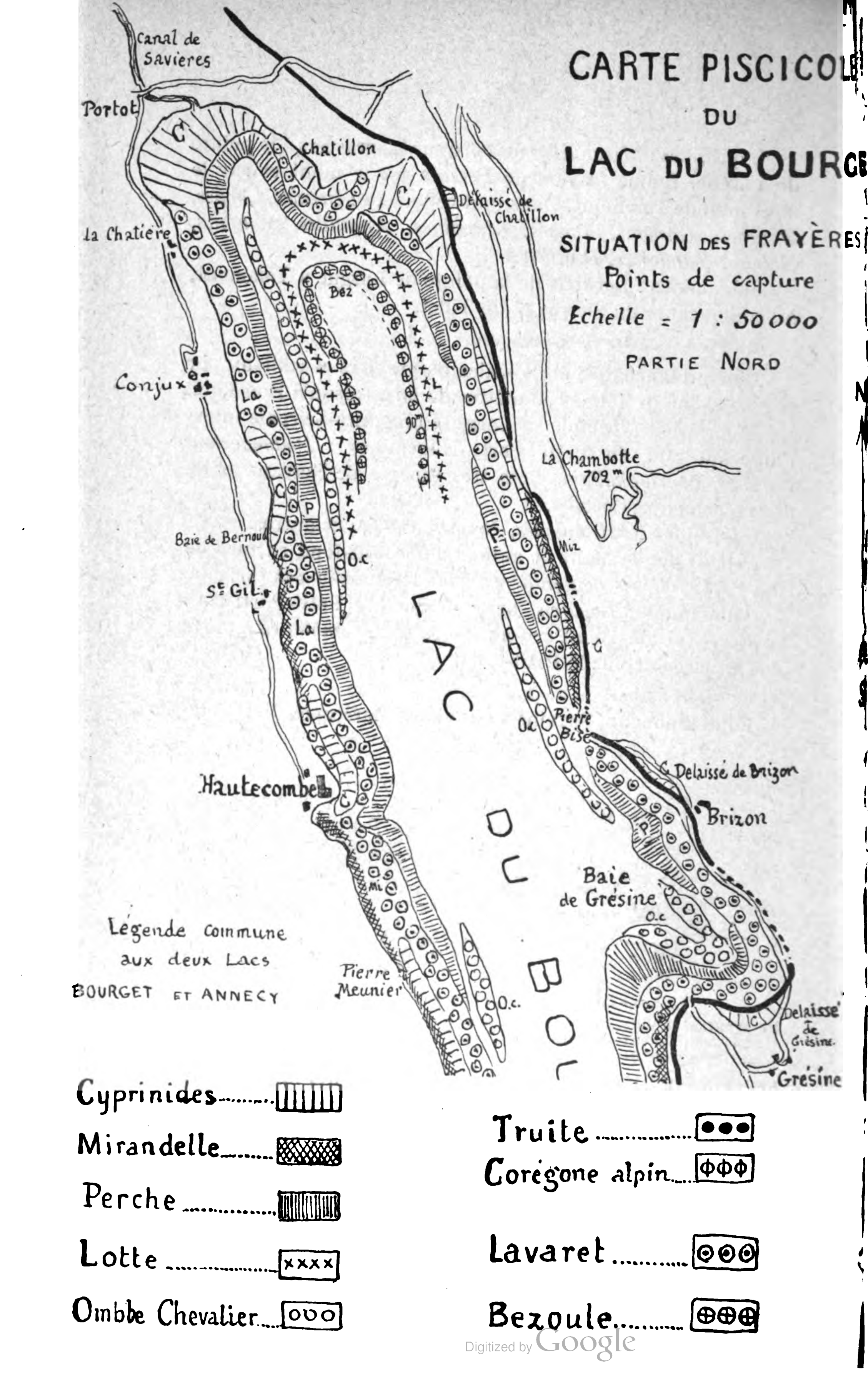


La beine au Sud du Lac, à l'embouchure du Terret-nu.
Phragmitaie et Villarsaie. Roseaux mêlés avec des Rubaniers. (*Sparganium ramosum*), Importante formation de *Villarsia nymphoïdes* (feuilles flottantes au premier plan).

bouchure de la Leysse, cailloux roulés et hauts fonds de graviers et de sables. Une vaste beine se développe sur une largeur de 500 à 600 mètres.

Associations végétales : A l'embouchure du Terret-Nu : *Phragmites*, *Sparganium ramosum*, *Polygonum amphibium* *Villarsia nymphoïdes*, *Potamogeton perfoliatum*, *P. lucens* avec alternances de *Scirpus*, jusqu'à la pointe de Levicher. Phrag-

Digitized by Google

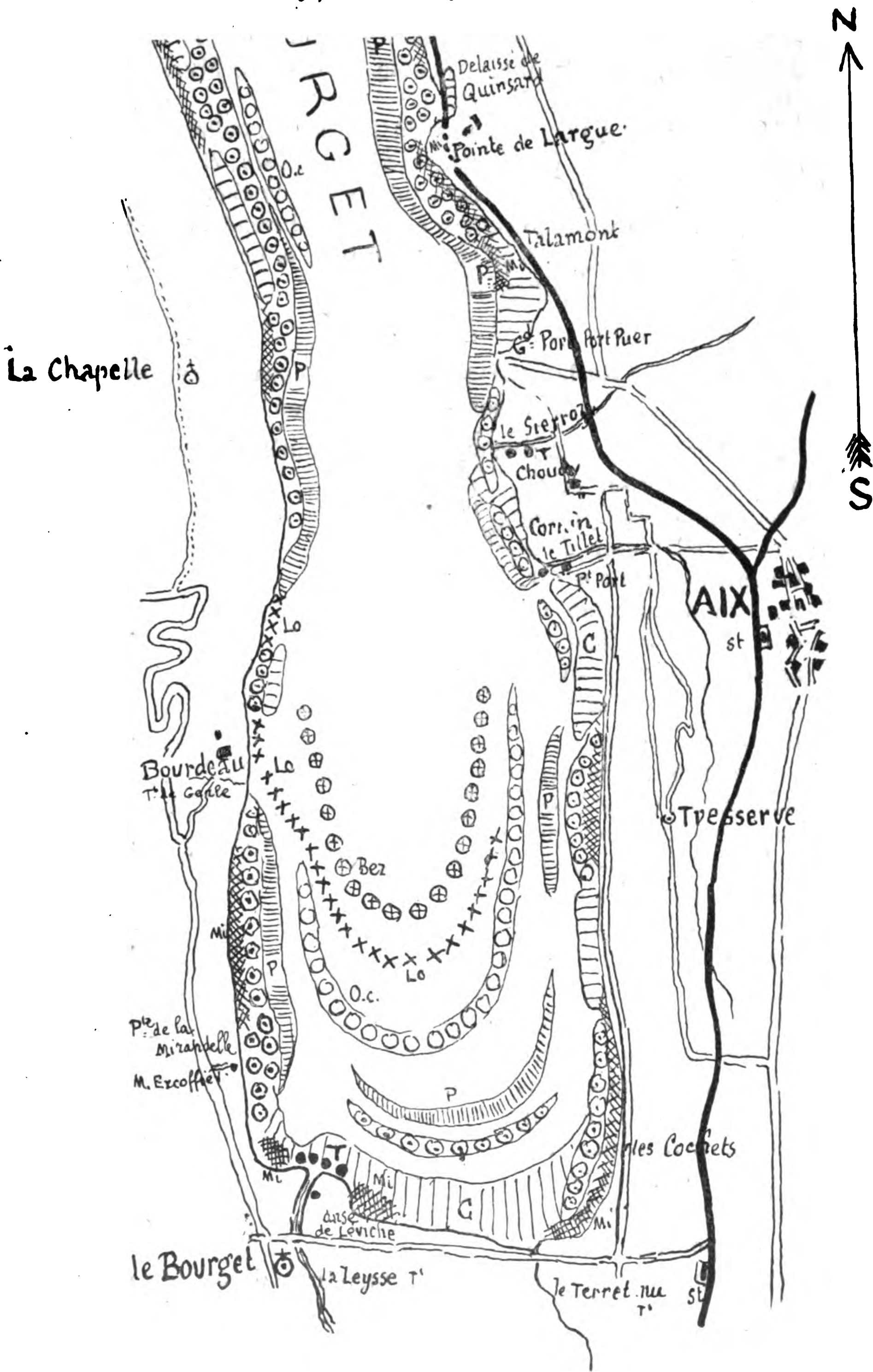


Digitized by Google

LE LAC DU BOURGET — PARTIE SUD

CARTE DE LA SITUATION DES FRAYÈRES

M. LE ROUX. Recherches biologiques sur les grands lacs savoyards. Annecy 1927



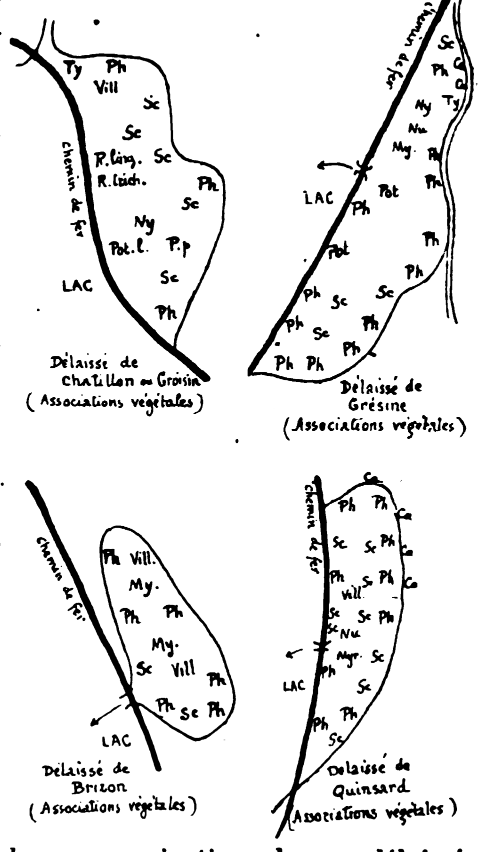
mito-Scirpaie, emboîtée l'une dans l'autre s'étendant vers le large. *Chara, Naias major* : ces deux dernières limnophytes végétant sur le mont dans tout le secteur. Vers la Leysse : formations plus disséminées de Joncs, Roseaux, Myriophylles et Potamots.

Cyprinidés. A l'embouchure du Terret-Nu, belles frayères : *Brochets, Tanches, Vandoises, Gardons, Rosses, Brêmes, Chevaines, Goujons, Gardons.* De la pointe de Levicher au port du Bourget : *Mirandelles, Goujons* et *Carpes. Perches* sur le Mont.

Salmonidés : *Truites* à l'embouchure de la Leysse. Au large, *Ombles-Chevaliers, Lottes, Bezoules.*

Les délaissés du lac envisagés comme cantonnements : frayères et alevinières

Les délaissés de la rive orientale pourraient être utilisés en vue de favoriser la reproduction des Cyprinidés. Ils sont dans d'excellentes conditions car, une communication facile avec le lac leur est assurée par les canaux pratiqués sous la voie du chemin de fer.



Ces bassins naturels sont garnis d'une abondante végétation aquatique (v. plan ci-contre) et constituent dès maintenant de bonnes frayères pour les Cyprinidés.

Il est à remarquer que pendant les crues, période où l'eau du lac s'introduit en masse dans les délaissés, le poisson ne pénètre pas dans ceux-ci ; il attend que l'équilibre se soit rétabli.

On pourrait donc interdire périodiquement la communication de ces délaissés

Digitized by Google

avec le lac par l'installation et le jeu de vannes ou grilles qui seraient ouvertes au moment du frai.

Les reproducteurs s'introduiront ainsi dans ces réserves pour y pondre. Ils retourneront naturellement au lac lorsque cette fonction sera terminée.

Ou bien après avoir fermé les vannes on les pêchera au moyen de filets à mailles appropriées, ce qui permettra de capturer en même temps les poissons déprédateurs qui auraient pu s'introduire dans le délaissé.

Les alevins auront ainsi un enclos bien protégé pour se développer en toute sécurité et lorsqu'ils auront acquis les forces et l'agilité nécessaires pour échapper à leurs ennemis, on permettra à ces jeunes de gagner les eaux du lac en ouvrant les vannes. Ce procédé mériterait d'être étudié afin de faire produire à ces délaissés, qui sont déjà de bonnes frayères, leur rendement maximum au point de vue piscicole.

II. Lac d'Annecy *(Voir cartes, pp. 196 et 197)*

Du port d'Annecy à Chavoire.

Vaste beine couverte d'un dépôt limoneux calcaire très fin dans toute la partie Nord du lac jusqu'à La Tour en diminuant de largeur à la pointe d'Albigny. Puis la côte devient déclive jusqu'à Chavoire, formée de graviers et d'éboulis.

Associations végétales : Gazons de *Chara gymnophylla*, *C. fœtida* associés à rare *Myriophyllum spicatum*. A l'Est de la presqu'île d'Albigny : au bord une Scirpaie, puis une large Phragmitaie ; en eau plus profonde Potamaie avec *Polygonum natans*, puis sur le talus de la beine : Charaie.

Cyprinidés : *Gardons*, *Chevaines*, *Mirandelles*, *Carpes* et *Tanches* dans les eaux marécageuses d'Albigny. Sur le mont : *Perches* ; en profondeur : *Lottes*.

Salmonidés : *Truites bleues*, belle frayère en face de l'Hôtel Impérial. Vers la balise du chenal : *Corégones alpins*.

De Chavoire aux Bains de Menthon.

Côte très déclive, pentes caillouteuses donnant prise à une beine très étroite.

Associations végétales : Rares *Scirpus* alternant avec *Phragmites* : zone continue de *Potamogeton* et de *Chara* formant bordure au large.

Cyprinidés : *Mirandelles*, *Perches*.

Digitized by Google

Salmonidés : *Ombles-Chevaliers, Corégones alpins* (bonnes frayères).

La falaise du Roc de Chère.

Muraille rocheuse tombant à pic dans le lac jusqu'à 40 mètres de profondeur. En certains points de minuscules plages de sable et graviers. Une corniche sous-lacustre sur une largeur de 2 mètres présente un beau développement de tufs calcaires (algues incrustantes et cariantes).

Cyprinidés : Quelques frayères de *Perches* près des Bains et dans la baie de Talloires, sur les cônes de déjection des deux torrents.

Salmonidés : belles frayères d'*Ombles-Chevaliers.*

Lottes sur tout le pourtour du Roc, dans les anfractuosités.

De la baie de Talloires à l'Eau-Morte.

Beine très réduite, berge déclive se raccordant à un sol de sables et graviers. Associations végétales. Ilots de Roseaux jusqu'à Angon, puis ceinture discontinue de Joncs. Les Roseaux faute de beine limoneuse et meuble ne peuvent y prendre pied par leurs rhizomes. Le cône de déjection du torrent d'Angon donne prise à l'envahissement de la végétation sylvatique avec ses éléments habituels. Plus au large : Potamaie, Naiadaie et Charaie. En profondeur *Elodea canadense.*

Cyprinidés : belles frayères de *Mirandelles, Gardons, Perches, Lottes,* un peu au large.

Salmonidés : *Ombles-Chevaliers.*

De l'Eau-Morte au Bout du Lac.

Sol limoneux calcaire avec débris végétaux et passant vers le Sud au marécage et à la prairie souvent inondée. Là se développe une énorme association de Roseaux hauts de 3 à 4 mètres, serrés en une sorte de brousse presque impénétrable bordée sur le littoral par des gazons de *Carex stricta* en mottes disjointes. Dans les eaux mêmes du lac apparaissent : une Scirpaie avec taches de *Nymphoea,* une Phragmitaie. La série se complète plus loin d'une Potamaie (*Pot. pectinatus*) pénétrant la Scirpaie avec associations représentatives de *Polygonum amphibium* var. *natans, Ranunculus trichophyllus Hippuris vulgaris.* Sur le talus de la beine s'installent les *Chara.*

Cyprinidés : *Carpes, Tanches, Chevaines, Gardons, Perches.* Plus profondément : *Lottes.*

Salmonidés : *Truites* frayères sur les graviers et dans les torrents, Eau Morte, Ire, Bournette.

Digitized by Google

Du Bout du Lac à Duingt.

La côte se dirige sans articulation du Sud au Nord, avec une beine très réduite. Le lac a entamé les alluvions fluvio-glaciaires des environs de Bredannaz en édifiant une rive caillouteuse et très décıive.

Associations végétales : zone continue de Joncs pénétrée çà et là par de rares taches de Roseaux. Au port de Duingt, en eau profonde : *Polygonum, amphibium* var. *natans, Nuphar luteum* et *Naias major.*

Cyprinidés : *Perches*, tout le long de la côte et autour du Roselet (belle frayère).

Salmonidés : *Ombles-Chevaliers* depuis Bredannaz jusqu'à Duingt.

De Duingt à Sevrier.

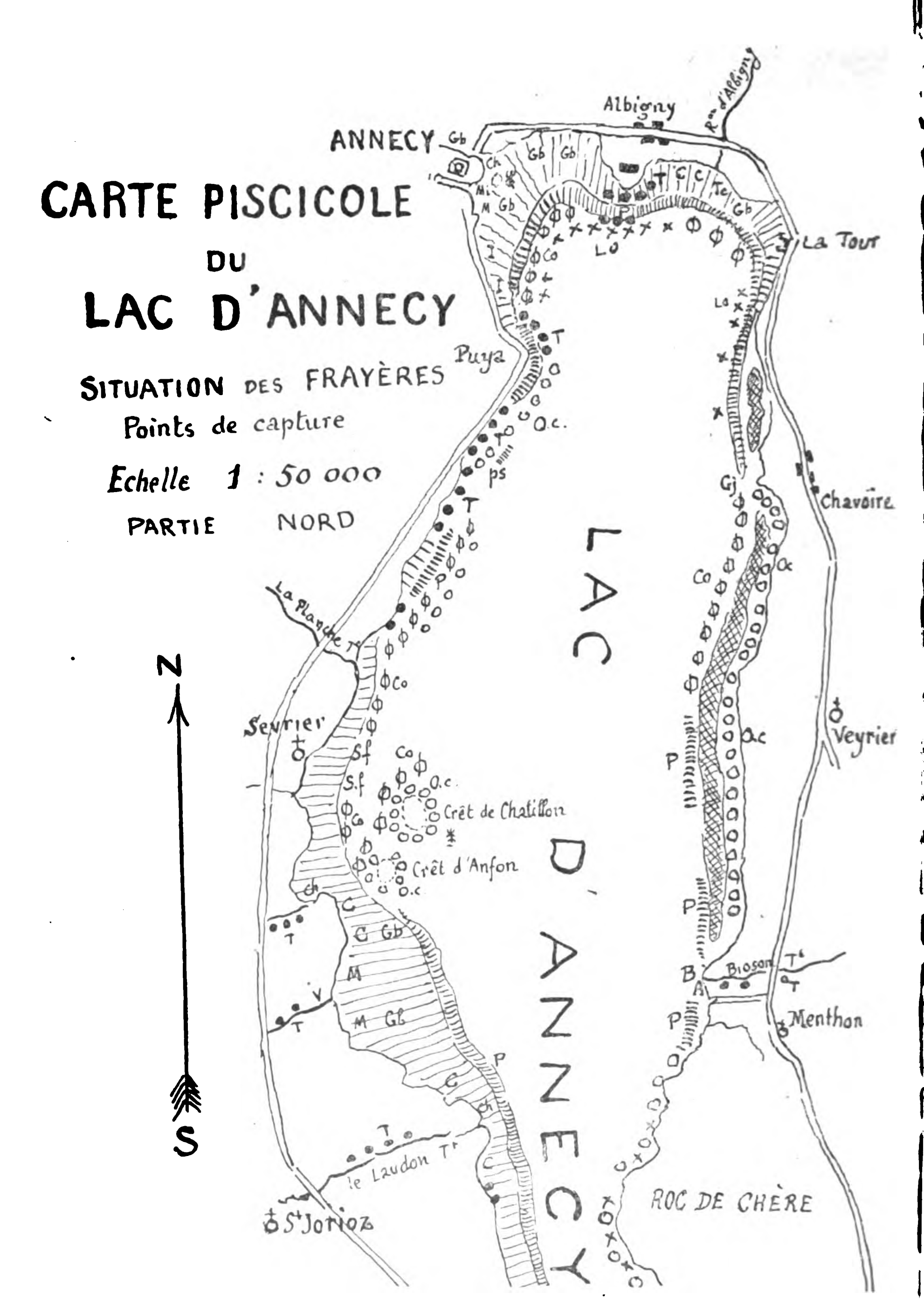
Beine très développée formée d'un fin limon calcaire.

Associations végétales : La ceinture littorale est formée en général de *Scirpus* au bord et de *Phragmites* au large; tantôt ces deux formations sont inversées. Au bord s'installent les mottes de *Carex stricta* envahissant la Scripaie dont le sol est jonché de concrétions tufeuses. La côte est accidentée des cônes de déjection du Bourdon et du Landon qui imposent une discontinuité dans la série des associations littorales. Ce sont des exemples intéressants de la prise de possession du terrain conquis sur le domaine du lac par la végétation sylvatique. La Phragmitaie est envahie par les alluvions avec cordon littoral de galets. On reconnaît les stades successifs de la végétation forestière : *Salix incana, Populus nigra, Hippophae rhamnoides, Frangula vulgaris.* Le tapis végétal est formé par une graminée *Molinia cœrulea* plus ou moins abondante à mesure que les *Phragmites* disparaissent. Depuis le Laudon jusqu'au ruisseau de la Planche s'étend aussi une immense Roselière sur une largeur de plus de 400 mètres. Aux embouchures des ruisseaux et contre les jetées des débarcadères s'organise une végétation de Potamots envahie parfois par les *Charas* et piqués par endroits de taches de *Nuphars.*

Cyprinidés : frayères de *Perches, Carpes, Gardons, Chevaines.*

Salmonidés : *Ombles-Chevaliers* et *Corégones alpins* autour des hauts fonds de Châtillon et d'Anfon. *Saumons de fontaine* (rares). *Truites* au bord du lac au Sud du Laudon et dans tous les torrents affluents. Entrevernes, Bourdon, Laudon, La Planche.

Digitized by Google



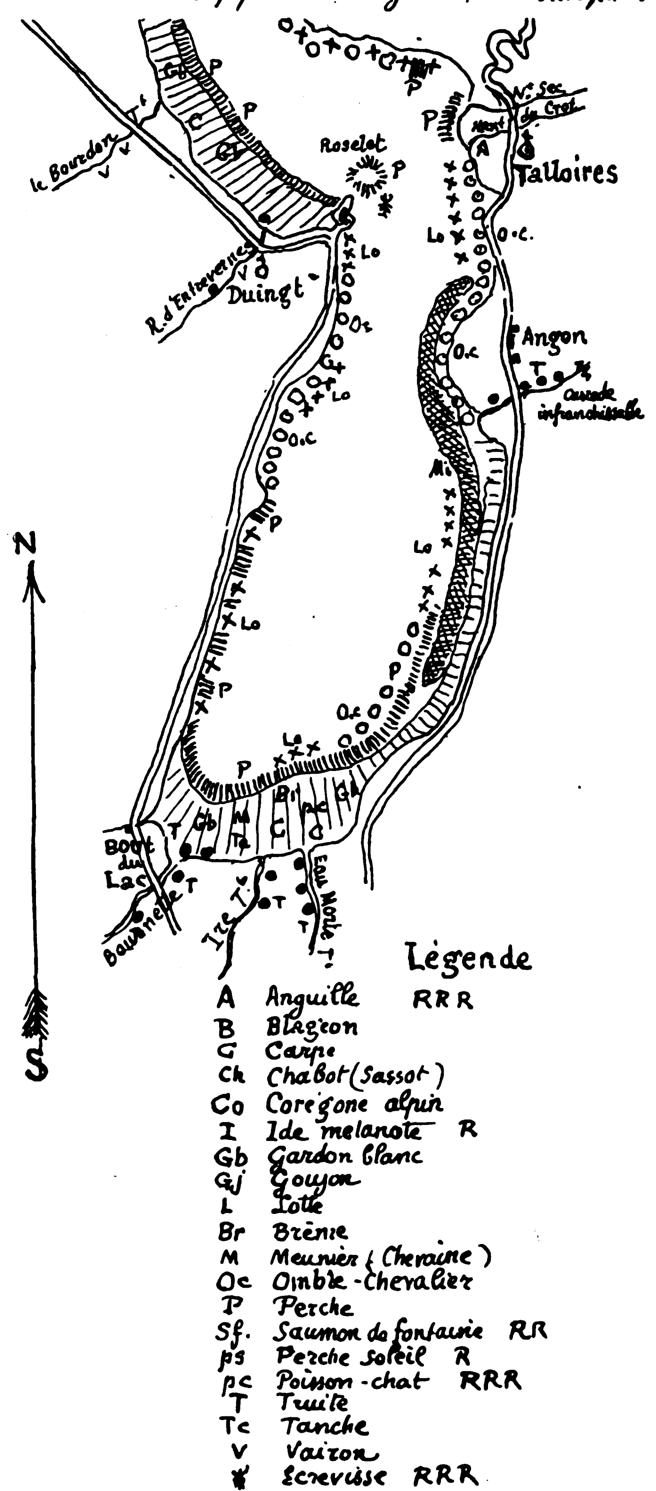
Erratum : Le Torrent de la Planche est indiqué par erreur au Nord de Sevrier tandis qu'il se jette au Sud à la hauteur du Crêt d'Anfon.

Digitized by Google

LE LAC D'ANNECY .— PARTIE SUD

CARTE DE LA SITUATION DES FRAYÈRES

M. LE ROUX. *Recherches biologiques sur les grands lacs savoyards*



Digitized by Google

De Sevrier au Port d'Annecy.

Côte plate limoneuse. Beine de 150 mètres de largeur, puis rive rocheuse avec éboulis et eau profonde à partir du tunnel de Beaurivage jusqu'au Nord du promontoire de la Puya.

Associations végétales. Ceinture littorale de *Scirpus* plus ou moins pénétrée par les *Phragmités*. Enorme Phragmitaie, puis à mesure que l'eau devient plus profonde les limnophytes se réduisent à des touffes de *Myriophyllum spicatum* mêlés à des gazons de Chara (*C. fœtida, C. aspera*) ; *Potamogeton perfoliatus, P. natans* et quelques *Ceratophyllum demersum* au Nord de la Puya la beine reparaît donnant prise aux Joncs et Roseaux. Vers la jetée apparaît un beau développement de *Chara ceratophylla* associés à *Naias major*.

Dans les émissaires le Thiou et le Vassé, la profondeur de l'eau permet l'établissement des associations habituelles de *Chara*, mêlés à quelques *Nitella flexilis*, et de toute la série des Potamots : *P. perfoliatus, P. densus, P. crispus, P. lucens, P. pectinatus, P. pusillus* et enfin depuis quelques années est apparue une plante envahissante *Elodea canadensis* dont le développement est inquiétant.

Cyprinidés : *Mirandelles, Gardons, Chevaines, Perches* à la limite du Bleu. *Perche soleil. Lottes* en profondeur et dans les enrochements.

Salmonidés. *Ombles-Chevaliers, Corégones alpins,* le long de la côte jusqu'à la balise du chenal. *Truites* frayères sur les graviers du lac, au Nord de Sevrier, à Beau-Rivage, à la Puya.

(*A suivre.*) M. Le Roux.

Digitized by Google

LAC D'ANNECY

Tableau des époques du Frai (1)

ESPECES	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.
Perche................	15		15									
Perche Soleil	15		15									
Chabot												
Carpe			15		15							
Tanche................			15									
Goujon................	n. o.											
Brême	n. o.											
Mirandelle												
Gardon................		15										
Chevaine..............												
Blageon...............				15								
Vairon................	n. o.											
Dormille												
Orfe Ide Melanote......		15	5 10									
Lavaret...............	n. o.											
Corégone alpin.........									15		10	
Truite................											20	
Truite arc-en-ciel	15											15
Omble-Chevalier........											15	
Saumon de fontaine....												
Lotte										15		

(1) Les tracés en pointillé indiquent les pontes particulièrement hâtives ou tardives résultant de conditions atmophériques. n. o. non observé.

Digitized by Google

LAC DU BOURGET

Tableau des époques du frai (1)

ESPECES	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octob.	nov.	déc.	janv.	févr.
Perche	15 —	—	15 —									
P. goujonnière		—	—									
Chabot		—	—									
Carpe			15 —	—	15 ····							
Tanche				—								
Barbeau			—									
Goujon			—	—								
Brême		15 ····	10 ···· —									
Mirandelle			······ 1 5 —	15 — ·····								
Rosse		15 —	—	15 ····								
Gardon		15 —	—									
Chevaine			—	—								
Vandoise	20 ····	—	··········									
Blageon		—	—									
Vairon		15 —	—									
Hottu		15	—	10 —								
Dormille		—	—									
Alose		—	—									
Lavaret									15 —	—	10 ····	
Bezoule									15 ·····	···· 20 —	20 —	
Truite									—	—	10 —	
Truite-arc-en-ciel	15 —	—										
Omble-Chevalier									10 —	—	15 —	
Brochet	10 —											15 —
Poisson-chat				—	—							
Lamproie			—									
Lotte												

(1) Les tracés en pointillé indiquent les pontes particulièrement hâtives ou tardives résultant de conditions atmosphériques.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Antoine THOMAS, Mélanges d'Etymologie française. Première série. Deuxième édition, revue et annotée. Paris, H. Champion, 1927, gr. in-8°, xi-303 p. — Collection linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris ; XXII.

Comme l'indique le titre, cet ouvrage est une seconde édition, « revue et annotée ». La première, publiée en 1902, était épuisée, introuvable en librairie. Le public qui s'intéresse à l'histoire de notre vocabulaire saura gré à l'auteur d'avoir mis à sa disposition, en le perfectionnant, un tel instrument de travail.

On trouvera dans ce recueil l'origine et l'historique d'une foule de mots rares ou techniques, de provenances diverses. C'est l'occasion d'admirer la richesse de notre langue. Pour le travailleur isolé, cette série de notices est peut-être plus précieuse encore en ce qu'elle lui donne des exemples frappants de méthode et de précision.

M. A. Thomas est le « maître » des études lexicographiques. Ces études relèvent de la sémantique — naturellement —, et plus encore peut-être, de la phonétique. Sans la phonétique, pas d'étymologie sûre. La folle du logis bat la campagne, quelquefois agréablement, presque toujours sans profit (1).

L'ouvrage de M. A. Thomas contient 259 notices étymologiques. La nouvelle édition comporte quelques retouches au texte de 1902. Quand l'opinion de l'auteur a varié. des notes l'indiquent. Elles sont placées entre crochets, comme les additions proprement dites.

On ne peut évidemment passer en revue toutes ces notices. Bornons-nous à signaler, sinon les plus importantes, du moins celles qui intéressent les parlers de notre région, en regrettant de n'avoir pu soumettre à M. A. Thomas quelques-unes de ces réflexions lorsque parut la première édition.

Si l'on désire un aperçu des mots d'origine franco-provençale expliqués ou mentionnés, voici, à titre d'exemple, la liste de ceux qui ont pour initiale *A*, *B* ou *C* : *abenevis*, *aleiron*, *asiar*, *assado*, *at*, *atofayi* et *atefia*, *avair*, *avé*, *avi*, *aville* ; *benevisar* ; *carementran*, *carillono*, *chambuclio*, *chamouta*, *charbuclio*, *charolesse*, *chavasson*, *chavisso*, *civelot*, *cossou*, *couessindre*....

Article *chebiche*, p. 67. — En Savoie, *éçhevé* (var. *estevé*). Origine : **capicium*, dérivé de *caput* [*capum], fanes. Addition au texte primitif.

Atofayi, lyonnais. Correspond au provençal moderne *atefia*. Etymologie : *aptificare*.

Afoux (p. 13). — M. A. Thomas passe en revue un certain nombre de mots qui offrent des exemples d'agglutination (l'*a* de l'article féminin). Ainsi : *agland* (gland). Le fait existe aussi en Savoie (*aglian*) (2), comme en Poitou, Berry, Morvan, bas Maine. J'ai étudié des cas analogues dans un chapitre intitulé : *agglutination de l'article* [en Savoie] ; *Revue de Philologie française et de Littér.*

Comme exemple d'étymologie hardie, appuyée sur le témoignage de la phonétique, on peut signaler celle de *baillard* et *baillarge*, « noms vulgaires de la variété d'orge que les botanistes appellent *hordeum distichon* ». L'ancien *baillarc* est devenu *baillard* par suite d'une altération graphique ou d'une confusion de

(1) L'élégance et la clarté de l'exposition sont relevées d'une pointe d'humour. Voyez la note piquante qui termine l'avant-propos. Parlant d'un volume récemment paru : *Les sources indigènes de l'étymologie française*, M. A. Thomas écrit ces lignes : « L'auteur est assez aimable pour déclarer que « je fais souvent preuve de savoir et de méthode » ; je suis au désespoir de ne pouvoir lui rendre sa politesse ».

(2) *Aglian* (Thônes, La Balme-de-Sillingy, Gruffy, Albens, etc.) ; *aglan* (Genève, Annecy, Bozel).



suffixe. Ce *baillarc*, *buillarge* [d'où le patronyme Baillargeat], est le continuateur de *Balearicum*, proprement : produit des îles Baléares. Le savoyard offre *bayar*, usité surtout au féminin : *bayarda*. On désigne ainsi dans certaines régions de la Savoie une vache tachetée. Le sens premier ne serait-il pas : couleur d'orge, par opposition à *Fromé*, froment ? autre appellation populaire, donnée aux bœufs dont la robe est d'un rouge tendre.

A l'article *chevasson*, on peut ajouter les renseignements fournis par le *Dict. Savoyard*, au mot *chavasson*. C'est l'un des noms régionaux donnés au *chabot* ou *chevêne*, *chevène*. *Chavasson* est encore un dérivé de **capum* (*caput*) ; il remonte à une forme **capacionem*. Etymologie excellente.

Du wallon *consire* (p. 72), amas de neige formé par le vent, on peut rapprocher le savoyard *conçhire* (Taninges). Ces formes, comme le lyonnais *conziri*, proviennent de *congeria*, doublet de *congeries*. Le genevois *gonvière* peut s'expliquer par une dissimilation de la seconde gutturale.

Un des noms toulousains de la groseille est *coulindrou*. Par une suite de déductions « élégantes », M. A. Thomas a retrouvé l'origine de cette forme, qui surprend au premier abord. C'est le nom de ville *Corinthum*. « La groseille a été ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec le raisin de Corinthe, dont le grain est très petit. » Il y aurait à écrire une intéressante notice sur les appellations de la groseille en Savoie et leur origine, en complétant ce que disent le *Dictionnaire Savoyard* et la *Flore populaire de la Savoie*.

Dans la région de Pont-de-Beauvoisin et dans celle de La Motte-Servolex, le fléau à battre le blé s'appelle généralement *écosseu* ; *écocheu*, *écochoù* (et variantes) dans la vallée de Thônes et aux environs d'Annecy. Ces mots appartiennent à la même famille que le verbe français *écoucher*. « *Ecoucher* le lin, le chanvre, c'est frapper la filasse avec une baguette, dite *écouche*, pour en faire tomber les fragments de la tige qui y sont restés adhérents. » L'origine de ces mots, qu'indique M. A. Thomas, est **excuticare*, composé-dérivé de *cutis*, peau, *écorce*. Ce dernier mot a contaminé quelques-unes des formes savoyardes (1).

A propos de la notice *hurebec*, je me permets de renvoyer à l'article concernant le nom d'un insecte appelé jadis en Savoie *amblevin* ou *verpillon* (voir *Lac d'Annecy*, n° 72). Au paragraphe *escofier*, on peut ajouter quelques renseignements fournis par le *Dict. Savoyard* (V° *escoffier*.) On y a mentionné l'opinion de Du Cange : » Apud Sabaudos *escoffier*, tanneur, mégissier «. Suivant M. A. Thomas, ce mot est d'origine germanique : *skoh* + *arius*. A remarquer l'hypothèse proposée pour expliquer le *f* du franco-provençal.

Du vieux français *gremissel*, peloton (*Arch. de la Côte d'Or*, in Godefroy) sont rapprochées des formes relevées dans les patois de l'est. On peut ajouter *gromsé*, usité à Thônes et dans la région annécienne. *Gromelu* (Leschaux) a le même sens. *Gromsé* remonte au latin vulgaire **grumiscellum*, dérivé de *grumus*, grumeau ; *gromelu* se rattache à *glumus*. Les deux mots ont d'ailleurs, comme le remarque M. A. Thomas (p. 119), réagi l'un sur l'autre. L'auteur rappelle, à propos du béarnais *gusmet*, la forme *grosmé* (p. 120) enregistrée par le *D. S.*, à côté de *gromsé*.

Le savoyard connaît aussi la forme *jhoutlâ*, mettre sous le joug, attacher deux bœufs au joug. Elle corrobore l'étymologie **juxtulare*. Quant à *jhoucliâ* (cf. la notice *jouclia*), rappelons une intéressante dérivation sémantique mentionnée par le *Dictionnaire Savoyard*.

M. J. Jud a signalé à l'auteur le mot *remé*, enregistré par ce même glossaire à Samoëns, avec le sens de saindoux. M. A. Thomas rapproche *remé* d'exemples fournis par Godefroy. Dans ces divers passages *remès* signifie suif. L'étymologie proposée est le latin *remissum*. On sait que l'un des sens du verbe *remittere* est

(1) Sur le *fléau* et ses parties dans la Suisse romande, on lira une bonne étude de J. Jeanjaquet, in *Bull. Gloss. des Patois de la Suisse romande*, 1905, p. 33. Pour les appellations savoyardes, cf. *Dict. Savoyard*, V° *flé*.

Digitized by Google

fondre, signification qui a survécu à la fois dans l'ancien français et dans l'ancien provençal (p. 163).

L'article *revola* (p. 170) intéresse le patois lyonnais. Ce mot est rapporté à *robur*, rouvre ; à juste titre, semble-t-il, puisque *revola* désigne un terrain planté de jeunes chênes. En Tarentaise, *roubèla* s'applique à un lieu couvert de broussailles. L'origine est différente : *rubus* (dimin. **rubellum*), ronce. [A noter le maintien du *b* intervocalique, comme pour le nom de la montagne *Robailaz*, qu'une excursion botanique de Rousseau et sa déception si joliment contée ont rendue célèbre]. Il est possible qu'il y ait eu contamination entre les deux familles (*robur* et *rubus*), **robulla* et **rubella*.

Le vieux français connaît un verbe *semouster*, fouler le raisin, dont Godefroy a relevé un exemple unique. Il l'a judicieusement rapproché du savoyard *semouta*, piétiner, et du romand *semouter*. M. A. Thomas renvoie à l'article *chamoutâ*, du *D. S.*, et à la famille de ce mot. L'étymologie donnée est excellente : **submustare*, verbe formé sur *mustum*, moût.

En transcrivant ces notes, je me place uniquement au point de vue savoyard. Le vocabulaire de notre région, d'une richesse que beaucoup de linguistes ne soupçonnent même pas, abonde en mots curieux, dont l'étymologie et l'histoire restent encore à préciser. Je me suis permis de souhaiter que M. A. Thomas voulût bien les expliquer, avec cette maîtrise que nous avons souvent signalée. Je renouvelle ce souhait.

J. DÉSORMAUX.

F. BRUNOT, Histoire de la Langue française, des origines à 1900. Tome IX : La Révolution et l'Empire. Première partie : « Le français langue nationale ». Paris, A. Colin, 1927, gr. in-8° raisin, XV-616 p. ; 20 cartes.

Il est difficile d'analyser un tel ouvrage. Tout compte-rendu est forcément superficiel ; les faits, comme les idées, sont trop nombreux ; trop importants aussi. Je me bornerai à quelques réflexions.

Ce nouveau volume est l'histoire de la langue française pendant la Révolution et l'Empire. Il montre comment le français est devenu « langue nationale ». Une seconde partie, en préparation, étudiera le » mouvement interne de la langue ». On y verra comment et pourquoi le français perd alors l'hégémonie qu'il avait en Europe.

Deux gros volumes pour cette période relativement courte : n'est-ce pas altérer les proportions du monument ? (Le tome I va des origines au XVIe siècle ; le tome II est consacré au XVIe siècle.) Mais les dimensions correspondent à la valeur des faits, non à la somme des années. L'époque où le français devient « langue nationale » mérite que l'historien insiste, même sur les détails.

Langue nationale : à l'heure actuelle le français ne l'est pas encore complètement. Cette simple remarque suffit à montrer l'importance et l'intérêt de la question. La Convention l'a bien compris. Elle eut ce qu'on peut appeler « une politique de la langue », politique ébauchée déjà par la Constituante. Pour être « une », la République doit lutter contre le fédéralisme linguistique, comme elle combat le fédéralisme politique. Que tous les Français parlent français ! Le latin ? Aristocrate ! Hors la loi ! Les idiomes ? Proscrits ! Les dialectes ? Incivisme ! Au nom, et en faveur de l'égalité, on refoule la liberté. Telle est l'antinomie. Tout pour la nation. L'individu n'est rien. Voilà ce qui fait la force du jacobinisme, comme aussi sa faiblesse. Car dans le domaine moral la force échoue. Mais les grands Conventionnels avaient la flamme du patriotisme. Beaucoup aujourd'hui seraient suspects. On les traiterait de « nationalistes ». Nationaliste Barère, et son rapport. Nationaliste surtout cet abbé Grégoire, dont la figure se détache avec un relief saisissant. La langue est partie intégrante de la nation. C'est le plus bel héritage qu'un Français reçoive de ses pères. Or, pour que nul citoyen

Digitized by Google

ne soit plus deshérité, il faut créer des écoles, les multiplier, accroître le nombre et la valeur des instituteurs. Que tout Français sache le français : n'est-ce pas, encore aujourd'hui, l'idéal ? Car, en dépit des efforts de la Convention, le but n'a pas été atteint. Il ne l'est pas encore.

Et c'est l'histoire de ces efforts, de ces luttes, de ces déceptions et de ces espérances, qui fait l'attrait passionné de cet ouvrage. Qu'on lise les pages magnifiques d'enthousiasme d'où s'envolent les strophes de la Marseillaise, on verra que l'auteur n'est pas seulement un historien « national », qui enrichit notre patrimoine intellectuel ; c'est aussi un « rare » écrivain.

Grâce à lui, grâce à cette « résurrection du passé », nous comprenons mieux le présent, « Lux veritatis, nuntia vitae ». Qu'on me pardonne cette réminiscence classique, à propos d'un livre tout « moderne ». L'un des « problèmes du temps présent », c'est encore la « question des langues ». Les flamingants la posent en Belgique ; les autonomistes, en Alsace ; les Bretons-bretonnants en Bretagne. Il est des félibres hostiles à tout ce qui n'est pas « occitanien » (1). Tel espérantiste ne voit-il pas déjà dans ses rêves la « langue commune universelle » triompher des langues « nationales » ? Voici-la règle qui doit nous guider : Pour une nation, surtout depuis la grande guerre, l'unité de langage est une force immense. Tout ce qui peut favoriser cette cohésion, encourageons-le. Tout obstacle, cherchons à l'aplanir ou à le surmonter. Non par la violence, qui échouera toujours, mais par la persuasion, par l'école. On l'a dit justement : bien savoir notre langue est l'une des formes les plus pures du patriotisme.

Je n'insiste pas sur les réactions qui suivirent l'agonie de « la grande République ». Les fonctionnaires de l'Empire eurent du moins le mérite de rechercher quelle était l'importance exacte des idiomes parlés en France et dans les nouveaux départements. De là cette floraison de statistiques, plus ou moins précises. En Savoie l'enquête prescrite par le ministre de l'Intérieur nous a valu un ouvrage précieux, dû au préfet du Mont-Blanc, M. de Verneilh. M. Brunot en a reproduit le chapitre concernant la langue. Les documents (réponses des préfets, correspondance diverse , sont conservés en grande partie aux Archives Nationales. M. Brunot a dépouillé tous ces manuscrits pour en tirer la substance. Il les interprète avec une science dont nous admirons la sûreté.

Il y aura lieu de revenir sur les appréciations que le préfet du Mont-Blanc exposa dans la *Statistique* signée de son nom. On voudrait aussi connaître les sentiments des représentants allobroges à propos des idiomes, dialectes ou patois, comme sur tout ce qui concernait l'instruction publique et plus généralment le développement intellectuel dans notre région.

M. F. Brunot (2) convie de nouveau ses disciples et les érudits à glaner dans

(1) Voir sur cette question spéciale le chapitre de M. Albert Dauzat intitulé : « La défense des dialectes. Les félibres et le régionalisme » (in *Les Patois*, p. 58, q. q.).

Des efforts analogues à ceux des félibres, écrit-il, « n'ont pleinement réussi que là où l'idiome régional est encore en usage dans toutes les classes de la société, comme en Catalogne. Chez nous, il est trop tard, — deux ou trois siècles trop tard, et je ne crois pas qu'on puisse sérieusement le regretter, car de tels mouvements, lorsqu'ils réussissent, aboutissent fatalement au séparatisme. La déchéance des dialectes est la rançon de l'unité nationale. »

Voilà constatée, sous une forme nouvelle, l'antinomie que nous avons indiquée, comme, chez certains patoisants, il peut exister un conflit réel entre l'intérêt et le sentiment, parfois peut-être entre l'amour de la petite et celui de la grande patrie. — « France, d'abord », diront les uns ; Alsaciens avant tout, répondront certains autres. Ces diverses façons de penser et de sentir s'atténueront avec le temps. L'essentiel est de ne pas heurter des convictions respectables. Avant tout, du tact !

(2) Les anciens élèves de M. Brunot trouveront à son ouvrage un autre genre d'intérêt. Ils doivent suivre avec une déférente sympathie le développement de la pensée du maître. Rien de plus logique, de plus cohérent. Cet amour de la langue *nationale* transparaît dans toutes ses appréciations, notamment dans celles qui concernent le rôle du latin et son conflit séculaire avec le fran-

Digitized by Google

l'immense champ où il a recueilli de si fécondes moissons. Puisse-t-on répondre à son appel confiant ! C'est le meilleur moyen de lui témoigner en quelle estime nous tenons l'œuvre magistrale, l'œuvre vraiment « nationale », à laquelle l'éminent Doyen de la Sorbonne a consacré la plus grande partie de sa vie.

J. DÉSORMAUX (a)

*
* *

Sous ce titre : *La Vie des Mots. — Onomastique diabolique*, la *Revue française de Prague* (VI[e] année ; fasc. 32-33 ; octobre 1927) a publié l'étude de M. J. Désormaux relative au *diable* et aux *rites diaboliques* dans les parlers de Savoie, dont un chapitre : *Synagogue* avait été lu au cours de la séance florimontane de juin. (Cf. *R. S.*, 1927, p. 5).

Voici les diverses parties de ce travail linguistique : Préambule ; I. *Diable* ; II. *Synagogue* ; III. *Chette* ; IV. *Noms « diaboliques »* ; V. *Hiryge* ; Conclusion.

çais. L'historien montre la voie au pédagogue. Il me semble entendre encore notre maître commenter, il y a quelque quarante ans, aux étudiants de la Faculté des Lettres de Lyon le manifeste de la Pléiade. « Comment veux-tu qu'on te lise, latineur, quand à peine lit-on Stace ? » Ainsi parlait Joachim du Bellay. M. Brunot pense comme l'auteur de la *Défense et Illustration*. Il enregistre avec une satisfaction visible toutes les défaites du latin. Il proclame la nécessité, comme la fécondité, de ce que plusieurs ont appelé « les humanités françaises ». Notre langue, que tant de chefs-d'œuvre ont « illustrée » n'a plus besoin, semble-t-il, d'être « défendue ». Qu'on lui fasse dans l'enseignement, y compris l'enseignement secondaire, la place à laquelle elle a droit, la première. Cela, répondrez-vous, est l'évidence même. Depuis combien de temps ?

Est-ce à dire qu'il faille proscrire le latin ? Point du tout.

Il doit être, pour une élite, l'auxiliaire des études françaises. Telle est, si je ne me trompe, l'une des pensées essentielles de M. F. Brunot. C'est du moins la leçon qui ressort de son œuvre. Mais, qu'on ne s'y méprenne pas : sa méthode est celle de Montesquieu, non de Jean-Jacques. Les faits d'abord ; on en tirera des lois, ou conséquences nécessaires. Une histoire de la langue française, comme toute histoire, politique ou sociale, ne doit pas, ne peut pas, être construite *a priori*. Cela, pour répondre aux « politiques », accusant l'auteur de je ne sais quel « jacobinisme pédagogique ».

(a) Nous sommes obligé de remettre à un prochain fascicule l'analyse critique, précédemment annoncée, du livre d'A. Dauzat, sur les *Patois*, ainsi que le compte-rendu de B. Luyet, *Dictons de Savièse*, dont on nous a chargé.


Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES POUR 1927

N. B. — *Les communications insérées dans les procès-verbaux des séances sont en petits caractères*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

ARCHÉOLOGIE

Digitized by Google

BIOGRAPHIES

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

HISTOIRE

HISTOIRE NATURELLE

PHILOLOGIE

Digitized by Google

POÉSIE

SCIENCES

ERRATA

P. 16, ligne 30, au lieu de cuphatide, lire euphotide.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy. — Imprimerie J. ABRY ET CIE

Digitized by Google

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre **1896)**

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 20 francs, reçoivent la *Revue savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel-de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 20 francs et reçoivent la *Revue*.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE

Comme moyens d'action, l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne*. Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent.

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés.

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 20 fr. pour la France et de 23 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé : la page, 40 fr. ; la demi-page, 30 fr. ; le quart de page, 20 fr. (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps MM. Abry et Cie, imprimeurs de la Société, qui leur en feront connaître les conditions.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1927. — Concours de 2e année dont le programme est envoyé sur demande.

Adresser tout ce qui concerne

l'administration de l'Académie Florimontane,

au Secrétaire (Hôtel de Ville, Annecy, Haute-Savoie).


Digitized by Google

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Bulletin de l'Association Florimontane, *de* 1851 *à* 1859 *inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 6 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1860 *à* 1884 *inclusivement sauf les volumes des années* 1860, 1862, 1865, 1870 *et* 1875 ; volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 10 fr.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1885 à 1889 *inclusivement* ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 15 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1890 *à* 1916 *et années suivantes, sauf les années* 1893, 1897 *et* 1898 ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 15 francs.

REVUE SAVOISIENNE, Collection de 1860 à 1921 inclusivement, moins le N° 2 de 1870 : 600 francs.

Ch. Marteaux et M. Le Roux : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du Ier au Ve siècle 518 pp. ; 116 planches, 9 cartes : prix : 35 francs.

Charles Marteaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE**, *de* 1851 *à* 1900 ; vol. gr. in-8° de 88 pages, 10 fr.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de la Clusaz (Haute-Savoie)**. Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 5 fr

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 25 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz**. 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 10 francs.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33,25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».
Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.
Prix de l'exemplaire : 5 fr.

Ch. Buttin et J. Serand : **Le dernier Chef-d'Œuvre de Peter Vischer** — Etude historique et descriptive des quatre bas-reliefs de Peter et Hans Vischer, conservés au château de Montrottier, propriété de l'Académie Florimontane d'Annecy. Annecy, 1921, broch. in-8°, 27 p. ill., 8 gr. hors-texte. Prix : 6 fr. Franco recom., 6 fr. 55. Etranger, 6 fr. 80.

Pour les libraires remise de 25 %, port à leur charge.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 20 fr. par an pour la France et de 23 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements **à M. Louis Pfister, Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, 17, faubourg Perrière, à Annecy.**


Digitized by Google

69me Année 1928 1er Semestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE
de
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY
Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

SOMMAIRE :

ANNECY
Imprimerie J. ABRY & Cie, Editeurs
1928

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google





Digitized by Google